1.E.5 PLAN PAYSAGE NESTE-BAROUSSE

PLAN DE PAYSAGE
NESTE BAROUSSE

DIAGNOSTIC PROSPECTIF PARTAGÉ



DECEMBRE 2020

NESTE BAROUSSE Communauté de Communes

Arts des Villes Et des Champs

Atelier Paysages Graziella Barsacq

PIVADIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Sommaire

La méthode du plan de paysage.....5
Qu'est ce qu'un plan de paysage ?.....5
Une méthode d'élaboration collaborative.....5
Le déroulé du Plan de Paysage.....6
Les objectifs du Plan de Paysage.....7

1. Les paysages de Neste et Barousse, charnière entre plaine et montagne.....9
1.1 Un piémont qui s'articule entre les vallées de la Neste et de la Garonne.....11
1.2. Unité paysagère de la Barousse.....15
1.3. Unité paysagère de la vallée basse Neste et Nistos.....21

2. Une identité montagnarde et valléenne regards partages avec les habitants....29
2.1. Une alchimie d'éléments bruts qui crée la force de ces paysages.....31
2.2. Le grand air des horizons montagnard : Montagnes et monts a voir.....37
2.3. Pierre angulaire et Terre nourricière : Montagnes et monts a vivre.....43
2.4. Des eaux vives qui irriguent et animent les vallées.....53
2.5. Les premiers feux dans la vallée qui eclairent encore la culture contemporaine.....59

3. Des paysages hérités semblant immuables mais qui évoluent sensiblement.....63
3.1. Tendances d'évolutions des paysages du territoire.....65
3.2. Perception des évolutions des paysages.....93
3.3. Enjeux paysagers.....98

Annexes.....107
Detail des sous-unites paysageres.....109
Glossaire des termes liés au paysage.....141



LA MÉTHODE DU PLAN DE PAYSAGE

Qu'est ce qu'un plan de paysage ?

« Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien (…) il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social (…) sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».

Préambule de la Convention européenne du paysage, Florence, 20 octobre 2000

« Le plan de paysage est une **démarche volontaire**, portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire. Cette démarche vise à remettre au coeur du processus ce qui fait l'originalité et la richesse d'un territoire et qui par ailleurs est porteur de sens pour les populations : le paysage.

Elle permet à une collectivité de **se donner les moyens d'articuler et de décliner une politique cohérente à l'échelle de son territoire**, en matière d'urbanisme, de transports, d'infrastructures, d'énergies renouvelables, etc., au regard des objectifs de qualité paysagère qu'elle s'est fixée.
Le plan de paysage permet en effet d'**appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective**, transversalement aux différentes politiques à l'oeuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution. C'est pourquoi le Plan de paysage a vocation à être réalisé en amont des documents sectoriels ou d'aménagement et de planification, sur le territoire concerné.

Fondé sur la définition d'**Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)**, le plan de paysage traduit la stratégie paysagère du territoire, laquelle tient compte des « aspirations des populations », ce qui **se traduit plus concrètement par un plan d'action**. Élaboré ainsi en concertation avec les acteurs du territoire - habitants, acteurs socio-économiques.

Le plan de paysage permet de guider les décisions d'aménagement et les évolutions du paysage, en faisant dialoguer en amont les acteurs sur un territoire pour qu'ils **dessinent, ensemble, les contours du paysage de demain.**»
La démarche du plan de paysage s'appuie sur la connaissance et la reconnaissance des paysages et de leurs évolutions et met en avant la co-construction pour définir une stratégie d'aménagement du territoire.

Une méthode d'élaboration collaborative, le plan de paysage sera ce que nous ferons ENSEMBLE

La méthode d'élaboration est fondamentalement participative et privilégie l'échange avec les acteurs et usagers du territoire pour comprendre les paysages mais aussi faire émerger des porteurs de projets ou d'actions. Elle se décline en trois temps qui peuvent se chevaucher pour s'adapter aux besoins du processus de réflexion et d'élaboration plus ou moins dans le processus d'élaboration du plan de paysage.

Phase 1 : Un diagnostic vécu et prospectif qui met en exergue les enjeux du territoire

Ce diagnostic s'appuie sur trois points principaux : une **synthèse des études existantes**, une **reconnaissance physique du territoire** ainsi que l'**identification des dynamiques paysagères**. Il met à contribution les acteurs du territoire et ses habitants à travers des ateliers de réflexion destinés à faire émerger les grandes valeurs paysagères du territoire, appréhender les perceptions des dynamiques paysagères et envisager le devenir des paysages. Ce diagnostic insiste sur les usages du territoire pour comprendre comment ils participent à la construction ou la transformation des paysages et en font la richesse. Il permet l'identification des évolutions et opportunités du territoire tout en mettant en avant les leviers de cette construction.

Phase 2 : La définition du projet aux travers d'Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)

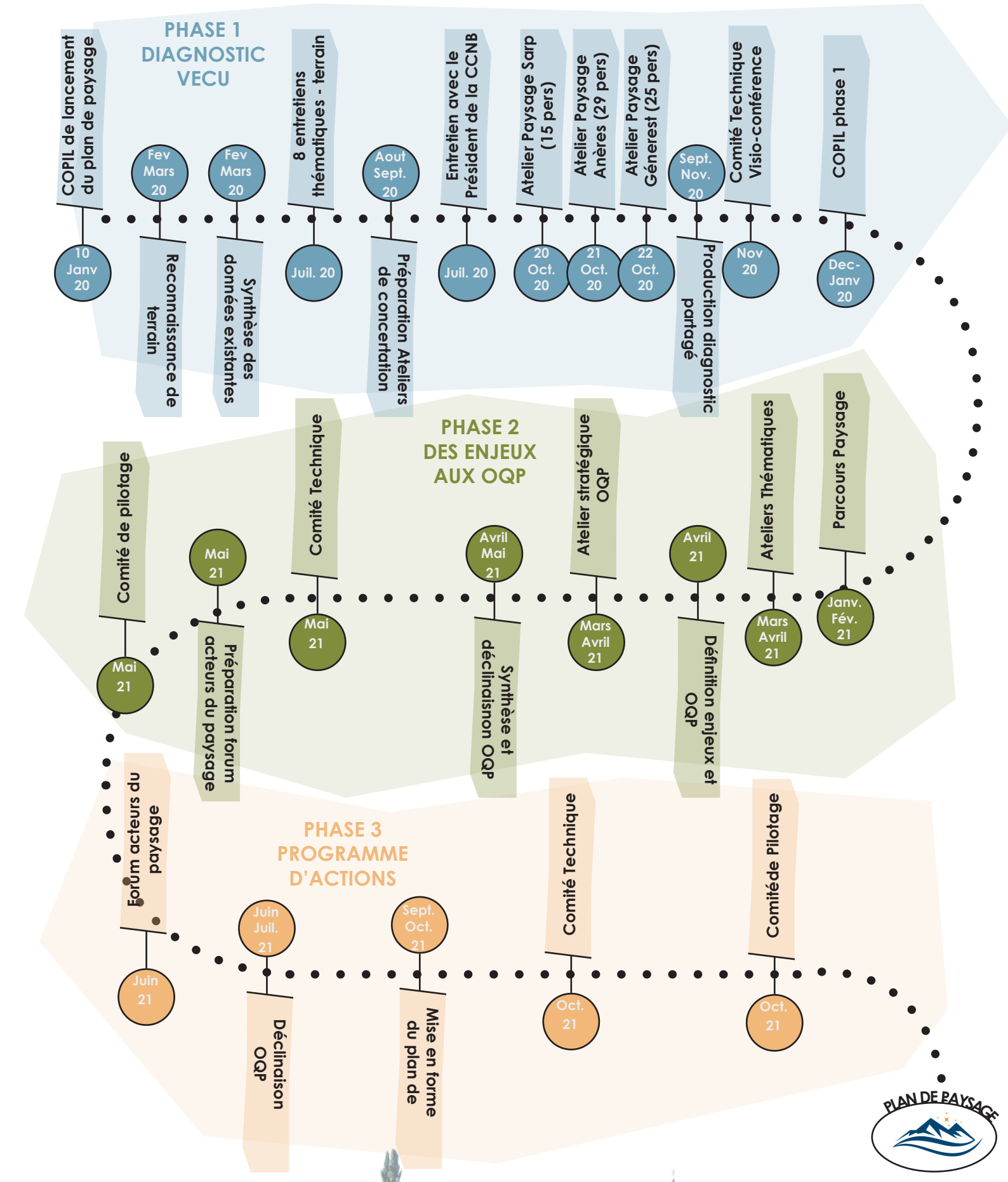
A partir du constat réalisé et partagé dans le diagnostic, des ateliers de travail avec élus et acteurs du territoire et de l'identification des enjeux de l'évolution des paysages (ce que l'on gagne ou ce que l'on perd) sont définies les grandes orientations stratégiques. Il s'agit notamment d'envisager le paysage de demain pour en guider les évolutions afin de définir une stratégie politique avec des objectifs de qualité paysagère (OQP) pour le territoire. Ces OQP pourront trouver une traduction directe dans les documents de planification (PLUi - SCOT).

Phase 3 : Définir un programme d'actions pour le paysage

Tout le travail avec les partenaires durant cette phase consiste à décliner les OQP en actions opérationnelles. Il s'agit véritablement de cibler les acteurs qui peuvent engager matériellement, financièrement, logistiquement ou politiquement pour mettre en oeuvre des actions qui doivent permettre d'atteindre les OQP définis au préalable. La concertation et l'échange dans cette phase de travail permettra aux élus et techniciens de prendre en main l'outil opérationnel de la communauté de commune

en matière de paysage et d'aménagement du territoire.

Le déroulé du Plan de Paysage



Les objectifs du Plan de Paysage

Le plan de paysage de la communauté de communes Neste Barousse devra répondre à plusieurs objectifs. Il a pour but d'initier un projet collectif et bâtir un référentiel commun sur le paysage à l'échelle du territoire de Neste et Barousse, dans une optique d'enrichessement du PLUi. Il s'agira par ailleurs d'aider l'ensemble des acteurs du territoire à se saisir de la question paysagère : « que souhaitons nous demain comme paysage et que pouvons-nous faire pour y parvenir ? »

Plus concrètement pour les élus de la communauté de communes, l'objectif est de déterminer une stratégie autour du paysage et d'identifier des leviers à l'échelle d'action la plus pertinente.Le plan de paysage doit s'envisager comme le fondement de l'aménagement du territoire avec des traductions directes sur les projets, la planification et la trasition climatique.

Chaque phase devra permettre de répondre à des problématiques stratégiques pour protéger, gérer ou aménager les paysages de manière qualitative pour l'avenir.

Phase 1 : Diagnostic prospectif vécu

Des constatations à valider pour aider l'ensemble des acteurs du territoire à se saisir de la question paysagère et en identifier les valeurs :

- Quels sont l'identité et le potentiel du territoire Neste Barousse aujourd'hui ?
- Quelles sont les évolutions et les dynamiques en cours?

Phase 2 : Le projet du Plan de Paysage

Une vision prospective et co-construite du projet avec les élus et acteurs du territoire :

- Quel paysage souhaitons nous pour demain ? Quel cadre de vie et quels usages ? Que pouvons nous faire pour y parvenir ensemble ?
- Quels sont les leviers et l'échelle d'action la plus pertinente selon la diversité des espaces ?

Phase 3 : Le programme d'actions

Un plan d'actions et une feuille de route pour agir concrètement sur les paysages :

- Quels sont les acteurs ou les porteurs de projet qui peuvent avoir une capacité à faire évoluer de manière significative les paysages?
- Comment engager des mesures de protection, des projets d'aménagement ou des plans de gestion amenant une plus-value paysagère au territoire?

Le plan de paysage Neste Barousse par la démache mise en oeuvre collectivement sera co-construit à la fois avec les élus mais aussi avec les habitants et les forces vives du territoire.



Donne-moi ta main © CC Neste Barousse



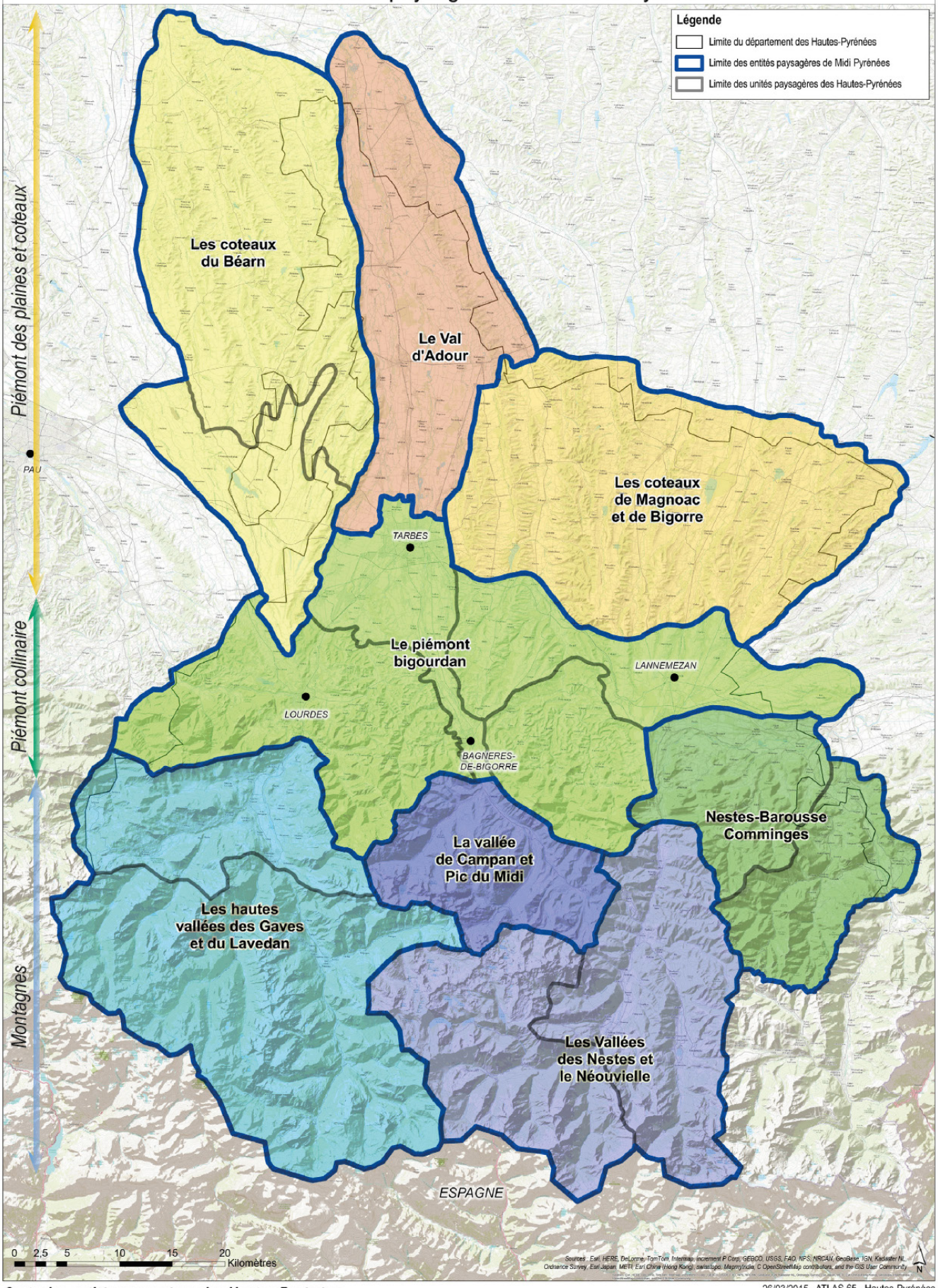
1



LES PAYSAGES DE NESTE ET BAROUSSE, CHARNIÈRE ENTRE PLAINE ET MONTAGNE

Ce volet d'étude vise à décrire les paysages du territoire à la fois à grande échelle dans la chaîne pyrénéenne et de manière plus précise à l'échelle des unités paysagères qui composent le territoire. Il s'appuie directement sur des extraits du travail réalisé dans l'atlas des paysages des Hautes-Pyrénées qui assure un état de connaissance solide des paysages sur le territoire. Ce dernier est complété d'observations de terrain et d'un cadrage stratégique du contexte paysager.

Carte des entités paysagères des Hautes-Pyrénées



Carte des entités paysagères des Hautes-Pyrénées

26/03/2015 - ATLAS 65 - Hautes-Pyrénées

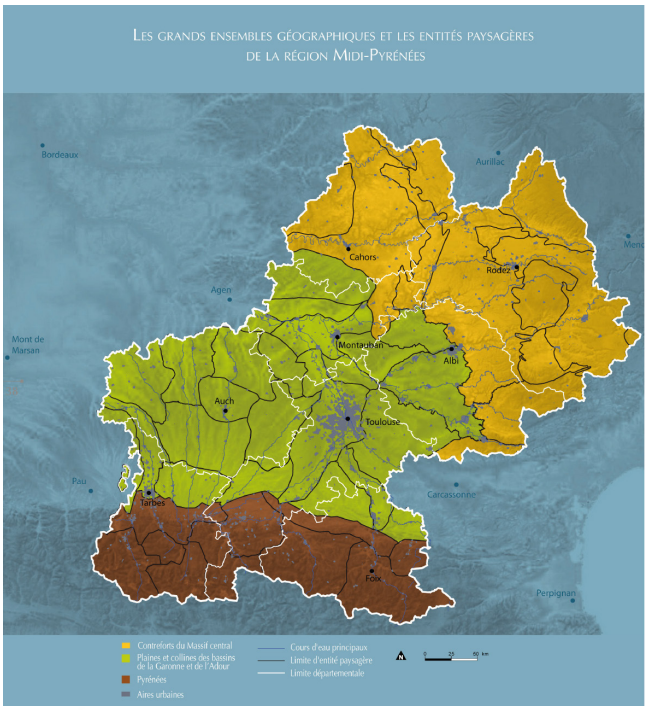
11 UN PIÉMONT QUI S'ARTICULE ENTRE LES VALLÉES DE LA NESTE ET DE LA GARONNE

Compréhension des paysages à l'échelle de l'inventaire régional (URCAUE)

Par leur prégnance paysagère et leur portée culturelle, les Pyrénées constituent un socle fondateur, une armature sur laquelle se polarise l'attention. Elles se repèrent aisément sur une carte de France, où elles forment une barrière structurante ; elles posent autant une limite au territoire français qu'un trait d'union entre France et Espagne. Elles donnent également leur nom au département, comme si celui-ci ne devait se définir qu'à travers elles...

Or, si on se rapproche petit à petit du territoire régional puis départemental, les structures de piémont révèlent leur existence, montrant des nuances et des disparités à l'origine de différents paysages. Les Hautes-Pyrénées ne semblent plus se résumer à la présence des montagnes. Les vallées, les collines et les plaines sont toutes aussi structurantes. A l'échelle départementale, cette organisation territoriale donne naissance au triptyque résumant les paysages départementaux : montagne, piémont collinaire et piémont des plaines et coteaux, organisés en bandes successives du Sud vers le Nord.

Dans le cadre de l'inventaire des « Paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet » réalisé par l'Union Régionale des CAUE, l'entité paysagère du Comminges et de la Neste intègre pleinement le territoire de la communauté de communes Neste Barousse. Elle le décrit comme une terre de contrastes entre plaine et montagne: « Ce territoire, du sud de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, annonce la transition entre la vaste plaine garonnaise, les dernières collines de l'éventail gascon (Bas Comminges) et les montagnes pyrénéennes (Pyrénées garonnaises et Hautes Vallées des Nestes).



Un paysage façonné par la polyculture et l'élevage

Au contact du plateau de Lannemezan, la Neste rejoint et grossit la Garonne pyrénéenne. Celle-ci s'écoule alors dans un secteur mollassique plus tendre jusqu'à la cluse de Boussens (en Haute-Garonne), dessinant une large vallée agricole entre les derniers coteaux gascons aux doux reliefs et les coteaux plus abrupts du piémont pyrénéen. Cette topographie et la nature des sols ont favorisé une grande diversité de productions dominées par l'élevage bovin voué à la production de viande et de lait. Le paysage bocager offre une mosaïque de parcelles quadrillées de haies, majoritairement consacrées au pâturage mais aussi à la culture de céréales.



Vallée de la Neste depuis Nestier

Un bâti épars inscrit dans son terroir

Le système agricole traditionnel est à l'origine d'une importante dispersion du bâti. Les fermes se font discrètes dans le paysage, abritées des regards par des haies et des bosquets. A contrario, la perception des villages est plus franche. L'architecture traditionnelle reflète la diversité des ressources naturelles du territoire.
Malgré des territoires d'aspect tranché – argile de la plaine garonnaise et des coteaux gersois ou pierre des coteaux pié¬montais- le bâti combine avec plus ou moins d'intensité la pierre, le galet, la terre cuite ou crue et le bois, et favorise ainsi l'impression d'une harmonie avec le site.

Un territoire qui perd ses spécificités agricoles

Le territoire subit une déprise agricole dont les premiers symptômes sont l'apparition de friches sur les pentes les plus fortes, la raréfaction de surfaces en herbe au détriment de cultures plus rémunératrices et, indirectement, l'avènement de problèmes d'érosion et de pollution des eaux.
Par ailleurs, les coteaux avec vues sur les Pyrénées, voient se développer un nouvel habitat diffus qui ignore les spécificités locales du bâti agricole et est révélé par des typologies pavillonnaires et des adaptations au sol grossières.

Les paysages du territoire dans leur contexte géographique

Un espace paysager montagnard lové entre deux vallées

Le territoire de la communauté de communes est géographiquement circonscrit de manière très claire :

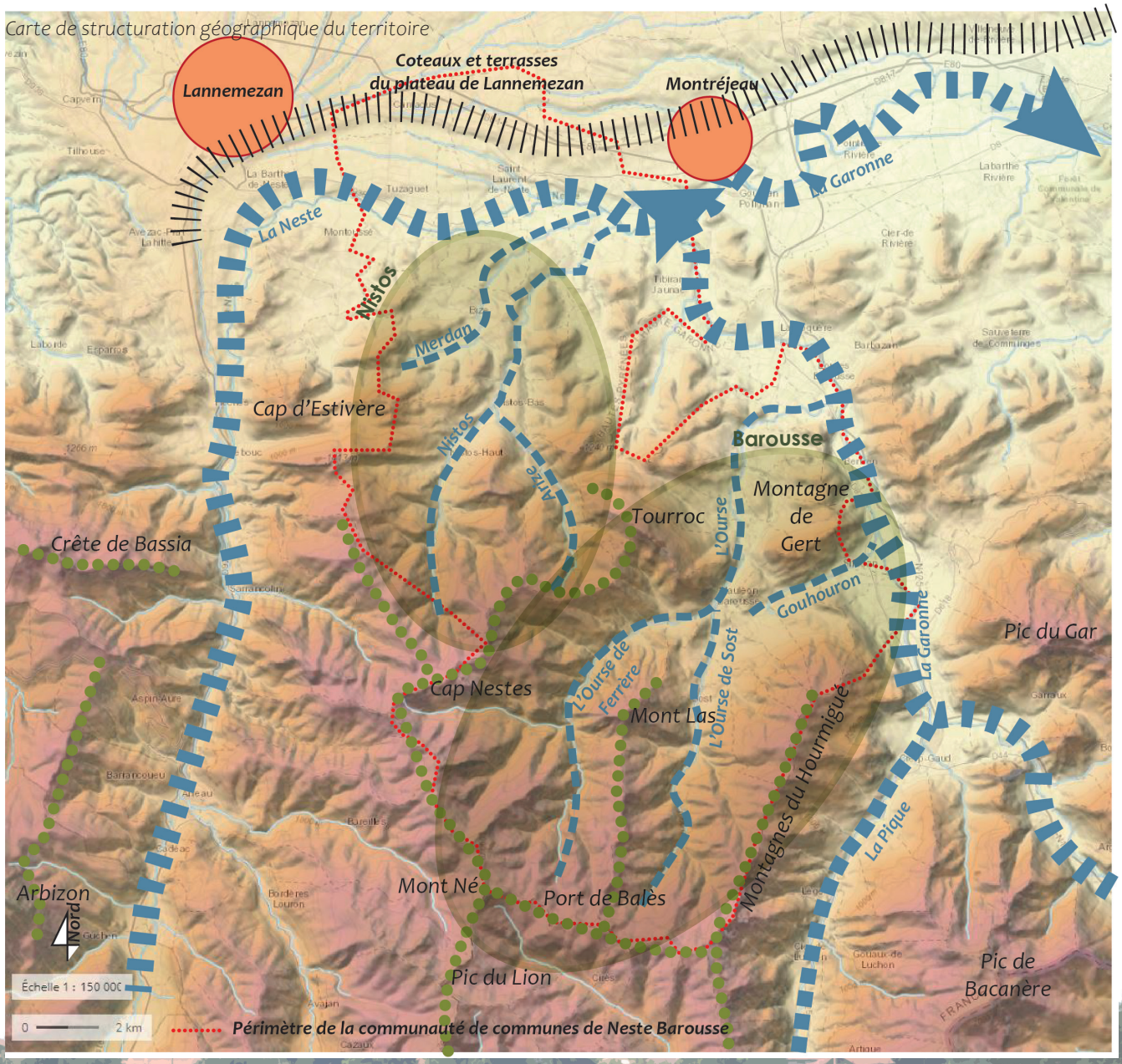
- La ligne de crêtes sur laquelle s'appuie le Port de Balès et le Cap Nestès marquent la limite sud du territoire en dessinant un horizon oscillant entre 1700m et 2100m. De ces sommets, une série de vallées descendent vers le nord (Ourses, Nistos)
- Les grandes vallées glaciaires de la Neste et de la Garonne délimitent peu ou prou le territoire à l'est et à l'ouest. Ces deux vallées sud/nord changent brutalement de direction en sortant du piémont collinaire pour s'écouler d'ouest en est dessinant de larges terrasses alluviales sur le coteau sud du plateau de Lannemezan. Véritables couloirs de circulation et d'implantation humaine dans le massif pyrénéen, ces vallées permettent de relier par la route la France et l'Espagne ainsi que les stations de ski. De fait, le point d'entrée dans ces pénétrantes est marqué par une agglomération urbaine plus importante (Lannemezan, Montréjeau) à l'articulation avec l'autoroute A64 sur le plateau de Lannemezan, juste en surplomb du méandre de la Neste et de la Garonne.

Isolé entre ces éléments très structurants, le territoire fonctionnant quasiment en impasse est de fait très préservé des pressions de développement routier ou urbain sur le territoire (sauf pour sa partie nord implantée dans la basse vallée de la Neste). Cette configuration géographique globale induit de fait un sens de lecture du paysage :

- Au sud depuis les sommets on a une vue plongeante sur les basses vallées et la plaine.
- Au nord depuis les terrasses fluviales des vues en contre-plongée s'ouvrent sur le large panorama pyrénéen.

Deux mondes complémentaires qui se regardent de manière différentes sans toujours pouvoir communiquer physiquement…

Carte de structuration géographique du territoire



Les unités paysagères de l'atlas des paysages des Hautes-Pyrénées

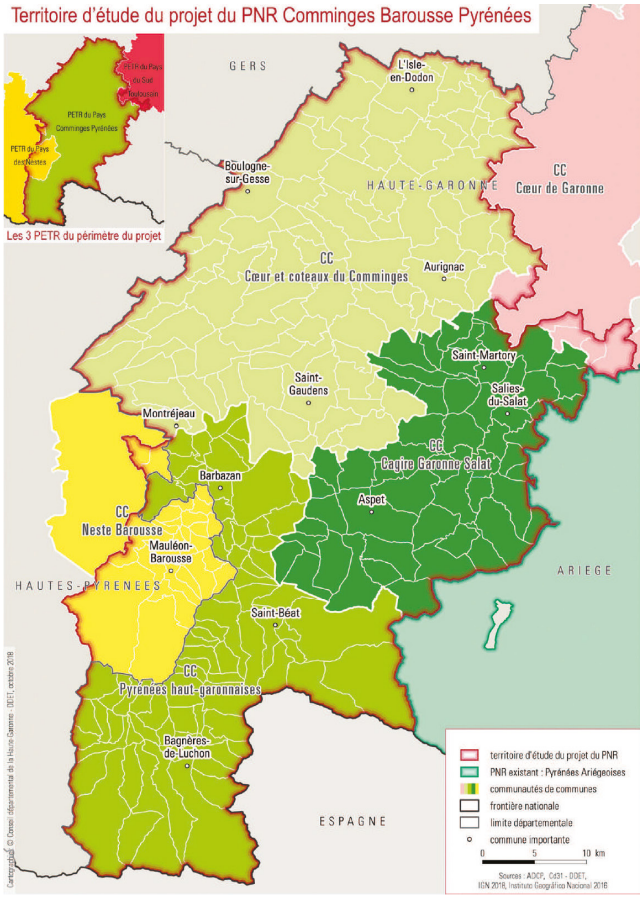
Un territoire qui s'articule autour de 2 unités paysagères distinctes

Le territoire de la communauté de communes correspond sensiblement à deux unités paysagères clairement définies dans l'atlas des paysages (cf. carte ci-après) :

- La basse Neste et Nistos qui rassemble les paysages variés du piémont autour de la vallée de la Neste entre sa sortie de la chaîne pyrénéenne et sa confluence avec la vallée de la Garonne.

- La Barousse dont les paysages montagnards qui s'inscrivent dans la continuité des Pyrénées commingeoises auxquelles elle font face encadrant ainsi la sortie de la vallée de la Garonne. Cette continuité paysagère se traduit aujourd'hui dans le projet de territorie du PNR Comminges Barousses Pyrénées.

La frange nord du territoire s'inscrit quant à elle dans l'unité paysagère des balcons pyrénées et pus particlièrement de la sous-unité paysagère du plateau de Lannemezan. Cette frange correspond aux terrasses du plateau qui structure le coteau nord de la vallée de la Neste faisant face aux Pyrénées. Pour des raisons de lisibilité, elle est intégrée dans cette étude comme sous-unité de la basse Neste et Nistos.



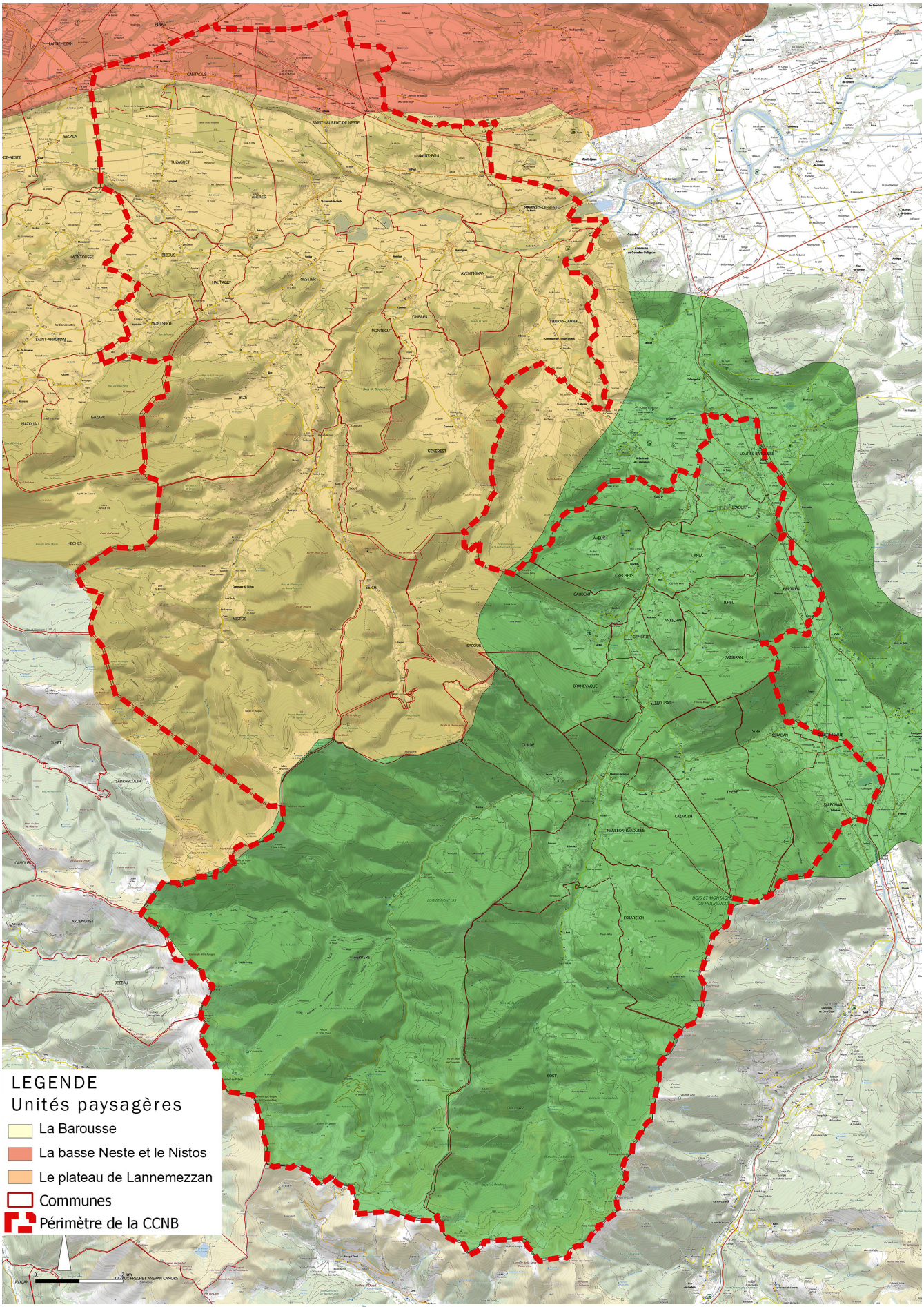


Vue sur la Barousse depuis la vallée de la Garonne



Vue sur les contreforts pyrénéens de la Barousse depuis la vallée de la Neste

Carte des Unités Paysagères définies dans l'atlas des paysages sur le territoire de Neste Barousse



12 UNITÉ PAYSAGÈRE DE LA BAROUSSE

L'ensemble de cette partie reprend les éléments descriptifs de l'atlas des paysages des Hautes Pyrénées

Structurée par un paysage agro-pastoral à dominante boisée, un réseau de vallées plus ou moins encaissées et des bourgs en promontoires créant des co-visibilités, l'unité s'appuie sur sept caractères principaux :

- les vallées montagnardes
- la végétation étagée
- l'agro-pastoralisme
- les coteaux en terrasses
- les vergers
- le bâti identitaire
- les vallées glaciaires sous pression urbaine.

Elle trouve ses limites avec la Haute-Garonne en aval, par un encerclement de crêtes montagnardes à l'Ouest, au Sud et à l'Est et présente une continuité vers la vallée de la Garonne au Nord et au Sud-Est.

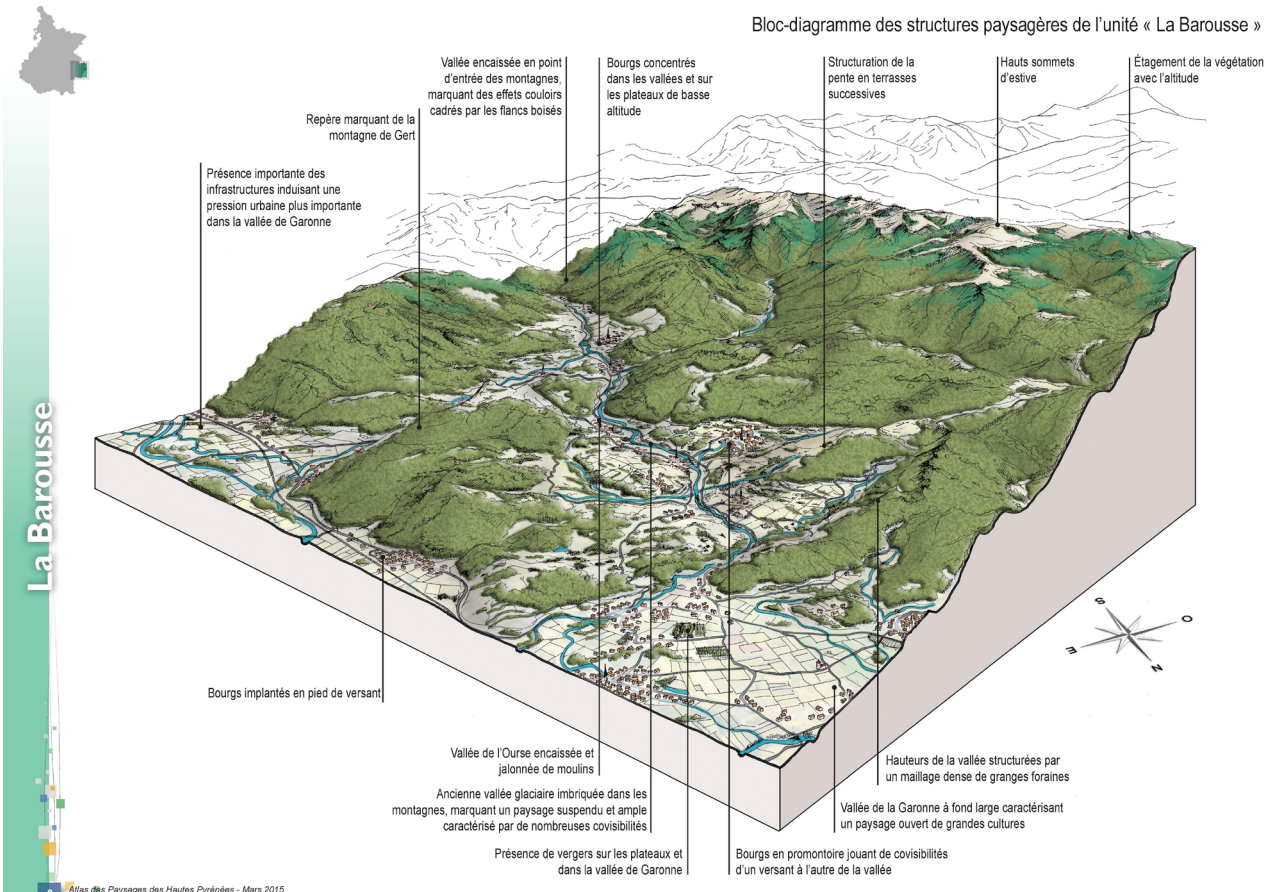


Vue sur Mauléon-Barousse depuis l'entrée de la Maison des Sources



Estives du Port de Balès

Bloc-diagramme des structures paysagères de l'unité « La Barousse »



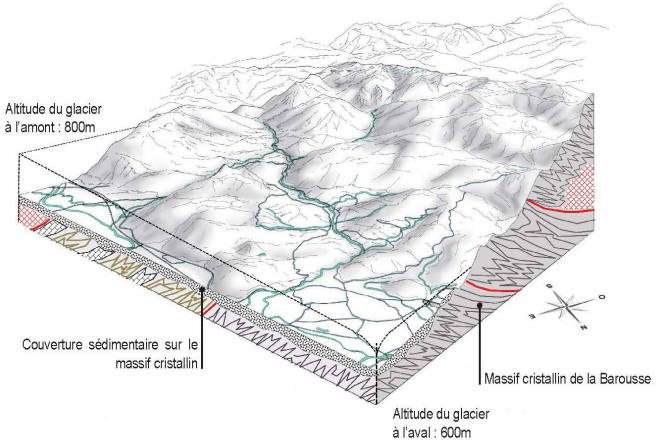
La Barousse

I. Un socle rocheux qui a sculpté un territoire complexe

Une structure géologique complexe

Positionnée sur un massif cristallin, la Barousse est pour partie recouverte d'une couche sédimentaire très remaniée par de nombreux accidents chevauchants. Cette couche présente ainsi de nombreux plis et chevauchements que l'on peut observer sur diverses arrêtes et affleurements rocheux.
Le glacier de la Garonne, remontant initialement 800 m à l'amont et 600 m à l'aval de la vallée des Ourses, permet d'expliquer la construction géomorphologique. Les surfaces planes favorables à l'installation humaine que l'on rencontre aujourd'hui sont issues des obturations glaciaires des vallées secondaires.

Bloc-diagramme schématique de la géomorphologie de l'unité paysagère



L'eau au coeur du territoire

Ce sont les Ourses qui créent le système hydrographique de la Barousse. L'Ourse est formée par la confluence de L'Ourse de Ferrère et l'Ourse de Sost, puis se jette dans la Garonne au niveau de Loures-Barousse.
Les vallées glaciaires sont fortement imbriquées et forment un système en croix, entrecoupé de points hauts à l'exemple de Mauléon-Barousse. Cette imbrication crée des jeux de perspectives visuelles et de contrastes des échelles de paysage.

L'eau des Ourses alimente les cultures et les prairies de fauche en fond de vallée. Ce système est complété par un réseau de fossés et canaux dérivés, permettant d'irriguer les secteurs les moins soumis au cours d'eau. En témoigne localement la présence d'anciens moulins, désormais abandonnés.

L'eau s'est également révélée être un moteur économique pour le territoire. La qualité des eaux de sources a favorisé non seulement l'essor des thermes (à l'exemple de Loures-Barousse-Barbazan ou encore Ferrère) mais a également généré une activité de mise en bouteilles. Enfin, un ensemble de petites stations hydro-électriques complète cette exploitation de la ressource.

Des reliefs au fort contraste

Trois composantes principales constituent l'identité de la Barousse :
- un relief marqué entre basses vallées glaciaires et sommets aux formes plus souples : le territoire présente rapidement des fortes amplitudes altimétriques, offrant des replats accueillants dans les basses vallées pour les activités humaines. Encerclées par de fortes pentes, ces vallées bénéficient de cônes de vues mettant en avant le contexte montagnard, et les sommets aux lignes de crêtes arrondies.
- un système de vallées glaciaires principales et secondaires : formées par d'anciens glaciers, les vallées proposent des profils aplatis, avec quelques nuances pour celles plus élevées. La vallée de la Garonne constitue la vallée principale, recueillant les vallées secondaires descendant de la montagne. Selon le matériau rencontré, elles présentent des ouvertures plus ou moins larges, créant ainsi localement des espaces de respiration sur le tracé des vallées.
- un ensemble de terrasses modelées par l'érosion : le socle calcaire a été modelé par les glaciers, créant des décrochés locaux permettant la mise en valeur des premières collines pyrénéennes.

Vue depuis Sacoué, une vallée ouverte autour de l'Ourse



Points de captage des eaux, Saint-Nerée, Ferrère



II. Des vallées montagnardes structurées par l'agropastoralisme

Une structuration étagée

L'agriculture et le pastoralisme ont fortement structuré et construit le contexte paysager de la Barousse, en lien avec les conditions climatiques inhérentes à l'altitude et aux expositions. On distingue donc trois systèmes :

- des fonds de vallées exploités pour de la culture, comme prés de fauche ou de pâture : ce sont principalement les replats à proximité des cours d'eau ou des bourgs qui sont exploités en raison de la faible disponibilité foncière. Les torrents sont également accompagnés d'une ripisylve dense les rendant bien souvent imperceptibles depuis les points hauts.

- des terrasses bocagères à l'enfrichement progressif : dès que l'on quitte les fonds de vallées, un couvert forestier de feuillus vient fermer le paysage. La deprise agricole tend à faire descendre les ensembles forestiers sur les bourgs. Ils sont reliés par des ensembles de haies au niveau des parcelles agricoles, cloisonnant ainsi l'espace depuis les points bas.

- des estives sur les hauts versants et sommets : présentant une végétation rase et riche, les hauts versants constituent des zones idéales d'estives pour les troupeaux. Très ouverts, ces milieux offrent des vues sur les montagnes, cols et sur le piémont pyrénéen.

Des marqueurs identitaires de la Barousse

Présents dans la vallée de la Garonne, les vergers sont les témoins d'une structuration passée horticole extensive, désormais délaissée au profit de systèmes plus intensifs. Ils se composent de linéaires serrés donnant du rythme au paysage. On les retrouve principalement au plus près des habitations sur les plateaux intermédiaires de la Barousse.

Au Sud de l'unité, les boisements dominent et gagnent du terrain à l'interface avec les fonds de vallées. Constitués de feuillus (hêtraie...), ils se développent principalement sur les secteurs les plus pentus et les moins exposés favorablement (Nord). A l'inverse, les sommets sont très ouverts, contrastant avec les étages inférieurs.

Ces sommets ouverts se caractérisent donc par une dominance de l'élevage bovin et caprin sur les estives. L'unité est toutefois fortement touchée par la mutation des exploitations, avec une surface agricole utile se maintenant mais un nombre d'exploitant en forte baisse. Cet agrandissement des exploitations a pour conséquence d'assurer leur viabilité économique mais diminue la capacité à entretenir les terrains, générant un enfrichement progressif.

Vue depuis Sacoué, des terrasses bocagères avec enfrichement progressif



Vue depuis le château de Bramevaque, difficulté de perception de l'Ourse en raison d'une ripisylve dense



Vue de la Montagne de Gert avec ses aplombs rocheux et sa végétation rase depuis le château de Bramevaque,



III. Une architecture montagnarde identitaire et une implantation humaine qui s'étage dans les vallées

Des infrastructures concentrées en rive gauche de la Garonne

Les principales infrastructures sont implantées dans la vallée de la Garonne, sur laquelle viennent se greffer les autres vallées de l'unité. On y retrouve donc entre autres : D825, voie ferrée, lignes à haute tension, usine à chaux d'Izaourt, qui renforcent l'impression de resserrement de l'espace et d'occupation de la vallée. Hormis quelques infrastructures ponctuelles (centre de vacances de Saint-Nerée, station de captage...), seule la trame routière y est ensuite présente, se raréfiant avec l'altitude.

Centre de vacances de Saint-Nerée, Ferrère



Grange à arche et claire-voie typique de la Barousse



Un front bâti dense sur la rue



Une construction urbaine et bâtie optimisée

La trame urbaine et le bâti ont été construits afin de s'adapter et résister aux conditions climatiques locales :

- des villes et villages concentrés sur les vallées et plateaux de basse altitude : localement en position de promontoire, c'est avant tout une structuration relativement groupée qui est recherchée. L'intérieur des villages est très minéral : murs, murets, façadesconstruc et pignons continus, implantés de manière à former les rues.

- une exposition préférentielle : les constructions tournent principalement le dos à l'Ouest pour se protéger des intempéries, avec façades principales ouvertes à l'Est.

- un bâti simple : les volumes bâtis sont principalement simples, de dimension relativement modestes. Les maisons sont souvent accompagnées de granges foraines, à la charpente au bois courbe caractéristique.

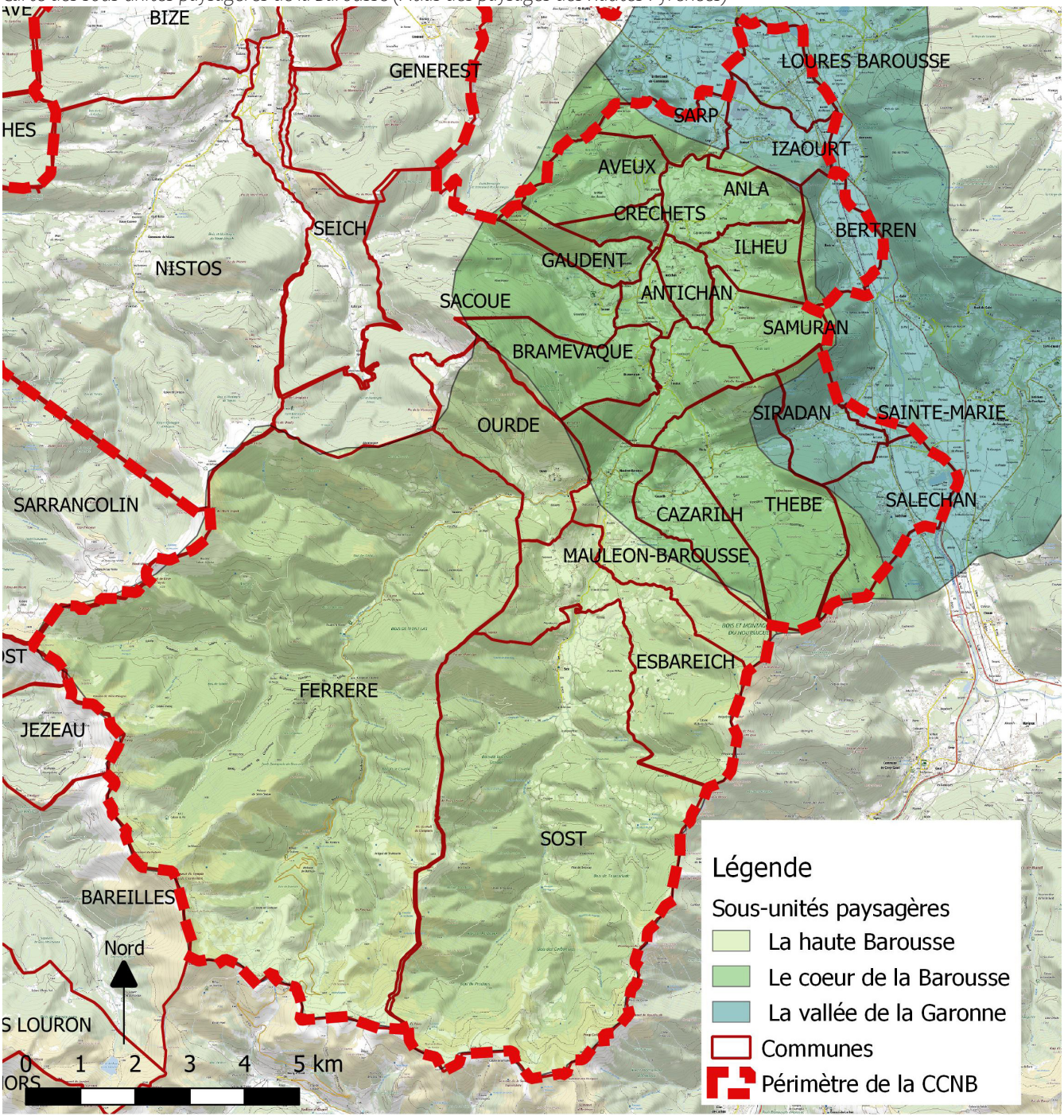
- des édifices annexes : on retrouve également tout un ensemble de fontaines et lavoirs, témoins de la présence forte de l'eau sur le territoire. Ils ont à la fois une dimension symbolique et participent à l'embellissement de l'espace public.

Un bâti groupé, dense, principalement implanté sur les plateaux de basse altitude, avec des jeux de co-visibilités entre villages



IV. Les sous-unités paysagères de la Barousse

Carte des sous-unités paysagères de la Barousse (Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées)



Les variations paysagères qui permettent de différencier les sous-unités sont essentiellement liées aux effets de l'altitude sur la végétation et l'organisation en lien avec la configuration morphologique des vallées. Trois sous-unités se distinguent :

- En aval, la **vallée de la Garonne** constitue une large vallée qui appartient déjà au piémont pyrénéen, structurée par des versants collinaires boisés aux formes arrondies. Cette sous-unité est marquée par les grandes voies de communication, une urbanisation étirée et par l'influence urbaine de St-Bertrand-de-Comminges et Barbazan au Nord (autour de Sarp et Izaourt).
- Le **coeur de la Barousse** se caractérise par des versants structurants mais suffisamment élargis pour jouer d'effets d'ouvertures et de mises en scène des perceptions visuelles, principalement des silhouettes de bourg. L'étagement de la végétation est ici particulièrement lisible. Cette sous-unité communique en plusieurs points avec la vallée de la Garonne en contrebas. Cette structuration des versants forme un entre-deux assez prisé pour l'habitat, où l'urbanisation s'est récemment dispersée.
- En amont, la **haute Barousse** est une sous-unité très confidentielle en raison de la faible épaisseur du fond de vallée, la domination du milieu forestier liée aux conditions climatiques (la vallée étant exposée au Nord). L'urbanisation y est essentiellement rurale avec parfois de très beaux exemples d'architecture traditionnelle montagnarde.



La Neste et sa saligue à Anères

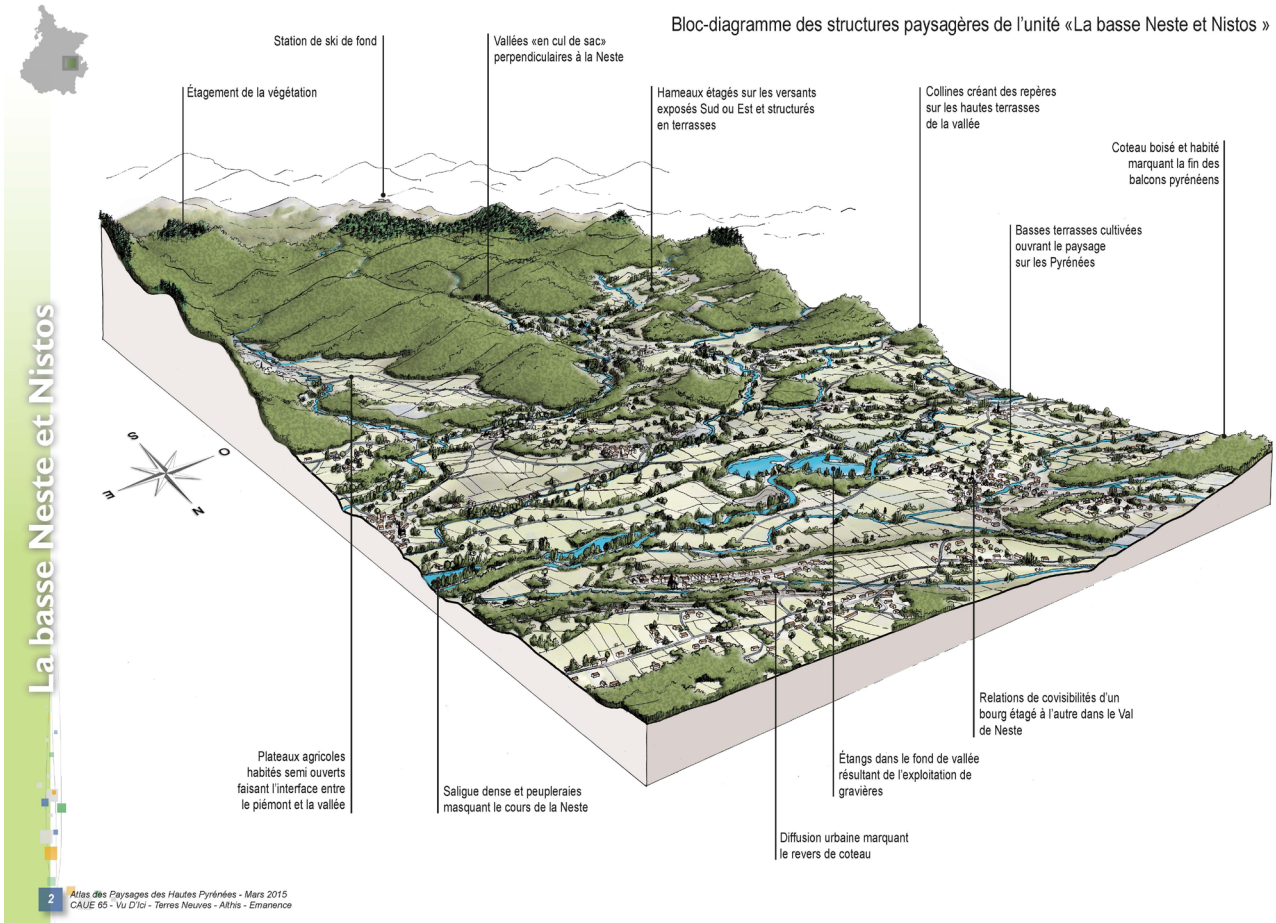
13 UNITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE BASSE NESTE ET NISTOS

Structurée par un paysage collinaire de piémont, à l'interface avec une large vallée cultivée, l'unité se compose de huit caractères principaux :
- les vallées en terrasse avec vues sur les Pyrénées
- les vallées perpendiculaires à la Neste
- les grandes cultures et les vergers
- l'agropastoralisme
- l'étagement de la végétation
- les villages étagés
- la diffusion urbaine
- les grottes

Elle trouve ses limites avec le coteau boisé de Lannemezan au Nord, les lignes de crête montagnardes au Sud, présente une continuité paysagère avec la Garonne à l'Est et s'arrête avec une fine langue de terre surélevée à l'Ouest.



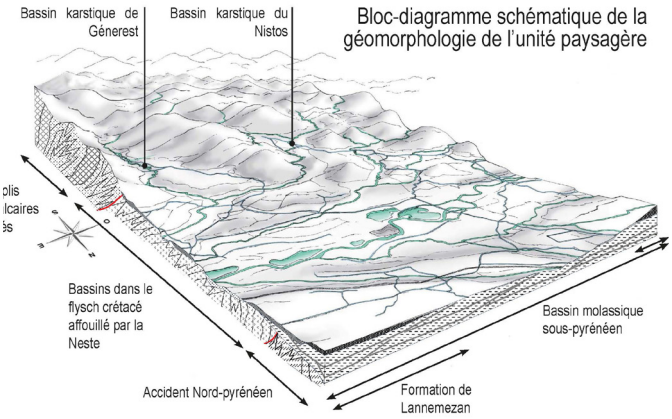
La campagne du piémont du NIstos entre Nestiers et Bize



I. Un amphitéâtre paysager ouvert sur les vallées du piémont pyrénéen

Un ensemble géologique cohérent

L'unité fait partie en quasi totalité d'un unique ensemble géologique : la zone Nord-pyrénéenne.
Une couche de roche sédimentaire recomposée (grès friable) dénommée « molasse » couvre l'accident géologique principal au Nord, qui n'apparait donc pas.
On peut identifier deux grands types de matériaux, incubateurs de paysages caractéristiques et contrastés :
- des séries calcaires fortement plissées et cassées en écaille au Sud, formant les collines du Haut-Nistos et de Génerest,
- des marnes et calcaires peu résistants au Nord (flyschs crétacés) mis à jour par la Neste et ses cours d'eaux affluents, créant un ensemble de terrasses accueillant les villages.



La vallée de la Neste, principale ressource

La Neste est le principal élément du réseau hydrographique de la Basse Neste et du Nistos. Elle est artificiellemment séparée en deux avant de parcourir l'unité :
- un canal (canal de la Neste), créé par l'homme conduit une partie des eaux sur le plateau de Lannemezan jusqu'au Gers. Il est peu visible car traverse un ensemble de boisements denses.
- le tracé naturel de la rivière, formant un ensemble de méandres doux et développant une végétation hygrophile à l'appui des berges. Quelques petits bras y ont été aménagés pour alimenter des ouvrages (moulins, stations hydro-électriques...).

Jalonnant le cours de la Neste, un ensemble d'étangs permet de rendre plus visible la présence de l'eau. Ils trouvent leur place dans d'anciens trous de carrières, notamment des gravières. Ces zones d'eaux nouvelles permettent de renforcer la trame verte et bleue de la vallée.

Les terrasses et chambres paysagères sont en revanche plutôt arides et l'on releve seulement ponctuellement la présence de quelques torrents temporaires peu lisibles.

Un relief en terrasses à l'interface du piémont

Trois composantes principales constituent l'identité de la Neste et du Haut-Nistos :
- une vallée principale orientée Est-Ouest : sur laquelle les axes de développement s'appuient. Elle donne une perception de barrière latérale à la chaîne des pyrénées, avec la présence des premières avancées collinaires qui créent des obstacles visuels latéraux.
Elle se structure en terrasses alluviales à plusieurs palliers, avec une vallée à fond plat ou coule la Neste. Des pentes accentuées (serres) marquent visuellement leur position et délimitent leur zone d'influence. Les villages sont implantés pour bénéficier de la vue sur la montagne et profiter d'une exposition favorable.
- un système de vallées secondaires glaciaires perchées : perpendiculairement à la vallée principale s'est développé un réseau de vallées secondaires, résultant d'anciens glaciers. Elles se caractérisent par un fond plat et la présence de petites chambres paysagères cadrées des collines. Leur orientation permet un jeu visuel avec la haute-montagne au Sud et la vallée au Nord.
- une série de collines de piémont : de forme circulaire, ces reliefs s'avancent jusqu'au pied de la Neste et forment des écrans visuels qui cadrent les perspectives depuis la vallée.

Barrière visuelle formée par les piémonts pyrénéens



Vallées secondaires à fond plat plus ou moins larges (Génerest)



II. Entre grandes cultures et agropastoralisme

Un étagement des pratiques

Le paysage collinaire du Nord de l'unité accueille une importante diversité de production et de cultures (élevage, céréales, arboriculture), sur des parcelles de taille moyenne.

A l'inverse au Sud, c'est l'élevage qui s'impose comme le premier système de production, avec seulement quelques rares terres mécanisables exploitées en polyculture. La forêt y est très présente et domine l'espace. En progression du fait de la déprise agricole due à l'impossibilité de mécaniser la production elle témoigne des mutations récentes de l'agriculture. Les SAU se maintiennent voire progressent tandis que le nombre d'exploitations diminue.

Les reliefs montagnards sont donc témoins de l'économie agropastorale, avec une occupation des étages intermédiaires (prés de fauche et pâtures) en dessous des lisières boisées. Plus en altitude les estives maintiennent les paysages de sommets ouverts constituants des points d'observations privilégiés du piémont et du plateau de Lannemezan.

Une trame verte naturelle et artificielle

Autour de la vallée de la Neste s'articule une ripisylve dense, composée selon les secteurs :
- d'une végétation naturelle conservée dans certains secteurs préservés
- proche de la Neste : d'une végétation artificielle, plantée de feuillus et peupleraies autour des carrières pour assurer leur intégration
- sur les terrasses Nord : de boisements artificiels exploités : peupleraies, feuillus, conifères, créant de réelles barrières visuelles. Le végétal vient ici atténuer localement la perception de grande largeur de la vallée et de sa structuration en terrasses.

Les plus fortes pentes sont structurées par un réseau de boisements denses. On les retrouve notamment sur les premiers ensembles collinaires, amorces du massif pyrénéen : les massifs de Suberpène, Pène Haute et du Tourroc en sont notamment des exemples.

A dominante foncée, ces boisements renforcent l'effet de relief donnant ainsi une impression d'inaccessibilité.

Ensembles boisés à l'appui du plateau de Lannemezan (St Laurent de Neste)



Paysage collinaire au Nord de l'unité (Tuzaguet), développant des espaces de grandes cultures



Pré de pâtures dans les étages intermédiaires (Bize)



III. Une identité architecturale et urbaine spécifique

Une diversité de formes urbaines

Constituée exclusivement de villages, l'unité paysagère, en présente une diversité de formes selon les sites dans lesquels ils s'inscrivent. En effet, on constate des formes beaucoup plus libres et distendues sur les plateaux de la vallée de la Neste tandis qu'on les identifie comme plus ramassés et compacts dans les vallées secondaires.
Un ensemble de composantes permet de donner son caractère à chaque village : ses rues, ses carrefours, sa place, son pré commun, ses divers espaces publics, édifices et monuments.

Un bâti linéaire

En plan tout comme en les parcourant, l'intérieur des villages s'apparente à un paysage minéral linéaire, bordé de façades, pignons, murs et murets formant ainsi les rues.
Une grande majorité des bâtiments sont implantés en bordure de voie et partage donc ainsi une ou plusieurs de ses façades avec la rue.
Un important réseau patrimonial est implanté sur le territoire au travers des nombreuses églises que l'on retrouve dans chaque village, et des calvaires implantés à la croisée des chemins.

Des villages très linéaires, construits le long des axes routiers



Des ensembles de murs, murets et clots



Des façades travaillées avec encadrures aux matériaux nobles



Un important patrimoine constitué d'églises



Une implantation privilégiée

Sur les plateaux étagés de la vallée de la Neste, les maisons sont principalement tournées vers le Sud parfois vers l'Est pour bénéficier d'une exposition préférentielle et du tableau ouvert sur la chaîne pyrénéenne.
Implantées en longues bandes sur les lignes topographiques, elles sont séparées les unes des autres par des cours et jardins.
Ces derniers sont généralement protégés par la forme en L du bâti et de longs murs permettant d'enclore la parcelle.
Les vergers et jardins sont présents en périphérie du village.

Un bâti travaillé

Les maisons présentent des façades soignées tout comme leurs dépendances qui sont toutefois composées avec des matériaux moins onéreux.
Les ouvertures sont centrées autour de la porte d'entrée, et sont parfois décorées par des enduits à la chaux ou encore pierres ouvragées.
Le savoir faire local s'y exprime par le choix des motifs, travail du bois, de la brique, de la pierre et des galets.

IV. Un paysage sous pression

De nombreuses infrastructures qui jalonnent le territoire

Présentant un profil relativement large, la vallée de la Neste a ainsi été le support de développement d'infrastructures diverses : notamment la voie ferroviaire ainsi que l'autoroute A64. Bien que traversant le territoire, ces deux infrastructures n'en permettent toutefois pas la desserte car aucun échangeur autoroutier ni aucune gare ne se situe dans l'unité paysagère. Aux deux limites, ce sont les communes de Lannemezan et Montréjeau qui sont desservies.
Autre infrastructure majeure en marge du territoire, le canal de la Neste, long de près de 28 km, est créé au XIXe siècle pour alimenter les cours d'eau du plateau de Lannemezan, dans une optique d'irrigation des cultures du Gers notamment.

Plus au Sud de l'unité on relève la présence du domaine de ski nordique de Nistos. Avec une cinquantaine de kilomètres de pistes et ne présentant pas de remontées mécaniques, il laisse une faible emprunte dans le paysage.
Le territoire montre ainsi des disparités entre la vallée de la Neste présentant un trafic important pour accéder aux vallées des Hautes Nestes (Louron, Aure...) et de la Garonne (stations du Luchonnais) et le piémont de fréquentation locale plus modérée.

Une pression urbaine issue des infrastructures

La non desserte du territoire par les infrastructures de transport structurantes, le réseau de départementales parallèles à la vallée de la Neste desservant les bourgs et la position en promontoire de ceux-ci face au massif pyrénéen engrendre de fortes problématiques de diffusion urbaine.

En effet, pour l'ensemble de ces raisons, on assiste à un étalement urbain récent, accru et exponentiel le long de la trame viaire.

Ces implantations engendrent une surconsommation des terres agricoles, une perte des fenêtres visuelles sur la montagne depuis les voies de circulation ainsi qu'une balanisation des paysages.
De plus, la typologie du bâti nouveau tranche bien souvent avec les standards que l'on retrouve dans les villages.

Une attention particulière est donc à porter au niveaux des communes du plateau de la vallée de la Neste pour limiter les effets de diffusion urbaine et préserver l'identité du territoire.

Voie ferrée Lannemezan/Arreau, un moteur de désenclavement.



Une infrastructure touristique majeure : station de Nistos



Exemple de diffusion urbaine bénéficiant de la position en terrasse avec vue sur la chaîne de montagne pyrénéenne (Tuzaguet)





Vue des terrasses boisées de la Neste depuis le revers de plateau de Lannemezan à Cantaous



Coeur de bourg jardiné à Mazères-de-Neste



Avantignan, village sentinelle du piémont



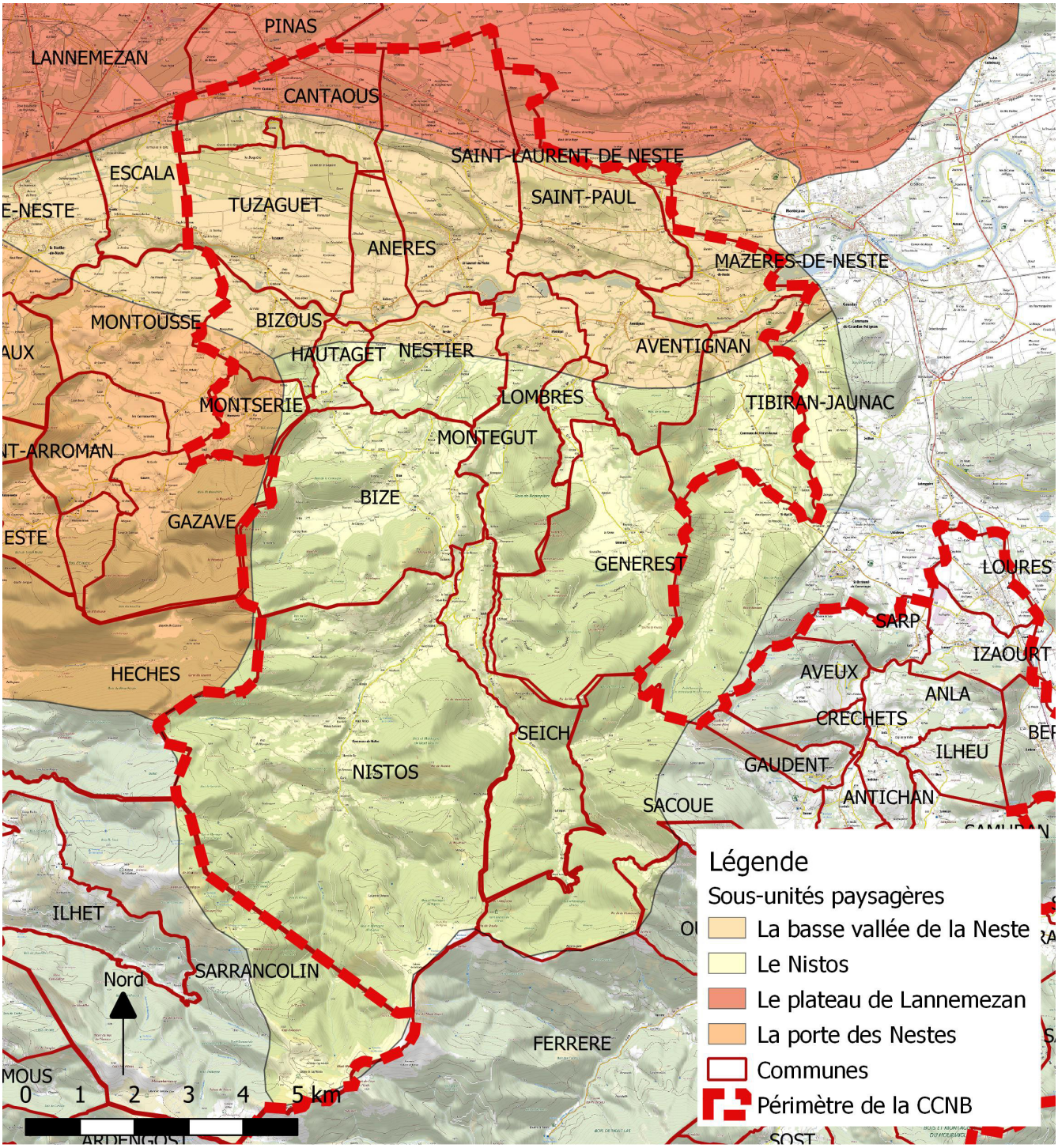
Paysagesde bas vacants de Haut-Nistos



Montsérié, village en promontoire ouvert vers l'ouest

V. Les sous-unités paysagères de la Neste et du Nistos

Carte des sous-unités paysagères de la Neste et du Nistos (Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées)



L'unité se caractérise par trois sous-unités auxquelles nous avons greffé la sous-unité du plateau de Lannemezan (unité des balcons pyrénéens), présente sur une faible partie Nord du territoire. Parmis ces unités, deux sont éponymes et correspondent aux vallées respectives. Si elles partagent un même bassin versant et des liens fonctionnels via les vallées qui les composent, ces trois sous-parties sont très éloignées en matière de dynamiques et de fonctionnement urbains :

- Au Nord-Est, le **cône d'érosion du plateau de Lannemezan** présente une structure en entonnoir, en prélude des grandes vallées des coteaux de Bigorre et du Gers. Ses polarités urbaines sont définies autour du pôle de Lannemezan.
- Après sa bifurcation vers l'Est, la vallée de la Neste devient un axe de communication naturel qui accueille le plus d'infrastructures et de bâti. Adossé à un système collinaire jusqu'à sa confluence avec la Garonne, ce couloir constitue **la basse vallée de la Neste**.
- La **porte des Nestes** s'articule à la transition entre montagne et piémont, qui se traduit par un élargissement des vues et la séparation entre le canal et la Neste. Cette sous-unité ne concerne que très partiellement le territoire au niveau de la commune de Montsérié.
- Enfin, **le Nistos** est un ensemble de moyenne montagne situé à l'écart de la vallée principale, greffé à la Neste par quelques cours d'eau. Les vallées y sont beaucoup plus courtes et sans débouché routier, avec un axe principal, celui du Nistos.



2



UNE IDENTITÉ MONTAGNARDE ET VALLÉENNE : REGARDS PARTAGES AVEC LES HABITANTS

Connaissance et reconnaissance partagée des éléments et structures paysagères

Ce volet d'étude s'appuie à la fois sur **un important travail de terrain et sur des ateliers de concertation et des entretiens avec des personnes ressource du territoire.** L'objectif est de révéler les motifs paysagers non seulement tels qu'ils se structurent dans l'espace forgeant ainsi l'identité du territoire mais aussi tels qu'ils sont perçus par les habitants : cela renvoie non seulement à leur perception intime du territoire mais aussi aux représentations sociales et culturelles du paysage. Par convention de lecture et pour mettre en exergue la représentation spécifique des paysages par les habitants, les synthèses émergeant des ateliers seront écrites en italique et les citations entendues seront entre guillemets.



Panorama à 360° au grand air - Port de Bales



Montagnes nourricières et boisées - Génerest



L'eau qui irrigue le territoire et dessine le paysage - La Neste à Anère



Le feu, symbole de vie des vallées - tradition des brandons au Port de Balès

21 UNE ALCHIMIE D'ÉLÉMENTS BRUTS QUI CRÉE LA FORCE DE CES PAYSAGES

Un travail de terrain et d'expertise révélant la force des éléments de paysage

Le territoire de la communauté de communes de Neste Barousse est complexe par ses dimensions mais aussi par l'articulation de ses vallées. Comme l'a montré le volet d'étude précédent il s'appuie véritablement sur deux unités paysagères à la fois contrastées et complémentaires qui rassemblent des vallées aux ambiances marquées tournées soit vers la Neste soit vers la Garonne. Un travail d'arpentage de terrain de plusieurs semaines (en février et juillet 2020) a révélé les éléments qui marquent l'identité du territoire comme des motifs paysagers. Ils renvoient plus particulièrement sur ce territoire à une **expression forte et parfois brute des éléments de base que sont : l'air, la terre, l'eau et le feu.**



Un travail participatif faisant émerger la spécificité de la perception des paysages

La volonté de l'intercommunalité a été d'associer très largement les acteurs de son territoire afin d'échanger autour du paysage actuel et de son évolution, et d'aboutir à un plan d'actions opérationnel partagé.
Au premier semestre 2020, outre le travail sur l'identité du territoire fait avec les élus du comité de pilotage en janvier, une série d'entretiens avec des personnes ressources a permis de révéler les premiers éléments forts des paysages et d'en sentir les grands enjeux.



A partir de là, trois ateliers de travail ont été organisés et animés par l'équipe d'étude. Après une communication élargie à l'ensemble de la population et des acteurs locaux, habitants et élus du territoire (1% de la population du territoire présent) sont venus débattre sur les questions posées sur leurs paysages aux 3 ateliers paysage :

- Atelier 1 : le mardi 20 octobre 2020, de 20h30 à 22h30, salle des fêtes de Sarp (16 personnes).
- Atelier 2 : le mercredi 21 octobre 2020, de 14h00 à 16h, salle des fêtes d'Anères (29 personnes).
- Atelier 3 : le jeudi 22 octobre 2020, de 20h30 à 22h30, salle des fêtes de Générest (27 personnes).

A partir d'exercices de photolangage et de jeux de rôles, l'objectif de ces ateliers était de comprendre la perception des paysages vus par la population. Ils ont été l'occasion de réfléchir sur les identités paysagères du territoire, les causes de ses évolutions et de débattre sur les enjeux qui en découlent. L'objectif était également de se projeter sur l'avenir et les actions à mener pour assurer la qualité des paysages demain. Les échanges lors des ateliers ont montré que le paysage est aussi l'opportunité de parler de toutes les activités présentes ou à améliorer sur le territoire.



Mots clés et motifs paysagers identifiés par les habitants lors des ateliers participatifs



Eléments disqualifiant les paysages identifiés par les habitants lors des ateliers participatifs



Cette perception de terrain des paysages avec des motifs très élémentaires fut confortée par celle des habitants lors des ateliers qui ont une représentation très nette de ces éléments et de leur forme la plus prégnante dans le paysage :

La représentation de **l'air** *renvoie aux grands espaces ouverts, à la liberté qu'ils induisent, à la pureté des sommets et aux grands panoramas pyrénéens.*
« c'est un paysage où l'on respire »

La terre *s'exprime au travers de la roche et notamment des grottes mais aussi pour son caractère nourricier avec le triptyque plusieurs fois cité « Estives, Forêts, Bas Vacants et/ou Plaine » qui renvoie à un modèle pastoral millénaire garant de la qualité des paysages.*

A la fois attirante et crainte, **l'eau** *est pour les habitants à la fois source de vie qui irrigue, soigne et alimente et puissance torrentielle qui peut inonder, détruire et effacer tout sur son passage. Elle est attachée aujourd'hui plus aux loisirs et aux souvenirs d'enfance pour beaucoup qu'à la ressource vitale structurant la vallée qu'elle a toujours été.*
«Je me souviens dans mon enfance quand nous allions au bord de la Neste.»

La représentation du **feu** *renvoie clairement à la vie sur le territoire symbolisée par la fête autour des brandons et les foyers regroupés au sein des villages. Cela se traduit à la fois dans l'espace par des modes d'habiter le territoire et des architectures spécifiques mais aussi par la culture et les traditions montagnardes qui parlent à la fois de cohésion, de convivialité et de fêtes.*
«Le feu c'est la vie»

Face à ces éléments identitaires, les principales craintes qui ressortent sont les bâtiments en ruine qui renvoient à la perte de vitalité des bourgs et la friche qui avance sur les bas vacants traduisant le recul de la mise en valeur par une certaine forme de pastoralisme de la montagne. La crainte sous-jacente est la désertification de la montagne. Le paradoxe c'est que les évolutions contemporaines ne sont pas forcément mieux acceptées avec les grandes routes, les lotissements trop serrés, un étalement urbain anarchique, les places villageoises devenues des parkings la publicité et les zones d'activités. Il y a cependant un espoir dans le développement d'une couverture numérique plus importante qui permettrait d'envisager de nouveaux modes de vie inimaginables aujourd'hui sur le territoire.



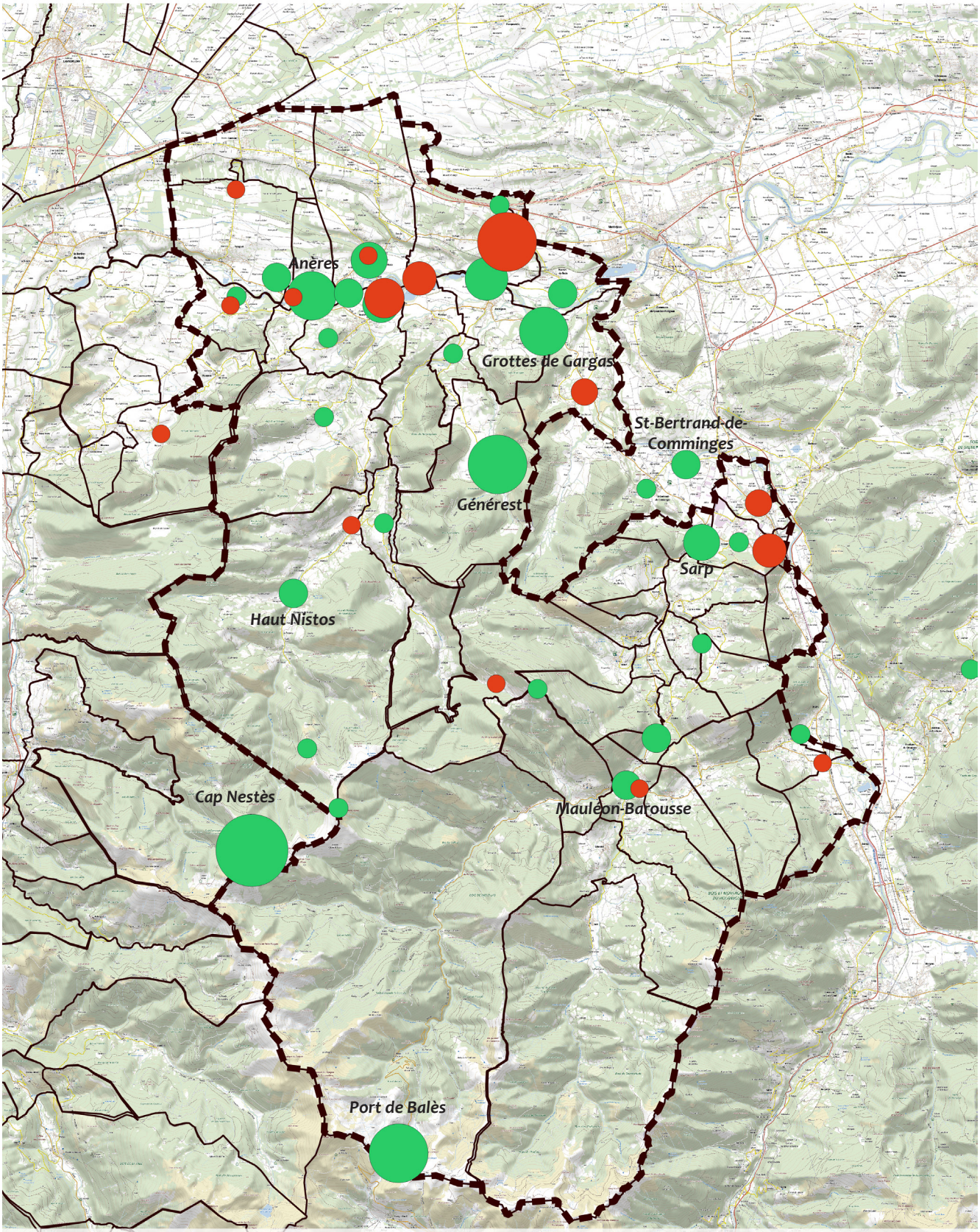
Un patrimoine qui part en ruine au profit de pavillons sur le coteau avec vue sur les Pyrénées



Montagnes de Barousse vues depuis la vallée de la Garonne à Izaourt



Carte de synthèse des paysages appréciés ou non pointés par les habitants lors des ateliers



Légende :

Sites appréciés

Sites non appréciés

Périmètre du Plan de Paysage

Limites communales

N

0 1 2 km

Relevé établi sur la base d'un questionnaire fourni à 70 habitants dans le cadre des ateliers paysage de Sarp, Anères et Générest en octobre 2020.

Une enquête auprès des habitants où ressortent autant les sites emblématiques que les lieux moins appréciés

Les sites appréciés par les habitants

Les habitants ont principalement évoqué des sites localisés au cœur des vallées de la Neste et de la Barousse ainsi qu'au niveau des sommets appréciés la qualité de cadre de vie qu'ils proposent ou pour les opportunités de loisirs et qu'ils offrent.

Dans la montagne, les pics et les stations sont appréciés pour la qualité des espaces de nature préservée et des paysages ainsi les activités de loisirs qu'ils offrent (ski, randonnées, contemplation…). Le Port de Balès et la Station de Nistos sont, en effet, les sites les plus mentionnés dans témoignages des habitants.

Les villages sont appréciés pour leur typicité et la qualité de vie. Les ateliers se sont déroulés à Sarp, Générest et Anères qui ont donc été régulièrement cités par les participants qui soulignent leur attachement et l'importance des souvenirs liés à leur lieu de vie.

Les espaces de nature de proximité figurent également parmi les sites appréciés par les habitants. Les forêts, les chemins entre villages, les lacs sont mentionnés pour la promenade, les activités de loisirs et la contemplation. Les Grottes de Gargas, le lac d'Aventignan et Les Ôcybelles ont notamment été signalés à plusieurs reprises par les habitants, en indiquant qu'il s'agit également de lieux de rencontre et de partage avec la famille et les amis.

Ainsi, ils apprécient particulièrement le territoire de Neste Barousse pour la qualité de ses espaces naturels et de ses paysages, qu'ils décrivent comme « magnifiques », « riches », « agréables » et « variés ». Ils apprécient y pratiquer diverses activités de loisirs comme la randonnée ou le vélo. C'est un territoire de vie regardé et admiré, qui suscite la tranquillité et le sentiment de liberté.



Nuage de mots employés par les habitants en lien avec les sites appréciés du territoire. (***Témoignages recueillis sur la base d'un questionnaire fournit à 70 habitants dans le cadre des ateliers paysages de Sarp, Anères et Générest en octobre 2020.)***

Les sites moins appréciés par les habitants

Les sites moins appréciés par les participants aux ateliers sont localisés dans les vallées et correspondent principalement à des espaces urbains ou aux carrières.

Les participants ont pointé du doigt les divers lotissements présents sur le territoire, notamment ceux des communes du nord du territoire qu'ils décrivent comme incohérents, présentant des constructions anarchiques. Ces témoignages illustrent une forme d'urbanisme non désirée par les habitants interrogés qui évoquent également l'impact sur le paysage et la crainte d'une perte d'identité sur le territoire.

Le site des Ôcybelles, apprécié pour le loisir et son caractère ludique et familial, est cependant mal perçu par un certain nombre d'habitants qui ont notamment des difficultés à cerner et à apprécier le caractère naturel du site et qui déplorent également sa localisation jugée trop proche de la route, de la gravière et de la déchetterie.

Les carrières de la Neste, d'Izaourt et de Sacoué ont une image négative relativement forte auprès des habitants notamment à cause de la dégradation du paysage qu'elles génèrent et l'absence de remise en état.

D'autres sites de centre bourg ou à proximité des villages sont ressentis plus négativement par les habitants. Pour les centres bourgs c'est une perte de dynamisme et un manque de commerce qui justifient ce choix et certains sites aux abords directs des villages sont décrits comme non entretenus, pollués et ponctués de déchets.

Ces sites représentent des évolutions et des changements qui causent ou qui font craindre aux habitants des effets négatifs sur la nature et les paysages en termes de pollution ou de perte de diversité mais également la crainte d'une perte d'identité de leur territoire.



Nuage de mots employés par les habitants en lien avec les sites moins appréciés du territoire. (***Témoignages recueillis sur la base d'un questionnaire fournit à 70 habitants dans le cadre des ateliers paysages de Sarp, Anères et Générest en octobre 2020.)***



Pic du Midi depuis le balcon de la Neste



Mont Las et Tourroc sur l'horizon et estives du Pic du Pouy Usclat depuis le Port de Balès



Sommet d'Herbe Rouge et falaise d'escalade de Troubat, vue depuis la forteresse de Bramevaque



Mail de Mau Bourg et carrière d'Izaourt



Pene Haut dans la vallée du Nistos

22 LE GRAND AIR DES HORIZONS MONTAGNARD : MONTAGNES ET MONTS A VOIR

L'horizon comme signature : pics, monts et serres comme repères dans le paysage

L'un des premiers éléments cité comme une évidence par les habitants est la vue sur les Pyrénées. C'est un panorama grand angle où l'on lit tous les monts depuis la vallée de la Neste ou de la Garonne. Si le Pic du midi constitue le repère incontesté depuis les balcons de la Neste en revanche c'est le Mont Las qui constitue le repère majeur au cœur de la Barousse.

« Tout le monde veut habiter ici avec une vue sur les Pyrénées et sur le Pic du Midi de préférence. »

« Le Mont Las c'est notre pyramide, un repère pour les vallées de la Barousse »

C'est un paysage « propre où l'air est pur ». Ces paysages d'altitude sont aussi décrits comme des espaces de liberté, sans clôture avec un accès libre à une nature préservée. Cette représentation d'un paysage pur sans entrave n'est pas sans poser des problèmes à l'usage puisque l'on n'y admet a contrario que peu de contraintes : on vient ici pour pouvoir jouir de la montagne et de son bon air sans aucune règle ce qui génère indubitablement des conflits d'usage (notamment avec l'activité pastorale) et trop souvent un non-respect de ce milieu préservé (jets de déchets, incivisme, dégradation…).

La succession des sommets montagnards dessine sur le ciel un horizon caractéristique dont l'enchainement permet à tout habitant du territoire de se repérer dans l'espace.

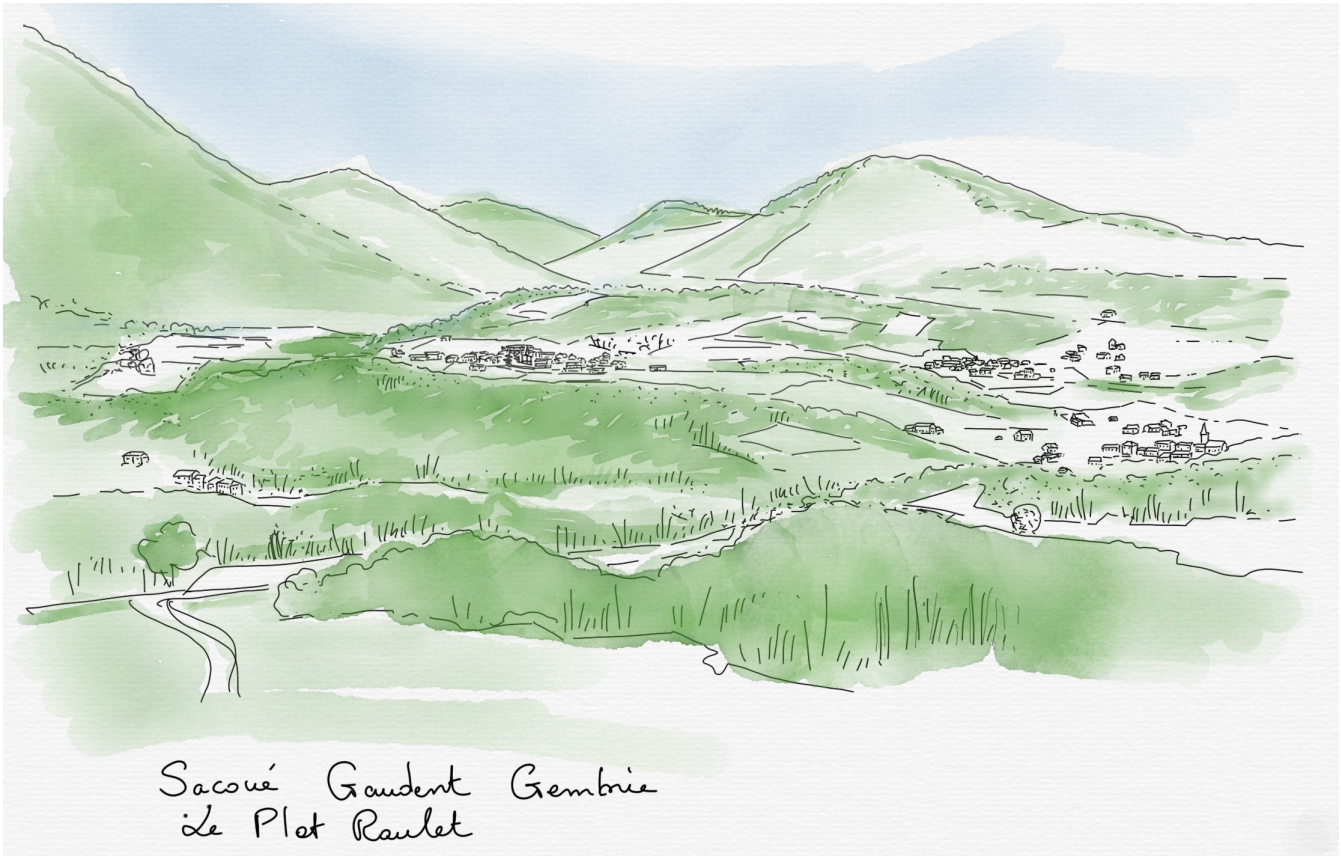
La silhouette caractéristique des monts marque non seulement la direction que l'on regarde mais l'endroit où l'on est en fonction de la forme qu'elle dessine sur l'horizon. Parmi les grands repères du territoire (qui oscillent entre plus de 2000m pour les plus hauts et 1500m à 1000m pour les plus bas) on notera : le Pic du Midi, Le Tourroc, Pene Haute, Le Mont Las, Le Cap Nestès, La Montagne de Gert, La Montagne d'Areng, Le Mont Né, Le Pic du Lion, Le Pic du Gar.

Jeux de covisibilités ou d'invisibilité

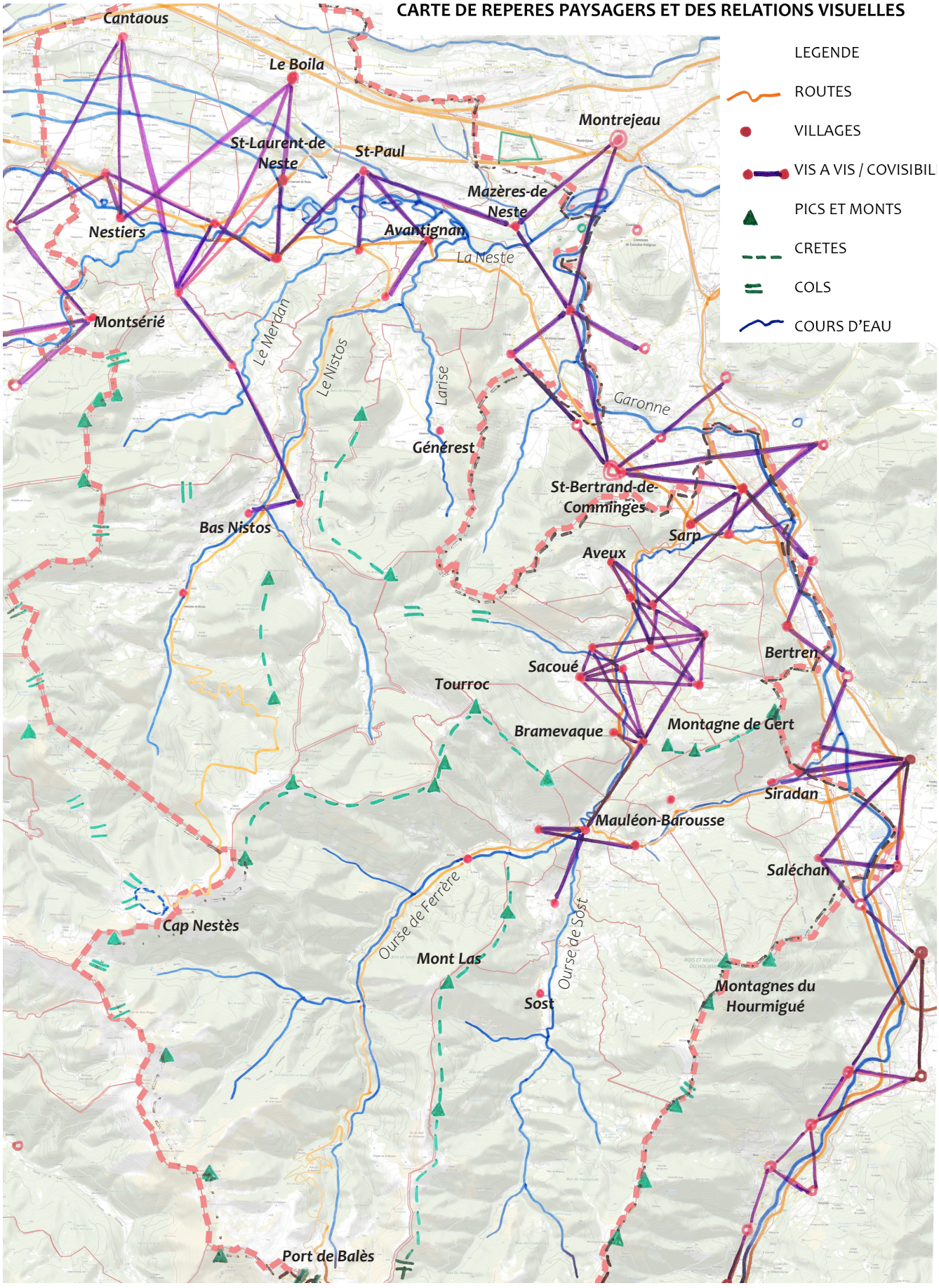
Dans ce paysage où l'on voit loin, il y a véritablement deux façon de regarder : Les habitants qui vivent ou travaillent sur les hauteurs ont résolument une vision plongeante sur le paysage. Leur évocation du paysage part des estives et descend par les forêts sur la plaine. A contrario les habitants de la vallée de la Neste décrivent des paysages en contre plongée où les saisons colorent les vallées avec la toile de fond immuable les Pyrénées. Les habitants mentionnent également les covisibilités qui existent entre de nombreux bourgs des vallées. Il y a ainsi une réelle inquiétude de voir disparaître les vues d'un village à l'autre ou vers les sommets et que le champ visuel se rétrécisse. L'enfrichement des zones intermédiaires est à ce titre assez mal vécu.

« Les boisements de friche gagnent du terrain et des villages que l'on voyait autrefois ont disparu du paysage. »

« Pas d'arbres qui gâchent la vue sur les Pyrénées »



CARTE DE REPERES PAYSAGERS ET DES RELATIONS VISUELLES



La configuration du relief du territoire joue sur deux modes de perception liés à la frontalité du massif montagneux sur les deux grandes vallées de la Neste et de la Garonne. Vus d'en haut les massifs et les crêtes s'organisent en plans successifs bleuissant dans le lointain (comme un décor de théâtre). Le regard finit par glisser sur la plaine qui fuit dans le lointain. Les deux grandes vallées sont visuellement absentes du paysage.

Vue d'en bas, la chaîne pyrénéenne déroule sa cimaise bleutée sur l'horizon et le premier plan s'anime du paysage de la vallée. C'est d'autant plus marquant que la vallée de la Neste, coulant d'ouest en est, déploie des terrasses alluviales successives sur une longue courbe dessinant à grande échelle un amphithéâtre monumental devant les montagnes. Visuellement toute l'épaisseur des vallées et versants boisés du piémont disparaît derrière l'écran des premiers monts qui s'imbriquent « à plat » sur l'horizon.

Cette perception visuelle du paysage induit des enjeux forts de covisibilités entre les bourgs du territoire qui se sont de fait implantés de façon stratégique dans les vallées :

• Sur la vallée de la Neste on distingue ainsi les villages en balcon sur l'amphithéâtre des terrasses nord de la vallée des villages en sentinelle sur les collines et promontoires du Piémont. Ces villages communiquent visuellement de part et d'autre de la vallée

• Avant de sortir des Pyrénées, la vallée de la Garonne traverse une vaste plaine glaciaire entourée de Monts qui semblent refermer visuellement cet espace. En clé de voûte de cet ensemble, le promontoire urbain de Saint-Bertrand-de-Comminges dominé par la Cathédrale focalise les points de vue à l'intérieur de cette aire visuelle.

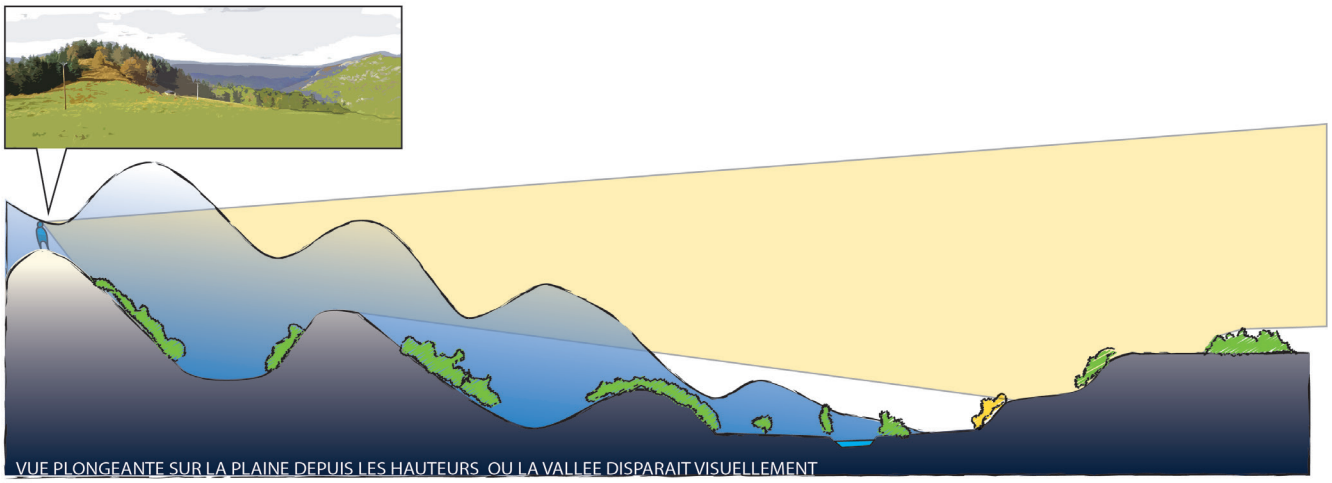
• A l'entrée de la Barousse, les villages suspendus sur les espaces intermédiaires communiquent visuellement de manière très étroite donnant une étrange impression de proximité dans des petites aires visuelles clairement circonscrites.

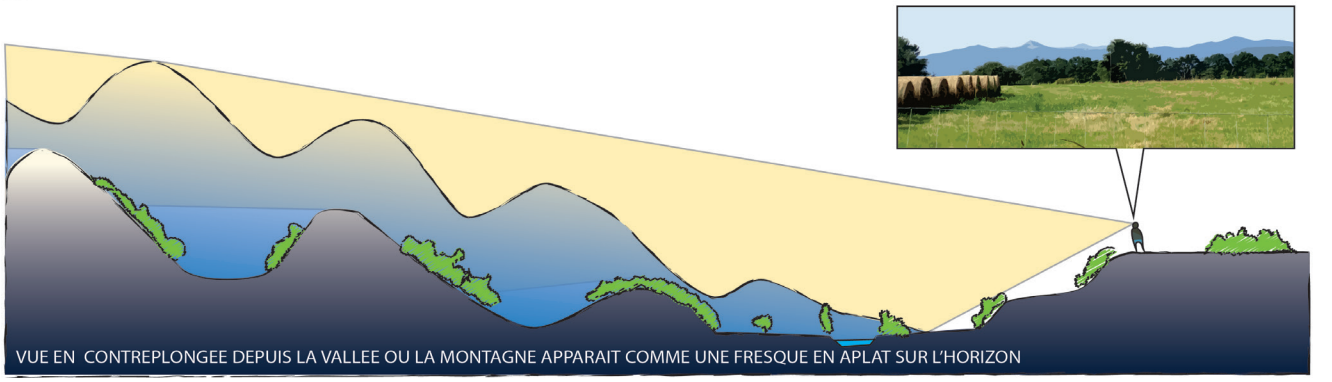
• Sur les hautes vallées, les villages s'accrochent en général à l'appui du versant le plus éclairé (adret) et dominent le fond de vallée en s'étirant souvent depuis le ruisseau (Ourse ou Nistos). Dans cette configuration Mauléon-Barousse tient une place particulière par son positionnement à la croisée des Ourses.



Mauléon Barousse à la croisée des vallées de Ourses

DES PERCEPTIONS QUI GOMMENT VISUELLEMENT CERTAINES PARTIES DU TERRIOIRE DANS LE PAYSAGE





Les espaces publics promontoires et balcons urbains

Profitant de ces points de vue à la fois remarquables et stratégiques les bourgs présentent le plus souvent une structure étagée et ménagent dans l'espace public des « dilatation » ou des parvis qui ouvrent sur le grand paysage.

On y retrouve ainsi les parvis d'églises, certains carrefours bordés d'un parapet de pierre qui souligne le promontoire. Le traitement de l'espace est souvent simple, parfois aménagé d'un banc à l'ombre d'un arbre. Il y a là tout un art à la fois de la contemplation mais aussi de la surveillance : d'un coup d'œil depuis le bourg on peut parfois embrasser toute les pentes des bas vacants où pâturent les troupeaux.



Espace public en balcon à l'ombre d'un tilleul et bordé de la fontaine à Sacoué





La montagne source de bien-être et défi sportif

Si le territoire ne comptait que Lourres-Barousse comme centre climatique historique alors que le climatisme s'est largement développé dans d'autres secteurs des Pyrénées, il présente aujourd'hui de plus en plus d'hébergements touristiques de type gîtes ou insolites qui revendiquent tous une expérience authentique de séjour au grand air en pleine nature. On notera aussi le centre d'accueil du Mas Auguste Valats de Siradan dans le prolongement de l'ancien site thermal du bourg.

La communauté de communes a ,par ailleurs, développé un important réseau de chemins de randonnée. Ils sillonnent l'ensemble du territoire et sont particulièrement pratiqués tant par les habitants que les touristes. Ils sont par ailleurs clairement mis en avant dans l'offre touristique du territoire.

Cette activité de randonnée a été fortement mise en avant par les habitants dans le cadre des ateliers. Elle est véritablement perçue comme un moyen privilégié de profiter de la beauté des paysages, de s'aérer et pratiquer une activité sportive. L'accent est mis sur la densité du réseau (300 km sur l'ensemble du territoire), la qualité des chemins, leur propreté liées à de récentes politiques d'aménagement. Grâce à plusieurs associations de randonneurs, « les sentiers sont assez fréquentés sans que ce soit la foule ». Ils permettent de connaître le territoire, ses villages, ses prairies et ses forêts et ce dans un cadre paysager remarquable.
« C'est en famille que l'on se promène dans les forêts et les paysages »

Randonnée en Barousse



Centre d'accueil de Siradan



Un peu évoqué par les habitants mais mis en exergue dans le cadre des entretiens avec les personnes ressource, le passage du Tour de France en Barousse pour emprunter le col du Port de Balès (depuis 2007) renvoie directement au défi sportif et à la notion de dépassement de soi en affrontant les sommets.
Cet événement a non seulement mis en lumière le territoire de manière forte depuis 2007 mais aussi induit l'aménagement de l'ancienne route versant sud pour la rendre plus carrossable. Elle est devenue de fait un point d'attraction cyclotouristique pour ceux qui désirent affronter le col mais aussi un point de pénétration de la montagne et d'accès aux estives de la Barousse pour les touristes, ce qui n'est pas sans commencer à créer des conflits d'usage avec le monde pastoral en lien avec l'accroissement de la fréquentation.

Passage du Tour de France au Port de Balès

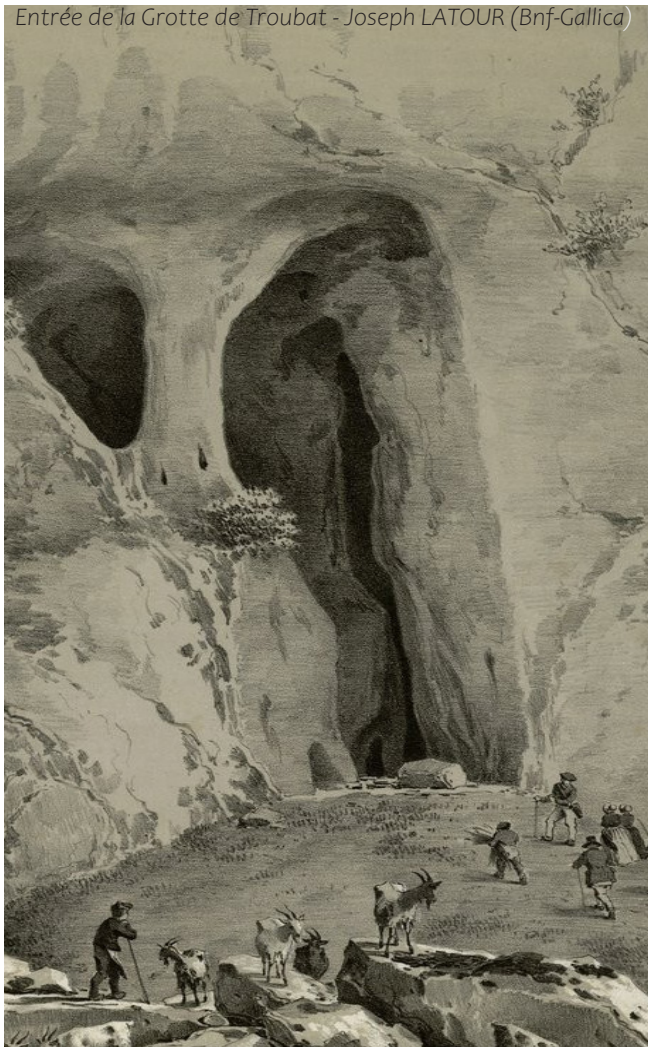




Vue sur le Gouffre du Sausset - Nistos



Autel de la Vierge à Anères



Entrée de la Grotte de Troubat - Joseph LATOUR (Bnf-Gallica)

23 PIERRE ANGULAIRE ET TERRE NOURRICIÈRE : MONTAGNES ET MONTS A VIVRE

La roche, matière première de paysages à la fois rudes et sublimes

La roche est finalement assez peu citée par les habitants comme élément fort des paysages. L'allusion au socle minéral du paysage se fait plus par l'exploitation au travers des carrières et gravières avec une connotation négative parfois sur l'aspect mais pas forcément pour l'activité qu'elle engendre.

Il y a pourtant un aspect symbolique et culturel fort du paysage montagnard en lien avec la roche qui renvoie à l'imaginaire ancien d'un milieu hostile où la vie peine à s'accrocher. La roche représente des risques d'effondrement, glissements de terrain, sismique et menace en cela la vie dans les vallées.

Le paysage est marqué par des pics rocheux dont on lit toute la complexité quand ils commencent à être enneigés (Cap Nestès, montagne d'Areng, Mont Las et plus loin Pic du midi). Les aplombs rocheux, les parois verticales comme celle de Troubat pratiquée pour l'escalade, sont autant d'éléments qui constituent des repères majeurs dans l'espace. Ces paysages de roche renvoient incontestablement au sublime, à la vision romantique de l'homme face à la grandeur des éléments.

C'est d'autant plus vrai que la particularité du territoire est de présenter un relief karstique qui modèle tout un paysage souterrain de gouffres, de grottes et de rochers. Ces cavités naturelles ont autrefois abrité les premiers habitants du territoire (Grottes de Gargas, de Troubat…). Elles touchent aussi au sublime par le voyage dans les entrailles de la terre qu'elles proposent. Gorges et gouffres ouvrent de nouveaux paysages mystérieux sculptés par l'eau. Même s'ils sont bien connus des habitants, ils alimentent autant les récits que les croyances. C'est d'ailleurs dans ces cavités ou sur ces rochers saillants que l'on retrouve régulièrement des petites statues de saints ou de la Vierge.

« Sous le village de Générest il y a des cavités. Le ruisseau de Larise qui traverse le bourg prend sa source dans un gouffre où il y a un vaste lac souterrain. »



Der Wanderer über dem Nebelmeer - K. FRIEDRICH, 1818, Hamburg Kunsthalle



Intérieur de la Grotte de Troubat - Latour Joseph (BNF Gallica -btv1b105731749)



Grottes de Gargas - Pierre François GORSE (BNF Gallica / Bibliothèque de Toulouse)

La pierre est depuis longtemps sur le territoire une véritable ressource. Les exploitations des calcaires en Barousse sont très anciennes laissant parfois des marques encore lisibles dans le paysage. On y extrayait notamment le marbre avec une palette de couleurs et de matières allant du rouge Griotte à Ferrère, aux teintes sombres veinées de blanc de Sarp, Gembrie et Mauléon ou aux bigarrures des marbres de Bramevaque ou de Sost, jusqu'au blanc pur des marbres de Sost très prisés au XIXème pour la scultpure. Le marbre fait d'ailleurs partie intégrante de l'architecture locale où il est travaillé et sculpté dans les encadrements des ouvertures, sur les stèles et fontaines ou mis en œuvre au sol sous forme de dalles et de bordures.



Détail d'encadrement de porte sculpté en marbre à St Laurent de Neste



Tombeau de Markos Botsaris en Grèce, sculpté dans le marbre de Sost par David d'Angers.

Aujourd'hui c'est l'exploitation du calcaire pour la chaux qui marque le paysage de la vallée de la Garonne avec notamment la Carrière d'Izaourt qui extrait et transforme ce matériau traditionnellement mis en œuvre dans les enduits ou le jointoiement des galets que l'on retrouve appareillés dans les murs anciens de clôtures ou d'annexes.
Dans la vallée de la Neste ce sont plutôt les graviers et sables de la zone alluvionnaire qui sont exploités pour les bétons, enrobés et matériaux de voiries. Ces gravières laissent derrière elles un chapelet de lacs et d'étangs le long de la Neste. La baignade naturelle des Ôcybelles est d'ailleurs une réhabilitation de l'un de ces sites industriels. Enchâssés dans une ripisylve assez dense ces plans d'eau sont aujourd'hui peu visibles dans le paysage et participe paradoxalement de la fermeture de la vallée.



Entrée et infrastructures des carrières d'Izaourt



Baignade des Ocybelles , réhabilitation d'une ancienne gravière



Une terre nourricière modelée par l'agriculture et l'agropastoralisme

Si le socle rocheux est peu mentionné dans les témoignages, c'est plus la nature sauvage avec les nombreuses fleurs comme symboles de biodiversité qui est souligné (le végétal tient une grande part dans la description des paysages). Cependant, et par-dessus tout pour les habitants, ce sont principalement les marques de l'occupation humaine de la montagne qui forgent l'identité du territoire. C'est notamment le pastoralisme qui est unanimement reconnu comme le mode de faire valoir du territoire ancestral et comme économie qui a fabriqué le paysage. Ce n'est pas une agriculture industrielle même si le nombre des exploitants a diminué et que la surface des parcelles augmente.

« Le pastoralisme a construit notre paysage et il est garant de l'ouverture de l'espace. »

« Le paysage se structure en descendant la vallée : les estives avec les bergers et leur troupeau en haut, la forêt au milieu sur les pentes et les bas vacants avec les villages pour finir sur la plaine. »



Berger des Pyrénées - Rosa Bonheur 1888

L'identité pastorale est principalement reconnue au travers de l'homme et son troupeau :

« les vaches sont nos monuments .»

Ces symboles forts sont mis en avant notamment à la période de la transhumance où l'univers des estives redescend dans la vallée. La diversité des bêtes et la mobilité des troupeaux font partie intégrante du paysage.



Sevrage des veaux dans les estives des Pyérénées -Rosa Bonheur

On trouve sur le territoire a peu près autant de vaches (80% filière viande) et de moutons (pour naissage et élevage). La production fromagère de Barousse et du Nistos est particulièrement reconnue même s'il n'y a pas de label à proprement parler. Si le métier de berger et de vacher a beaucoup évolué, il est considéré par les intéressés aujourd'hui comme peu reconnu.

« Nos troupeaux ne sont pas respectés notamment par les chiens que l'on laisse courir en liberté pendant la promenade. Nous sommes bergers et notre travail n'est pas reconnu ; ce n'est pas notre rôle de faire les gendarmes de la montagne »



Cabane et troupeau sur la montagne de Séuès - Port de Balès

Les granges foraines des zones intermédiaires et les courtaous avec leur muret de pierre sèche sont aussi des symboles forts et lisibles dans le paysage de cette culture pastorale. Si l'usage de ces granges et cabanes s'est progressivement restreint, il y a un vrai attachement des habitants à conserver leur aspect traditionnel.

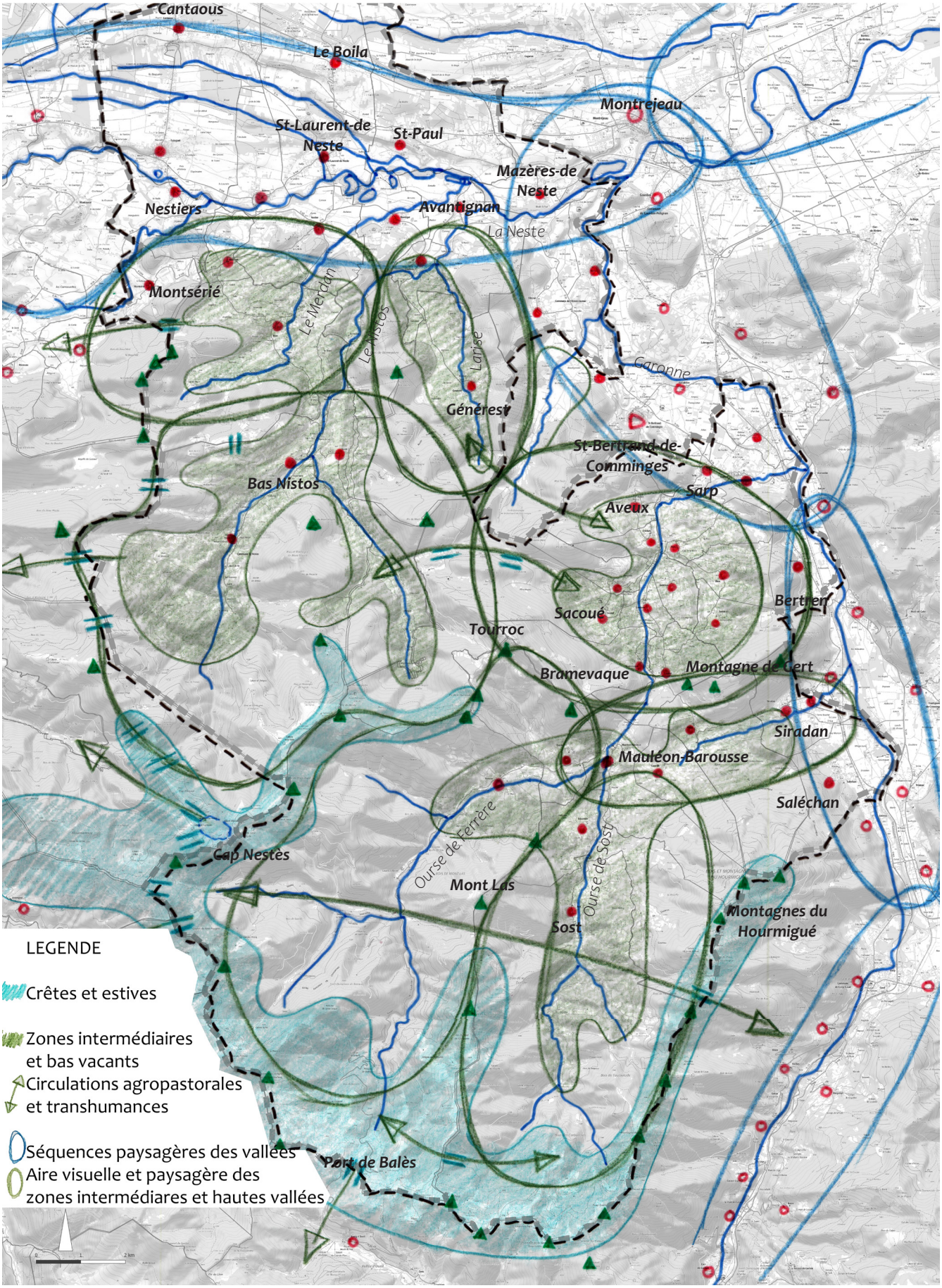
« Les cabanes de bergers et les granges foraines sont les témoins d'une montagne très utilisée autrefois. »

Face aux nombreuses réhabilitations qui ne se font pas dans le respect de la tradition, il y a une vraie inquiétude des habitants de voir dénaturer ce patrimoine. (Abandon de certaines granges, utilisation de matériaux de construction contemporains, multiplication des ouvertures, transformation en résidence secondaire…). Dans le même registre il y a une réelle crainte de l'avancée de la friche ou des boisements qui ferment le paysage dans les zones intermédiaires et de la disparition des haies sur talus et murets qui structurent les pentes.



Enfrichement et fermeture de la zone intermédiaire à Esbareich

CART E DE STRUCTURE PAYSAGERE DES VALLEES, BAS VACANTS ET DES ESTIVES



L'évolution de l'agriculture amène de nouvelles formes dans le paysage qui ne sont pas aussi bien reconnues par les habitants : ainsi les nouveaux bâtiments d'élevage de grande dimension aux allures de hangar industriel, les balles de foin enveloppées de plastique et les grandes cultures de maïs en fond de vallée sont diversement perçus. Il y a une perception de l'échelle de temps long et d'espace à taille humaine dans la reconnaissance de l'agriculture montagnarde qui pour beaucoup ne doit pas céder à la consommation immédiate et au productivisme. Cependant certains agriculteurs reviennent à des pratiques anciennes et pas seulement par folklore ou respect de la tradition :
« Mes parents ne transhumaient pas, j'ai fait le choix de la transhumance par souci de proximité avec mes animaux. Ils sont mieux en estive l'été et il y a moins de soucis sur les vêlages. Sur l'estive j'ai même une vache qui appelle s'il y a un problème. »



Des nouveaux bâtiments qui ponctuent l'espace rural

Le paysage agro-pastoral s'est donc construit depuis plusieurs siècles autour d'une forme d'autarcie avec son apogée à la fin du XIXème siècle en termes d'occupation des vallées. La vie montagnarde a pris le rythme des transhumances entre les cabanes et les courtaous (estives) à la belle saison et les granges foraines des bas vacants ponctués de cultures et vergers. Elle a tracé des chemins pluri-centenaires dans les montagnes reliant les hommes à travers les cols ou en empruntant les cimes des estives.
Les fonds des grandes vallées de la Neste et de la Garonne ont quant à eux été peu évoqués par les habitants pour définir l'identité du territoire. Pourtant ils portent aussi une certaine richesse agricole : La sociologie paysanne a été fortement marquée par les traditions pyrénéennes et les modes de vie qui reposent essentiellement, jusqu'au milieu du xxe siècle, sur une polyculture de subsistance. On y pratiquait la culture du lin (jusqu'à la fin du XIXème siècle) qui alimentait les tisserands de la vallée et des noyers pour fournir les moulins à huile des bords de Neste. Les céréales principales sont le blé, le maïs, l'orge, l'avoine, le seigle et le millet. Les légumes essentiels sont la pomme de terre et le haricot. Ce dernier (le Tarbais, le Lingot et même le Coco) est cultivé traditionnellement dans les champs de maïs dont les tiges sont utilisées comme tuteurs.



Grandes cultures et vergers intensifs en la vallée de la Garonne

Les arbres fruitiers assurent les récoltes de fruits nécessaires à la consommation locale : le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer. Le gros bétail est composé de vaches laitières ou à viance et de veaux (autrefois vendus sur les marchés locaux), la production de viande étant beaucoup plus intéressante que la production laitière destinée simplement aux besoins familiaux ; la plupart des fermes comptent aussi un cheptel plus ou moins important d'ovins et quelques porcs.
C'est peut-être dans ces fonds de vallée que l'agriculture a le plus évoluée avec une intensification des monocultures céréalières dans des grands champs et un développement de grands vergers bâchés d'ombrières dans la vallée de la Garonne. L'échelle du paysage a changé et sa structure s'est simplifiée face la disparition de chemin et des haies et arbres isolés ou en alignement entre les champs.



Structuration en terrasses de la zone intermédiaire ponctuée de hameaux et granges foraines dans la vallée du Nistos



Carte postale ancienne (1903-1910) - Les Pyrénées. (1e Série). 359. - Loures Barbazan. Vue sur la Vallée de la Garonne. - Village d'Izaourt (Archives départementales des Hautes-Pyrénées -5 Fi 230/3) - Paysage ponctué de vergers et d'alignements de fruitiers, ripisylve des cours d'eau marquées par des peupliers d'italie - petit parcellaire avec une forte polyculture et des pâtures pour l'elevage. Zone intermédiaire en arrière plan très ouverte et valorisée par l'agro-pastoralisme.

Vallée de la Garonne aujourd'hui, secteur d'Izaourt et Sarp vu depuis Labroquère



Une culture ancrée de l'arbre et de la forêt

Les habitants du territoire sont unanimement attachés à leurs forêts et ce pour plusieurs raisons :

- *C'est une ressource économique par son exploitation*
- *C'est un lieu de bien-être et d'harmonie, un espace de randonnée très fréquenté tant par les randonneurs, les pélerins que les VTTistes et cavaliers*
- *C'est un lieu de chasse (activité traditionnellement très prégnante sur le territoire) et de cueillette (champignons, châtaignes…)*
- *On lui reconnait un caractère naturel et une valeur écologique*
- *Elle retient l'eau et les sols*

Pour beaucoup c'est l'identité même de la Barousse : de grandes forêts avec des troupeaux de cervidés (avec le moment attendu du brame du cerf). Cette dimension sauvage de la forêt et son caractère impénétrable qui la rend mystérieuse est diversement perçu par les habitants. D'un côté il y a une distinction entre la forêt entretenue et les bois de friche moins bien perçus et dont la progression inquiète ; de l'autre côté il y a au contraire une volonté d'avoir sur le territoire un sanctuaire forestier inaccessible renvoyant à l'idéal de la forêt primaire intouchée. Les grandes futaies et les hêtraies sont soulignées pour la qualité de leurs ambiances sylvestres. Il y a une vraie ambivalence entre les individus sur la perception du niveau d'entretien et d'exploitation de la forêt, les coupes à blanc qui « rasent la montagne » sont aussi peu appréciées que les bois d'enfrichement des zones intermédiaires :

« La forêt approche des villages : ça coupe les paysages et ça enlève les vues ». « On ne voit plus les églises et Ourde disparait. »

« Les forêts doivent être préservées avec une gestion durable et efficace »

Il y a par ailleurs une vraie reconnaissance du métier des bucherons et de leur savoir faire pour alimenter la filière bois qui tourne essentiellement autour du bois d'œuvre et d'affouage. Il est cependant reconnu qu'elle mériterait d'être soutenue ou plus développée. A contrario il y a une vrai inquiétude voire un rejet du projet d'installation d'une scierie industrielle à Lannemezan qui doit être alimentée de 5000 m3 de bois par ans avec un traffic important de grumiers. Il y a dans la vallée une vraie peur que la forêt disparaisse.

« Il ne faut pas escagasser la forêt : ne pas jeter de détritus, de saletés, bien l'entretenir, enlever les ronciers… Faire en sorte que ce soit une ressource de biodiversité. »

Hêtraie sapinière de la Vallée de l'Ourse de Ferrère



La légende du Tantugou :
(illustration ©René Hausman)



Tantugou est un personnage de la mythologie pyrénéenne. Il était supposé vivre dans les vallées du Comminges proches de Luchon (Haute-Garonne) : les vallées du Larboust et d'Oueil, les vallées d'Aure et du Louron. Tantugou apparaît sous la forme d'un vieillard barbu de haute taille, vêtu d'une tunique à capuchon, parfois de peaux de bêtes, et armé d'une massue comme son équivalent au-delà de la frontière espagnole, l'aragonais Silvan. Son rôle est d'assurer la pérennité de la vie pastorale et agricole, il surveille les récoltes et les troupeaux, dormant parfois sur un rocher non loin d'eux, chassant les voleurs ou les prédateurs de toute espèce. Il connaît tous les secrets de la nature. C'est donc un des avatars du Sylvain des Romains.

Hêtraie en vallée du Nistos

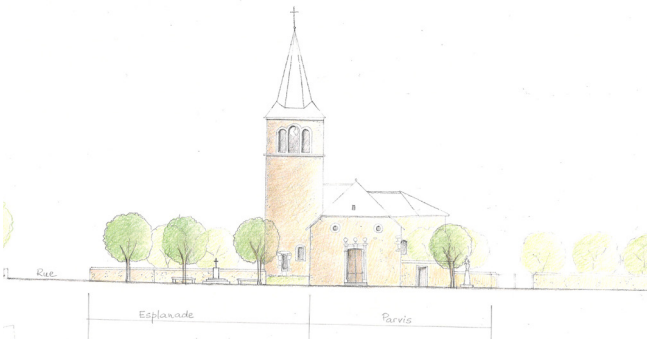




Vue sur les terrasses boisées de St-Laurent-de-Neste



Vue sur les monts boisés de Hautaget



Place de l'Eglise de Bizous (CAUE 65)



Nestier - Place de l'Ormeau



Place de l'église de St Paul



Alignement de la D817 vers Montréjeau



St-Laurent-de-Neste - Avenue de la Neste



Loures-Barousse / Route de Luchon

Il ressort donc sur le territoire une véritable culture du bois et une identité forestière avec la présence des forêts domaniales de Barousse et de Bize-Nistos ainsi que de nombreuses forêts communales et privées. Il y a donc une vraie diversité dans le patrimoine forestier du territoire. Une grande partie de ces forêts sont gérées par l'ONF et les commissions syndicales du Nistos et de la vallée de la Barousse. Depuis 1873, cette dernière regroupe 25 communes de la vallée de la Barousse et 4 communes de la vallée de la Neste. Elle gère une forêt de 2074 ha environ (plan de gestion établi en partenariat avec l'ONF), qui se compose principalement de hêtraies et sapinières avec une dominante hêtraies. Le bois est exploité à destination du bois d'œuvre, de cellulose et d'affouage. Il est essentiellement vendu à des exploitants forestiers locaux et à des espagnols. Elle assure également l'entretien des pistes et routes forestières qui assurent la qualité d'exploitation (et donc le prix de vente) du bois. Elle participe par ailleurs à l'aménagement des sentiers et belvédères dans les forêts.

L'architecture traditionnelle du territoire témoigne d'un réel savoir-faire ancien et d'une richesse de détails tant dans le travail de charpente (granges à arches) que celui de menuiserie avec les jeux de claire-voie (vertical, a chevrons, à croisillons, à motifs…) les balustrades des galeries, portes et volets sculptés et lambrequins en bois. Cette culture du bois va jusque dans la sculpture de troncs et dans la tradition de la préparation des brandons.









Ce lien intime avec l'arbre se retrouve jusque dans l'espace public où il est encore très présent malgré parfois des aménagements routiers qui peuvent avoir raison de vieux arbres. On notera les motifs paysagers spécifiques suivants qui accompagnent un espace public où l'arbre abrite le croisement et la rencontre des habitants depuis parfois des siècles :

- **Les plantades** de la vallée de la Neste qui étaient autrefois des communs plantés de chênes, châtaigniers ou hêtres pour amener les porcs à la glandée. Elles marquent aujourd'hui certaines entrées de bourg de manière magistrale
- **Les arbres repères** de carrefours : dans les villages ou la campagne des arbres marquent l'axe central du carrefour, la croisée des chemins. Ils sont parfois même entourés de murs banc pour s'y arrêter.
- **Les arbres marqueurs** de lieux de culte ou de recueillement : ils forment souvent à eux seuls l'espace du parvis de l'église, ils marquent aussi l'entrée ou le cœur du cimetière et parfois les grottes de la vierge. Ce sont souvent dans ce cas des conifère (comme les séquoias du cimetière de Ferrère) ou des ifs, symbolisant l'éternité par la permanence de leur feuillage.
- **Les arbres de places et placettes** qui ombragent l'espace public.

Arbre marquant le carrefour vers Cantaous





Mail de platanes de l'espace pique-nique de Nesploria



Etablissement Thermal de St Nérée - Ourse de Ferrère - 1918-1940- Archives départementales 5Fi175-2



Source du Sang -St Nérée - 1918-1940- Arch. Dép. 5Fi175-4



Ancien établissement thermal de st Nérée et sa source



Source captée du site de St Nérée



Source du site de St Nérée

24 DES EAUX VIVES QUI IRRIGUENT ET ANIMENT LES VALLÉES

L'eau est un élément fort des paysages de Neste Barousse. Les habitants apprécient particulièrement « leurs rivières sauvages ». Il est intéressant de voir sur ce territoire à quel point les formes de l'eau sont associées à des paysages :

« En altitude, c'est le torrent qui traverse une estive. »

« C'est l'eau qui goutte, qui coule comme un élément de vie dans la vallée. »

« Le torrent puissant modèle le paysage et peut détruire aussi. C'est un milieu pur »

« L'eau pure vient de la forêt »

« La Neste est à la fois torrent impétueux ou calme et reposante. Elle a des petites plages de galets où l'on peut se baigner ou pêcher. »

« La Neste, cours d'eau puissant, dessine une courbe immuable en laissant une trace dans le paysage. C'est une frontière entre la plaine et le piémont. Elle participe à l'harmonie du paysage. »

L'eau renvoie très vite à des souvenirs d'enfance, de promenades ou de baignades. Elle inspire une vie libre et sans contrainte sur les berges. Elle est associée à la baignade. A ce titre la baignade des Ocybelles est diversement perçue par la population : belle réhabilitation en piscine biologique d'un site industriel pour les uns elle est considérée comme une aberration pour les autres (quelque chose de trop artificiel alors que l'on peut se baigner dans l'Ourse).

Depuis la destruction récente du pont de St Laurent de Neste, il y a une perception plus aiguë des risques liés à l'eau ; cela se traduit parfois par une remise en cause des lois sur l'eau qui ne permettent pas forcément de gérer les bords de rivière et les embâcles pour limiter ces risques. Il y a une véritable inquiétude

« La Neste est redevenue plus propre. Il n'y a plus de décharges dans l'eau et les embâcles sont enlevés après les crues. Les berges sont propres. Des efforts sont à faire de ce côté sur les Ourses et le Nistos »



La Neste et sa saligue à Mazères-de-Neste

Le territoire est véritablement mis en mouvement dans les vallées : Les grands flux et échanges économiques traversants les Pyrénées se font au travers des vallées qui seules donnent accès à la montagne. Elle ont structuré l'implantation humaine depuis longtemps au travers des grands axes de déplacement s'appuyant sur la Neste et la Garonne mais aussi par les échanges liés à la transhumance,

« L'important ce sont ces chemins anciens qui nous lient »

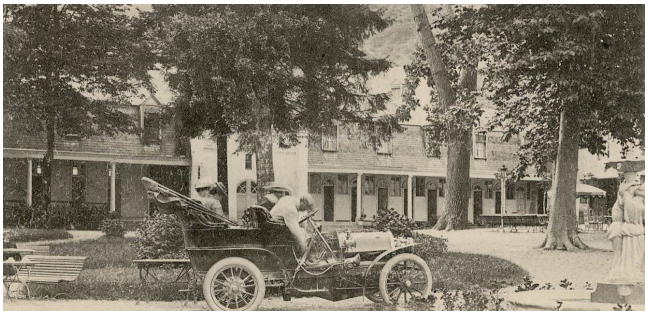
L'eau tient dans les Pyrénées une charge symbolique très forte. Les eaux sont le domaine de divinités, souvent féminines, qui vont se muer progressivement en fées, surtout pour ce qui concerne les fontaines et les sources. Les eaux des torrents, des rivières ou des étangs sont occupées par des sirènes, des daunas d'aiga (« femmes d'eau ») ou des dragas (féminin de drac), parfois sortes de fées vivant dans des cavernes ou des gouffres. Le terme drac, proche du « dragon », est à usages multiples : il peut désigner un dragon, ou un lutin plutôt facétieux, mais aussi une créature maléfique liée au danger des eaux, de forme variable, entraînant avec lui des enfants imprudents pour les noyer et jouant ainsi, finalement, un rôle pédagogique. Le drac est l'une des multiples formes du Diable.

Légende de St Nérée :

«Saint-Nérée avait ouï-dire que l'eau de cette source s'échappant du Montlas était excellente pour les rhumatismes. Il vint en ces lieux, but et se baigna et se trouva soulagé. Cette guérison fut immédiatement connue de toute la région, mais les gens de Ferrère jaloux des bienfaits dispensés par leur eau décidèrent de le tuer. Armés d'arc et de flèches, ils se portèrent à sa rencontre, l'encerclèrent dans la clairière et au moment où ils tiraient, un vol de colombes l'entoura et le sauva. Devant un tel prodige, les habitants se repentirent et lorsque le saint mourut, ils enterrèrent son corps dans le parc de la propriété».

Parfois considérées comme magiques, les eaux sont surtout sur le territoire reconnues depuis longtemps pour leurs vertus curatives : ce sont des eaux qui soignent et apaisent. On retrouve ainsi plusieurs anciennes stations thermales en Barousse qui font écho aux grands thermes de Barbazan ou Bagnères de Luchon :

- Les chalets de Saint-Nérée créés en 1848 pour exploiter les sources d'eau soufrée et une source ferrugineuse (la Source du Sang). Ils sont aujourd'hui un centre d'accueil et de vacances gérés par le syndicat des eaux Barousse Comminges Save
- Un petit établissement thermal privé à Saléchan
- Un établissement thermal à Siradan exploitait deux sources thermales (l'une soufrée et l'autre ferrugineuse). La gare de Siradan/Saléchan a été créée pour attirer la clientèle. Cet établissement a été détruit après un incendie mais le parc thermal conservé sert aujourd'hui à la station climatique du centre d'accueil de Siradan.



Carte postale du parc thermal de Siradan 1904-1910 - Archives départementales 5Fi427-3



Canal urbain de St Laurent de Neste



Lavoir de St Paul



Canal Lavoir et Fontaine de Mazères de Neste



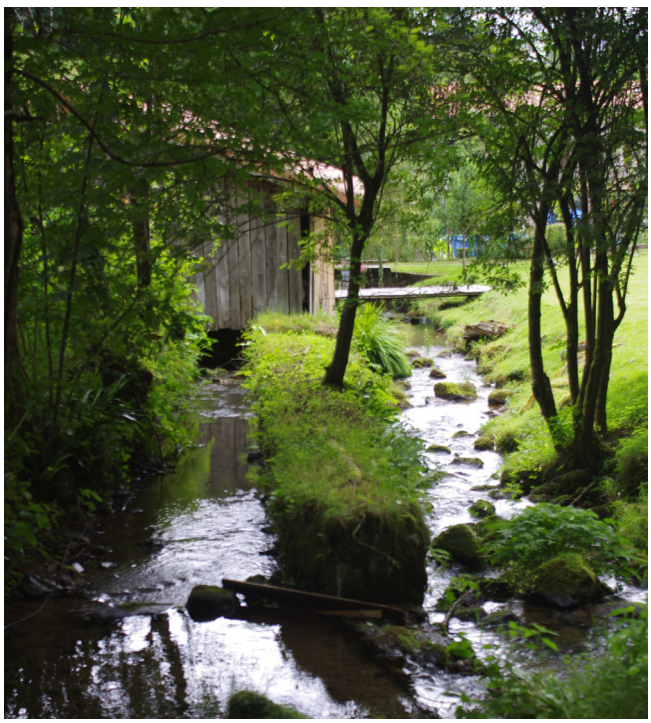
Bief de Génerest



Fontaines en zone intermédiaire du Nistos



Moulin sur le Nistos



Un territoire réservoir où l'eau structure encore l'espace des bourgs et les vallées

Le territoire est encore aujourd'hui un véritable château d'eau pour une population allant de la Barousse jusqu'aux portes de Toulouse. Ainsi les sources de St Nérée à Ferrère et de Mauléon Barousse sont exploitées par Le Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save qui s'étend sur trois départements : la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées et le Gers. Ce Syndicat est l'un des plus grands réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable français. Il regroupe 247 communes, dont 129 communes de Haute-Garonne, 80 communes gersoises et 38 communes des Hautes-Pyrénées. Il dessert près de 49 000 abonnés à l'eau potable représentant environ 100 000 habitants.



Captages et traitement des sources de St Nérée - Ferrère



Il gère sur le territoire les sites de captage mais aussi la Maison des sources qui constitue un point d'accueil touristique sur Mauléon-Barousse. L'usine d'embouteillage qui borde l'Ourse de Ferrère a malheureusement cessé son activité.
Ainsi tout le paysage de la vallée de l'Ourse de Ferrère est clairement marqué par l'eau sous toutes ses formes avec le torrent, les sources naturelles, les sources captées, l'ancien établissement thermal et les centre des chalets de St Néré, le bourg de Ferrère s'étageant sur les rives de l'Ourse pour se terminer sur le site remarquable du gouffre de la Saoule et la maison des sources à Mauléon-Barousse.

Plus largement à l'échelle de l'ensemble du territoire le patrimoine lié à l'eau est extrêmement riche. Très tôt l'eau a été canalisée pour irriguer les pentes des bas vacants et favoriser le regain. Les points d'eau des sources ont été aménagés pour abreuver les bêtes et alimenter les cabanes. Cette structuration de l'eau se retrouve aussi dans les fonds de vallée où les fossés et canaux irriguent les champs.
L'eau a également été utilisé pour l'énergie qu'elle fournissait aux moulins. Ainsi que ce soit sur les Ourses, le Nistos ou la Neste on retrouve tout un registre de moulins de différentes tailles qui exploitaient la force motrice de l'eau en la régulant au travers de biefs et de digues. Ce patrimoine n'est aujourd'hui pas forcément restauré et tend à disparaitre.

Dans les bourgs l'eau prend une place de premier plan puisqu'elle structure et anime l'espace public. Dans les hauteurs ce sont les fontaines abreuvoirs qui ponctuent les dilatations de l'espace public qui autrefois accueillaient les troupeaux en transhumance et servent encore aujourd'hui pour une pause ou un bavardage au bord de l'eau. Les anciens lavoirs étaient aussi des lieux d'échange majeurs dans la vie des bourgs. Les canaux et rigoles peuvent structurer de manière plus forte l'espace public comme à Mazères-de-Neste ou Saint-Laurent-de-Neste. Dans les fonds de vallée les fontaines sont souvent plus travaillées et animent un espace public plus conséquent, une placette ou une place.



La vallée de la Neste est par ailleurs caractérisée par une véritable richesse de cours plantées et de clos potagers qui ceinture ou s'imbrique dans la trame urbaine dense des bourgs de la vallée. Les murs de galets ou enduits à la chaux ocre sont souvent surmontés de ferroneries très travaillées et percés de portails en fer forgé qui s'appuient sur des piles surmonté d'un chapeau sculpté en marbre. Ils abritent une cour dominée par une galerie où s'accroche une treille généreuse ou un rosier. Les pieds de murs sont fleuris et un arbre (souvent un tilleul) ombre la cour sans obstruer la vue. Cette cour se prolonge par un jardin potager fleuri dont la luxuriance trahit la richesse des limons du fond de vallée et l'humidité du sol.
L'eau est aussi une ressource importante de loisirs et de tourisme. Les lacs artificiels de la vallée de la Neste ou de la Garonne comme à Loures-Barousse sont des lieux de détente et de promenade, ou de baignade comme aux Ocybelles qui sont surtout pratiqués par les habitants. Le territoire a par ailleurs développé une station de ski de fond à Cap Nestès sur les hauteurs de la commune de Sarrancolin et de Nistos.

Structure des bourgs et des espaces publics

Les bourgs du territoire se structurent donc autour de deux éléments majeurs que sont l'eau dans un premier temps et le végétal avec l'arbre qui prend une place importante sur l'espace public.

ANERES Croquis CAUE 65
MAZERES
TUZAGUET
ST LAURENT DE NESTE
NESTIER

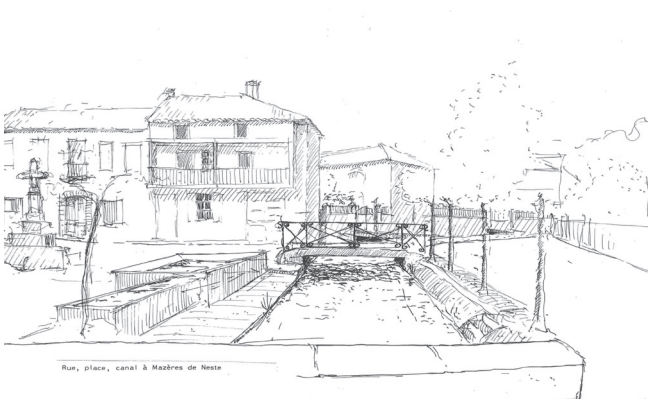


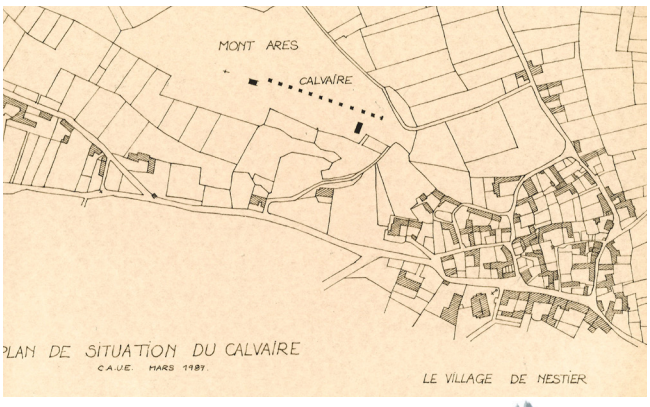















30
3.5 t








4







Etymologie des Pyrénées : Montagne du Dieu de la Foudre et du feu, tombeau de Pyrène

L'origine même du nom de la chaîne renvoie directement à l'évocation du feu pastoral ou de la foudre divine qui provoque des feux sur la montagne (analyse étymologique, Raphaele Mathias-Généawiki) :

« Ainsi Diodore de Sicile, vers 90 - 30 av. J.-C, -Livre V, chapitre XXXV -, explique le nom « Pyrénées » à partir du grec ancien « πῦρ » ou « pŷr », - feu -, à cause d'un immense incendie qu'auraient provoqué les bergers. « ...Dans les livres précédents, à propos des actions d'Hercule, », écrit-il, traduit du grec par Ferdinand Hoefer, 1851, « ... il a été fait mention des montagnes de l'Ibérie, nommées les Pyrénées. Ces montagnes surpassent les autres par leur hauteur et leur étendue. Séparant les Gaules de l'Ibérie et de la Celtibérie, elles s'étendent de la mer du Midi à l'Océan septentrional, dans un espace de trois mille stades. Autrefois elles étaient en grande partie couvertes de bois épais et touffus, mais elles furent, dit-on, incendiées par quelques pâtres qui y avaient mis le feu. L'incendie ayant duré continuellement pendant un grand nombre de jours, la superficie de la terre fut brûlée, et c'est de là que l'on a donné à ces montagnes le nom de Pyrénées... »

Pour Isidore de Séville, - Étymologies, livre 14, chapitre 8 -, « Pyrénées » vient aussi du grec « pŷr » ou « πυρ », - feu -, car ces montagnes sont souvent frappées par la foudre qui génère des incendies. En effet, les lieux les plus fréquemment foudroyés sont les sols métallifères et ferreux très conducteurs, les points culminants, les vallées constituant des couloirs d'orage ou les cuvettes créant des nids à orage. En France, les régions les plus foudroyées sont les Pyrénées, la Vallée des Merveilles et le Massif Central. Ce qui laisse à penser que, le Dieu de la foudre étant Zeus chez les Grecs et Jupiter chez les Romains, les Pyrénées seraient la montagne subissant les foudres ou les feux de Zeus. En effet, « Pyrénées », en Grec, s'écrit « Πυρηναίας, » ou « Πυρηναία », « Pyrínaías » ou « Pyrínaía », qui se décomposer en « Πυρ », feu, ou « Πυρή », nucléus ou nucléaire, et « Δία » ou « Δίας », Zeus ou Jupiter.

Dans la mythologie grecque, les « Pyrénées » sont associées à Pyrène, « Πυρήνη », vierge, fille du roi Bébryce.

Selon Silius Italicus, Guerre Punique, tome III, traduction. sous la direction de Désiré Nisard, 1878, « C'est le nom de la vierge, fille de Bébryce, qu'ont pris ces montagnes. L'hospitalité donnée à Hercule fut l'occasion d'un crime... Sous l'empire du dieu du vin, il laissa dans le redoutable palais de Bébryce la malheureuse Pyrène déshonorée. Et ce dieu... fut ainsi la cause de la mort de cette infortunée. En effet, à peine eut-elle donné le jour à un serpent, que, frémissant d'horreur à l'idée d'un père irrité, elle renonça soudain, dans son effroi, aux douceurs du toit paternel, et pleura, dans les antres solitaires, la nuit qu'elle avait accordée à Hercule, racontant aux sombres forêts les promesses qu'il lui avait faites. Elle déplorait aussi l'ingrat amour de son ravisseur, quand elle fut déchirée par les bêtes féroces. En vain elle lui tendit les bras, et implora son secours pour prix de l'hospitalité. Hercule, cependant, était revenu vainqueur; il aperçoit ses membres épars, il les baigne de ses pleurs, et, tout hors de lui, ne voit qu'en pâlissant le visage de celle qu'il avait aimée. Les cimes des montagnes, frappées des clameurs du héros, en sont ébranlées. Dans l'excès de sa douleur, il appelle en gémissant sa chère Pyrène, et tous les rochers, tous les repaires des bêtes fauves retentissent du nom de Pyrène. Enfin il place ses membres dans un tombeau, et les arrose pour la dernière fois de ses larmes. Ce témoignage d'amour a traversé les âges, et le nom d'une amante regrettée vit à jamais dans ces montagnes. »

Si depuis le « Pyrínaía » grec, le nom « Pyrénées » s'est perpétué en « Pyrenaeus » chez les Romains, « Pirineos » en Castillan et en Galicien, « Perinés » en Aragonais, « Pirineus » en catalan, et « Pirenèus » en Occitan, en basque il s'est pérennisé sous le vocable « Pirinioak. » Et « Pirinioak. » ne donne-t-il point la clef pour une étude étymologique rationnelle du substantif « Pyrénées » ? Décomposé en « Pirin », dérivant du celtique « byren » ou « piren », signifiant montagne, et en « ioak », « eoake », « eake », « eate », « eraut »..., le Dieu ou le Génie de la tempête, du feu, de l'incendie dévastateur..., « Pirinioak. » ne veux-il donc point être la montagne du Dieu de la foudre et du feu ?La légende de Pyrène et autres... »



Feu pastoral -Maisondelamontagne.org

25 DES PREMIERS FEUX DANS LA VALLÉE A LA VIE DANS LES BOURGS EMPREINTE D'UNE CULTURE MONTAGNARDE

Un habitant en évoquant l'identité du territoire a spontanément évoqué le feu en disant :
« Le feu c'est la vie ».
Cela renvoie non seulement à une réalité concrète de traditions autour des brandons et de l'écobuage mais aussi culturelle avec des légendes profondément ancrées dans la mythologie pyrénéenne.
Ce lien fort qui unit l'homme à la montagne a été évoqué symboliquement par les habitants au travers des traces de mains des Grottes de Gargas :
« Le mystère de Gargas se joue dans cette relation de contact des mains sur le rocher. Cela pose aujourd'hui la question de comment on peut toucher la montagne sans la détruire ? Comment on laisse une trace sur le territoire sans compromettre l'avenir ? »
Ce territoire de piémont a été très tôt habité. « Classées monuments historiques en 1910, les grottes de Gargas ont révélé de nombreux trésors archéologiques. Elles ont été fréquentées par des tribus d'hommes de Cro-Magnon, des chasseurs-collecteurs à une époque de la Préhistoire que l'on nomme le Gravettien (- 29 000 et – 22 000 ans avant le présent). Nos ancêtres ont laissé dans le sol de la salle d'entrée de Gargas I de très nombreuses traces de leur passage. Des fouilles menées en 1911-1913 par H. Breuil et E. Carthaillac et plus récemment depuis 2004 par P. Foucher et C. San Juan-Foucher ont livré des vestiges de leur mode de vie (foyers, outils, fruit de leur chasse, etc.) et de leurs artisanats (parures, pigments, etc.).

Mais le témoignage le plus flagrant de nos ancêtres préhistoriques s'exprime par la diversité et la richesse des représentations laissées sur les parois. À Gargas, il est possible de voir tout à la fois des gravures et des peintures animales, des signes géométriques, des symboles sexuels et surtout des mains négatives. » (source, Nestploria / Grottes de Gargas)



Gargas_mains_enfants_Panneau-8-©-CCStlaurent-Photo-Raymond-Springinsfeld

Montsérié fait également partie des premiers foyers de peuplement ayant laissé une marque importante dans le piémont de la Neste. Site protohistorique et gallo-romain, le sanctuaire de Montsérié se situait sur l'oppidum du village sur le Cap des Pènes, dans la forêt où des autels votifs dont certains dédiés au Dieu Ergé, des pièces en terre cuite, en bronze et en fer ainsi qu'un petit masque de bronze ont été découverts en 1839.



Saint-Bertrand-de-Comminges rayonnant sur tout le piémont pyrénéen depuis Tibiran-Jaunac

Toute l'aire visuelle de la plaine de Saint-Bertrand-de-Comminges était occupée par une ville romaine majeure organisée autour d'un champ de foire. Sur la ville haute une basilique paléochrétienne est implantée dès le Vème siècle. Sur cette voie de passage très ancienne, Saint-Bertrand-de-Comminges devient une étape incontournable du chemin du piémont pyrénéen pour le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle.
Outre ce patrimoine majeur très ancien, le territoire se distingue par une architecture traditionnelle montagnarde et rurale caractéristique. Elle s'implante toujours avec une façade principale au sud pour profiter de l'ensoleillement mais aussi de la vue ? C'est pourquoi elle présente souvent une galerie qui domine une cour fermée par un mur et les annexes dont les granges se distinguent par leur charpente à arche et leurs claires-voies. Les implantations dans le bourg sont très compactes et s'étagent dans la pente ce qui dessine souvent des espaces publics très asymétriques et organiques qui s'appuient le plus souvent sur les courbes de niveau et la trame de l'eau. De fait la structure des bourgs est complexe ce qui rend le repérage pas toujours évident.



Carrefour marqué d'une croix à Anères - CAUE 65

Seuls les espaces publics de rencontre ponctuent le bourg et créent des dilatations devant les bâtiments principaux: le parvis de la mairie (parfois prolongé par une halle couverte sous la mairie comme à Saint-Laurent-de-Neste ou Nestier), le parvis de l'église, les porches, les petites placettes aux carrefours stratégiques ponctuées d'une fontaine ou les carrefours élargis ponctués d'un arbre.

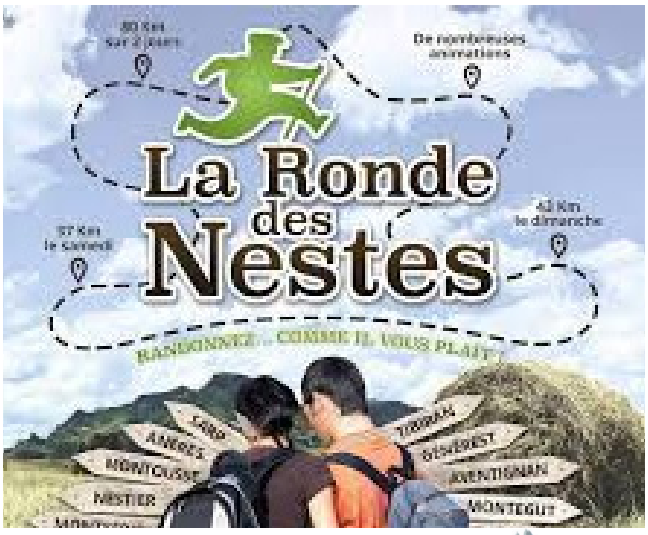


Baréjadis de Sarp (©ladepeche.fr)

Brandon du Port de Balès (©OT Neste Barousse)









Les habitants ont d'ailleurs beaucoup insisté sur ces lieux de rencontre et les places de villages qui traduisent non seulement l'espace de la rencontre mais aussi de la convivialité. Ils regrettent cependant que ces lieux soient de moins en moins occupés par les habitants mais plus par la voiture. Cette dernière prend trop de place et la vitesse de circulation dans les bourgs rend les espaces publics dangereux pour les piétons. Il y a par ailleurs une perception d'une dévitalisation des centres bourgs, de vacance des logements ou de la place importante des résidences secondaires qui ne vivent qu'une courte période dans l'année.

« La place du village avec son café, sa fontaine et parfois le marché représente l'identité du secteur mais il y a de moins en moins de commerces ou de cafés dans les bourgs et l'activité n'est pas partout toute l'année. »



Place du village à Saint-Laurent-de-Neste

Il y a une vraie crainte aujourd'hui de voir le cœur de bourg se vider, les maisons anciennes tomber en ruine au profit de nouveaux quartiers sans âme ou des pavillons isolés à l'extérieur.

« On ne veut pas de lotissements structurés qui défigurent les villages. »



Lotissement récent à Tibiran

Il y a un vrai paradoxe dans l'appréhension des formes urbaines : on ne veut pas de lotissement où l'on vit les uns sur les autres, on préfère des pavillons isolés dans plusieurs milliers de mètres carrés de terrain sans prendre conscience que l'identité des bourgs tient à la densité des constructions, aux maisons mitoyennes.

« Il y a un potentiel à revivre sur le territoire car on ne valorise pas assez notre patrimoine bâti et nos sites qui font un cadre de vie idéal. »



Maison en ruine au coeur du bourg de Générest

L'ensemble des habitants ayant participé aux ateliers soulignent l'esprit de convivialité qui règne dans le territoire et la tradition bien ancrée des fêtes dans les vallées. Les brandons avec leur inscription récente à l'UNESCO ainsi que les fêtes de transhumance, les Dailhades de Ferrère et les mailhades sont autant d'exemples de fêtes anciennes qui rassemblent les habitants et ce de manière intergénérationnelle. Ces fêtes peuvent trouver un nouveau souffle pour mélanger les générations et les habitants de différents villages. Ainsi les Baréjadis ou les randonnées de la ronde des Nestes ont permis de relancer les échanges culturels de manière festive. Il y a cependant une vraie inquiétude de perdre cet esprit d'entraide et de convivialité qui renvoie directement à la peur de voir s'éteindre une culture. Les témoignages renvoient finalement une forme de rupture dans la transmission par les anciens aux jeunes et aux nouveaux arrivants qui traduit quelque part un manque de communication intergénérationnel :

« On a besoin de fêtes où on se retrouve, où l'on rencontre les gens et où l'on partage avec le groupe. »

« Les jeunes ne s'intéressent plus à autre chose qu'à leur écran. Dès qu'ils sont plus grands ils partent. »

« Les plus anciens ne veulent plus bouger. On n'accueille pas forcément les nouvelles populations comme on devrait le faire »





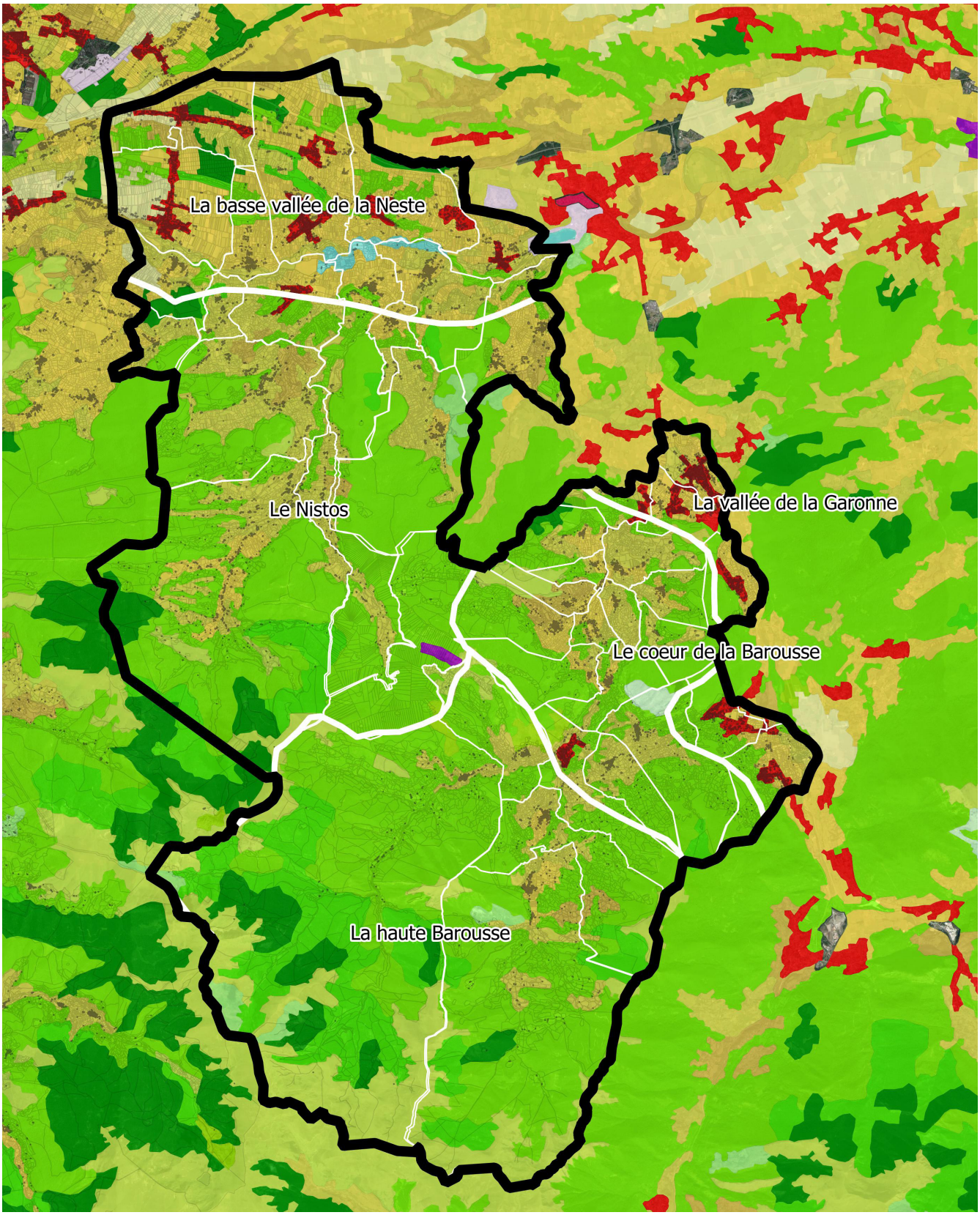
3



DES PAYSAGES HÉRITÉS QUI SEMBLENT IMMUABLES MAIS QUI ÉVOLUENT SENSIBLEMENT

Dynamiques et enjeux de paysage

Ce volet d'étude s'appuie sur des constats de terrain ainsi que sur une analyse des bases de données du territoire pour faire émerger les tendances d'évolution du paysage. Cette approche est croisée à la perception de ces évolutions par les habitants révélées dans le cadre des ateliers participatifs. L'objectif est de révéler les enjeux de ces évolutions pour les paysages de demain.



Carte de l'occupation du sol en 2018 (source : Corine Land Cover)

31 TENDANCES D'ÉVOLUTIONS DES PAYSAGES DU TERRITOIRE

Données générales d'occupation du sol

L'objectif est ici de compléter l'analyse sensible avec des données chiffrées de l'occupation du sol. Pour ce faire, la base de données Corine Land Cover est mise à contribution sur le territoire. Cette base présente l'occupation du sol majoritaire sur des polygones d'au moins 25 ha de surface, sa maille est donc assez grossière et ne renseigne que sur l'occupation principale, mais son avantage est qu'elle dispose d'un suivi dans le temps qui permet d'analyser les évolutions de l'occupation du sol de 1990 à 2018.

Les données de l'occupation du sol permettent de constater que le territoire de la communauté de communes est couvert :

- **en grande majorité par des espaces naturels** (69% des espaces, dont 59% de forêts environ), qui dominent surtout sur les secteurs pentus.
- **par de nombreux espaces agricoles** qui représentent 28,5% de la surface du territoire, dont la moitié environ de prairies.
- **seulement 2,5% du territoire correspondent à des espaces artificialisés** (tissu urbanisé), très concentrés dans les basses vallées.

On constate donc que l'occupation du sol est très hétérogène en fonction des unités paysagères, comme cela sera développé ci-après, et aussi qu'elle a sensiblement évolué depuis 1990 :

- Si les surfaces d'espaces naturels sont stables dans leur globalité (+0,3 point), la **part des forêt est en progression de 1 point sur le territoire.** Cette évolution, à peine perceptible à l'œil sur la carte, représente tout de même 301 ha (contre 202 ha d'autres espaces naturels en moins) et se concrétise sur le terrain par la fermeture de certains paysages, notamment en bas de vallée.

- **Les espaces agricoles, régressent quant à eux de 1 point** (320 ha), mais avec de forts contrastes entre prairies (+674 ha) et le reste des espaces agricoles (-993 ha). Ces « autres espaces agricoles », où l'on retrouve toutes les cultures de fond de vallée et sur terrasses, se retrouvent bien souvent grignotés à la fois par la forêt sur leurs versants les plus pentus et par les développements de l'urbanisation dans les parties les plus plates à proximité des villages.

- Enfin la **progression des surfaces artificialisées est de 0,7 point entre 1990 et 2018.** Cela peut paraître peu, mais cela représente une évolution de 38% entre les deux dates, soit une surface totale de 200 ha, sachant que cette progression s'effectue pour 85% dans les unités des vallées de la Neste et de la Garonne.

Tableau de l'occupation du sol en Neste-Barousse, évolution entre 1990 en 2018 (source CLC)

Occupation principale du sol en Neste-Barousse (source : CLC)	Légende Carte	Surfaces (ha)		Surfaces (%)		Evolution 1990-2018	
		1990	2018	1990	2018	+/- (ha)	+/- (%)
Tissu urbain discontinu		500,6	679,9	1,6%	2,2%	179,3	36%
Extraction de matériaux		25,2	30,3	0,1%	0,1%	5,2	21%
Equipements sportifs et de loisirs		0,0	15,4	0,0%	0,1%	15,4	
Terres arables hors périmètres d'irrigation		550,3	246,3	1,8%	0,8%	-304,0	-55%
Prairies et autres surfaces tjs en herbe à usage agricole		3591,0	4264,7	11,8%	14,0%	673,7	19%
Systèmes culturaux et parcellaires complexes		4517,5	3634,3	14,8%	11,9%	-883,2	-20%
Surfaces agricoles, interrompues par des espaces nat.		354,4	548,2	1,2%	1,8%	193,8	55%
Forêts de feuillus		14020,6	14201,1	45,9%	46,5%	180,5	1%
Forêts de conifères		1182,4	1302,7	3,9%	4,3%	120,3	10%
Forêts mélangées		2532,5	2532,5	8,3%	8,3%	0,0	0%
Pelouses et pâturages naturels		2619,8	2432,1	8,6%	8,0%	-187,7	-7%
Landes et broussailles		320,4	320,4	1,0%	1,0%	0,0	0%
Forêt et végétation arbustive en mutation		223,1	133,5	0,7%	0,4%	-89,6	-40%
Végétation clairsemée		75,2	75,2	0,2%	0,2%	0,0	0%
Plans d'eau		33,3	108,7	0,1%	0,4%	75,5	227%
Ensemble		30546,1	30525,3	100%	100%	-20,84	0%

Tableau de l'occupation du sol en Neste-Barousse par sous unité paysagère, évolution entre 1990 en 2018 (source CLC)

Occupation principale du sol (source : CLC)	Légende Carte	Neste-Barousse		Vallée Ne	
		1990	2018	1990	
Tissu urbain discontinu		1,6%	2,2%	5,2%	
Extraction de matériaux		0,1%	0,1%	0,5%	
Equipements sportifs et de loisirs		0,0%	0,1%	0,0%	
Terres arables hors périmètres d'irrigation		1,8%	0,8%	11,3%	
Prairies et autres surfaces tjs en herbe à usage agricole		11,8%	14,0%	17,5%	
Systèmes culturaux et parcellaires complexes		14,8%	11,9%	40,1%	
Surfaces agricoles, interrompues par des espaces nat.		1,2%	1,8%	5,0%	
Forêts de feuillus		45,9%	46,5%	12,9%	
Forêts de conifères		3,9%	4,3%	4,8%	
Forêts mélangées		8,3%	8,3%	2,1%	
Pelouses et pâturages naturels		8,6%	8,0%	0,0%	
Landes et broussailles		1,0%	1,0%	0,0%	
Forêt et végétation arbustive en mutation		0,7%	0,4%	0,0%	
Végétation clairsemée		0,2%	0,2%	0,0%	
Plans d'eau		0,1%	0,4%	0,7%	
Ensemble		100%	100%	100,0%	

Hêtraie aux couleurs automnales, typologie forêt de feuillus dans la vallée du Nistos



ste	Vallée Garonne		Nistos		Cœur de Barousse		Haute Barousse	
2018	1990	2018	1990	2018	1990	2018	1990	2018
7,5%	14,4%	19,2%	0,1%	0,1%	0,8%	0,8%	0,0%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
5,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
17,1%	12,0%	10,5%	11,3%	20,3%	21,9%	20,3%	5,6%	4,9%
45,3%	35,0%	32,2%	16,8%	5,7%	9,3%	8,3%	1,0%	1,0%
2,5%	0,6%	0,6%	1,1%	2,3%	0,0%	3,1%	0,0%	0,7%
13,1%	36,2%	37,3%	57,5%	57,9%	58,7%	58,9%	47,0%	48,1%
4,8%	0,0%	0,0%	4,1%	4,1%	0,0%	1,2%	5,2%	5,9%
2,1%	0,0%	0,0%	5,1%	5,1%	1,1%	1,1%	17,8%	17,8%
0,0%	0,0%	0,0%	2,5%	2,6%	4,4%	3,5%	20,5%	19,0%
0,0%	0,0%	0,0%	1,3%	1,3%	1,9%	0,9%	1,9%	1,9%
0,0%	1,6%	0,0%	0,2%	0,1%	1,8%	1,8%	1,0%	0,8%
0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
2,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Pelouses et pâturages naturels à l'appui des vallées



Plan d'eau, dont l'apparition découle de la présence d'anciennes gravières



Une déprise agricole compensée par des dynamiques locales

Les territoires et les pratiques agricoles, qui forgent l'identité des territoires et participent grandement à l'entretien des paysages, sont en repli régulier depuis une centaine d'années. La perte d'espaces agricoles (320 ha au total) est très variable en fonction des sous-unités paysagères, et surtout des étages de montagne considérés (Nistos et Cœur de Barousse ; Vallée de la Garonne et vallée de la Neste ayant des dynamiques à peu près comparables).

C'est dans les basses vallées de la Neste et de la Garonne, là où sont présentes près de la moitié des surfaces agricoles, que la perte d'espaces agricoles est la plus significative, puisqu'on y observe 83% des pertes (-207 ha en vallée de la Neste et -59 ha dans la vallée de la Garonne). Ces pertes y concernent en particulier les terres arables et les « systèmes culturaux et parcellaires complexes » (c'est-à-dire la polyculture, l'élevage…). Elles se matérialisent sur le terrain soit par une progression diffuse de l'urbanisation qui se densifie petit à petit pour prendre le pas sur les activités agricoles comme le long de la D938 de Tuzaguet à Saint-Paul. Elles peuvent aussi se matérialiser par des activités d'extraction de matériaux, comme pour les carrières d'Izaourt ou de Sacoué, ou encore la gravière de Montégut. La fin d'exploitation des gravières laisse place à un chapelet de « lacs de gravières », comme à Aventignan ou Saléchan. On observe un quasi-maintien des surfaces agricoles (-55 ha entre 1990 et 2018) dans le Nistos et le Cœur de Barousse (avec une progression des terres cultivées aux dépends des pâtures) et un maintien dans la Haute-Barousse (avec une progression des pâturages aux dépends des terres cultivées) : chaque terroir de montagne semble affirmer sa spécialisation.

L'analyse de l'évolution de la surface agricole utile (SAU) confirme celle de l'occupation du sol, puisqu'on observe une lente mais régulière érosion de la surface agricole utile (SAU) qui s'étendait sur 7 734 ha en 1988, 7 123 ha en 2000 et 6 818 ha en 2010. Cette diminution de la SAU s'accompagne par un déclin des actifs liés à l'agriculture encore plus marqué, rendu possible par la généralisation de la mécanisation des cultures. Les actifs de 25 à 54 dans le domaine agricole étaient ainsi 548 en 1968, 216 en 1990, 118 en 2010 et 86 en 2015 (INSEE). Concrètement, si la diminution des espaces agricoles est relativement lente, elle se cumule avec une présence beaucoup moins dense des agriculteurs sur les terres. De façon schématique, les reprises d'exploitations se font en conservant une grande partie des surfaces cultivées, mais en regroupant parfois les exploitations à d'autres.

Ainsi en faisant un simple ratio, on constate que le territoire comptait 216 agriculteurs pour 7 734 ha en 1990 (1988 pour les surfaces), soit 1 agriculteur pour 36 ha, contre 118 agriculteurs pour 6 818 ha en 2010, soit 1 agriculteur pour 58 ha. Malgré la mécanisation, l'entretien des paysages agricoles s'en ressent, avec une présence paysanne moins marquée, l'abandon des secteurs les plus excentrés ou moins mécanisables et un « petit » entretien (petites parcelles, clôtures, petits bâtiments) plus limité.

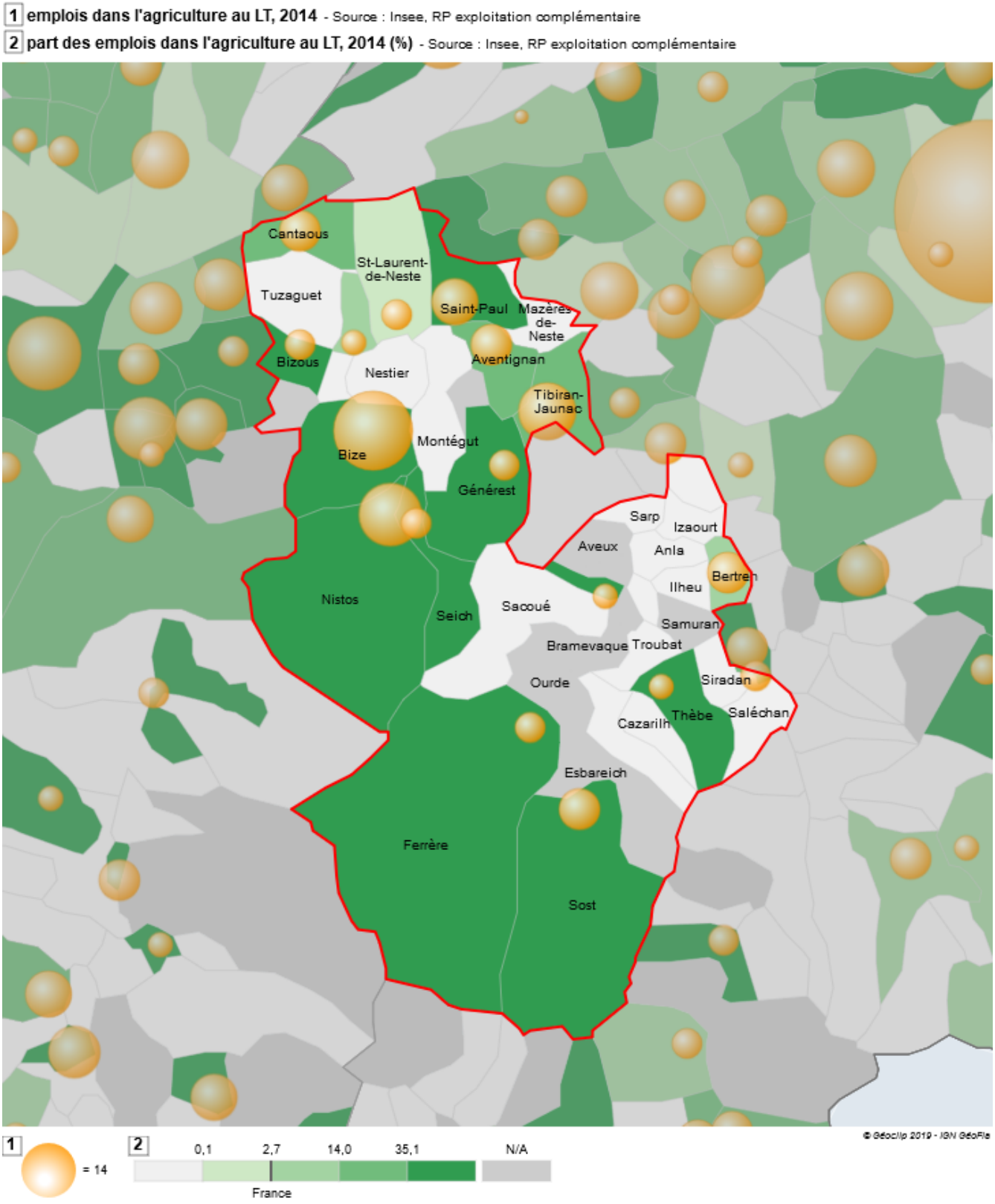
Si l'on s'intéresse aux emplois présents sur le territoire (« emplois au lieu de travail »), on dénombre en 2014 165 emplois agricoles qui représentent 9% des emplois du territoire, soit une part 3 fois supérieure à la moyenne nationale (2,7%). Cette part dépasse localement les 30% dans les communes du Nistos ou de la Haute-Barousse (voir carte) : une grande part de la vie (économique, sociale…) de ces villages repose directement ou indirectement sur l'agriculture. Sur l'ensemble de ces emplois, seulement 13 sont des emplois salariés, ce qui est typique de petites exploitations familiales que l'on rencontre la plupart du temps.

Malgré ce repli agricole apparent, le territoire semble plutôt bien résister à la déprise agricole avec une dynamique d'installation de jeunes agriculteurs qui reprennent, modernisent et transforment les exploitations existantes.



Polyculture et élevage bovin, vallon du Pontic entre Nestiers et Bize

Cartographie indiquant la part des emplois dans l'agriculture en 2014 (source : INSEE)



LA DIVERSITÉ DES CULTURES ET DES TERRITOIRES EN RECUL AU PROFIT DES SURFACES PÂTURÉES

Le territoire présente une grande diversité de cultures (voir carte), qui participe à sa richesse paysagère.
Si l'élevage est globalement dominant (bovins, ovins et caprins), notamment dans les secteurs plus pentus, on retrouve dans les basses vallées des cultures permanentes variées, avec des cultures céréalières dans la basse vallées de la Neste ou des fruitiers dans la vallée de la Garonne.

Selon l'Agreste, les activités d'élevage semblent en progression par rapport aux autres types d'activités agricoles entre 1990 et 2010, ce qui confirme les chiffres de l'occupation du sol qui voient les surfaces pâturées augmenter.

Troupeau à St-Laurent-de-Neste



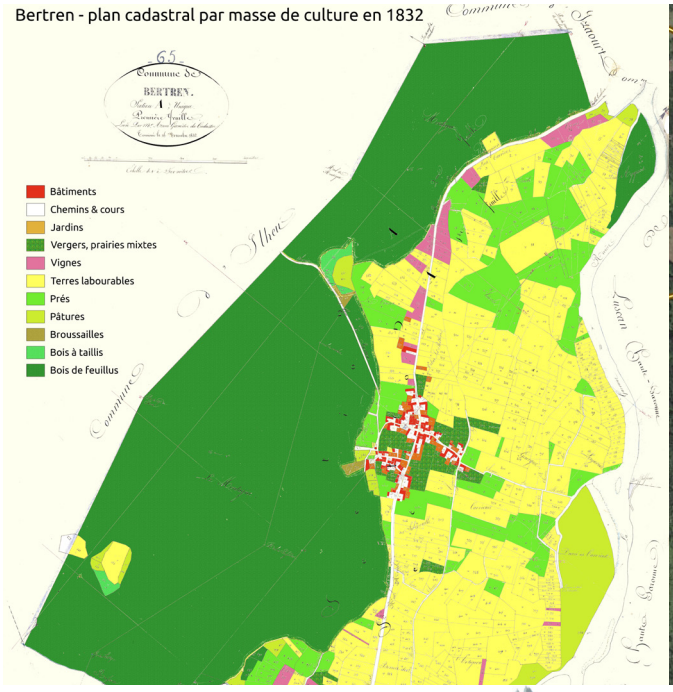
Terres labourables et vergers à Sarp et Izaourt



Paysage portant la marque d'un agro-pastoralisme avec des espaces agricoles étagés entre des murets et des haies, à Troubat

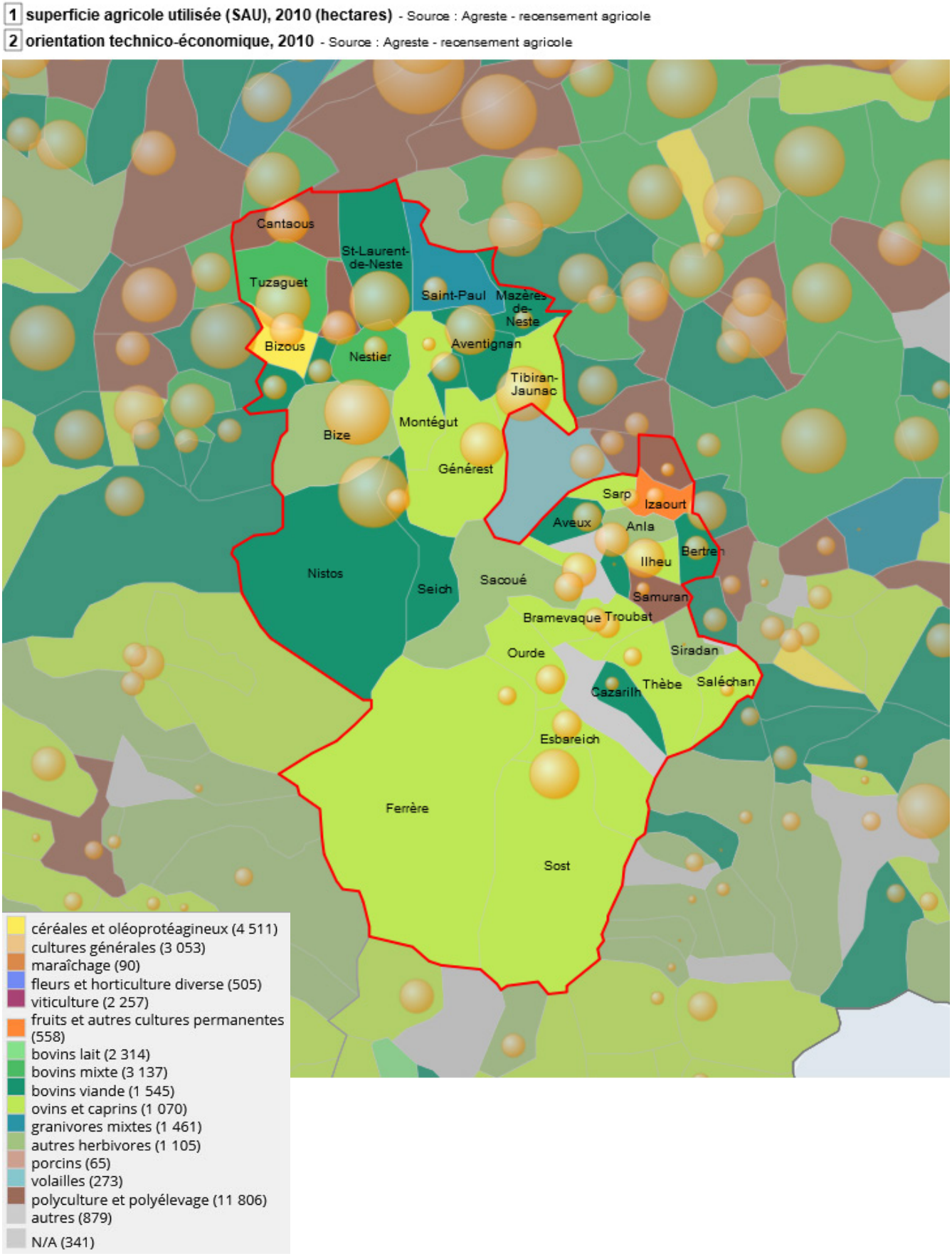


Une diversité agricole en recul : le cadastre de Bertren de 1832 (source : wikipedia) fait état de parcelles cultivées en vigne ou en vergers, aujourd'hui disparus

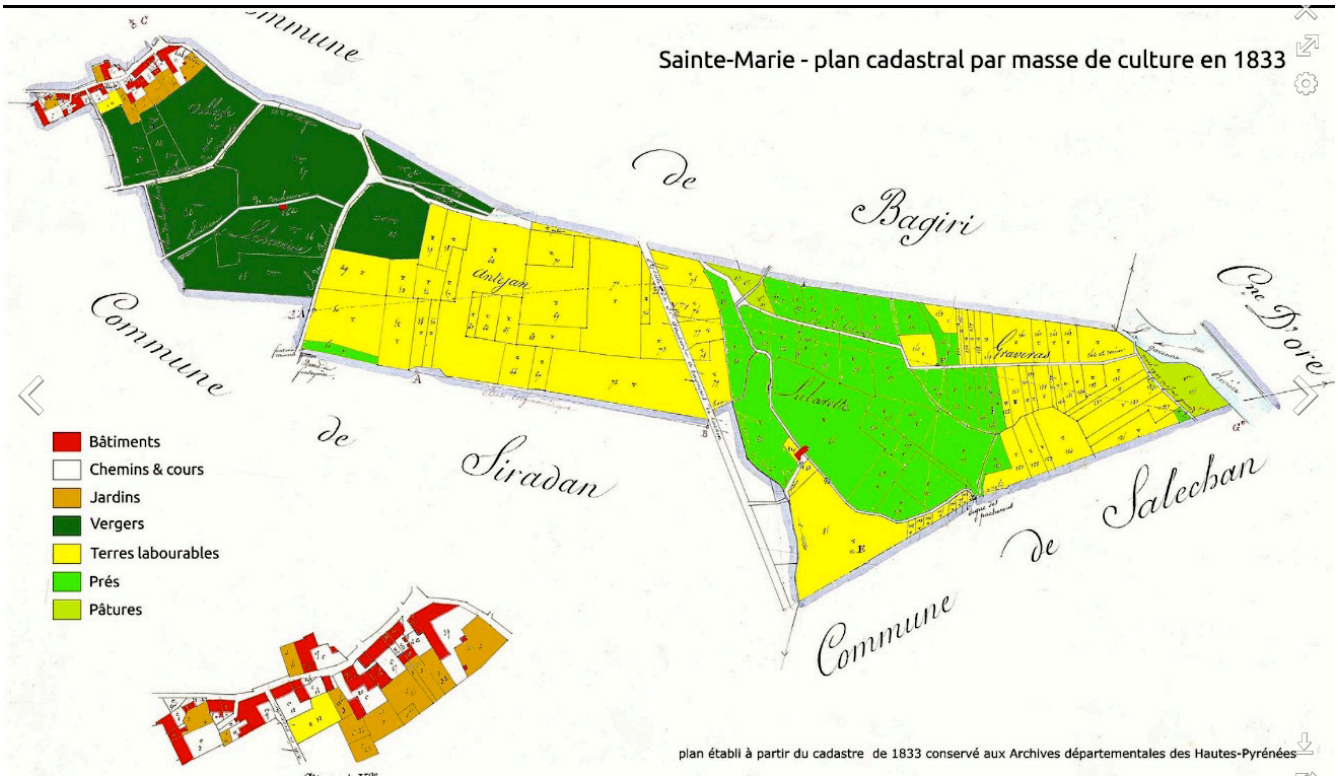


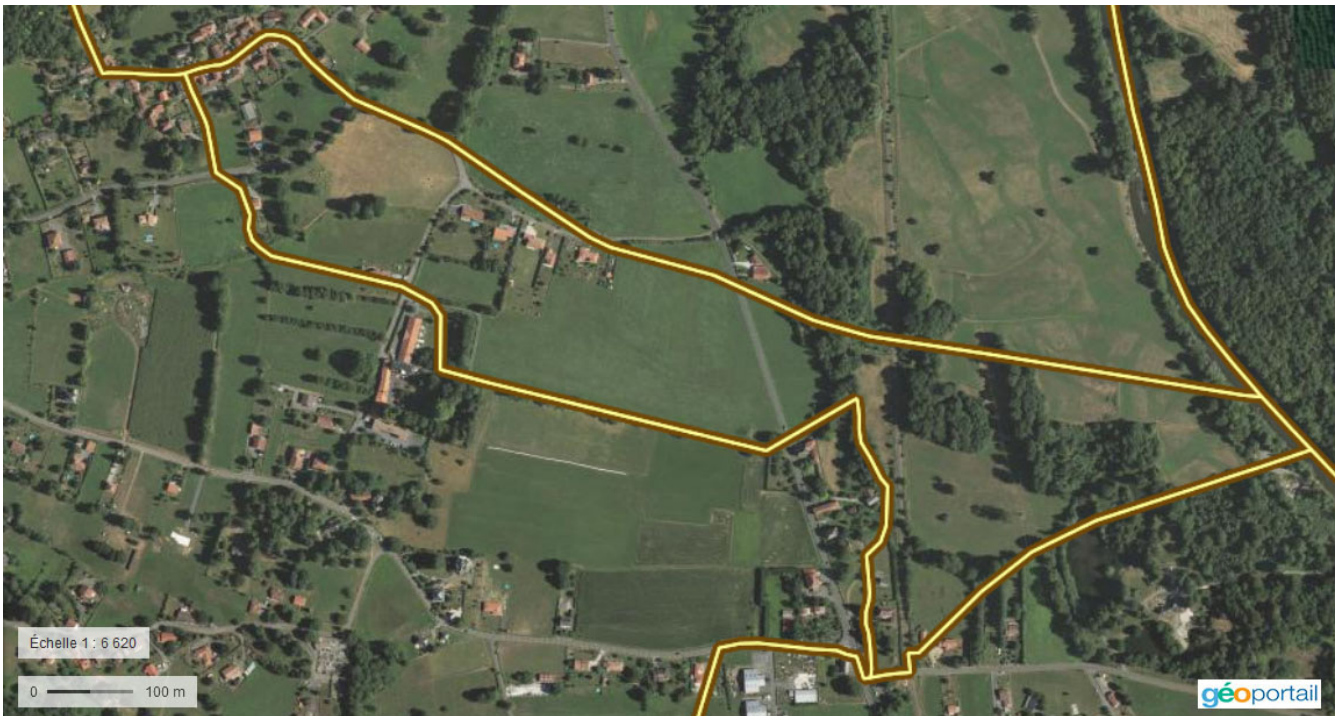


Cartographie indiquant la typologie des cultures dans l'agriculture en 2010 (source : INSEE)



Constat identique à Sainte-Marie, où les vergers ont disparu, et où des constructions sont apparues sur les anciens espaces agricoles. On note que la maille fine des parcelles du cadastre de 1833 (source : wikipedia) ne se retrouve plus dans le paysage actuel





Des besoins constructifs décorrélés des dynamiques agricoles avec des nouvelles constructions plus grandes et plus visibles dans le paysage

Le paysage agricole est ponctué de nombreux bâtiments (fermes, granges, cabanes, murets…) qui constituent autant de témoins des activités passées et présentes. L'évolution de ce bâti agricole est sans rapport avec les dynamiques de « déprise » agricole progressive qui viennent d'être décrites.

En effet, le paysage agricole est également marqué par la présence de nombreux bâtiments relativement récents. Ces bâtiments, souvent de grande taille et faits de matériaux modernes peuvent facilement trancher avec le cadre agro-naturel ou les bâtiments environnants et devenir ainsi des éléments marquants de l'évolution du paysage.
La relative recrudescence des constructions agricoles récentes s'explique par une combinaison de plusieurs phénomènes. Ces besoins constructifs peuvent être générés par les reprises et les regroupements d'exploitations, lorsque la restructuration nécessite une autre localisation (plus centrale) des bâtiments, ou des bâtiments de plus grande taille. La nécessaire mise aux normes des bâtiments agricoles, notamment pour l'élevage, explique également certains besoins constructifs, réhabiliter les anciens bâtiments existants étant souvent trop couteux ou difficile techniquement.

A la marge, on peut aussi noter l'opportunité de construction générée par la possibilité d'implanter sur la toiture du nouveau bâtiment une production d'énergie solaire, en partie financée par un promoteur.

Aujourd'hui, le constat est qu'il n'y a pas encore d'unité architecturale sur l'aspect de ces nouvelles constructions (matériaux et couleurs), ce qui les rend certainement plus perceptibles dans le paysage. Cet enjeu est toutefois de plus en plus pris en compte et fait l'objet d'efforts de plus en plus efficaces des parties prenantes (porteurs de projets, chambre d'agriculture, DDT, CAUE…) et l'existence d'une commission départementale (CDPENAF, commission départementale de protection des espaces agricoles, naturels et forestiers) qui valide les projets permet d'améliorer leur qualité paysagère.

Bâtiment récent avec un bardage en bois à Ferrère



Bâtiment relativement récents en tôle et de couleurs diverses





Les activités agricoles sont à l'origine d'un considérable patrimoine bâti, issu d'une époque où l'intensité des activités et les difficultés de déplacements rendaient nécessaires ce maillage bâti très fin des espaces agricoles. Ces nombreux bâtiments, disséminés à la fois au cœur des bourgs, dans de nombreux hameaux, au bord des chemins et parfois au cœur des espaces agricoles, ne sont pour certains plus utiles aux activités agricoles telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui. Nombre de ces bâtiments, qui fondent pourtant l'identité agricole du territoire, se retrouvent ainsi plus ou moins à l'abandon jusqu'à ce qu'une nouvelle destination puisse leur être trouvée. Ces reconversions sont parfois complexes à trouver en fonction de la localisation du bâtiment et de la règlementation en vigueur. Le cas des « granges foraines », situées sur les prairies ou les estives, est sans doute le plus complexe : leur rénovation ou leur entretien doit-il nécessairement passer par une nouvelle fonction touristique (gîte, résidence secondaire), qui n'est pas toujours adaptée au lieu (accès, réseaux, conflits d'usages avec les activités agricoles) ?

Grange en manque d'entretien à Ferrère



Grange isolée et récemment rénovée avec une toiture en bac acier à Esbareich







Grange à arche traditionnelle en Barousse (Gembrie) et maison montagnarde avec habitat sur la grange étable (Ourde)

UN COUVERT FORESTIER IMPORTANT ET EN PROGRESSION SUR LES ESPACES PENTUS

Le territoire est caractérisé par sa forte couverture forestière (60% de forêts dans l'ensemble) dominée par les feuillus (80% des forêts du territoire). Cette couverture forestière est toutefois très inégale puisqu'elle est très fortement corrélée aux pentes (voir cartes ci-dessous). On retrouve un couvert forestier à hauteur de 20% dans la vallée de la Neste, 37% dans la vallée de la Garonne, plus de 60% dans le Cœur de Barousse et 70% environ dans le Nistos et la Haute-Barousse.

Sur les vallées de la Neste et de la Garonne, la forêt est essentiellement constituée de feuillus présents soit sur les versants les plus pentus (non mécanisables par l'agriculture), où ils forment une limite franche avec les espaces agricoles marquant en quelque sorte le début du domaine montagnard, soit dans les vallées, sous forme de « Saligue » (terme vernaculaire désignant la ripisylve). Les paysages sont donc majoritairement très ouverts, même si des alignements créés par la main de l'homme peuvent conférer par endroits une impression de cloisonnement de l'espace. Certains de ces alignements, le plus souvent de peupliers, ont d'ailleurs été implantés pour masquer l'autoroute ou les gravières présentes le long de la Neste. On retrouve aussi dans la vallée de la Neste des plantations de conifères (douglas le plus souvent) monospécifiques et en alignement, destinées à la production.

Dans le Nistos, le paysage est globalement ouvert dans le fond de la vallée et dans ses principales ramifications. On y retrouve quelques alignements de feuillus le long du Nistos et de ses principaux affluents, et à l'appui des limites des parcelles agricoles. Ceux-ci ont tendance à s'épaissir avec le temps, notamment à proximité des versants. Sur ces derniers, la forêt est omniprésente, sous forme mixte feuillus et conifères dont la répartition se fait en général en fonction de l'élévation. Depuis le fond de vallée, on perçoit à 360° cet horizon boisé, ce qui donne des panoramas perpétuellement dominés et limités par la forêt.



Forêt de conifères sur les terrasses intermédiaires de la vallée de la Neste (St-Laurent-de-Neste)

La vallée du Nistos : un fond de vallée semi-ouvert mais depuis lequel la forêt est omniprésente dans le second plan du paysage



En Haute-Barousse, on retrouve 30% de forêts de conifères et/ou mélangées, qui représentent au total 70% de celles du territoire. La forêt y est omniprésente dans le paysage, puisqu'elle descend très bas dans les vallées en V, et peut donner au paysages de Barousse un caractère fermé assez austère, notamment en période hivernale. Les fonds de vallée étant assez étroits, les versants les moins pentus ont été colonisés par les activités agricoles : aujourd'hui, les dynamiques agricoles font que le maintien de ces espaces ouverts est un véritable enjeu, comme sur la photo aérienne suivante, à Esbareich, où les îlots cultivés semblent découper la forêt.

A l'extrême sud de la Haute-Barousse, sur les parties les plus élevées à l'approche du Port de Balès ou du Cap de Pouy Pradaus, le paysage s'ouvre à nouveau de façon spectaculaire, avec des surfaces toujours en herbe.

La progression du couvert forestier est assez importante (+301 ha entre 1990 et 2018) et relativement homogène sur l'ensemble du territoire. Elle est toutefois plus marquée à mesure que l'on s'élève en altitude et semble concerner en priorité les interfaces pentues entre forêt existante et espaces agricoles.

Quand le paysage forestier s'ouvre sur les estives en altitude -Montée du Port de Balès



Imbrication du couvert forestier dominant et d'espaces agricoles en terrasses



En raison de son important couvert forestier, le territoire dispose d'une ressource forestière importante, que ce soit pour le combustible, les matériaux ou le bois d'œuvre. Les limites à l'utilisation de cette ressource sont souvent constituées par les pentes et les accès rendant la mécanisation difficile. A l'heure actuelle, les bâtiments liés à ces activités forestières sont relativement discrets dans le paysage, puisqu'il s'agit de hangars pour le stockage du matériel, souvent insérés dans le couvert forestier, de plateformes de travail et de stockage en bord de chemin, de petites scieries ou de petits bâtiments de stockage.

Forêt mixte sur les versants et de feuillus à l'approche de la vallée à Sacoué



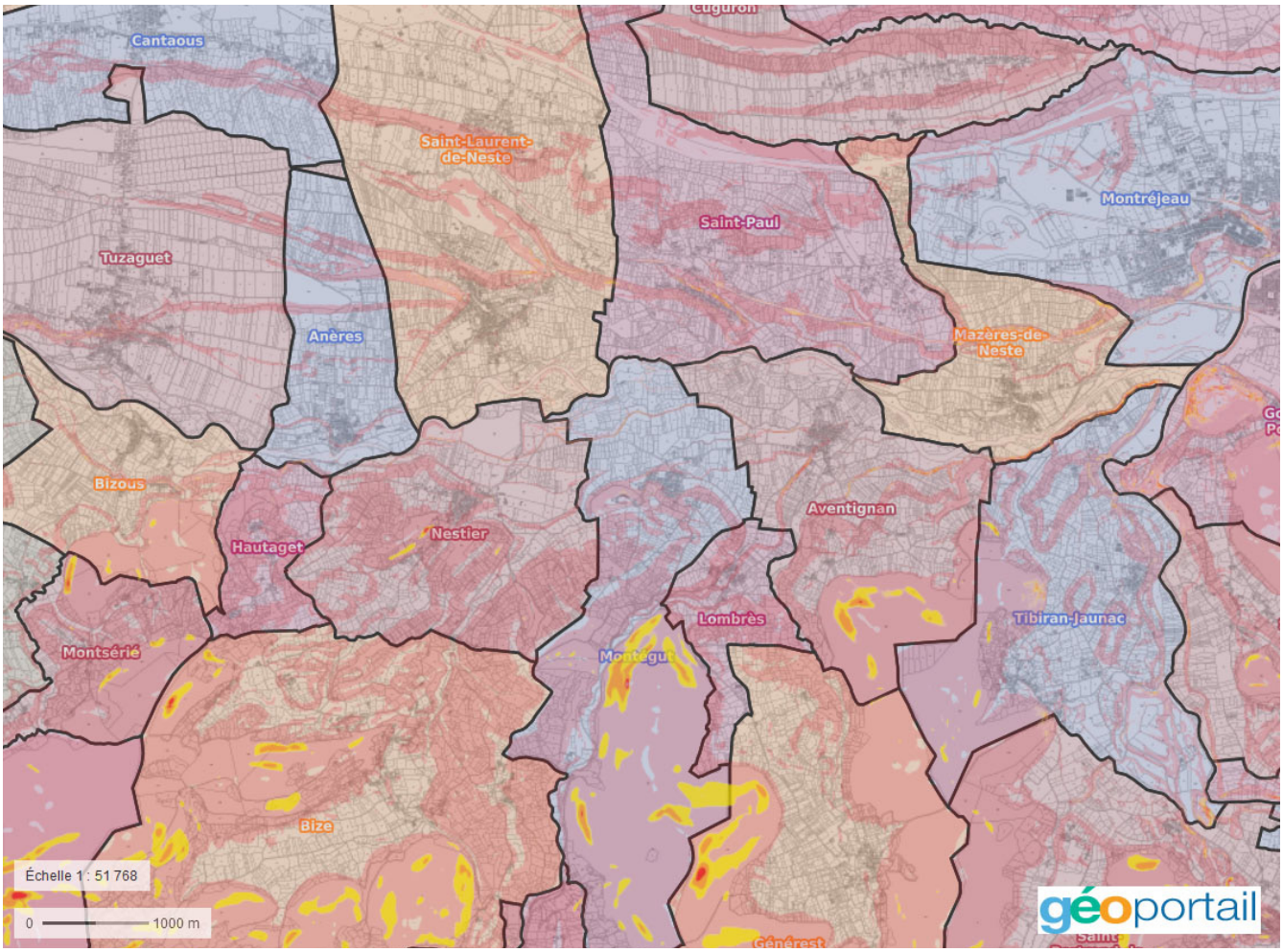
Forêt mixte dominée par les conifères à Nistos



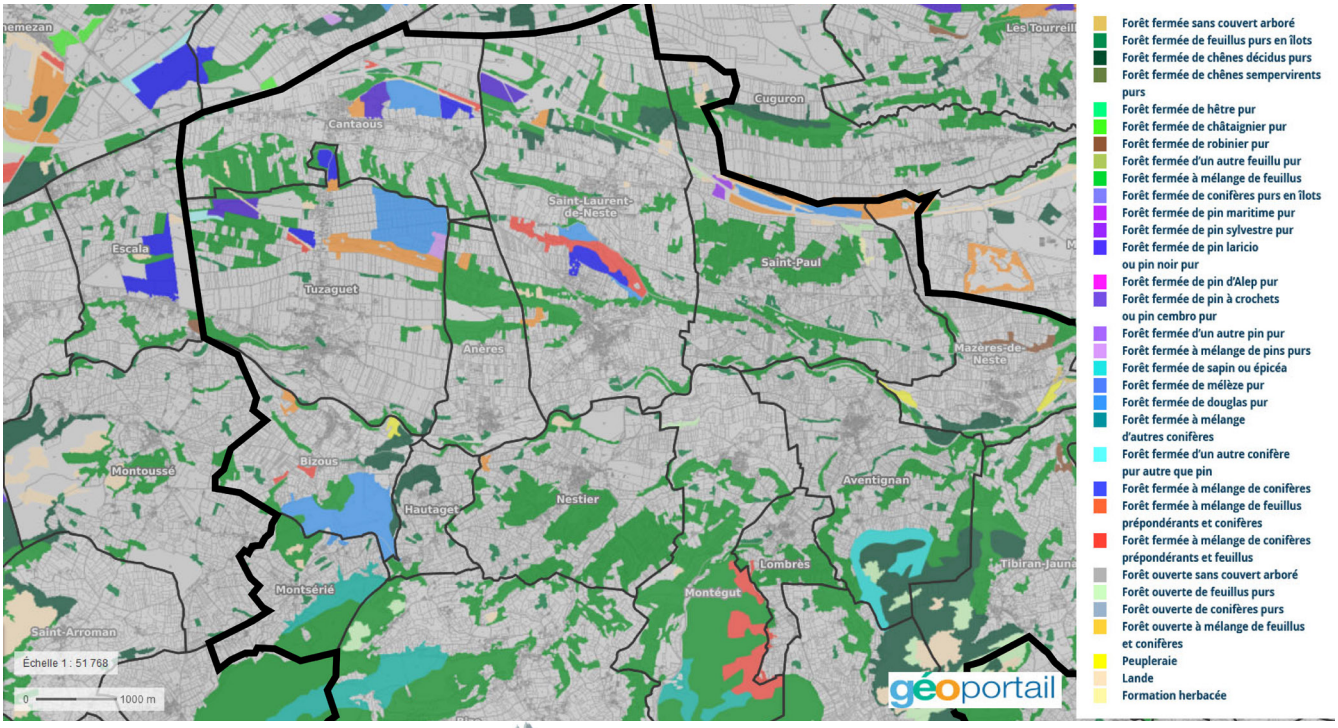
Bâtiment destiné au stockage de bois de chauffage



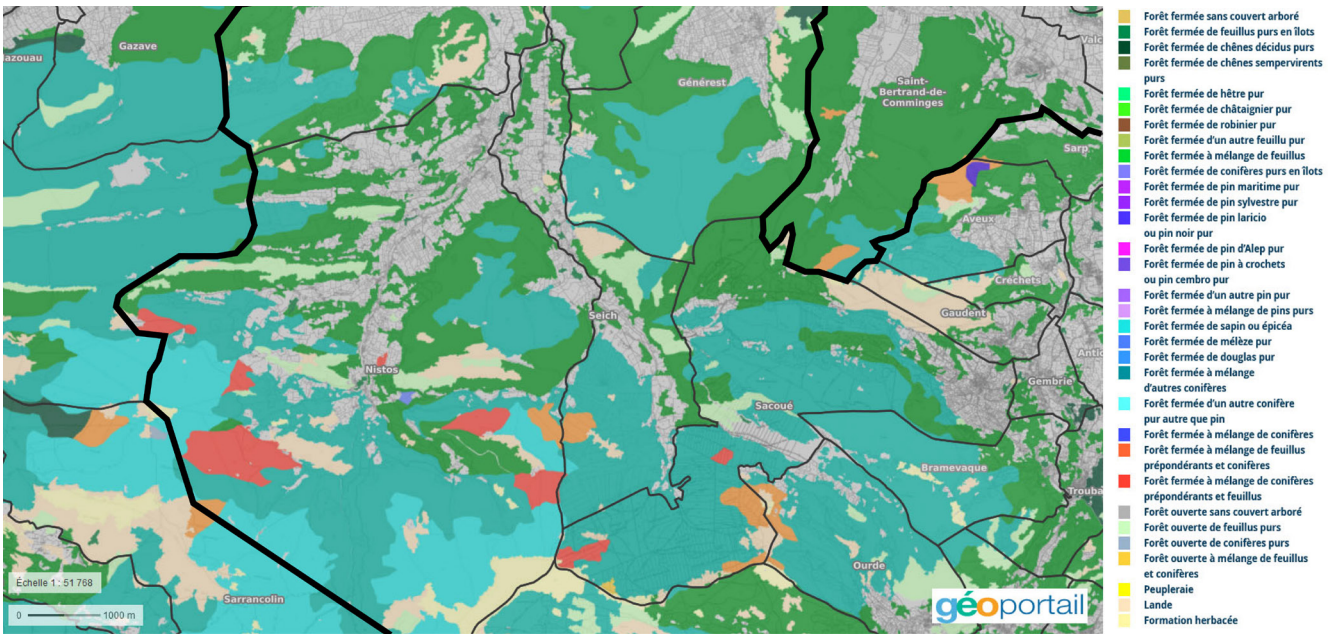
Carte des pentes dans la vallée de la Neste



Carte du couvert forestier dans la vallée de la Neste



Carte du couvert forestier dans le Nistos



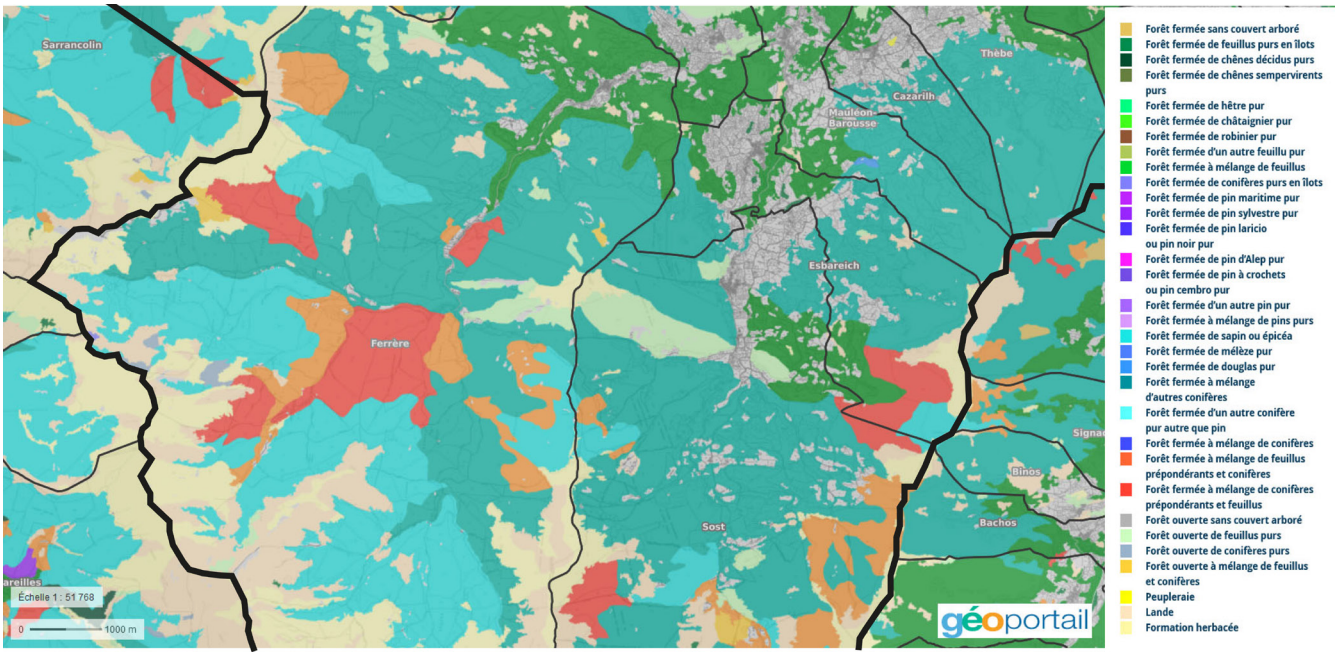


Forêts mixtes du Nistos



Fermeture du paysage par les boisements à Bramevaque

Carte du couvert forestier en Barousse

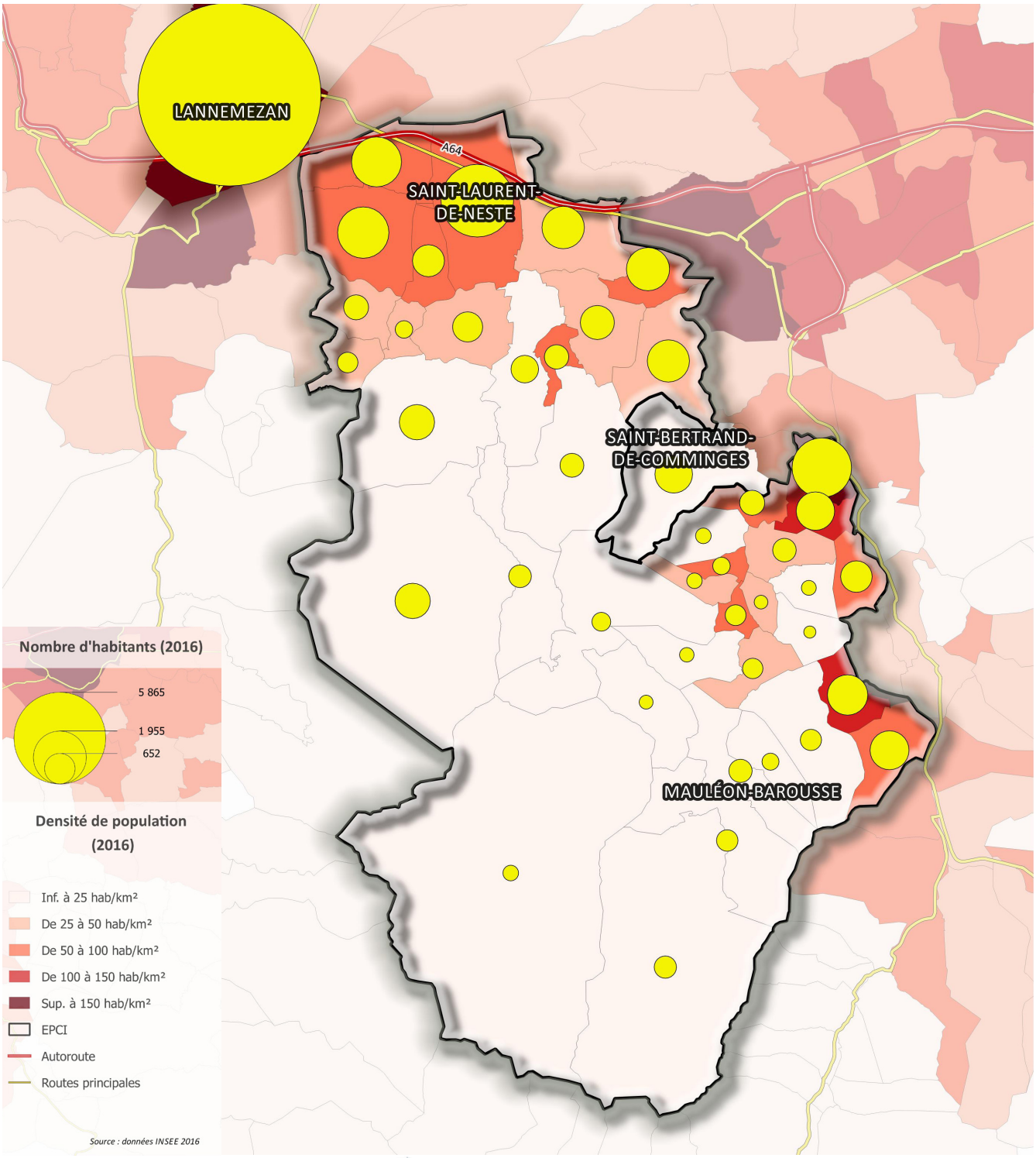


DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES : UN REGAIN DÉMOGRAPHIQUE QUI FAIT SUITE À UN LONG EXODE RURAL

La communauté de communes, qui en 2017 compte 7 253 habitants au sein de ses 43 communes, présente une densité de population très faible, de 24 habitants au km² (contre 80 hab./km² en Occitanie et 105 hab./km² en France).

Cette densité est très inégalement répartie : les 10 communes les plus peuplées, situées dans les basses vallées, comptent près de 60% de la population. A l'autre extrême, 22 communes ont moins de 100 habitants et on peut citer la commune de Ferrère qui se distingue pour avoir moins de 1 habitant au km².

Population municipale et densité au km² en 2016 sur le territoire de Neste-Barousse (source : INSEE)



Cette répartition de la population est loin d'être immuable et il faut se souvenir d'un temps pas si lointain (au milieu du 19ème siècle) où la montagne était dynamique, attractive et peuplée car pourvoyeuse de nombreux emplois agricoles et sylvicoles. Ainsi, la Neste et Barousse comptait environ 21 500 habitants en 1851, soit 3 fois plus qu'aujourd'hui (Source : Wikipedia/EHESS). Lors de cet apogée démographique, la commune la plus peuplée était Nistos (2 100 habitants) et les principaux pôles Saint-Laurent de Neste (1 623 habitants), Tuzaguet (1 304 habitants), Bize (1 263 habitants) ou encore Mauléon-Barousse (908 habitants) comptaient bien plus d'habitants qu'aujourd'hui.

L'exode rural de la fin du 19ème siècle, les guerres, le nouvel exode rural des « 30 glorieuses » ont ensuite contribué à vider le territoire de ses habitants et de ses activités. Cette perte d'habitants a concerné toutes les communes du territoires (à l'exception de Loures-Barousse) mais a été beaucoup plus marquée en haute montagne, la Haute-Barousse perdant 90% de sa population par rapport à 1851, le Nistos et le Cœur de Barousse 80% de leur population.
Au tournant des années 2000, on note toutefois une inversion de tendance, avec un regain assez net (+ 500 habitants entre 1999 et 2017), qui semble se confirmer dans le temps.

Evolution de la population depuis le milieu du 19ème siècle

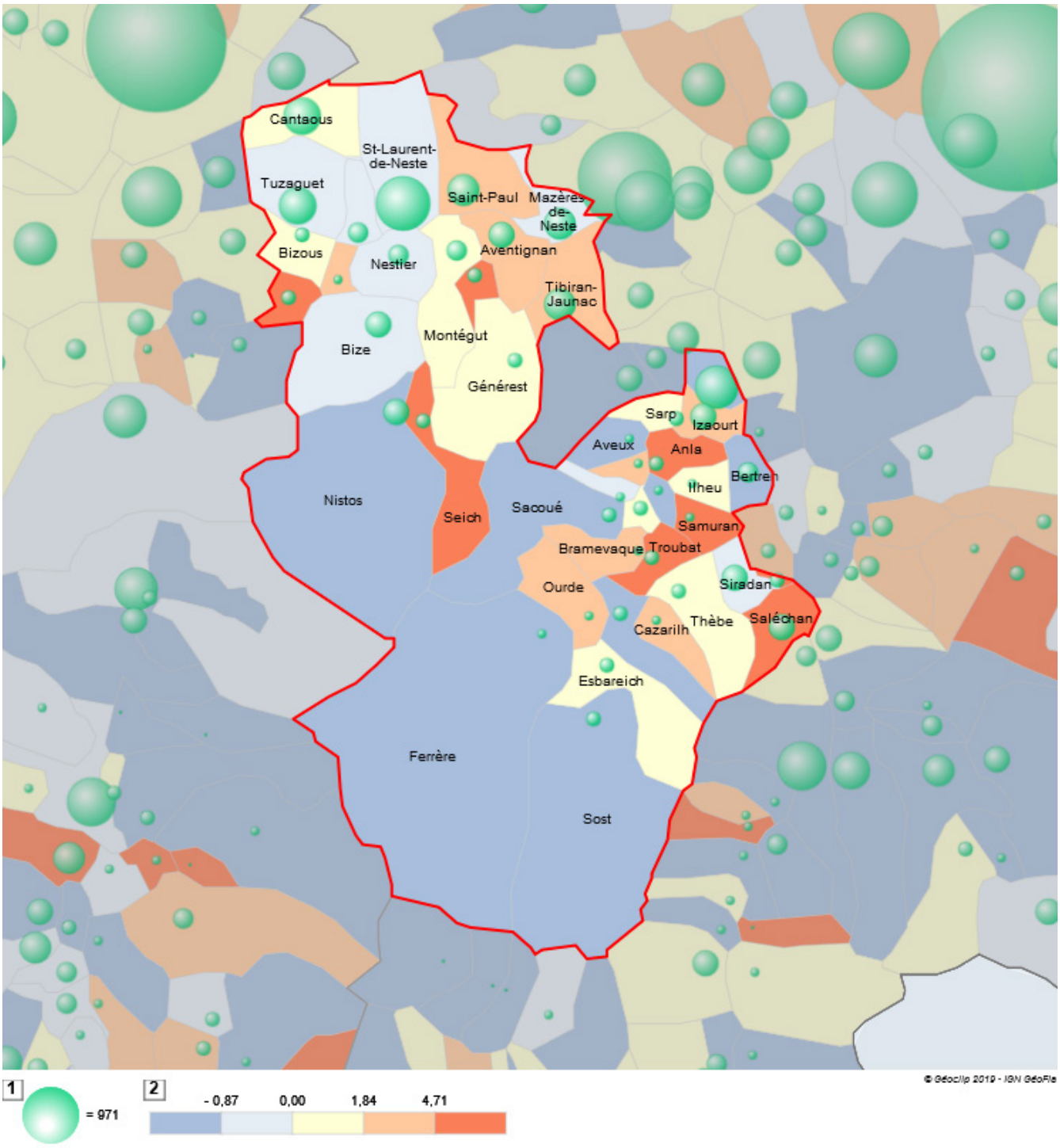
Commune	Sous-unité paysagère	Population 1851	Population 1999	Population 2017	Part pop perdue depuis 1851
ANERES	Basse vallée de la Neste	404	147	174	57%
AVENTIGNAN		760	180	205	73%
BIZOUS		358	96	110	69%
CANTAOUS			438	443	
MAZERES-DE-NESTE		631	291	330	48%
NESTIER		599	165	156	74%
SAINT-LAURENT DE NESTE		1623	839	927	43%
SAINT-PAUL		606	232	315	48%
TUZAGUET		1304	408	453	65%
Total Vallée de la Neste		**6285**	**2796**	**3113**	**50%**
ANLA	Cœur de Barousse	267	48	91	66%
ANTICHAN		177	27	35	80%
AVEUX		144	55	41	72%
BRAMEVAQUE		184	23	34	82%
CAZARILH		290	32	53	82%
CRECHETS		214	35	56	74%
GAUDENT		178	45	39	78%
GEMBRIE		198	75	77	61%
ILHEU		216	39	38	82%
MAULEON-BAROUSSE		908	138	95	90%
SACOUE		486	54	62	87%
SAMURAN		64	8	26	59%
THEBE		572	49	76	87%
TROUBAT		434	53	74	83%
Total Cœur de Barousse		**4332**	**681**	**797**	**82%**
ESBAREICH	Haute-Barousse	572	61	82	86%
FERRERE		507	55	42	92%
OURDE		316	25	40	87%
SOST		606	110	92	85%
Total Haute-Barousse		**2001**	**251**	**256**	**87%**
BIZE	Nistos	1263	206	215	83%
GENEREST		502	98	101	80%
HAUTAGET		150	31	54	64%
LOMBRES		179	88	100	44%
MONTEGUT		419	136	135	68%
MONTSERIE		330	47	80	76%
NISTOS		2154	235	215	90%
SEICH		366	74	89	76%
TIBIRAN-JAUNAC		618	246	312	50%
Total Nistos		**5981**	**955**	**1086**	**82%**
BERTREN	Vallée de la Garonne	290	195	174	40%
IZAOURT		420	232	257	39%
LOURES BAROUSSE		501	733	626	-25%
SAINTE-MARIE		88	27	65	26%
SALECHAN		803	174	272	66%
SARP		280	104	108	61%
SIRADAN		516	311	284	45%
Total Vallée de la Garonne		**2898**	**1776**	**1786**	**38%**
Total NESTE BAROUSSE		**21497**	**6459**	**7038**	**67%**

DES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES QUI SE SONT INVERSÉES AU PROFIT DES BASSES VALLÉES

Aujourd'hui, le dynamisme démographique et urbain est clairement localisé dans les basses vallées (Garonne, Neste) où sont présents les petits pôles d'emplois et de services du territoire, et d'où on peut facilement accéder à des pôles extérieurs plus importants comme Montréjeau, Lannemezan ou Saint-Gaudens. La tendance de fond est que les pôles concentrent toujours plus d'emplois et de services, mais se vident de leurs habitants au profit des communes périrubaines les plus accessibles.

Les pôles du territoire comme Saint-Laurent de Neste ou Loures-Barousse n'échappent pas à cette dynamique, et les communes les plus dynamiques d'un point de vue démographique ont un profil clairement plus rural (Anla, Samuran, Saléchan…) comme le montre la carte ci-après. La plupart des communes de montagne continuent elles de perdre de la population.

Population municipale 2017 [1] et taux de variation annuel de la population 2010-2015 [2] sur le territoire de Neste-Barousse

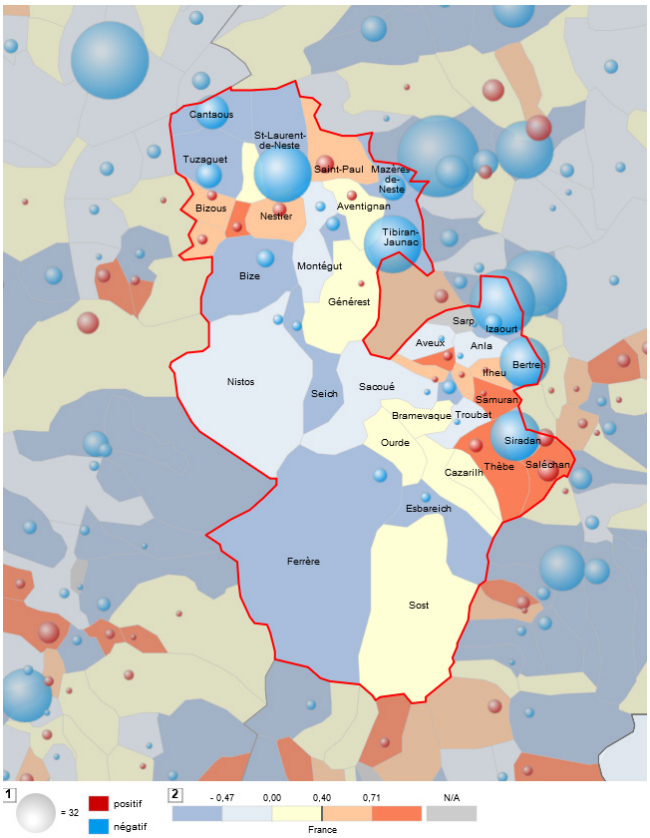


Un enjeu d'attractivité territoriale (résidentielle et touristique) qui augmente les besoins constructifs

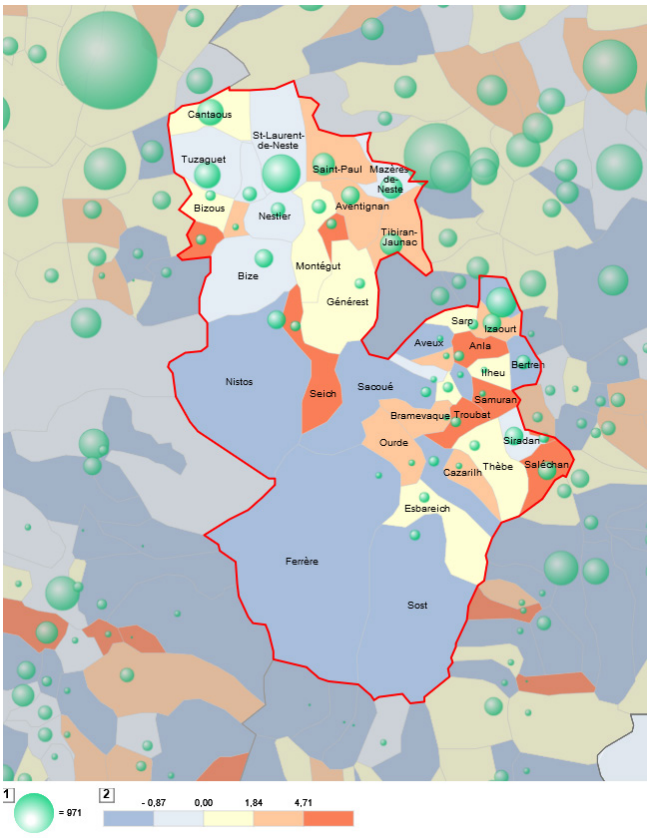
La croissance démographique actuelle est en effet soutenue par les mobilités résidentielles (« solde migratoire », voir cartes ci-après) qui permettent aux communes les plus attractives d'avoir une croissance démographique positive. Entre 2010 et 2015, le solde naturel (différence entre les décès et les naissances) était en régression de 1,1%, ce qui représente une diminution de 394 personnes par an, compensée par un solde migratoire positif de 1,4%, soit 493 personnes par an (+99 habitants/an). Le solde naturel est largement déficitaire sur le territoire, les seules communes ayant un solde positif étant justement celles ayant récemment accueilli des jeunes actifs.
Le solde résidentiel (migratoire) apparaît donc crucial pour maintenir la dynamique démographique, sachant que le territoire voit de nombreux jeunes le quitter à l'âge des études ou du premier emploi, mais parvient à attirer en contrepartie des actifs et des retraités.

Ce maintien ou cette croissance démographique est perçue comme un enjeu de premier ordre par les élus, qui ont en ligne de mire le maintien des services publics (écoles lorsqu'elles existent…) et des dotations d'état asservies au niveau de population. En conséquence, les communes développent leur attractivité territoriale en proposant logements, services, équipements, cadre de vie agréable aux candidats à l'aménagement. Ce développement s'appuie aujourd'hui sur un modèle pavillonnaire périphérique du bourg, délaissant les centres historiques.

Solde naturel [1] et taux de variation du solde naturel [2] entre 2010 et 2015 sur le territoire de Neste-Barousse



Solde des entrées/sorties [1] et taux de variation du solde des entrées/sorties [2] entre 2010 et 2015 sur le territoire de Neste-Barousse



Des dynamiques constructives décorrélées de la croissance de population

Sur le terrain, l'observation du parc de logements et des constructions récentes ne permet en rien de dire que le territoire a perdu massivement des populations pendant tout le 20ème siècle. L'analyse des données d'occupation du sol, qui repèrent, pour les espaces artificialisés, ceux constitués d'un « tissu urbain discontinu », c'est-à-dire suffisamment dense pour être considéré comme majoritaire par rapport aux autres occupations du sol, indiquent une progression de 179 ha entre 1990 et 2018 sur l'ensemble du territoire ! Cette progression est concentrée dans les vallées de la Garonne (+66ha, soit +33% dans cette unité) et de la Neste (+113 ha, soit +45%).

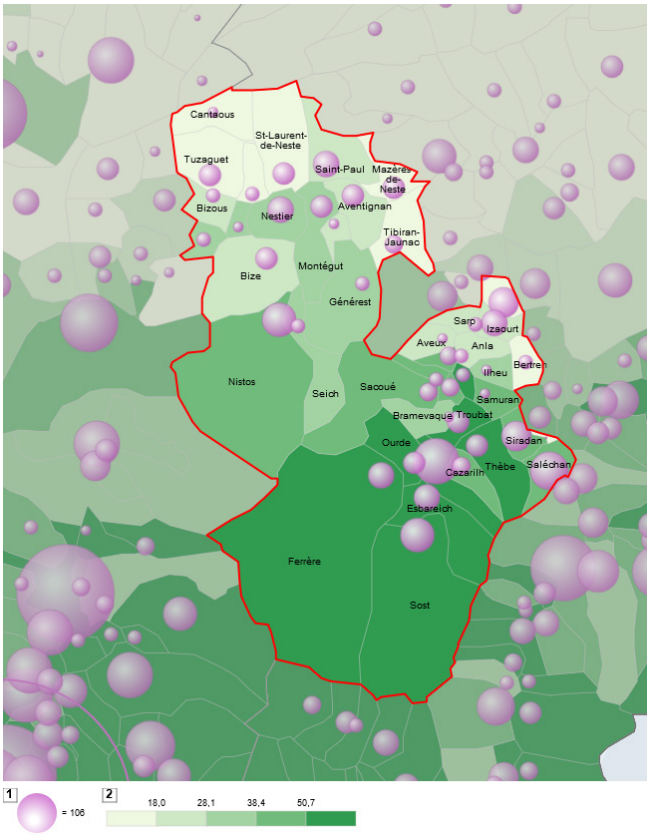
En effet, tout comme pour les bâtiments agricoles, les dynamiques constructives pour les logements apparaissent totalement déconnectées de la croissance démographique, et ce pour plusieurs raisons :

- La première tient à l'occupation du parc de logements : le territoire étant un lieu de villégiature apprécié, une part croissante des logements est utilisée en tant que résidences secondaires. Cela peut concerner à la fois des constructions neuves tout comme des logements anciens conservés par des générations de familles dont les membres sont ou non présents sur le territoire. Cette part de résidences secondaires s'élève à 30% environ depuis les années 1990, et avait auparavant progressé régulièrement (19% en 1968),

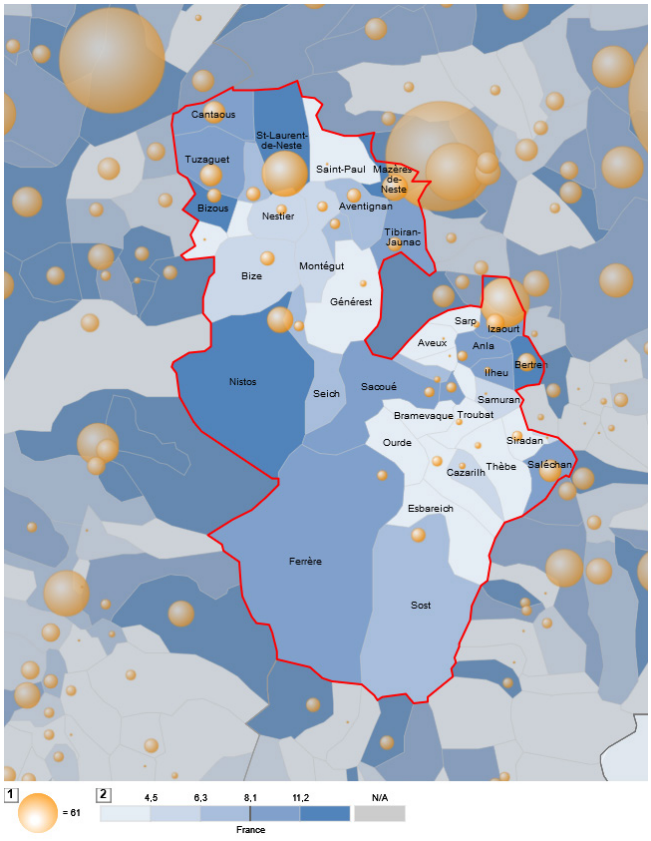
- La deuxième tient à l'augmentation progressive de la vacance du parc, qui concerne environ 9% du parc, soit 495 logements (+60 en 5 ans). Une majorité de ces logements concerne des logements du parc « historique », c'est-à-dire des maisons de village anciennes. Cette vacance « structurelle » peut s'expliquer par l'état de ces logements, qu'il est couteux de réhabiliter, et par les nouvelles attentes des ménages, qui recherchent des logements modernes, bien isolés et avec des extérieurs. On observe toutefois de plus en plus de logements issus des lotissements des années 1960-1980 qui deviennent vacants ou tardent à trouver preneur lors des mutations,

- Enfin les besoins en logements s'expliquent également par la diminution de la taille moyenne des ménages, qui fait qu'une population égale a besoin d'un plus grand nombre de résidences principales pour se loger.

Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels [1] et part de ces logements [2] en 2016 sur le territoire de Neste-Barousse



Nombre de logements vacants [1] et part de ces logements [2] en 2016 sur le territoire de Neste-Barousse



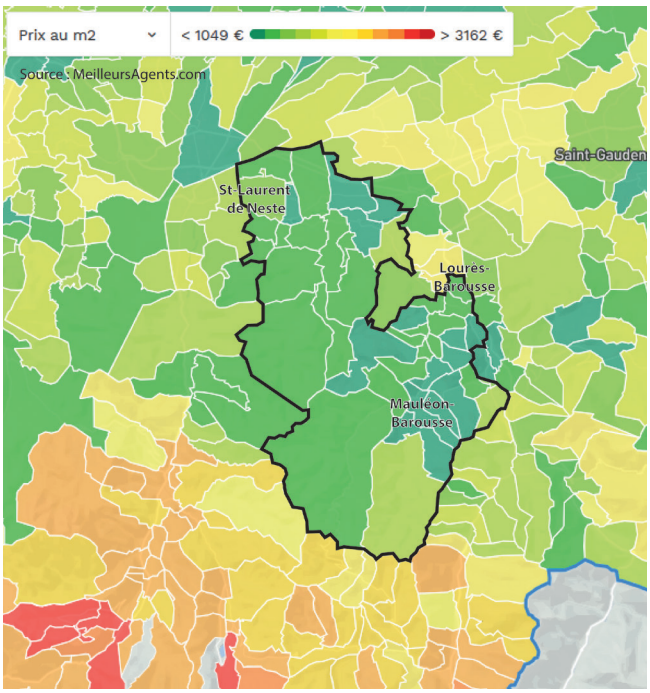
La conjonction de ces trois phénomènes fait que paradoxalement, la dynamique de production de logements est restée soutenue sur le territoire depuis les années 1950, malgré la hausse progressive de la vacance et la décroissance de population. Cette production de logements n'a pas été anodine sur le territoire, puisqu'elle s'est affranchie de l'urbanisation traditionnelle qui se faisait sous forme de villages ou hameaux regroupés, dans lesquels les constructions étaient implantées le plus souvent à l'alignement des voies, avec une certaine densité et à l'appui des constructions voisines. La démocratisation de l'eau courante, de l'électricité et de l'automobile ont rendu possible et désirable, ici comme partout en France, le développement d'un habitat individuel qui s'est d'autant plus développé que la beauté du territoire y incitait et que les prix du foncier y sont restés très contenus. En conséquence, la taille des villages a doublé, triplé, voire plus, alors même que leur population se réduisait. Les activités agricoles, déjà en difficulté, ont vu leurs meilleurs espaces (les terres labourables de fond de vallée) se miter progressivement et se réduire au fil du temps, de façon irréversible.

Des nouvelles formes d'urbanisation très diverses et qui viennent souvent en rupture avec les formes traditionnelles Les nouvelles formes d'urbanisation souvent déliées des traditions urbaines et architecturales, se font la plupart du temps sous forme de logement individuel en cœur de grandes ou très grandes parcelles, celles-ci pouvant régulièrement faire 5 000 ou 10 000m².

Plus récemment, l'analyse des permis de construire dont les travaux ont commencé de 2008 à 2017 (source : communauté de communes) montre que la production de logements reste dynamique avec une moyenne de 30 logements par an, concentrée dans les communes des basses vallées les plus dynamiques (seulement 1 permis par an en Haute-Barousse). Sur ces 300 logements en 10 ans, il faut constater que la maison individuelle reste la norme, avec seulement 3% de logements individuels groupés, 2% de résidences et 4% de logements collectifs. La taille moyenne des terrains tend à se réduire. Aujourd'hui, le gros de la demande semble s'établir dans une fourchette allant de 1000 m² à 3 000 m², sous l'effet de la demande des acheteurs qui sont moins enclins à posséder et entretenir de très grandes parcelles. Evidemment, de fortes disparités existent entre les communes et selon la topographie des terrains.

Comme le montre la carte ci-dessous, le marché de l'immobilier est relativement peu tendu, car situé à l'écart des pôles les plus dynamiques ou des territoires les plus touristiques comme les grandes stations de montagne. Il reste en grande partie soutenu par le marché des résidences secondaires. Ce foncier à bas coût fait que les investisseurs sont incités à se tourner vers de la construction neuve plutôt qu'à la réhabilitation de logements anciens, d'autant que l'équipement des terrains est souvent indirectement subventionné (voirie et réseaux divers) par les collectivités désireuses d'accueillir de nouveaux résidents.

Suite à la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19, il est légitime de se demander si les dynamiques résidentielles et touristiques (résidences secondaires) ne vont pas se renforcer sur le territoire. En effet, cette crise majeure qui laissera des traces durables a mis en avant les atouts des territoires ruraux (faibles densités de populations, espace disponible dans les logements et à l'extérieur) et les possibilités de travailler, au moins en partie depuis son lieu d'habitation ou de villégiature. Le développement des réseaux numériques parait ici avoir un rôle crucial sur le développement de ce type d'accueil.



Prix moyens de l'immobilier sur le territoire



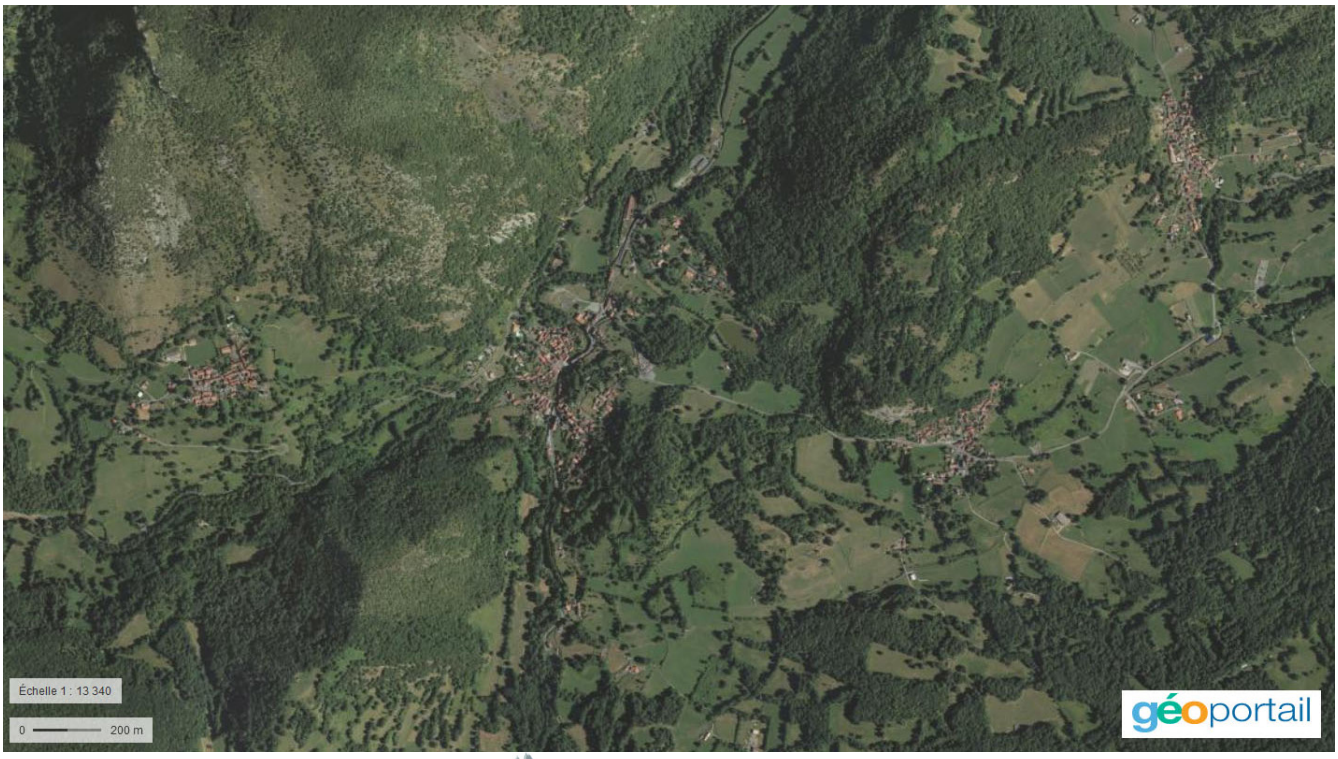
Vandalisme en réaction d'une forme de développement urbain pas toujours acceptée

En Barousse, l'emprise urbaine a finalement peu changé depuis un siècle et demi. On note quelques constructions éparses en plus (agricoles ou résidentielles), mais qui ne viennent pas modifier la trame urbaine de départ, faite de villages relativement denses entourés d'espaces agricoles limités par les vallées étroites. Le déclin démographique est toutefois perceptible aux bâtiments inoccupés et qui se dégradent, qui peuvent ternir l'impression générale que renvoient ces villages.

Carte de l'état-major (vers 1845-1855) de la Barousse

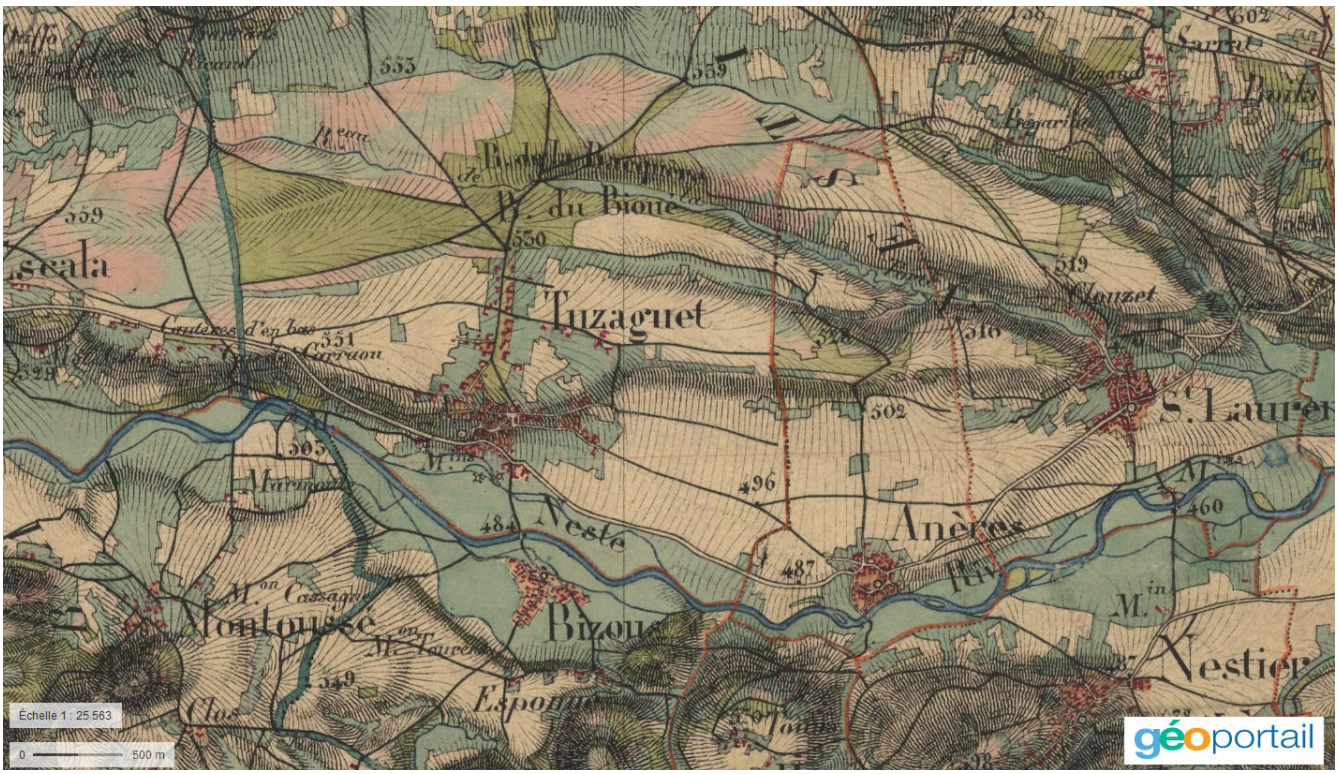


Photographie aérienne des alentours de Mauléon-Barousse



Dans la vallée de la Neste, on retrouvait initialement des formes urbaines regroupées, ou parfois linéaires, à l'appui d'un ruisseau, d'une crête ou d'une route, comme ici à Tuzaguet. Aujourd'hui, la prolongation de ces modes d'urbanisation linéaires dans le temps a généré des continuums urbains entre les villages. De plus, d'autres types d'urbanisation, en plaques pavillonnaires ou dispersées s'y sont ajoutées, donnant aujourd'hui le sentiment de perdre les repères de centralité historiques.

Carte de l'état-major (vers 1845-1855) du Val de Neste



Photographie aérienne des alentours de Tuzaguet



Constructions récentes à Saint-Paul de Neste



Constructions isolées au milieu d'espaces agricoles à Thèbe



Constructions récentes à Sainte-Marie



L'entrée de ville de Loures-Barousse s'apparente ici à un front urbain menaçant l'espace agricole



Un îlot pavillonnaire bien délimité et mitant l'espace agricole à Saint-Paul



La mairie de Saint-Paul : symbole de la recherche de nouvelle centralité ?



Activités d'extraction de matériaux marquantes pour les paysages

Le territoire compte quelques sites d'extraction de matériaux qui sont marquants dans le paysage : carrières d'Izaourt et de Sacoué, gravières le long de la Neste. Les enjeux sont ici d'intégrer les activités et leur impact sur le paysage le temps de l'exploitation, puis de réfléchir à une remise en état paysagère à l'issue.

Front de taille marquant dans le paysage de la carrière d'Izaourt



Activités commerciales : desdynamiques centrifuges très perceptibles dans le paysage

La présence d'activités commerciales, notamment de petits commerces de proximité dans les bourgs et villages, permet, au-delà des services offerts, « d'animer » le paysage rural. Ces dernières décennies, les activités commerciales ont subi une restructuration importante : baisse démographique, ouverture de zones commerciales à la périphérie des pôles ont peu à peu fragilisé les commerces des centres-bourgs. Suivant une logique économique et aussi les logiques urbaines récentes, ceux-ci ont en effet plus intérêt à s'installer sur des zones périphériques de passage que dans des centres moins peuplés et plus difficilement accessibles. Cela ajoute aux centres des bâtiments vacants qui sont délicats à réinvestir et aux entrées de ville des bâtiments modernes souvent peu intégrés à leur paysage.

Commerce de détail vacant à Saint-Laurent-de-Neste



Superette généraliste à Loures-Barousse



Un tourisme diffus qui met l'accent sur un paysage préservé

Le territoire ne dispose pas d'infrastructures ou de sites touristiques majeurs, et oriente son offre vers le tourisme « agro-rural » et la qualité de ses paysages. Ainsi, les structures d'accueil ou d'hébergement sont assez diffuses, dans l'ensemble bien intégrées et assez discrètes dans le paysage.

Bien que le territoire ne dispose pas historiquement d'une attractivité touristique, la structuration de son offre, en phase avec une demande grandissante pour le tourisme rural, patrimonial et de pleine nature est à même d'attirer de plus en plus de visiteurs pour des séjours le plus souvent de quelques jours.

Les Hautes-Pyrénées sont un haut-lieu du tour de France et sont d'ailleurs le département qui a accueilli le plus de passages de la Grande Boucle depuis sa création (104 passages en 108 éditions, en comptant le Tour 2021). Depuis 2007, le Tour emprunte régulièrement (6 passages) le port de Balès qui en est devenu l'un des mythiques cols classés « hors catégorie » à la faveur de la rénovation de la chaussée qui y a eu lieu. Cette nouvelle attraction touristique génère une visibilité télévisuelle très forte et d'importantes retombées économiques. Elle génère également un afflux touristique massif et très concentré dans le temps lors des périodes de passage du Tour de France qui forment un véritable évènement touristique et paysager ponctuel. Cette nouvelle notoriété touristique couplée à l'équipement du parcours (profil de la voie, aires de stationnements…) génère également une fréquentation touristique plus importante à l'année. Si la fréquentation cyclo touristique est relativement discrète dans le paysage, celle des camping-cars peut rapidement devenir un enjeu en cas de stationnement massif à proximité du col.

L'offre de pleine nature est actuellement en plein développement avec plus de 300 km de sentiers de randonnée projetés, la mise en place d'itinéraires VTT et un projet d'itinéraire équestre en projet.

Le territoire profite également de la proximité immédiate de la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, qui accueille 20 000 visiteurs par an. Ces visiteurs peuvent ensuite être « captés » par les différents sites du territoire, dont les principaux sont les grottes de Gargas et de la Maison des sources (qui accueille 2 000 visiteurs par an) fournissent une offre en « sites » cohérente et complémentaire avec le positionnement touristique du territoire.

La fréquentation en hausse va nécessairement donner lieu à des projets d'équipement ou d'hébergement qui devront faire l'objet d'une réflexion paysagère, même si le tourisme a plutôt vocation à rester « diffus » et à taille humaine, tant pour l'offre que pour les hébergements. Les formes classiques d'hébergement (hôtels, villages vacances, gîtes…) sont progressivement complétées par une offre insolite (cabanes, yourtes).

Le site de baignade les « Ocybelles » à Nestier et Saint-Laurent-de-Neste





Vallée de la Neste depuis l'entrée de la Grotte de Gargas des millénaires d'évolution...



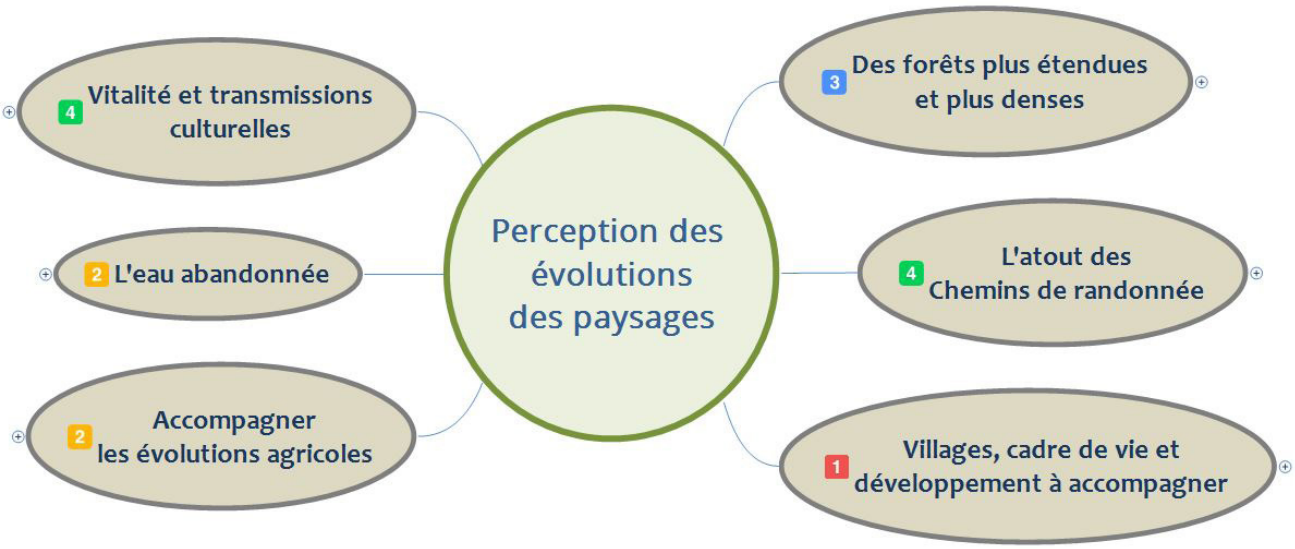
Port de Balès, des siècles de pastoralisme à l'ère du tourisme

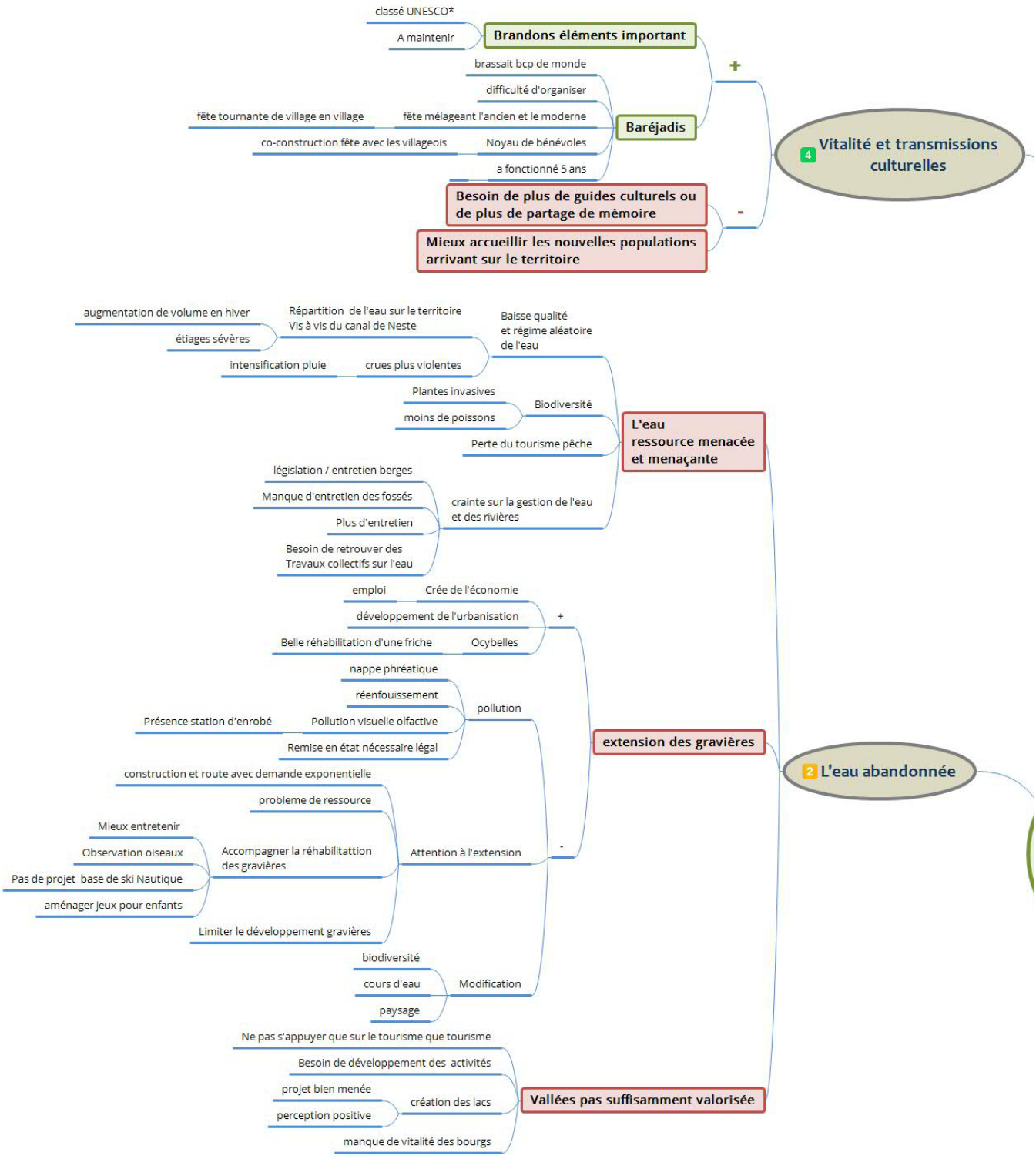
32 PERCEPTION DES ÉVOLUTIONS DES PAYSAGES

Dans le cadre des ateliers participatifs, les habitants ont été amené à réfléchir et débattre sur les évolutions des paysages. Si l'observation de ces évolutions est assez consensuelle, leur appréciation est en revanche plus débattue.
Il ressort cependant 6 facteurs qui induisent des évolutions perçues soit positivement, soit négativement soit de manière plus neutre :

- La mutation des villages et du cadre de vie dont le développement inquiète parce qu'il abandonne les cœurs de bourg au profit d'une périphérie plus ou moins éloignée. Ce thème pose en filigrane la façon de vivre le territoire autant pour y habiter que pour y travailler
- Les évolutions autour de l'eau sont unanimement ressenties comme négatives. L'eau semble être abandonnée alors qu'elle est au cœur de l'identité paysagère du territoire
- L'évolution de l'agriculture avec son changement de pratiques qui a induit des changement d'échelle dans le paysage (parcelles, bâtiments et cheptels plus grands) qui sont diversement perçus avec des initiatives de changement vers une autre agriculture plus adaptée pas si simple à mettre en œuvre (compte tenu des freins qui existent notamment sur le foncier)
- La forêt évolue fortement et ce sont principalement les modalités de sa gestion qui font débat.
- Les chemins de randonnée son perçus positivement par le développement important du réseau ces dernières années mais la disparition de chemins ruraux inquiète
- La dimension culturelle des paysages est ressortie particulièrement à la fois dans la nécessité d'une transmission mais aussi d'accueil des nouvelles populations.

Les cartes mentales suivantes présentent le détail des échanges lors des ateliers sur les 6 thèmes ciblés.



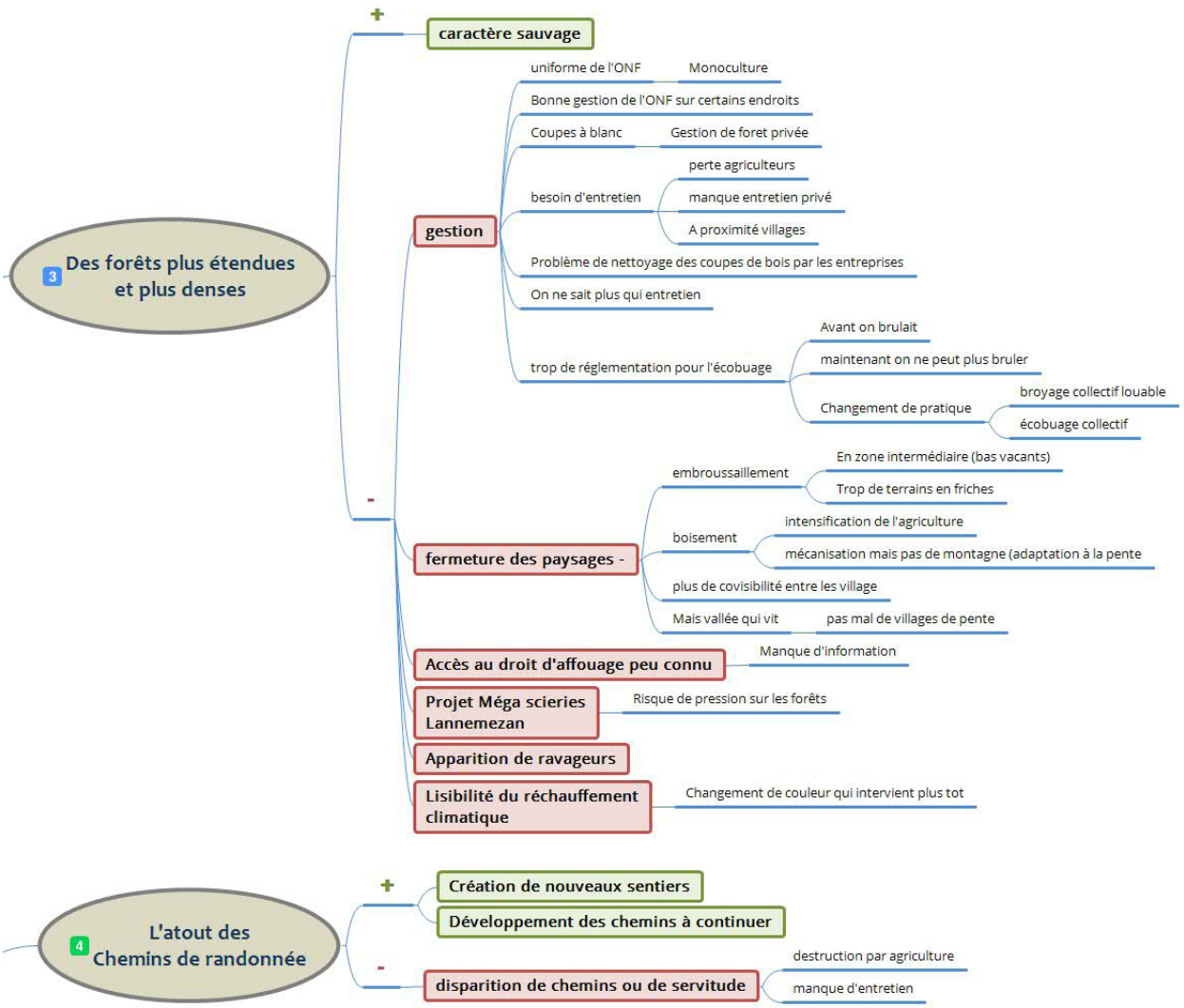




Zone de collecte de déchets à proximité d'un point d'eau

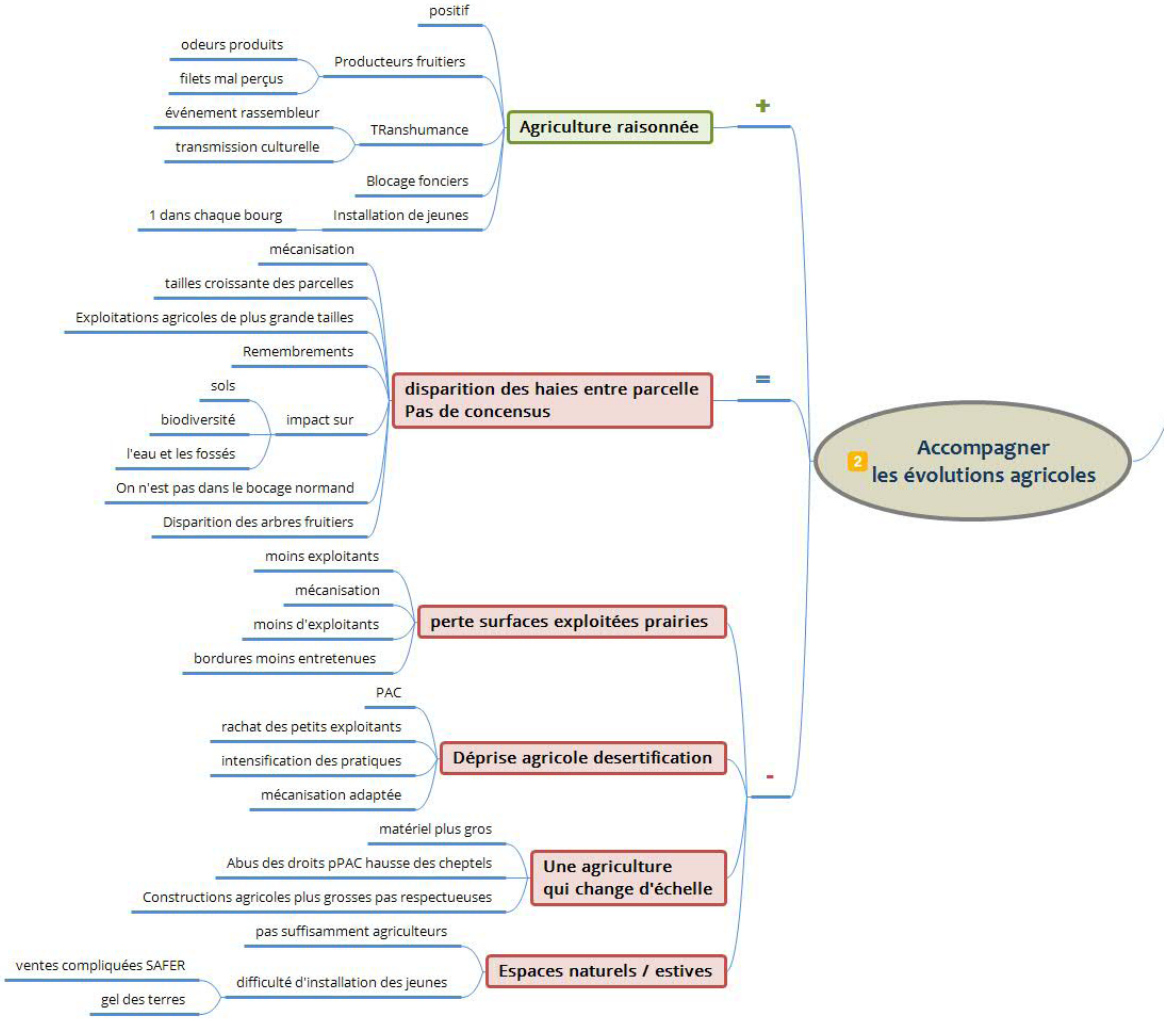


Friche industrielle en bord de cours d'eau



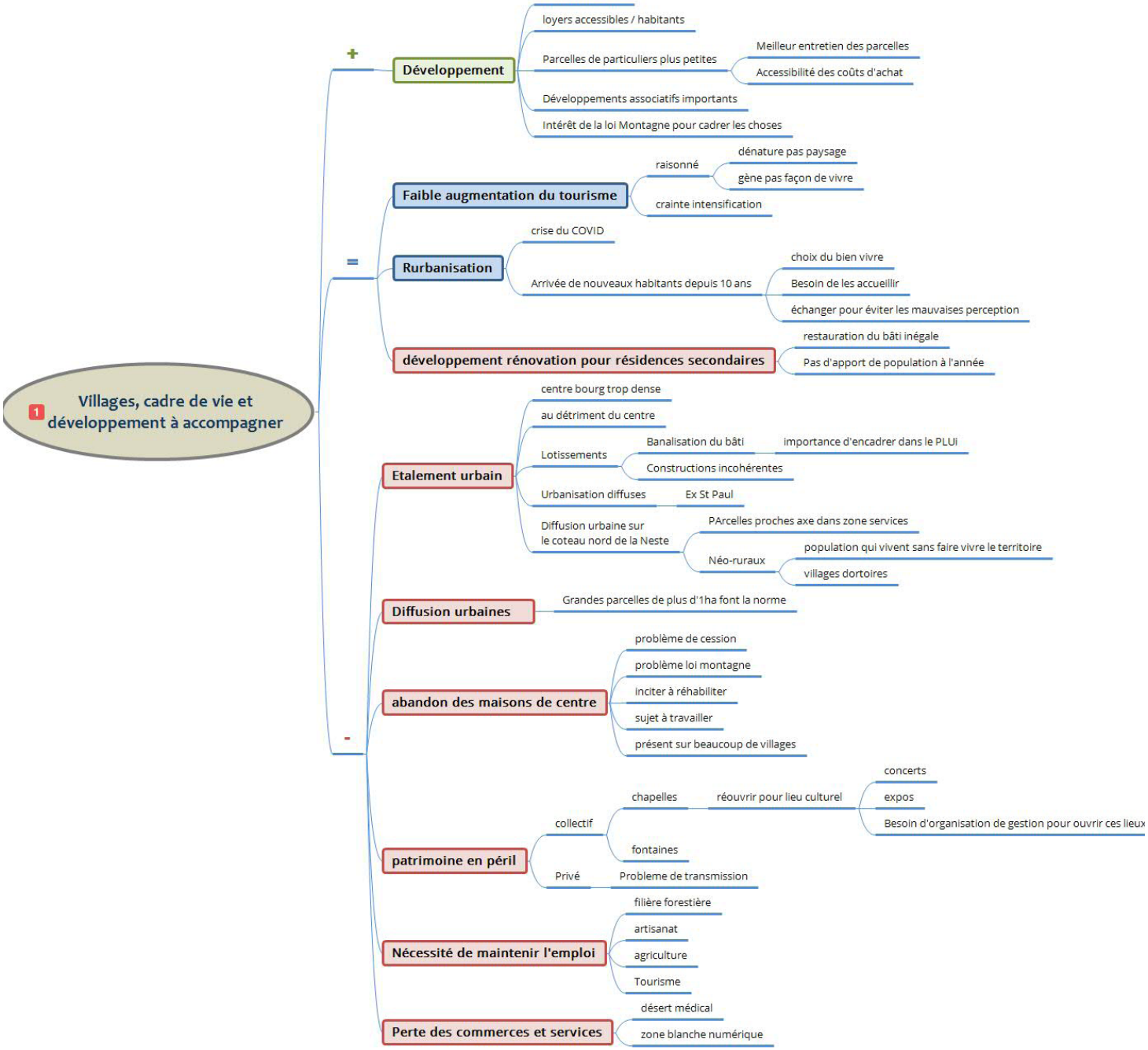


Une fôret de plus en plius présente, qui ferme le paysage





Des exploitations agricoles moins nombreuses mais de plus grande envergure





Des développements pavillonaires à accompagner et encadrer

33 ENJEUX PAYSAGERS

Ce volet d'étude fera l'objet de la phase 2 de l'étude qui s'organisera autour de visites de terrain et de débat avec les acteurs du territoire. Ces premières pistes d'enjeux combinent à la fois des constats de terrain, des retours des premiers ateliers et des synthèses issues du diagnostic prospectif. Elles sont complétées des bloc-diagramme enjeux de l'atlas des paysages des Hautes Pyrénées. Ces éléments seront le point de départ de la seconde phase où ils permettront d'élaborer l'arbre des objectifs de qualité paysagère. Ce paragraphe sera donc amené à évoluer. Ils s'articulent autour de grandes problématiques qui permettent d'organiser les points d'enjeux et de les localiser sur le territoire.

Renforcer la qualité de la perception du territoire

Une grande partie de la qualité des paysages du territoire tient à la diversité des points de vue qui le mettent en perspective parfois de façon remarquable. Tout l'enjeu est non seulement de les mettre en valeur mais aussi t'en tenir compte dans l'aménagement du territoire pour assurer d'une part l'accès à ces points de vue et d'autre part la qualité des perspectives. La déclinaison de ces enjeux de perception du territoire implique de :

Préserver la qualité des sommets, des cols et des serres

- Valoriser le paysage remarquable des estives sur les crêtes (préserver la qualité des grands horizons montagnards)
- Mettre en place des coupures inter urbaines et des trames vertes sur les crêtes, serres et les terrasses glaciaires ou alluviales à poser dans le PLUI (val de Neste, de Garonne, serres et sommets du Nistos et de la Barousse)
- Accompagner l'évolution du Site du Port de Balès passage vers le sud et Luchon et des autres cols sur le territoire comme points de bascule visuelle d'une vallée à l'autre à valoriser de manière discrète.

Valoriser les points de vue remarquables

- Préserver les points de vue panoramiques sur les Pyrénées depuis la vallée de la Neste
- Préserver les points de vue remarquables sur St Bertrand de Comminges à la sortie de Tibiran depuis la RD, et à préserver en général depuis l'ensemble du plateau agricole de Loures Barousse, Sarp et Yzaourt.
- Revaloriser la perception de la vallée de la Neste depuis le site des grottes de Gargas
- Préserver les points de vue remarquables depuis la RD sur la vallée de la Garonne et la silhouette des Pyrénées à préserver sur Bertren, Ste Marie, Siradan, Saléchan.
- Valoriser le site d'escalade et point de vue et grotte de Troubat

Prendre en compte les covisibilités dans l'aménagement du territoire

- Points de vue sur la vallée de la Neste et vis à vis entre les bourgs à préserver de chaque côté de la vallée
- Valoriser les points de vue des villages balcon sur la vallée et les vis à vis de clochers en clochers / châteaux et Grottes (basse Barousse)
- Développer la notion d'itinéraire touristique sur les routes offrant les panoramas les plus intéressants sur le paysage
- Prendre appui sur les anciennes liaisons pastorales de vallées à vallées pour développer des sentiers des crêtes

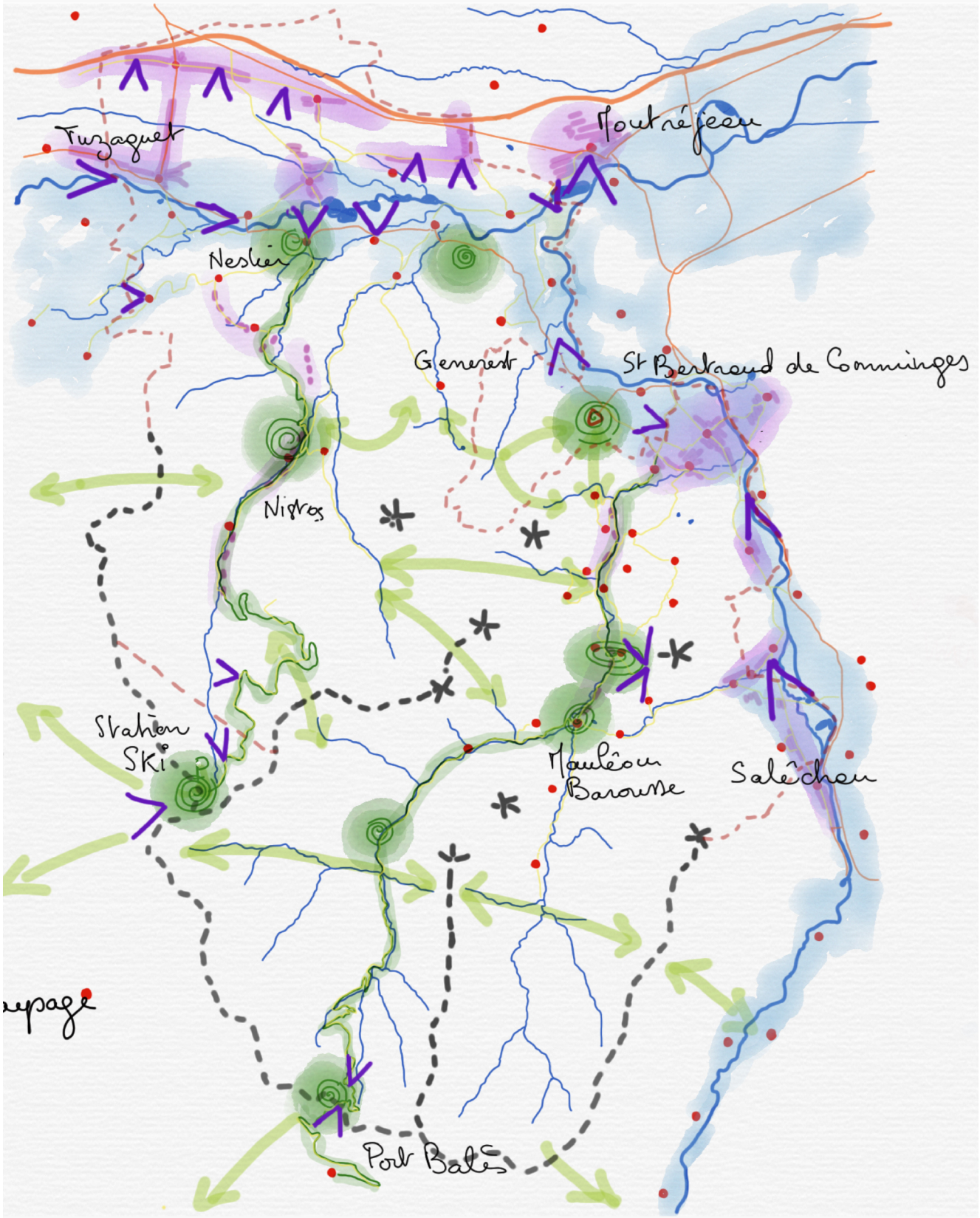
Valoriser le patrimoine et structurer l'offre touristique

Le territoire présente de réels atouts à valoriser dans le cadre d'un offre en éco-tourisme avec un positionnement plutôt familial et sportif. C'est à mettre en relation avec le PNR naissant et à inscrire dans une vision stratégique d'avenir où le réchauffement climatique peut changer la donne en matière de fréquentation touristique de la montagne et des nouvelles pratiques de la neige sans remontées mécaniques). Les enjeux en matière de valorisation touristique du territoire peut se décliner de la manière suivante :

Restaurer et valoriser le patrimoine :

- Inventorier, restaurer et valoriser le patrimoine bâti remarquable : Châteaux (Bize – Bramevaque …), Eglises et chapelles, maisons bourgeoises et le bâti rural ou montagnard traditionnel encore bien préservé
- Valoriser le patrimoine lié à la roche : les grottes, gouffres gorges et carrières
- Préservation et valorisation du petit patrimoine rural (murs, calvaires, abris, courtaous)

Carte des enjeux de valorisation paysagère et touristique



Légende :

- Préserver la qualité des sommets des cols et de serres
- Valoriser les points de vue remarquables
- Renforcer les routes touristiques
- Imaginer des sentiers des cîmes à partir des liaisons pastorales
- Valoriser des aires touristiques autour des sites paysagers majeurs
- Revalorisation du patrimoine architectural et de la qualité urbaine des bourgs

Développer des aires cohérentes de mise en valeur en fonction de l'identité des vallées

- Valorisation du site de la plaine paysagère autour de St Bertrand de Comminges / Valcabrère
- Loures Barousse, Sarp, Izaourt, Tibiran Jaunac et culture fruitières de pommiers
- Valoriser le pôle de Mauléon Barousse : Site de l'ancienne tuilerie autour de l'Ourse et rocher et baignades naturelles et promenade de la Maison des sources accueil des campings cars à valoriser / Décharge végétaux et stockage matériaux sur le bord de l'eau
- Reconnecter le site de Gargas à son paysage : revalorisation des infrastructures d'accueil autour de la grotte – mise en lecture du belvédère sur la vallée
- Mise en réseau des bourgs de la Neste : parcours des cités jardins de l'eau
- Mise en réseau des bourgs sentinelles du piémont (bourgs du sud de la vallée de la Neste)
- Valorisation des vallées du Nistos et de Générest

Coordonner et assurer la lisibilité de l'offre touristique :

- Développement du tourisme vert et des randonnées avec des sentier qui racontent le territoire
- Valorisation de l'accès à la station de ski et à la vallée du Nistos : Station de Ski mal signalée depuis la vallée de la Neste. Altitude très basse problèmes d'enneigement, mais des randonnées à mieux signaler, des crêtes et des séries de cols avec des points de vue sur les autres vallées à valoriser -- Randonnées du Cimetière Anglo canadien - Arrêt sur la route point de vue et départ de randonnées à valoriser
- - Randonnées et accueil à évaluer et signaler en haute Barousse : Départ de randonnées - Circuit de randonnées à baliser avec un récit paysager autour de l'agro pastoralisme

Mettre en réseau l'offre en logements touristiques :

- Accueil touristique gites et chambre d'hôtes en Nistos et accueil touristique (yourtes, cabanes et autres …)

Accompagner le développement du territoire

Améliorer la qualité des extensions urbaines et de l'habitat diffus

Si le territoire ne présente pas globalement des pressions urbaines très fortes comparativement à d'autres secteurs du département, le développement pavillonnaire n'en est pas moins lisible dans le paysage du fait notamment de sa diffusion et de sa faible densité. En parallèle on assiste progressivement à une perte de vitalité (vacance du bâti, abandon des commerces) dans les centres bourg. Par ailleurs l'accompagnement des élus dans la programmation urbaine et la stratégie de développement équilibrée des bourgs reste relativement faible ce qui constitue en soit un enjeu. Il s'agit donc pour renforcer la qualité du développement du territoire en matière de paysage et la rendre cohérente avec ses identités spécifiques de :

Améliorer la qualité des extensions urbaines et de l'habitat diffus

- Extensions urbaines à limiter sur les villages en balcon et sur les crêtes avec des impacts très importants dans le grand paysage et des problèmes de mitage dans le territoire agricole.
- Etalement urbain important sur les terrasses de la Neste en balcon sur les Pyrénées, au nord du territoire notamment autour de la D817 (Cantaous, Le Boila / St-laurent-de-Neste, Saint Paul, Mazères-de-Neste, Escala, Tuzaguet)
- Diffusion urbaine sur la route d'accès à la station de Cap Nestès (Nestiers, Bize, Nistos)
- Etalement urbain sur la RD 825 et RD26 en appui de la route RN 125 d'accès à la station thermale de Luchon : Extensions urbaines le long des voies (val Garonne) et dans les espaces agricoles de la vallée, problème de consommation des terres agricoles et fermeture du paysage (Loures-Barousse, Izaourt, Bertren, Siradan, Saléchan)
- Etalement urbain sur la route RD 925 Traversée de la vallée de la haute Barousse le long de l'Ourse (Créchets, Troubat, Mauléon Barousse)

Assurer la lisibilité des bourgs et qualité des espaces publics :

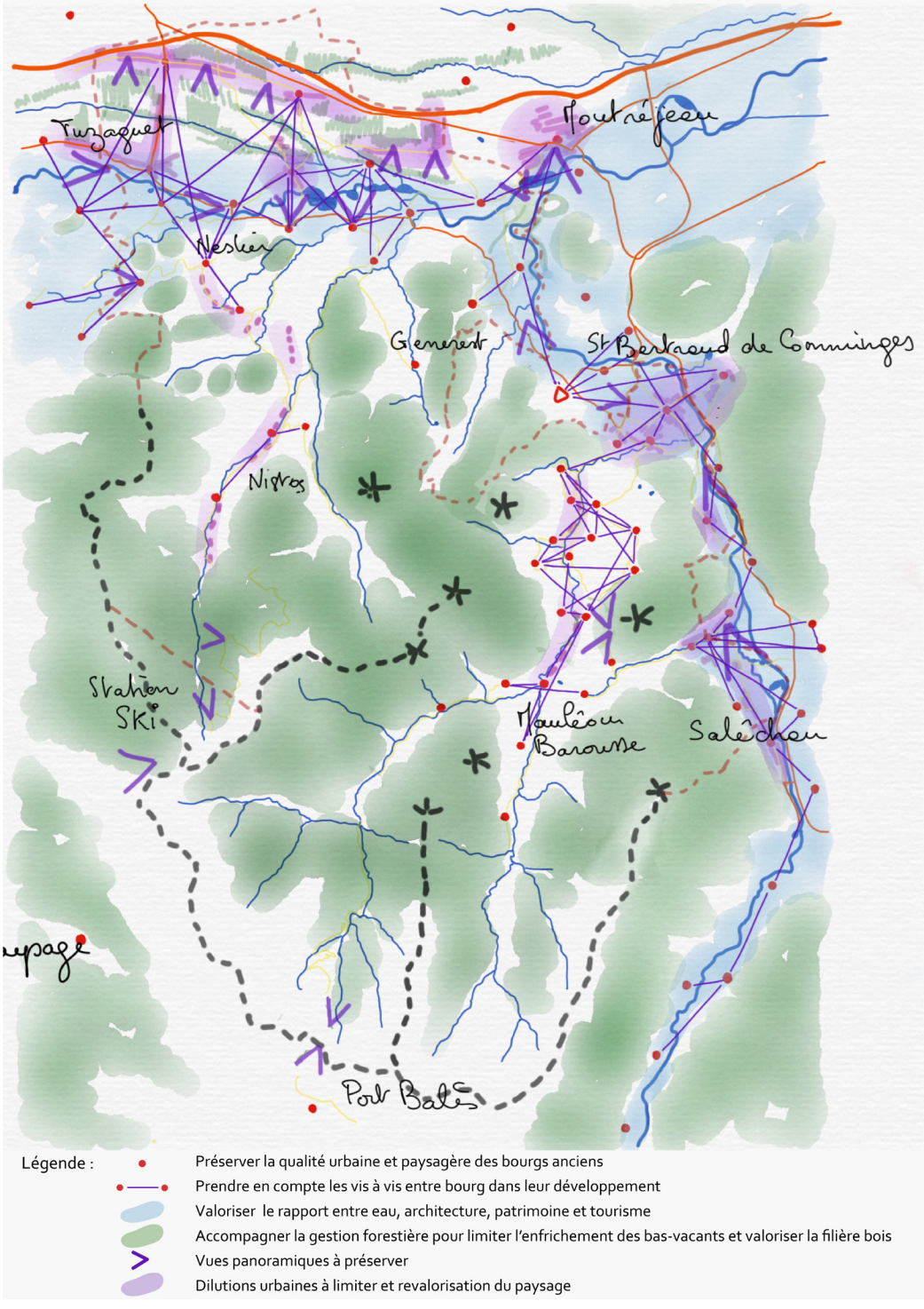
- Valoriser la qualité des espaces publics : simplicité et qualité de traitement, plantation d'arbre, équiper pour les usages partagés, coordonner la signalétique

- Valorisation des entrées de bourg par les plantations d'alignements d'arbres à préserver et créer (En vallée de Garonne notamment)
- Plantations d'arbres au milieu des carrefours et des croix à préserver
- Valorisation des bourgs et de leurs espaces publics comme lieu de vie, de services et commerces, d'accueil du tourisme.

Renforcer la qualité paysagère des activités économiques, relier l'économie au territoire

- Influence de Lannemezan et Montréjeau et de l'autoroute à évaluer sur le développement du territoire, les flux et des zones d'activités
- Développer les filières autour de l'Eau, énergie, Bois et forêt

Carte des enjeux paysagers liés au développements urbains et forestiers



Valoriser les paysages liés à l'eau

L'eau est un élément majeur de la structuration des paysages du territoire et elle constitue l'un des points forts dans la représentation des habitants de leur cadre de vie. Alors qu'elle a conditionné l'implantation humaine et la composition des quartiers et des bourgs, elle n'est plus aussi centrale dans la perception des paysages et dans le quotidien des habitants qu'autrefois. Il y a donc un véritable enjeu à s'appuyer sur cet atout pour :

Restructurer le paysage des basses vallées

- Préserver les saligues et valoriser les points d'accès à l'eau (pêche, promenade, détente, baignade…)
- Préserver la structure paysagère des fonds de vallée en limitant leur fermeture
- Préservation des zones inondables et agricoles du fond de vallée
- Valoriser le bâti qui compose avec l'eau et le petit patrimoine autour de moulins, usines, ruisseaux canalisés, rigoles, abreuvoirs … Redonner leur valeur aux fontaines qui se retrouvent bien souvent derrière le stationnement ou les poubelles.

Révéler le paysage de la pierre et de l'eau : (karst = eau et pierre)

- Accompagner la mutation des gravières, sablières et carrières : assurer la restauration des lacs artificiels et la gestion des abords de la Neste.
- Intégrer les fronts de taille des Carrières ou leur interface avec les bourgs proches (entrées à valoriser Izaourt) , valoriser le patrimoine des carrières de marbre
- Se réapproprier les paysages emblématiques des parois, gouffres et rochers très présents, contes et légendes.
- Développer la culture de l'eau en Barousse autour de la maison des source (reconfiguration du site pour une meilleure lisibilité et fonctionnalité)

Assurer la transmission culturelle des traditions montagnardes et accueillir de nouveaux regards

Cet enjeu s'appuie sur le constat d'un attachement fort des habitants lors des ateliers à la culture montagnarde et aux traditions locales tout en pointant la problématique d'une transmission souvent difficile : elle se pose à la fois de manière transgénérationnelle mais aussi dans la relation entre les habitants présents depuis plusieurs générations sur le territoire et les nouveaux arrivants. Outre ces enjeux de transmission il y a également un travail de mutualisation et valorisation des initiatives intéressantes en matière de médiation et animation culturelle afin de les étendre à l'ensemble du territoire (Maison du savoir, Grottes de Gargas, Maison des Sources, Café Associatif d'Anères…).

Affirmer l'identité agro-pastorale et forestière

L'agriculture et la sylvitculture tiennent une part majeure dans la qualification des paysages du territoire. Elles concentrent donc des enjeux stratégiques dans l'équilibre qu'elles peuvent assurer pour la gestion demain des paysages. il s'agit notamment de :

Préserver et valoriser une forme moderne de l'agro-pastoralisme porteuse d'un héritage

- Préserver la continuité et la qualité des estives (face au surpâturage et à la pression touristique notamment)
- Accompagner l'évolution des zones intermédiaires et du piémont pour limiter leur fermeture et la disparition des réseaux de chemins, murets et canaux. (Retrouver une gestion agro pastorales ou une alternative sur les zones intermédiaires où on observe l'abandon des terrasses)
- Valoriser et accompagner l'évolution des exploitations agricoles dans le paysage (notamment des nouveaux bâtiments d'élevage)
- Encourager et accompagner l'installation de jeunes agriculteurs
- Favoriser les circuits courts et l'image qualitative du terroir des produits agricoles

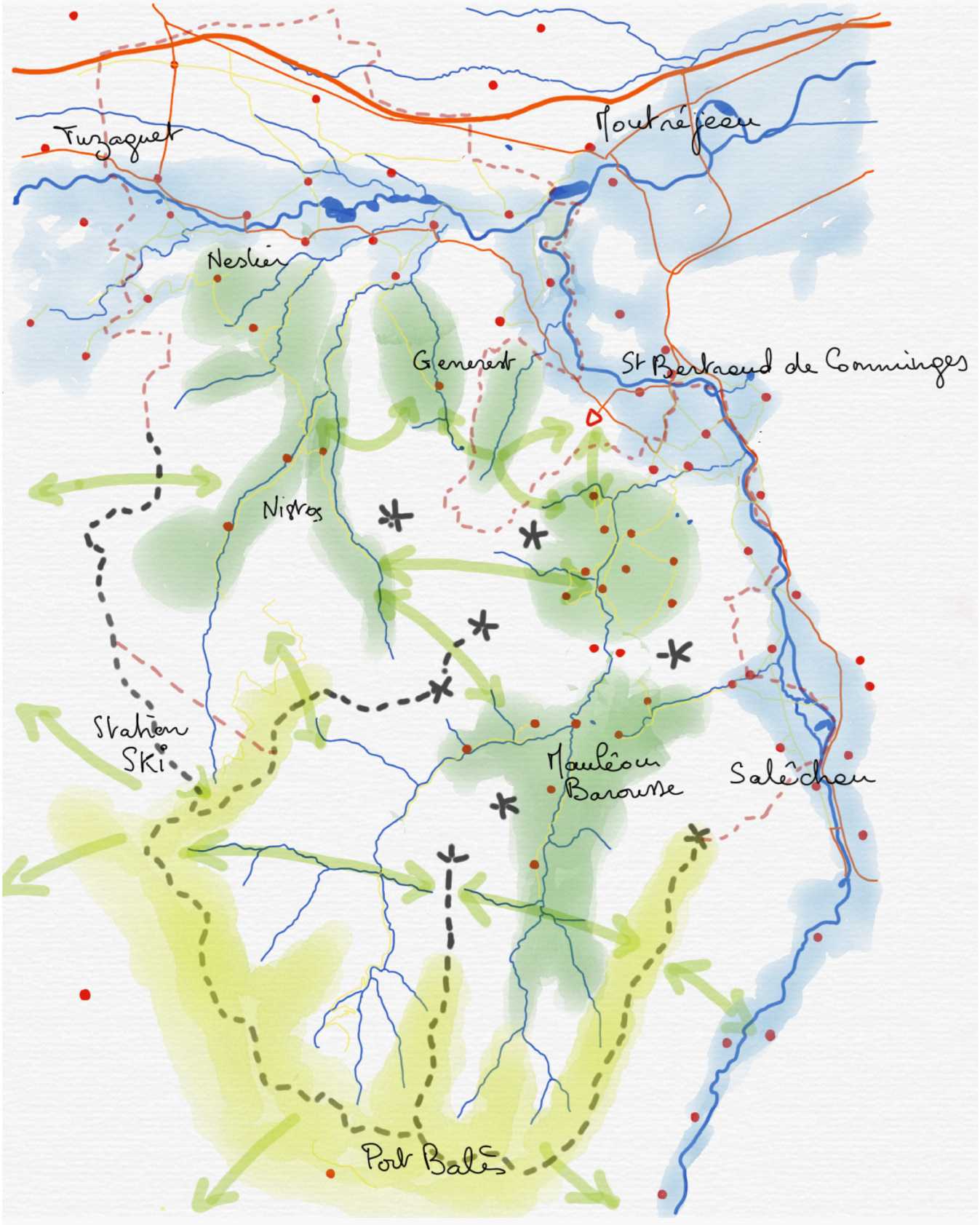
Accompagner la gestion de la forêt pour valoriser les paysages sylvestres :

- Développer les filières autour du bois (labellisation-artisanat)
- Valoriser les modes de gestion en futaie jardinée en limitant les coupes à blanc qui marquent le paysage
- Encadrer les activités de loisirs dans les forêts

Intégrer la dimension écologique et patrimoniale des fonds de vallée

- Préserver les pâtures hivernales des fonds de vallée
- Assurer les continuités écologiques par un maillage de trame verte boisée et bleue de rigoles et ruisseaux qui soit cohérent avec l'activité agricole et la fonctionnalité naturelle des vallées.

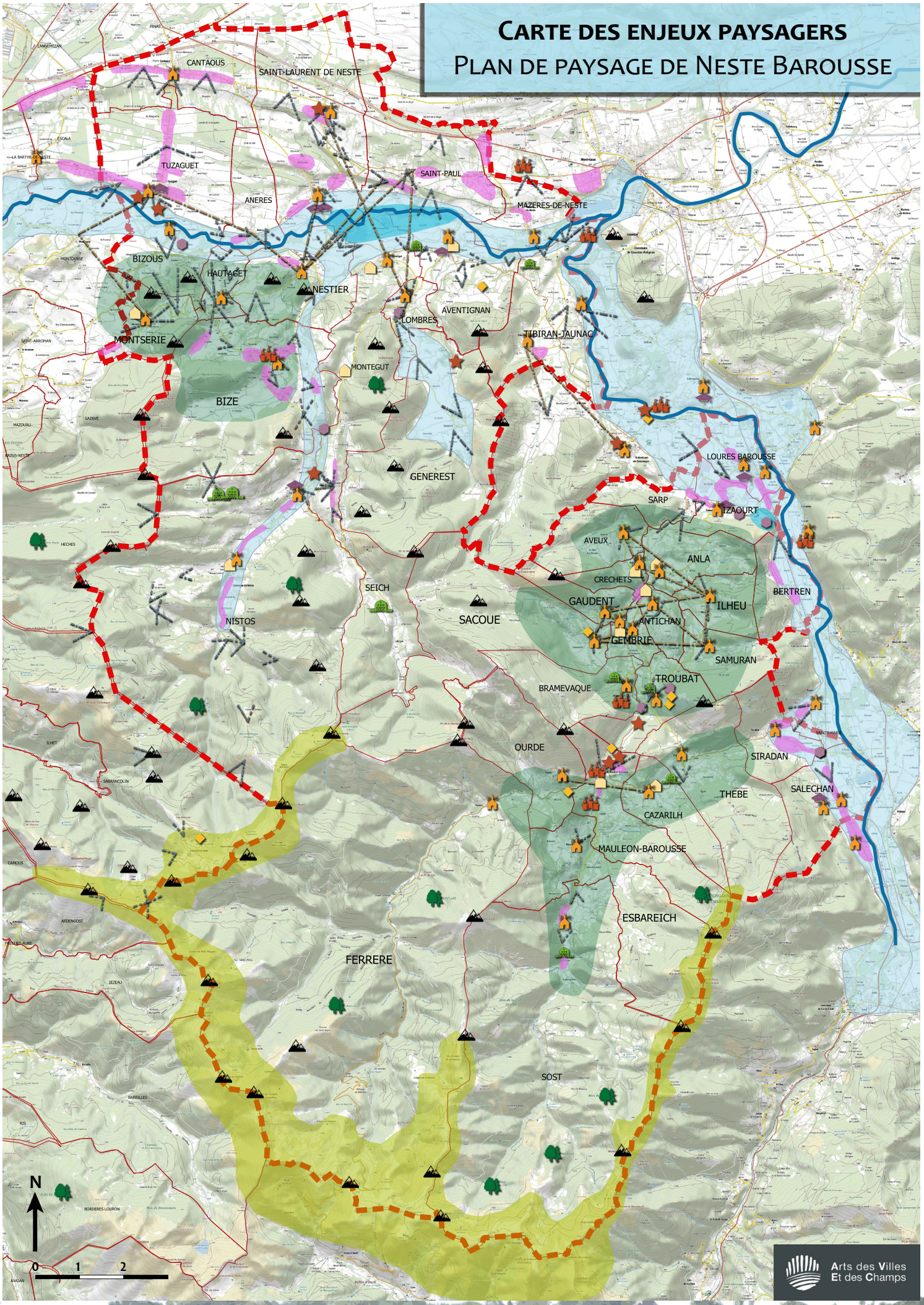
Carte des enjeux paysagers de l'agropastoralisme et des espaces naturels



Légende :

- Maintien des terres agricoles de fond de vallée en renforçant la biodiversité
- Valorisation des bas-vacants, lutte contre l'enfrichement et la déprise agricole
- Trouver un équilibre des estives entre tourisme et surpâturage
- Valoriser les connexions entre les vallées par les chemins pastoraux
- Crêtes et sommets

Carte des enjeux paysagers
Plan de paysage de Neste Barousse



Arts des Villes Et des Champs

CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS - LÉGENDE
PLAN DE PAYSAGE DE NESTE BAROUSSE

RENFORCER LA QUALITÉ DE PERCEPTION DU TERRITOIRE

- Préserver la qualité des sommets, des cols et des serres
- Valoriser les points de vue remarquable
- Prendre en compte les covisibilités dans l'aménagement du territoire

VALORISER LE PATRIMOINE ET STRUCTURER L'OFFRE TOURISTIQUE

Restaurer et valoriser le patrimoine bâti

- Bâti remarquable
- Châteaux
- Eglises

Coordonner et assurer la lisibilité de l'offre touristique

- Activités de loisirs et de tourisme
- Logements touristiques

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Améliorer la qualité des extensions urbaines et de l'habitat diffus
- Renforcer la qualité paysagère des activités économiques
- Equipements scolaires et enseignement

VALORISER LES PAYSAGES LIÉS À L'EAU

- Préserver les saligues et valoriser les points d'accès à l'eau
- Préserver la structure paysagère des fonds de vallée en limitant leur fermeture
- Accompagner la mutation des gravières, sablières et carrières

AFFIRMER L'IDENTITÉ AGRO-PASTORALE ET FORESTIÈRE DU TERRITOIRE

- Préserver la continuité et la qualité des estives
- Accompagner l'évolution des zones intermédiaires et du piémont
- Accompagner la gestion de la forêt pour valoriser les paysages sylvestres
- Valoriser et accompagner l'évolution des exploitations agricoles dans le paysage

ASSURER LA TRANSMISSION CULTURELLE DES TRADITIONS MONTAGNARDES ET ACCUEILLIR DE NOUVEAUX REGARDS





ANNEXES

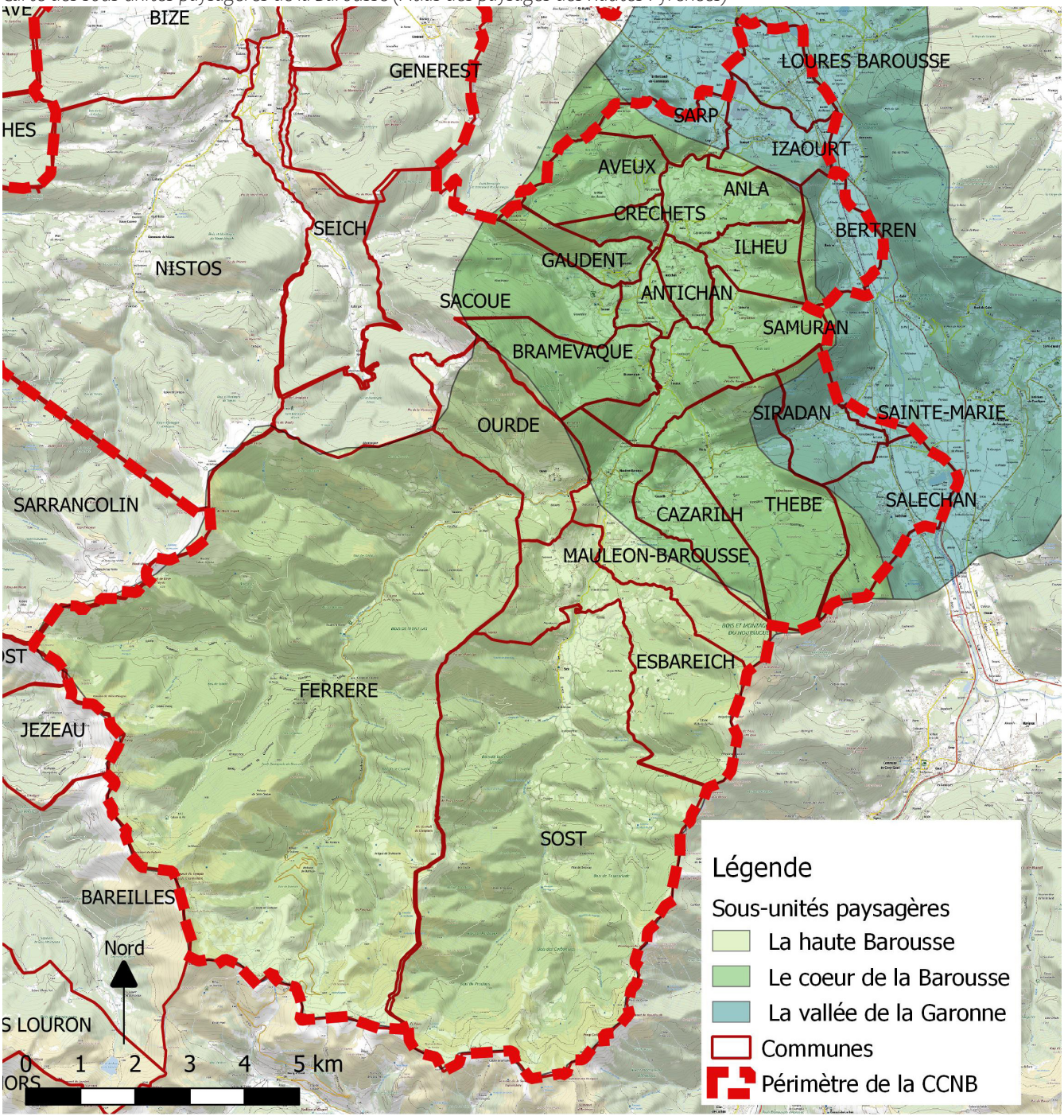
Pour aller plus loin...

Ces annexes regroupent des éléments d'étude et des compléments d'information permttant daller plus loin dans la compréhension du paysage. Elles rassemblent ainsi :

- Le détail des sous-unités paysagères de la Barousse et de la Basse Neste et Nistos
- Le glossaire des mots du paysage

IV. Les sous-unités paysagères de la Barousse

Carte des sous-unités paysagères de la Barousse (Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées)



Les variations paysagères qui permettent de différencier les sous-unités sont essentiellement liées aux effets de l'altitude sur la végétation et l'organisation en lien avec la configuration morphologique des vallées. Trois sous-unités se distinguent :

- En aval, la **vallée de la Garonne** constitue une large vallée qui appartient déjà au piémont pyrénéen, structurée par des versants collinaires boisés aux formes arrondies. Cette sous-unité est marquée par les grandes voies de communication, une urbanisation étirée et par l'influence urbaine de St-Bertrand-de-Comminges et Barbazan au Nord (autour de Sarp et Izaourt).
- Le **coeur de la Barousse** se caractérise par des versants structurants mais suffisamment élargis pour jouer d'effets d'ouvertures et de mises en scène des perceptions visuelles, principalement des silhouettes de bourg. L'étagement de la végétation est ici particulièrement lisible. Cette sous-unité communique en plusieurs points avec la vallée de la Garonne en contrebas. Cette structuration des versants forme un entre-deux assez prisé pour l'habitat, où l'urbanisation s'est récemment dispersée.
- En amont, la **haute Barousse** est une sous-unité très confidentielle en raison de la faible épaisseur du fond de vallée, la domination du milieu forestier liée aux conditions climatiques (la vallée étant exposée au Nord). L'urbanisation y est essentiellement rurale avec parfois de très beaux exemples d'architecture traditionnelle montagnarde.

1. La vallée de la Garonne

Une sous-unité cadrée, formant une porte d'entrée vers les paysages de piémont

Cette sous-unité recouvre essentiellement le territoire du département voisin de la Haute-Garonne, dans lequel la Garonne se fraye un chemin entre les crêtes montagnardes boisées du Hourmigué, de Gert, de Barbazan… qui structurent ainsi une vallée encaissée, générant de fait des perspectives fortement cadrées. La vallée sert d'appui à la RN125 qui est une voie particulièrement empruntée à l'échelle de la région, faisant le lien avec les territoires espagnols situés au Sud.
De fait, la sous-unité forme un goulot qui s'ouvre par paliers au fur et à mesure qu'il avance vers le piémont, d'abord à Loures-Barousse puis au niveau de Montréjeau, où l'amplitude de la vallée devient tellement importante qu'elle définit un autre type de paysage.

Une pression urbaine localisée au Nord

La proximité de Montréjeau et de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) génère une pression urbaine forte sur les secteurs les plus accessibles, à savoir la vallée de la Garonne et les premières terrasses glaciaires avant sa confluence avec la Neste. Ce secteur y est attractif en raison des facilités de desserte (RD35 et liaison avec l'autoroute) et la qualité du cadre de vie. La structure ancienne des bourgs y est encore lisible, mais un mitage le long des axes viaires renforce la prégnance d'une cohésion bâtie qui se délite, à l'architecture plus contemporaine.

Des paysages agricoles intensifs

Si les autres sous-unités sont marquées encore fortement par le modèle agro-pastoral, on retrouve en vallée de la Garonne des terrains plus fertiles. Le paysage rural change d'échelle et les modes de mise en valeur sont plus intensifs : arboriculture fruitière, grandes cultures marquées par d'importants volumes bâtis d'élevage ou stockage.

Vallée de la Garonne, voie de transition entre territoires



Des espaces entre grandes cultures et d'arboriculture fruitière intensive



Loures-Barousse, un centre urbain dense, prolongé par du mitage pavillonaire le long de la trame viaire



Une vallée ouverte avec la cathédrale de Saint-Bertrand en point de repère et des vallées secondaires desservant la Barousse



LES BOURGS DANS LE PAYSAGE DE LA VALLÉE DE LA GARONNE

La vallée de la Garonne est pyrénéenne, elle rejoint la basse vallée de la Neste à Mazères-de-Neste et Montréjeau.
La vallée de la Garonne est gardée par la Cathédrale de St-Bertrand-de-Comminges autour d'un large plateau agricole très ouvert sur l'autre rive, partagé avec le Département voisin de la Haute-Garonne. C'est depuis ce plateau que l'on pénètre par Sarp dans la vallée de la Barousse.
La vallée glaciaire de la Garonne se resserre ensuite autour de Izaourt et Luscan, pour former une vallée linéaire en V qui se réouvre au débouché de la Vallée de la Barousse autour de Siradan .

On retrouve dans cette unité deux typologies de villages, localisables :
- **les villages du plateau agricole** de St-Bertrand-de-Comminges : TIBIRAN-JAUNAC, LOURES-BAROUSSE, IZAOURT ET SARP,
- **les villages du fond de la vallée** linéaire de la Garonne : BERTREN, SAINTE-MARIE, SIRADAN et SALECHAN.

La RN 125 capte les flux principaux depuis l'autoroute vers l'Espagne et la station thermale de Luchon sur le département voisin. Elle déleste la RD 825 qui longe aussi la Garonne. Alors que Loures-Barousse a pu développer un pôle de services et commerces, les villages de Bertren et Saléchan sont très impactés dans leur cadre de vie par la traversée par la RD 825.
Les principaux ponts sur la Garonne sont sur Loures-Barousse et Izaourt.

La voie ferrée longe la Garonne vers Luchon, et traverse les communes de Loures-Barousse, Bertren, Ste-Marie et Saléchan, laissant des gares plus ou moins fréquentées.

Paysage fruitier et agro pastoral : fond de vallée, accueil hivernal des troupeaux.

Forêt : petits monts et versants montagnards boisés de feuillus et conifères.

Patrimoine culturel : Cathédrale de St-Bertrand-de-Comminges, Basilique St Just, églises, chapelles (notamment celle de Saléchan), site gallo romain, grotte préhistorique de Tibiran, station thermale de Barbazan, jardin ethnobotanique de Sarp.
L'eau vive ou canalisée par les savoir-faire de la culture agropastorale, dévalle et irrigue moulins, fontaines, canaux, jardins...

Patrimoine naturel : Biodiversité des milieux humides de la vallée et lacs de gravière. Géologique/ carrières.

Tourisme : St-Bertrand-de-Comminges, thermalisme, accès à la vallée de la Barousse.

Points de vue remarquables sur St-Bertrand-de-Comminges à la sortie de Tibiran depuis la RD, et à préserver en général depuis l'ensemble du plateau agricole de Loures-Barousse, Sarp et Izaourt. Points de vues remarquables depuis la RD sur la vallée de la Garonne et la silhouette des Pyrénnées à préserver sur Bertren, Sainte-Marie, Siradan, Saléchan.

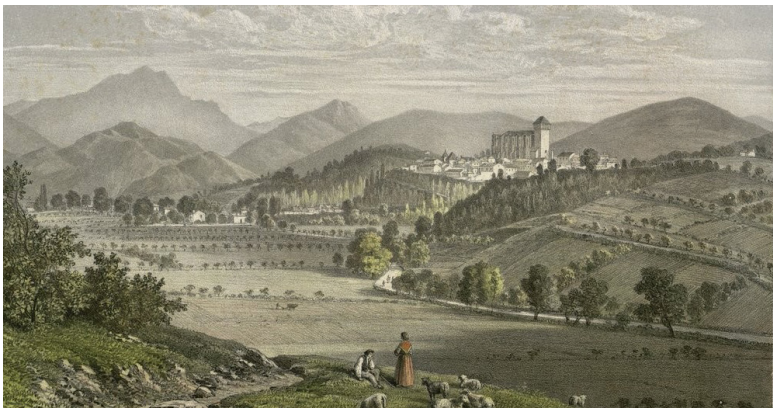
Vue sur la vallée de la Garonne depuis Tibiran-Jaunac

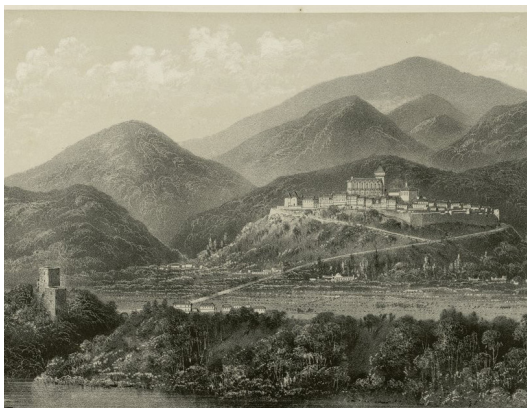


Vue sur le val de Siradan depuis la RD 825



Gravures de St-Bertrand-de-Comminges dans la vallée de la Garonne (Source BNF Gallica /Bibliothèque de Toulouse)





Vue sur la vallée de la Garonne depuis St-Bertrand-de-Comminges



Vue sur la vallée de la Garonne depuis la RD 825 à Bertren



Vue sur la vallée de la Garonne et le val de Siradan depuis Frontignan-de-Comminges



Les villages du plateau de St-Bertrand-de-Comminges

Loures-Barousse

Habitants : 626 / Alt. : 435 à 464 m / Superficie : 2,16 km²

Vis à vis avec St-Bertrand-de-Comminges, Sarp, Izaourt et Barbazan.

Ville carrefour sur la Garonne et avec 2 ponts (vis à vis avec Barbazan ville thermale + Labroquère), gare, commerces et services. Espaces publics plantés d'alignement d'arbres.

Extensions urbaines le long de la RD 825.

Perspectives sur le site de St-Bertrand-de-Comminges depuis le plateau agricole et fruitier.

Lac de gravière (ancienne décharge) aménagé en parc.



Izaourt

Habitants : 257 / Alt. : 444 à 746 m / Superficie : 2,41 km²

Vis à vis avec Loures-Barousse, Sarp et Barbazan.

Village ancien implanté sur le ruisseau de l'Ourse. Espaces publics de qualité plantés autour de l'eau. Extensions urbaines sur le plateau agricole et fruitier vers Loures-Barousse et vers Sarp.

Perspectives à préserver sur le site de St-Bertrand-de-Comminges depuis le plateau agricole et fruitier.

Entrées à valoriser sur la carrière de chaux et le silot.



Sarp

Habitants : 108 / Alt. : 467 à 742 m / Superficie : 1,82 km²

Vis à vis avec Izaourt, Loures-Barousse, Barbazan.

Une partie du territoire se trouve sur le site inscrit de St-Bertrand Valcabrère.

Village groupé et seuil d'entrée dans la vallée de Basse Barousse.

Extensions urbaines et zone d'activités sur RD26 en entrée dans le bourg, dans la vallée de la Basse Barousse et vers Izaourt.

Jardin ethnobotanique et Maison Fortassin à l'entrée du bourg



Les villages en fond de vallée de la Garonne

Bertren

Habitants : 174 / Alt. : 442 à 894 m / Superficie : 2,66 km²

Vis à vis avec Luscan et Galié sur l'autre rive de la Garonne.
Village rue ancien le long de la RD 825 en bordure de la vallée de la Garonne. Espace public peu qualitatif, voie rapide traversant le bourg et problème de sécurité. Extensions urbaines diffuses le long de la RD et dans la vallée agricole.
Les Rochers calcaires du Mail de Maubourg sont répertoriés en ZNIEFF de type 1
Vues profondes et dégagées sur la plaine agricole et les montagnes. Voie ferrée et gare.



Sainte-Marie

Habitants : 65 / Alt. : 460 m / Superficie : 0,28 km²

Vis à vis avec Siradan et Bagiry et l'autre rive de la Garonne Frontignan-de-Comminges.
Village ancien étagé en balcon sur la vallée agricole et fruitière de la Garonne, coupé en trois avec les communes voisines de Bagiry et Siradan.
Vues panoramiques et exposition Sud sur la vallée de la Garonne.



Siradan

Habitants : 284 / Alt. : 460 à 1027 m / Superficie : 2,74 km²

Étymologie : personnage aquitain Siradus et an (domaine de Siradus)
Vis à vis avec Sainte-Marie et Frontignan-de-Comminges.
Village groupé sur le ruisseau de Gouhouron. Espaces publics de qualité autour de l'eau. Maison d'Accueil Spécialisée Centre Auguste Valats (ASEI). Extensions urbaines avec Ste-Marie et étalement urbain autour de la Zone d'Activités de Saléchan dans la vallée agricole et fruitière.
Seuil d'entrée dans la Vallée de la Basse Barousse et en balcon sur la vallée de la Garonne. Voie ferrée et gare.
La Montagne de Gert est répertoriée en ZNIEFF de type 1.



Saléchan

Habitants : 272 / Alt. : 559 à 1495 m / Superficie : 4,10 km²

Vis à vis avec Ste-Marie, Bagiry et Frontignan-de-Comminges.
Village ancien étagé sur le piémont en balcon sur la vallée agricole de la Garonne. Chapelle classée monument historique
Extensions urbaines le long de la RD 125 et continuité urbaine avec Estanos. Espace public peu qualitatif, voie rapide traversant le bourg et problème de sécurité. Pont sur la Garonne RD121.



2. Le coeur de la Barousse

Un espace de vie intermédiaire entre haute montagne et vallée de la Garonne

Située dans la chaîne pyrénéenne, proche de la vallée de la Garonne et du piémont pyrénéen, le cœur de la Barousse constitue une sous-unité aux caractéristiques hybrides entre montagne et piémont, impulsées par l'organisation particulière des vallées glaciaires sur le secteur. Son lien avec les hautes vallées des Ourses et les reliefs imposants qui en forment les contours, structurent un paysage de basse vallée de montagne, construit par l'agropastoralisme. Son ouverture large sur la vallée de la Garonne lui assure une relation visuelle certaine avec les paysages du piémont.

Il s'agit donc d'un secteur où la vie se déroule au rythme de l'activité agropastorale, à laquelle il faut ajouter une dynamique touristique et la proximité des services des villes.

Un paysage de vallée ample mais fermé

Le cœur de la Barousse montre un paysage accessible, marqué par de multiples portes d'entrées et de routes permettant de parcourir en tous sens les vallées glaciaires qui constituent le socle de la sous-unité.

Pour autant, la sous-unité ne présente pas un fond plat contrairement aux autres vallées glaciaires de l'unité, et des jeux de relief viennent localement fermer les vues, donnant des paysages d'échelle intermédiaire. Cette fermeture est accentuée par la présence d'une végétation abondante tant en bord de ruisseau que sur les parcelles agricoles.

Quelques rares secteurs permettent de « prendre du champ » visuel sur le paysage, en particulier les points hauts (ex : Ilheu), et favorisent alors des perceptions sur les reliefs boisés ceinturant la sous-unité.

Un patrimoine bâti composé de châteaux, de moulins

La sous-unité présente un patrimoine bâti remarquable composé des espaces urbains alliant dans une trame resserrée habitat et bâtiments agricoles. A cela s'ajoute un patrimoine bâti particulier comme des châteaux (tour féodale de Mauléon-Barousse) ou encore des moulins jalonnant le cours des rivières torrentielles.

Vue depuis Sacoué, une vallée ample avec des vues toutefois limitées en raison de la fermeture de la vallée



Un patrimoine riche (château de Bramevaque)



Des bourgs implantés en position intermédiaire (Bramevaque)



LES BOURGS DANS LE PAYSAGE DU COEUR DE LA BAROUSSE

Le cœur de la Barousse est constitué de zones intermédiaires en surplomb de la vallée de la Garonne ainsi que d'un grand plateau agro-pastoral autour de Gembrie, en lien avec St-Bertrand-de-Comminges. Il est prolongé par la petite vallée du ruisseau de Gouhouron qui débouche sur la vallée de la Garonne à Siradan.

Paysage abrité et ceinturé par le relief des monts boisés, le plateau autour de Gembrie est entaillé par la rivière de l'Ourse. Deux verrous rocheux ferment ce plateau intermédiaire : Sarp en aval et les deux villages de Troubat et Bramevaque qui contrôlent en amont les accès aux 2 vals de Mauléon-Barousse ou Thèbe. Le plateau agricole est un espace habité par 11 villages qui cultivent ce territoire agro-pastoral de bas vacants (zones intermédiaires) depuis plusieurs siècles.
On retrouve donc deux typologies de villages bien distincts :
- **les villages perchés** sur les bas vaccants : AVEUX, CRECHETS, ANLA, ANTICHAN, ILHEU, SAMURAN, BRAMEVAQUE, SACOUE, GAUDENT, THEBE,
- **les villages liés à l'eau** (l'Ourse) : GEMBRIE, TROUBAT et CAZARILH.

Territoire agropastoral : chaque commune bénéficie d'une part du territoire étagé de la rivière jusqu'aux crêtes boisées. Des combes et cols relient les zones intermédiaires au val de l'Arize sur la commune de Seich et à la vallée de la Garonne.

Forêt : Etagement forestier de feuillus, hêtraies sur les hauteurs des monts.

Patrimoine culturel : Grotte ornée de Troubat datant de 15000 à 8000 av. J.-C. grotte ornée de façon modeste. Eglises, chapelle, Chrisme gravée entrée du cimetière. L'eau vive ou canalisée par les savoir-faire de la culture agropastorale, dévalle et irrigue moulins, fontaines abreuvoirs, rigoles, citernes, canaux, jardins...

Patrimoine naturel : Relief karstique et carrières de marbres. Depuis 2009, la zone des Rochers calcaires et milieux associés du Mail de Maubourg à la Montagne de Gert est répertoriée en ZNIEFF de type 1, avec une superficie de 1353,97 hectares.

Tourisme : Randonnées. Cols et combes reliant St-Bertrand-de-Comminges, le val de Seich, la vallée de la Garonne. Gites et chambres d'hôtes, yourtes. Site d'escalade. Château de Bramevaque.

Transport : Réseau routier départemental reliant tous les villages. Trois ponts traversent l'Ourse.

Points de vue remarquables depuis le site d'escalade du rocher de Troubat et depuis le Château de Bramevaque.
Routes et randonnées panoramiques sur les villages perchés.

Vue sur le paysage des zones intermédiaires



Vue sur la Basse Barousse depuis Troubat : le plateau des bas vacants autour de Gembrie





Vue sur la Basse Barousse depuis Aveux : le plateau des bas vacants sur le rebord de la vallée de la Garonne



Vue sur la Basse Barousse depuis Ourde : Mauléon-Barousse et le val de Cazarilh



Aveux

Habitants : 41 / Alt. : 479 à 1079 m / Superficie : 3,08 km²

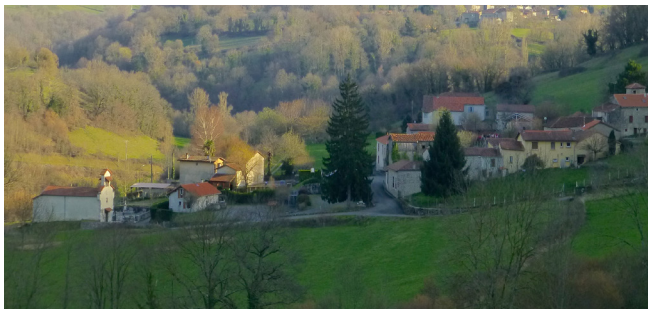
Vis à vis avec Créchets, Antichan, Ilheu, Anla, Samuran. Village ancien groupé en balcon perché sur un petit plateau du versant Est, et jumeau avec Créchets sur les zones intermédiaires. Granges implantées en hauteur sur le Plat des Bordes. Extensions urbaines sur la RD 925 le long de l'Ourse. Vues panoramiques sur le versant Ouest de la Basse Barousse et sur Loures-Barousse. Territoire communal étagé de l'Ourse aux crêtes boisées. Accès indirect au col de Mortis vers la vallée de Seich.



Créchets

Habitants : 56 / Alt. : 478 à 1041 m / Superficie : 0,97 km²

Etymologie : Nom Gascon Petit précipice. Vis à vis avec Aveux, Antichan, Ilheu, Anla, Samuran. Village ancien perché en terrasses sur un petit plateau du versant Est et jumeau avec Aveux sur les zones intermédiaires. Extensions urbaines sur la RD 925 à la croisée des routes « les gravés ». Vues panoramiques sur le versant Ouest de la Basse Barousse. Territoire communal étagé de l'Ourse aux crêtes boisées. Accès col de Mortis vers vallée de Seich.



Gaudent

Habitants : 39 / Alt. : 500 à 1079 m / Superficie : 1,57 km²

Vis à vis avec Antichan, Anla, Ilheu, Gembrie, Troubat, Sacoué. Village ancien groupé perché sur un petit plateau versant Est. En contrebas l'église et le cimetière face à Gembrie. Village jumeau avec Sacoué sur les zones intermédiaires. Vues panoramiques sur le versant Ouest de la Basse Barousse. Territoire communal étagé de l'Ourse aux crêtes boisées.



Sacoué

Habitants : 62 / Alt. : 535 à 1635 m / Superficie : 13,14 km²

Vis à vis avec Antichan, Gembrie, Samuran, Troubat, Gaudent. Village ancien perché en terrasses sur un petit plateau versant Est. Village jumeau avec Gaudent sur les zones intermédiaires. Granges implantées en hauteur sur le Pla de Raoulé. Vues panoramiques sur le versant Ouest de la Basse Barousse. Territoire communal qui gère les liaisons avec le val de Seich par les Cols de Mortis et Cherach. Carrière de marbre.



Anla

Habitants : 91 / Alt. : 476 à 746 m / Superficie : 2,85 km²

Vis à vis avec Aveux, Créchets, Antichan, Ilheu. Village ancien perché en terrasses sur plateau du versant Ouest Vues panoramiques sur le versant Ouest de la Basse Barousse. Les zones intermédiaires sont partagées avec Ilheu et Samuran. Petites retenues collinaires.



Ilheu

Habitants : 38 / Alt. : 520 à 894 m / Superficie : 2,01 km²

Vis à vis avec Aveux, Créchets, Anla, Antichan, Gaudent, Samuran, Esbareich. Village ancien perché regroupé sur un petit plateau du versant Ouest. Vues panoramiques sur le versant Ouest de la Basse Barousse. Les zones intermédiaires sont partagées avec Anla et Samuran.



Antichan

Habitants : 35 / Alt. : 493 à 648 m / Superficie : 1,19 km²

Étymologie : personnage latin Antistius et suffixe anum propriété. Vis à vis avec Aveux, Créchets, Anla, Gaudent, Sacoué, Gembrie. Village rue ancien perché sur un petit mont central bocager. Vues panoramiques sur l'ensemble du plateau de la Basse Barousse. Passage par le col d'Estic sur la vallée de la Garonne.



Samuran

Habitants : 26 / Alt. : 546 à 1044 m / Superficie : 2,55 km²

Eglise classée Monument Historiqe.

Vis à vis avec Aveux, Créchets, Ilheu, Sacoué. Village ancien perché en terrasses sur un petit plateau du versant Ouest. Les zones intermédiaires sont partagées avec Anla et Ilheu. Vues panoramiques sur le versant Est et sur le fond de vallée vers Mauléon-Barousse.



Gembrie

Habitants : 77 / Alt. : 497 à 585 m / Superficie : 1,00 km²

Vis à vis avec Gaudent, Sacoué, Troubat, Bramevaque. Village ancien étagé au contact du ruisseau de l'Ourse. Extensions urbaines le long de la RD 925 et sur les hauteurs de l'Ourse.



Bramevaque

Habitants : 34 / Alt. : 517 à 1543 m / Superficie : 3,77 km²

Etymologie : Nom Gascon Meugle vache. Vis à vis avec Sacoué, Gaudent, Gembries, Samuran, Antichan, Anla. Village ancien perché en terrasses sur le rebord rocheux de l'Ourse et au pied du château, de sa grotte et de son église au resserrement de la basse vallée. Verrou rocheux avec Troubat. Une petite partie de zone intermédiaire est partagée avec Sacoué. Territoire forestier du Tourroc.



Troubat

Habitants : 74 / Alt. : 519 à 1052 m / Superficie : 2,79 km²

Vis à vis avec Bramevaque, Sacoué, Gaudent, Mauléon-Barousse, Esbareich. Village ancien perché regroupé au resserrement de la basse vallée. Extension zone d'activités au carrefour sur la RD 925. Verrou rocheux avec Bramevaque. Grotte ornée et carrière de marbre. Site d'escalade avec un point de vue exceptionnel sur l'ensemble de la vallée de la Barousse.



Thèbe

Habitants : 76 / Alt. : 520 à 1587 m / Superficie : 7,60 km²

Village ancien perché en terrasses au dessus du ruisseau de Gouhouroun. Passage entre les 2 vallées de Troubat à Siradan. Territoire communal agropastoral étagé du fond de vallée aux crêtes forestières de la montagne de Gert aux sommets d'Esclete. Ancienne carrière de marbre.



3. La Haute Barousse

Un paysage pastoral organisé autour des Ourses des montagnes

La sous-unité concerne la partie montagnarde de la Barousse, dont les fonds de vallée s'étagent à une altitude de 600 mètres. Deux vallées principales structurent ce paysage, séparées par des sommets boisés : la vallée de Ferrère à l'Ouest et la vallée de Sost à l'Ouest, toutes deux orientées du Sud vers le Nord.

Ces paysages se sont construits autour du pastoralisme, encore vigoureux sur l'unité. Le fond des vallées s'encaisse rapidement autour de pentes boisées, les fonds plats et exploités par les prairies de fauches et de pâture étant systématiquement localisés sur la partie basse des vallées. Les forêts de feuillus puis de conifères composent une masse visuelle opaque aux jeux de couleurs et de textures dépendant des nuances des saisons et de la densité des étagements végétaux.

Autrefois pâturées par les troupeaux, les zones intermédiaires ne sont plus exploitées que sur les pentes proches des lieux de vie : les forêts sont ici morcelées par des clairières, mais l'impression générale reste à la fermeture du paysage. De nombreuses granges foraines jalonnent les flancs de montagne sur les zones intermédiaires, en particulier sur le versant Est de la vallée de Sost. Selon leur localisation, elles sont encore exploitées, en ruines ou parfois rénovées pour un autre usage qu'agricole.

A partir de 1500 mètres, les paysages jusque-là fermés s'ouvrent soudainement avec la disparition des sapins et l'apparition des landes et des pelouses des estives.

Une implantation humaine réduite par l'altitude et l'exposition des vallées

Contrairement à d'autres secteurs des Pyrénées, les bourgs sont concentrés sur le bas de la sous-unité, Sost étant le plus haut avec ses 749 mètres. En effet, les conditions de vie sont contraintes non seulement par l'altitude mais également par l'exposition Nord des vallées, comme le montre le versant Sud des sommets du Mont Né (limite Sud de l'unité), où Bourg d'Oueil (Haute-Garonne) s'implante à 1330 mètres…

Cette exposition pose ici des problématiques de gestion des estives puisque les troupeaux se dirigent naturellement vers les versants ensoleillés, passant au-delà des lignes de crête par le port de Balès et donc au-delà des limites foncières.

Port de Balès, un paysage pastoral ouvert



Petit patrimoine d'altitude préservé



Des Ourses à l'appui du pastoralisme dans les vallées



Un paysage de haute-montagne au Sud de l'unité



Des axes routiers qui trouvent leur place dans des massifs forestiers plus présents



LES BOURGS DANS LE PAYSAGE DE LA HAUTE BAROUSSE

L'entrée dans la Haute Barousse est marquée par le village médiéval de Mauléon-Barousse, juché sur son éperon rocheux, à la confluence des deux Ourses de Ferrère et de Sost.

D'un côté la vallée montagnarde de l'Ourse de Ferrère est encaissée et fermée par des versants boisés. Le village perché de Ourde est en balcon sur Mauléon-Barousse. Il est très authentique par son implantation dans le paysage et son architecture rurale. Le village de Ferrère est implanté sur le fond de vallée. La route forestière de Saoubète RD 925 est empruntée par le Tour de France, elle longe la vallée et grimpe au col du Port de Balès.

De l'autre côté, la vallée montagnarde de l'Ourse de Sost est encaissée et fermée par des versants boisés. Le village perché d'Esbareich est implanté en balcon sur Mauléon-Barrousse. Le village de Sost est implanté sur le fond de vallée.

Paysage de montagne agro-pastoral, il est étagé en zones intermédiaires ou bas vacants tournés vers les paysages remarquables des estives sur les crêtes. De nombreux cols sont empruntés par le passage des troupeaux et relient les vallées entre elles (vamllées de Nistos, Ferrères , Sost, Oueil et Garonne). Le territoire forestier montagnard se termine sur ses impressionants paysages de crêtes pastorales.

Forêt : versants montagnards boisés de feuillus et conifères.

Patrimoine bâti : Important patrimoine agro-pastoral (granges, maisons montagnardes), patrimoine spécifique de Mauléon Barousse. Important patrimoine lié à l'eau (moulins, fontaines abreuvoirs, rigoles, citernes bassins, jardins...)
Valorisation de l'eau : Maison des sources et approvisionnement en eau potable du sud de la Haute-Garonne et d'une partie du Gers.

Patrimoine naturels : des pics, roches emblématiques et des crêtes, biodiversité liée à l'exploitation humaine. Relief karstique, gouffres / carrières, eau et zones humides.

Tourisme : Randonnées sur les zones intermédiaires et vers les passages des cols.

Points de vue remarquables depuis Mauléon-Barousse et la route du Port de Balès.

Vue panoramique sur la Basse Barousse depuis les zones intermédiaires de Ourde : Troubat, au centre la montagne de Gert et ses falaises calcaires et le val de Cazarilh vers la Garonne



Vue panoramique sur le paysage d'estives des crêtes depuis le Port de Balès



Vue panoramique sur la Haute Barousse depuis Troubat : Mauléon-Barousse , Esbareich et les deux vals de l'Ourse de Ferrère et de Sost, Mont Las et Pic de Mérite au centre



Col du Port de Balès

Altitude : 1755 m

Il relie Ferrère à Bourg-d'Oueil. Un téléski existe déjà en vallée d'Oueil et constitue les prémices d'une petite station familiale. Le col est régulièrement emprunté par le Tour de France. Randonnées vers le lac de Bordères/ Bareilles. Paysage agropastoral des crêtes remarquables.



Esbareich

Habitants : 82 / Alt. : 614 à 1675 m / Superficie : 8,68 km²

Vis à vis avec Mauléon, Troubat, Samuran , Ilheu.
Village perché en terrasses sur le rebord du plateau en promontoire sur Mauléon et en sentinelle sur la vallée de la Haute Barousse. Pont de pierre 1870 Napoléon III et tour ancienne carrée, métier à ferrer les boeufs et 10 lavoirs abreuvoirs. Barrage sur l'Ourse de Sost. Territoire communal agro-pastoral étagé du fond de vallée au Mont Las et vers les crêtes de la vallée de la Garonne. Zones intermédiaires en lien avec Ourde. Départ de randonnées.



Sost

Habitants : 92 / Alt. : 710 à 1958 m / Superficie : 32,05 km²

Village ancien étagé au bord de l'Ourse. Important patrimoine de bâti rural traditionnel. Fromageries et fermes. Savonnerie.Territoire communal agro-pastoral montagnard très étendu jusqu'aux estives des crêtes ouvertes sur la vallée de la Garonne et de l'Oueil. Départ de randonnées. Carrière de trois variétés de marbre.



Mauléon-Barousse

Habitants : 95 / Alt. : 557 à 1604 m / Superficie : 5,49 km²

Étymologie : Barousse gascon pré-latin Barroça, racine basque ibar qui signifie « vallée » « Ourse ».
Vis à vis avec Troubat et Samuran, Ourde et Esbareich. Village médiéval carrefour autour du château féodal privé, tour pentagonale, maison Dutray et site sur éperon rocheux à la confluence des 2 ourses de Sost et Ferrère. Espaces publics de qualité et points de vues remarquables. Extensions urbaines le long de la RD 925. Ancien site industriel abandonné le long de l'Ourse. Maison des sources, espace musée au cœur d'un parc au bord de l'Ourse. Territoire communal agro-pastoral étagé du fond de vallée aux crêtes forestières du Pic de Sarrat Aragnouet et de la vallée de la Garonne. Ancienne Carrière de marbre.



Cazarilh

Habitants : 53 / Alt. : 578 à 1587 m / Superficie : 3,06 km²

Étymologie : Gascon Petit hameau. Vis à vis avec Ourde. Village ancien groupé en fond de vallée à la source du ruisseau de Gouhouron, place avec une fontaine. Hébergement cabanes dans les arbres. Brame du cerf. Territoire communal agro-pastoral étagé du fond de vallée aux crêtes forestières de la montagne de Gert aux sommets d'Esclete. Zone des Rochers calcaires et Mail de Maubourg à la Montagne de Gert répertorié en ZNIEFF de type 1. Grotte soupène.



Ourde

Habitants : 40 / Alt. : 592 à 1543 m / Superficie : 5,60 km²

Vis à vis avec Mauléon-Barousse et Cazarilh. Village médiéval sentinelle sur la vallée de Cazarilh. Très beau village authentique avec des espaces publics de qualité et une architecture de pierres et de bois avec une église classée monument historique. L'ourse de Ferrère est canalisée et nombreux ouvrages liés à l'eau. Site du Gouffre de la Saoule et petit belvédère sur son rocher.
Territoire communal agro-pastoral étagé du fond de vallée au Pic de Tourroc et passage par le col de Géladiou vers l'Arize. Zones intermédiaires en lien avec Esbareich. Départ de randonnées et présence de menhirs.



Ferrère / Col du Port de Balès

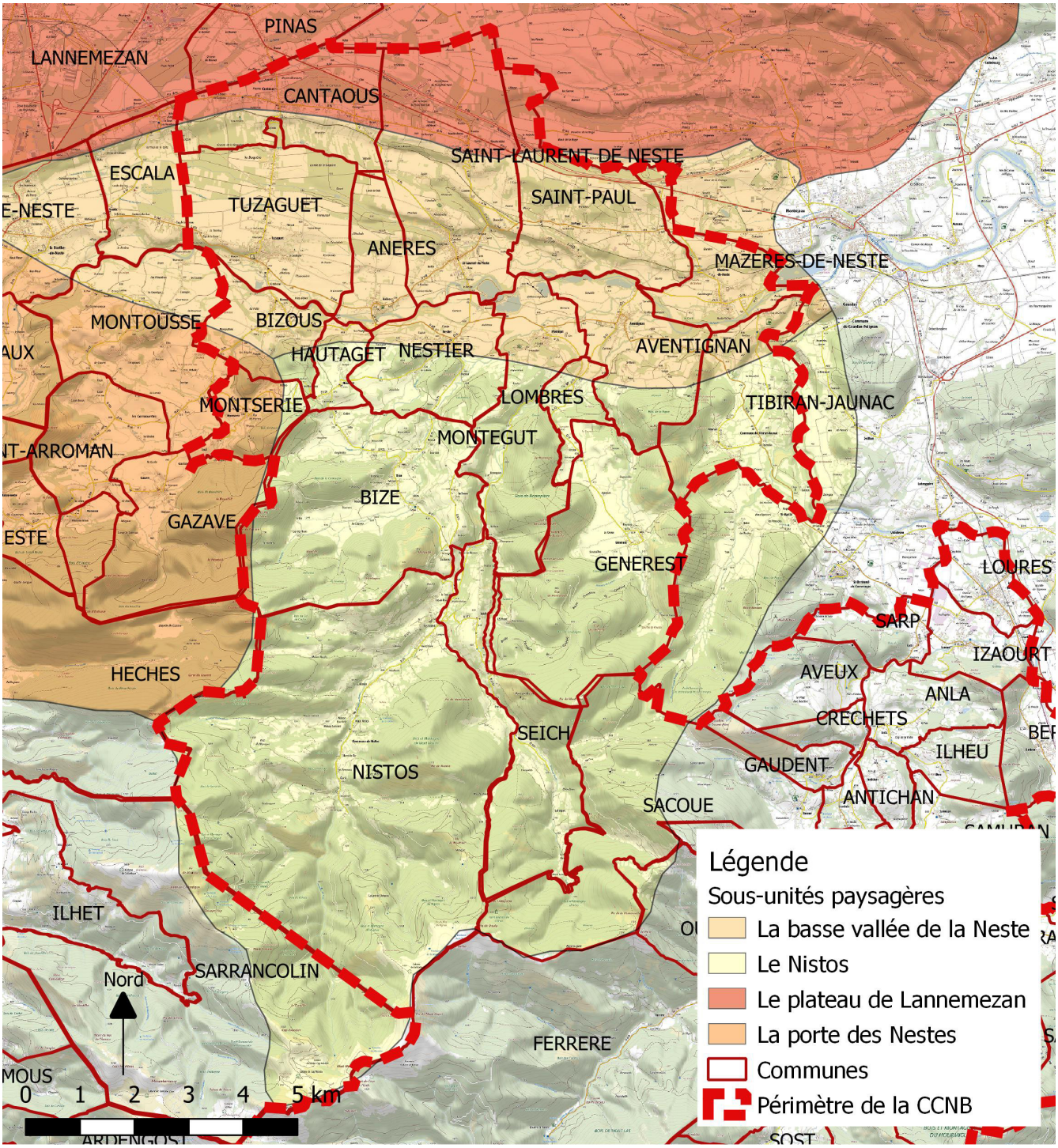
Habitants : 42 / Alt. : 667 à 2122 m / Superficie : 57,56 km²

Étymologie : gascon herrèra latin ferraria = mine de fer ou forge. Village groupé au bord de l'Ourse de Ferrère.
Cimetière avec 2 beaux séquoias en entrée.
Territoire communal montagnard très étendu jusqu'au col du Port de Balès. Chalets Sainte Nérée village hébergement et captage de sources, ancienne usine d'embouteillage. Ouvrages liés à l'eau, lavoirs abreuvoirs, grotte source du sang.



V. Les sous-unités paysagères de la Neste et du Nistos

Carte des sous-unités paysagères de la Neste et du Nistos (Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées)



L'unité se caractérise par trois sous-unités auxquelles nous avons greffé la sous-unité du plateau de Lannemezan (unité des balcons pyrénéens), présente sur une faible partie Nord du territoire. Parmis ces unités, deux sont éponymes et correspondent aux vallées respectives. Si elles partagent un même bassin versant et des liens fonctionnels via les vallées qui les composent, ces trois sous-parties sont très éloignées en matière de dynamiques et de fonctionnement urbains :

- Au Nord-Est, le **cône d'érosion de Lannemezan** présente une structure en entonnoir, en prélude des grandes vallées des coteaux de Bigorre et du Gers. Ses polarités urbaines sont définies autour du pôle de Lannemezan.

- Après sa bifurcation vers l'Est, la vallée de la Neste devient un axe de communication naturel qui accueille le plus d'infrastructures et de bâti. Adossé à un système collinaire jusqu'à sa confluence avec la Garonne, ce couloir constitue **la basse vallée de la Neste**.

- La **porte des Nestes** s'articule à la transition entre montagne et piémont, qui se traduit par un élargissement des vues et la séparation entre le canal et la Neste. Cette sous-unité ne concerne que très partiellement le territoire au niveau de la commune de Montsérié.

- Enfin, **le Nistos** est un ensemble de moyenne montagne situé à l'écart de la vallée principale, greffé à la Neste par quelques cours d'eau. Les vallées y sont beaucoup plus courtes et sans débouché routier, avec un axe principal, celui du Nistos.

1. Le plateau de Lannemezan

Cette sous-unité est présente partiellement sur le territoire de Neste Barousse : on ne retrouve que le rebord du plateau en balcon en partie nord du territoire au niveau de Cantaous et St Paul.

Un paysage de plateau ouvert

Le plateau de Lannemezan se caractérise par sa planéité régulière et son agriculture tournée vers la polyculture élevage. Si quelques trames arborées et vergers en bord de voie ou en limite de parcelle jouent ponctuellement le rôle d'écran, les vues sont globalement longues et ouvertes sur les Pyrénées.
De nombreux boisements s'inscrivent dans le paysage, allant d'une simple parcelle à de plus importantes forêts. Ils marquent notamment les pentes des terrasses successives qui marquent la fin du plateau sur le territoire au niveau de Cantaous, St-Laurent-de-Neste ou St-Paul. Ils tendent à fermer les vues depuis les secteurs sud ou à cadrer les perspectives, en particulier depuis l'A64, créant ponctuellement des lieux confinés.
A l'approche de Lannemezan ou à l'appui de la RD 817, l'urbanisation diffuse tend à créer des premiers plans bâtis qui rapprochent visuellement la ville. Les éléments de détail de premier plan (végétation des jardins, clôtures parcellaires, aménagements routiers) forment alors les principales accroches du regard.

L'impression générale d'ouverture du paysage résulte des vues sur les montagnes à l'horizon qui favorisent les contrastes d'échelle.

Les canaux du système Neste

Le système de distribution de l'eau de la Neste vers les coteaux se développe au Sud de Lannemezan, une fois passée la dépression topographique des Baronnies. Le canal de la Neste décrit des méandres harmonieux, dont l'appui minutieux sur les lignes isoaltimétriques permet à l'eau de s'écouler par gravité. De nombreuses prises d'eau permettent de gérer les débits d'eau alloués à chaque canal secondaire, qui redistribue l'eau sur les territoires du Nord.
Cette redistribution qui dépasse le simple cadre départemental, est essentielle à l'échelle du grand territoire. Initialement alimentés uniquement par les eaux de pluie, un secteur s'étendant de Lannemezan au Gers a pu bénéficier avec la canalisation d'une continuité de ressource permettant d'assurer l'irrigation des terres agricoles, la fourniture en énergie (moulins, industries...), l'alimentation en eau potable...
Les canaux sont particulièrement visibles sur la partie Est du plateau, où ils longent les grandes voies de circulation. Ils apportent une touche rafraîchissante et participent à particulariser le paysage. Les rivières s'écoulant selon les pentes naturelles vers les fonds de vallées sont moins visibles, dissimulées derrière la végétation des coteaux et de la ripisylve. On retrouve quelques éléments de ce système hydraulique sous la forme de rigoles maçonnées qui irriguent les hautes terrasses de la Neste rejoignant le plateau à Cantaous et St-Laurent-de-Neste (rigoles de la Louge et du Lavet, ruisseau du Bioué est alimenté par les eaux du canal de la Neste)

Exemple de rigole de dérivation de la rigole de la Louge à Cantaou connectée au système Neste et associée à une plantade



Un territoire valorisé durant l'ère industrielle

L'apparition de la ligne de chemin de fer Toulouse-Bayonne en 1859 donne le départ à l'essor de Lannemezan, en lien avec la mécanisation de l'agriculture et le développement d'un camp militaire sur le plateau.

Le caractère plat de la sous-unité paysagère limite les contraintes d'aménagement. Le foncier disponible et les possibilités de desserte favorisent l'implantation d'usines électrochimiques sur le plateau à la faveur de la première guerre mondiale. Des cités ouvrières sont bâties pour accueillir la main d'oeuvre étrangère. Un hôpital psychiatrique et un arsenal dédiés aux obus à gaz sont construits entre les deux guerres, développant davantage la ville en termes de personnel et d'accueil. L'activité bat son plein jusque dans les années 1970, à partir desquelles la rigueur économique se fait sentir. D'autres industries prennent cependant place sur le plateau, notamment au sein de la zone industrielle de Peyrehitte, qui se développe grâce à l'A64.

Réseaux électriques, voies rapides, échangeurs, bâtiments industriels conditionnent la lecture d'un paysage exploité monumental, au caractère marqué. L'emprise foncière dédiée à l'industrie et aux grands services est considérable compte tenu des espaces tampons boisés entre les différentes structures. Situé au Sud de la ville, au plus près de la limite de l'unité avec les Baronnies, leurs volumes parfois monumental et leur prégnance paysagère leur donnent le rôle de point de repère à l'échelle du plateau de Lannemezan mais également des unités adjacentes, à l'image du bâtiment Knaufinsulation.

Un étalement péri-urbain en mitage des terres agricoles

Avec son essor industriel, la ville de Lannemezan s'est étendue sur le plateau le long des principales voies de circulation, pour l'essentiel Nord/Sud. Le centre ancien s'est d'abord consolidé avec la construction des quartiers ouvriers travaillant dans les usines. L'urbanisation des années 1970 et l'avènement du modèle pavillonnaire, en lien avec le développement des infrastructures routières, ont contribué à l'extension des quartiers périphériques. La structure originelle de Lannemezan a éclaté, grignotant les terres agricoles et la trame arborée qui accompagnait les limites du parcellaire. Avec ses activités et son centre hospitalier, pourvoyeurs d'emploi, Lannemezan a induit une pression urbaine sur la frange nord du territoire notamment.
Il en résulte un paysage d'urbanisation pavillonnaire linéaire, rythmé par les détails de clôture, la végétation des jardins et les façades des maisons en retrait dans les parcelles.
Ce paysage distendu se répète le long des routes départementales et gagne en épaisseur le long des voies secondaires. Il forme un maillage de petites unités assises sur un paysage qui tend à se fermer du fait de la multiplication des écrans de premier plan.

Des terres agricoles soumises au mitage urbain



Voie ferrée symbole du développement industriel passé



Une diminution du foncier agricole



2. La basse vallée de la Neste

Une vallée fermée par les saligues et les anciennes gravières

La basse vallée de la Neste correspond à la partie aval de la rivière. Son orientation d'écoulement et d'érosion Ouest-Est, qui s'oppose aux écoulements classiques Nord-Sud des vallées pyrénéennes, en fait une entité bien définie.
Le virage à 90° de la Neste change totalement la perception du paysage à grande échelle, en proposant des points de vue différents sur les montagnes et des points d'entrée latéraux. Il s'explique par la rupture géologique du sous-sol au niveau de la bordure du plateau de Lannemezan.
Caractérisée par la présence d'une saligue dense et structurée en terrasse, la vallée adopte une configuration large et ample, s'ouvrant vers l'Est et la vallée de la Garonne par la présence de champs qui tendent localement à ouvrir les perspectives, même si les ambiances valléennes sont globalement fermées par les saligues des rivières ou des lacs articficiels et les boisements des terrasses.

Des paysages cloisonnés par le végétal

Les boisements sont particulièrement nombreux dans la vallée de la Neste, occupant particulièrement les hautes terrasses Nord de l'unité. La basse vallée de la Neste ne peut se lire visuellement comme un ensemble car les effets de boisement composent un masque visuel coupant les perceptions continues, confortés par les routes qui sont orientées perpendiculairement à la vallée, les traversant de part en part.

Des bosquets et des haies renforcent cette trame en structurant ponctuellement ou linéairement le paysage. Autrefois, ces dispositifs structuraient les parcelles en formant un maillage fin et régulier, les haies installées en pied de coteau tendent à gagner de l'épaisseur avec le temps.

Une pression foncière liée à la proximité de Lannemezan et Montréjeau

Connectée au plateau de Lannemezan et à la vallée de la Garonne par un réseau d'infrastructures, cette sous-unité montre des signes de forte pression urbaine. Autrefois concentrés au fond des vallées ou sur les terrasses alluviales, les bourgs tendent depuis quelques décennies à s'étendre le long des voies de circulation. Les réseaux routiers et l'accessibilité du territoire conditionnent le nouvel habitat, prenant de fait une forte amplitude visuelle en cloisonnant le paysage depuis les secteurs où les vues permettaient autrefois de prendre connaissance du paysage de vallée. De fait, les vues sont refermées et urbanisées, créant un paysage de plateaux avec des vues courtes depuis les hautes terrasses.

Un paysage soumis à la pression foncière et la diffusion urbaine à l'appui des axes de circulation



Des masses végétales créant un effet de barrière visuelle et cloisonnant le paysage (Tuzaguet)



Une vallée qui tend à ouvrir progressivement des perspectives, rapidement limitées par des ensembles collinaires



LES BOURGS DANS LE PAYSAGE DE LA BASSE VALLÉE DE LA NESTE ET LE PLATEAU DE LANNEMEZAN

La vallée de la Neste est orientée Est-Ouest, elle s'organise autour de la rivière impétueuse de la Neste.
Elle est verrouillée à l'ouest par Lannemezan et à l'Est par la façade urbaine de Montréjeau.
Les villages se sont implantés de part et d'autre de la rivière.
Du côté exposé au sud, on observe les villages en balcon sur les Pyrénnées. Ils bénéficient de points de vues panoramiques sur la façade des Pyrénées et le Pic du Midi, sur la vallée de la Neste.
Du côté exposé au Nord, les villages sentinelles du piémont bénéficient de points de vues panoramiques sur les terrasses boisées et les crêtes urbanisées du plateau de Lannemezan, sur la vallée de la Neste.

Plusieurs typologies de villages composent le territoire :
- **les villages implantés sur la Neste** : TUZAGUET, BIZOUS, ANERES, ST-LAURENT-DE-NESTE, AVENTIGNAN, MAZERES-DE-NESTE,
- **les villages en balcon** implantés sur les terrasses forestières et les crêtes du plateau de Lannemezan : CANTAOUS , LE BOILA, ST-PAUL
- **les villages sentinelles** implantés sur les terrasses du piémont : HAUTAGET, NESTIER, MONTEGUT

St-Laurent-de-Neste constitue le bourg regroupant le plus de services et commerce.

Agriculture : terres cultivées en fond de vallée et sur les terrasses forestières.

Forêt : Terrasses forestières et monts boisés en feuillus et conifères.

Patrimoine culturel : églises, couvent St Joseph, lavoirs, fontaines et moulins, châteaux, calvaire. Mont Arès à Nestier.
Grotte de Gargas et grotte du cap de la Bielle détruite.

Patrimoine naturel : Biodiversité des milieux humides de la vallée et lacs de gravière et terrasses alluviales. Géologie : relief karstique/ grottes.

Tourisme : Camping et chambres d'hôtes, les Ôcybelles baignade. Randonnées : le long de la Neste et des gravières, ou sur les monts boisés.

Transport : Chemin de fer, autoroute et D817, réseau routier départemental reliant tous les villages. Quatre ponts traversent la Neste.

Points de vue remarquables sur la chaîne des Pyrénnées depuis le rebord du plateau de Lannemezan RD 74 et 938
Vues perspectives remarquables sur le Pic du midi à la sortie de St-Laurent-de-Neste et d'Anères ou à la sortie

Vue sur la vallée de la Neste depuis lac de Montréjeau : coucher de soleil sur le Pic du Midi



Côteau urbanisé de Tuzaguet dominant les prairies de fond de vallée de la Neste



Vue aérienne sur le coeur de Neste et Pic du Midi depuis Bizous



Vue sur la vallée de la Neste et la silhouette des Pyrénnées depuis Tuzaguet



Vue sur la vallée de la Neste et le plateau de Lannemezan depuis Bizous



Cantaous

Habitants : 440 / Alt. : 523 à 611 m / Superficie : 5,68 km²

Étymologie : du gascon cantau (= versant, rebord), au pluriel. Vis à vis avec Montoussé, Tuzaguet, Bizous, Hautaget, Anères. Village ancien regroupé sur un carrefour et étiré sur la crête du plateau de Lannemezan. Extensions urbaines diffuses le long RD 74. Eglise Assomption et Couvent St Joseph. Terrasse forestière plantée de feuillus et sapinières. Passage de la voie ferrée et autoroute.



St-Laurent-de-Neste / Le Boila

Habitants : 927 / Alt. : 456 à 585 m / Superficie : 10,41 km²

Vis à vis avec Hautaget, Nestier, Montégut, St-Paul.
Village ancien regroupé autour d'espaces publics liés à l'eau. Extensions urbaines diffuses le long de RD 938 et sur les terrasses forestières supérieures le long de RD 75 et sur la crête du plateau de Lanemezan autour du hameau ancien Le Boila et de la RD 74. 2 églises + château d'eau du Boila, Mairie-Halle du XIXème
Terrasse forestière plantée de feuillus et sapinières. Passage de la voie ferrée et autoroute. Lac de gravières.



Tuzaguet

Habitants : 450 / Alt. : 480 à 574 m / Superficie : 7,72 km²

Vis à vis avec Montoussé, Bizous, Hautaget, Anères.
Village ancien regroupé en terrasses et village rue sur la RD24. Extensions urbaines diffuses le long des axes routiers RD 938 et sur RD 24. Terrasse forestière plantée de feuillus et sapinières. Site de la tuilerie abandonnée en bord de neste. Lac de gravière.



Anères

Habitants : 174 / Alt. : 464 à 536 m / Superficie : 2,66 km²

Vis à vis avec Tuzaguet, Hautaget, Nestier, St-Laurent-de-Neste. Village ancien regroupé sur rebord rocheux. Extensions urbaines diffuses le long de la route sur la terrasse supérieure. Pont sur la Neste et Rocher de la Vierge. Terrasse forestière plantée de feuillus, sapinières.



Mazères-de-Neste

Habitants : 330 / Alt. : 419 à 546 m / Superficie : 3,36 km²

Étymologie : du gascon maseras (du latin macerias, terme désignant un mur de pierres sèches). Vis à vis avec Aventignan, Tibiran-Jaunac, Montréjeau.
Village ancien regroupé. Espaces publics autour de l'eau.
Extensions urbaines diffuses le long RD 710 et RD71.
Passage de la voie ferrée et autoroute. Pont sur la Neste.



St Paul

Habitants : 315 / Alt. : 439 à 567 m / Superficie : 6,85 km²

Vis à vis avec St-Laurent-de-Neste, Nestier, Montégut, Lombrès, Aventignan.
Village rue ancien sur la première terrasse en balcon sur les Pyrénées. Extensions urbaines linéaires sur la RD 938 et RD 817.
Qualité architecturale du vieux bourg et clocher tour de l'église. Terrasse forestière plantée de feuillus et sapinières. Passage de la voie ferrée et autoroute.



Bizous

Habitants : 110 / Alt. : 497 à 668 m / Superficie : 3,18 km²

Étymologie : nom de personnage latin Bicius et suffixe incertain. Vis à vis avec Tuzaguet et les crêtes de Cantaous à Le Boila, Anères , St-Laurent-de-Neste.

Village ancien regroupé autour de l'église, carrefour implanté sur les bords de la Neste et hameau ancien d'Esponne avec une façade en balcon sur les hauteurs. Extensions urbaines diffuses le long RD26.



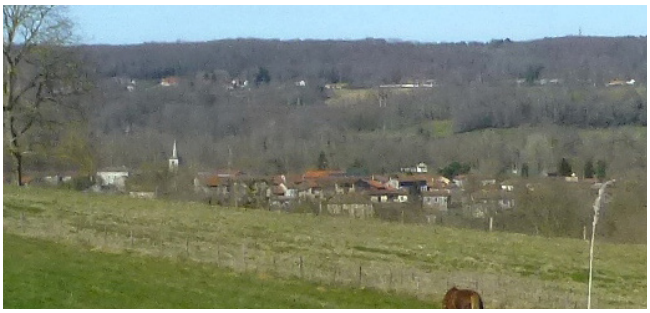
Aventignan

Habitants : 205 / Alt. : 434 à 783 m / Superficie : 5,22 km²

Étymologie : Origine latine : domaine d'Avantinius

Vis à vis avec Montégut, Mazères-de-Neste et la terrasse de St-Paul et Montréjeau.

Monument : site des grottes de Gargas et relief karstique. Pont sur la Neste. Lacs de gravières.Vues sur le Pic du Midi depuis la terrasse agricole. Village ancien regroupé sur le rebord de terrasse de la Neste et vues sur la vallée de la Neste. Sentinelle d'entrée dans la vallée du Nistos (accès principal à la station du Cap Nestès) et articulation avec la vallée de la Garonne



Hautaget

Habitants : 54 / Alt. : 481 à 630 m / Superficie : 1,35 km²

Étymologie : gascon haut et haget = hêtraie. Vis à vis avec Tuzaguet, St-Laurent-de-Neste, les crêtes de Cantaous, Le Boila, Anères et Bizous.

Village ancien autour de l'église, sentinelle sur relief du piémont avec des vues sur la vallée de la Neste et sur le plateau de Bize et la vallée du Nistos. Entrée de la Vallée du Nistos et station de ski. Eglise et oratoire.



Nestier

Habitants : 156 / Alt. : 458 à 604 m / Superficie : 4,94 km²

Étymologie : qui est sur la Neste, qui est de la Neste.

Vis à vis avec St-Paul et St-Laurent-de-Neste et les crêtes de Le Boila.

Vues sur le Pic du Midi, Anères et Montégut. Village ancien groupé sur relief piemont. Extensions urbaines diffuses long RD 526. Site Calvaire du Mont-Arès et grotte du cap de la Bielle détruite. Mairie-Halle du XIXème siècle

Sentinelle d'entrée dans la Vallée du Nistos et accès à la station de ski. Carrière albatre et relief karstique.



Montégut

Habitants : 135 / Alt. : 447 à 907 m / Superficie : 6,94 km²

Étymologie : du gascon mont (= mont) et agut (= aigu).

Vis à vis avec St-Paul et St-Laurent-de-Neste et les crêtes de Le Boila, Aventignan.

Vues sur le Pic du Midi depuis la terrasse agricole. Village ancien groupé autour du château sur un éperon rocheux. Sentinelle d'accès au plateau de Generest et entrée dans la Vallée du Nistos. Territoire communal important sur les versant du Nistos, les bois de Bonrepaire. Lacs de gravières.



3. La porte des Nestes

Cette sous-unité est présente très partiellement sur le territoire de Neste Barousse : seul le versant ouest de la commune de Montsérié bascule visuellement sur le plateau suspendu des Caraouettes.

Un lien entre montagne et vallée, caractérisé par une variation d'amplitude

L'image de « porte » traduit l'idée d'un resserrement spatial structurant la transition de paysage entre la haute vallée de la Neste, prise dans les montagnes, et la basse vallée de la Neste, qui serpente dans le piémont.
Côté amont, la vallée se caractérise ainsi par un profil confiné et confidentiel qui s'évase peu à peu pour prendre une plus forte amplitude au niveau de La-Barthe-de-Neste, en aval. Ce profil étroit est structuré d'une part par les collines de Montoussé et du Mont à l'Est, d'autre part par la crête de la Lande à l'Ouest. L'effet de goulot et l'évasement créent un changement progressif des échelles paysagères, passant de perceptions confinées, qui valorisent les éléments de détail, à des vues plus générales.
La porte des Nestes se différencie de la basse vallée de la Neste par une ondulation du sol qui crée un paysage de piémont boisé au fond duquel s'écoule une Neste plus active.

Le plateau suspendu des Caraouettes

La sous-unité inclut le plateau suspendu des Caraouettes, structuré par des jeux de collines qui forment une enceinte topographique et boisée encerclant visuellement les fonds plats et cultivés. Sa topographie forme une petite marche donnant sur deux ouvertures : le goulot de la vallée de la Neste au Sud-Ouest, et la vallée ample de la même rivière au Nord-Est.
Il en résulte des espaces d'ouverture visuelle mettant en exergue sa situation surélevée, avec une absence d'horizon qui contraste avec les paysages alentours, ceinturés de reliefs. Les franges de ce plateau permettent des prises de hauteur sur la vallée de la Neste,
permettant d'en admirer le dessin dans le paysage.

Un bâti diversement implanté, jouant de situations de covisibilités

Le bâti montre deux implantations spécifiques :

- Dans la vallée de la Neste, seul le bourg de Lortet s'implante en bord de rivière et joue de mise en scène entre le bâti et l'eau. Les autres bourgs s'implantent en pied de serre, en recul des berges de la rivière (Bazus-Neste), ou s'étagent dans la pente, notamment sur le plateau des Caraouettes (Gazave, Montsérié). Cette implantation favorise des mises en scène du bâti depuis les coteaux, les points hauts et les fonds de vallée, mettant en covisibilité les clochers et les silhouettes des bourgs. Il en résulte des scènes pittoresques liées au contraste entre les silhouettes compactes des bourgs, les sommets arrondis de hautes collines et la structure ouverte des fonds de vallée.

- Sur les terrasses, les constructions s'étalent linéairement le long des voies de circulation, en particulier sur les bords de la RD929. Dans cette configuration, les bâtiments occultent les vues sur la vallée de la Neste.
Le lien entre terrasses et fond de vallée est assuré par un habitat linéaire, qui s'étage dans la pente (Izaux).

Un plateau offrant des co-visibilités à l'interface entre montagne et vallée (Montsérié)



4. Le Nistos

Des paysages orientés Sud-Nord

Les paysages du Nistos forment un complexe de vallées montagnardes orientées Nord/Sud (Le Nistos, l'Arise) ou légèrement Est/Ouest (le Pontic, le Merdan). Elles offrent des points de vue qui renvoient systématiquement sur la vallée de la Neste, avec un rapport visuel parfois lointain donnant jusque sur les usines du plateau de Lannemezan qui viennent en point de repère. La descente depuis la station de ski de Nistos-Cap Nestès vers la vallée montre ainsi des perspectives très orientées vers les paysages de piémont.

Une morphologie de vallées glaciaires supportant des terrasses cultivées

Les vallées glaciaires du Nistos marquent une partie amont très resserrée, cadrée par les montagnes boisées, en cul-de-sac (les Pyrénées sont ici infranchissables en voiture) et une partie aval plus ouverte autorisant des vues hautes sur la vallée de la Neste.

Cette partie ouverte est caractérisée par un relief plat qui gagne en ondulation avec le réseau hydrographique. Les pentes les plus accentuées sont occupées de boisements mais les cultures composent une bonne part de l'occupation du sol de la sous-unité, intercalées de prairies, le tout étant structuré par des murs de soutènement créant des jeux de terrasses sur la trame agricole et bâtie.

Des ambiances aux accents méditerranéens

Le Nistos dispose d'ambiances légèrement différentes des autres vallées montagnardes : le style architectural du val de Neste y est conservé mais il présente des formes plus compactes (plus adaptées au climat montagnard), dont les volumes simples et les couleurs ocre (emploi du calcaire et de la tuile) présentent quelques similitudes avec l'architecture méridionale.
Implantée sur des pentes structurées par des terrasses, la composition d'ensemble du bâti joue de rapports visuels entre les bourgs, le regard sautant d'une silhouette à l'autre. Les jeux d'échelle avec le relief environnant favorisent des scènes pittoresques.

De vastes terrasses cultivées, ouvrant localement des vues sur la vallée de la Neste (Bize)



Des paysages orientés Nord-Sud, à l'appui des vallées secondaires de la Neste



Une ambiance qui se rapproche localement de celle de l'arrière pays méditerrannéen



LES BOURGS DANS LE PAYSAGE DU NISTOS

La sous-unité paysagère du Nistos présente une structure assez complexe qui s'appuie sur le bassin versant de trois vallées orientées nord sud: Le merdan à l'ouest, le Nistos au centre et le ruisseau de Larise à l'est. La vallée du Nistos, la plus importante rejoint celle de Larise et s'ouvre sur la basse vallée de la Neste par Lombrès et Avantignan tandis que la vallée du Merdan rejoint la vallée de la Neste par Hautaget, Nestiers et Montégut. Ces villages sentinelles juchés sur les hauteurs du piémont, fonctionnent comme des postes de surveillance et de contrôle des entrées dans les profondes vallées du Nistos.

Une fois passé les premiers reliefs de piémont, ces vallées s'ouvrent aussi sur deux plateaux au paysage agro-pastoral protégé par des successions de petits monts boisés autour des bourgs de Bize et Générest. C'est également une vallée encaissée et fermée par des versants boisés sur l'amont, avec des estives sur les crêtes ouvertes et pâturées par les troupeaux. De nombreux cols sont empruntés par le passage des transhumances et relient la vallée du Nistos aux territoires montagnards environnants, vers la vallée d'Aure et la vallée de la Haute Barousse.

Plusieurs typologies de villages y sont recensées :
- les **villages sentinelles et interfaces** avec la Neste : MONTSERIE, HAUTAGET, NESTIER et MONTEGUT,
- les **villages de plateaux** : BIZE, GENEREST et LOMBRES,
- les **villages sentinelles des hauteurs et des crêtes** : BAS NISTOS, HAUT NISTOS, et SEICH.

La RD 75 est la route de montagne en impasse, qui longe les rives du Nistos et permet l'accès à la station de ski de fond de Nistos. Cap Nestès à une altitude de 1584m. Le long de la RD 75 les extensions urbaines s'étirent et proposent de nombreuses structures d'accueil touristique, gites et chambres d'hôtes.

Paysage de montagne agro-pastoral, étagé des zones intermédiaires ou bas vacants vers les paysages remarquables des estives sur les crêtes.

Forêt : petits monts et versants montagnards boisés de feuillus et conifères.

Patrimoine culturel : Riche patrimoine d'églises, château de Bize et granges foraines, vestiges antiques de Lombrès et Générest, cimétière anglo-canadien. Important partimoine lié à l'eau notamment autour du Nistos en lien avec la culture agro-pastorale (biefs, moulins, fontaines, abreuvoirs, rigoles, citernes bassins, jardins)...

Patrimoine naturels des pics et des crêtes, biodiversité liée à l'exploitation humaine - Relief karstique, gouffres / carrières.

Tourisme : Randonnées sur les zones intermédiaires et vers les passages des cols.

Vue sur la vallée du Nistos depuis la vallée de la Neste



Vue sur les estives des crêtes avant l'arrivée à la station de ski du Nistos Cap Nestès



Vue sur la vallée du Nistos et le plateau de Lannemezan depuis la RD 75



Vue sur Bas Nistos et la serre de Seichdepuis les granges du Sausset



Vue sur la vallée du Haut Nistos depuis Bas Sausset



Montsérié

Habitants : 80 / Alt. : 502 à 762 m / Superficie : 2,25 km²

Vis à vis avec Montoussé, Gazave, St Arroman dans sur la vallée de la porte des Nestes, avec des vues sur le Pic du midi et le plateau de Lannemezan. Village ancien groupé sur le relief du piémont et sentinelle tourné vers l'Ouest, seuil d'entrée dans la vallée du Nistos. Succession de petits monts boisés de sapinières en amphithéâtre tournés vers l'Ouest. Zone archéologique fouillée avec la présence de dolmens près du mont Ergé. Sentier culturel oppidum.



Bize

Habitants : 215 / Alt. : 495 à 1124 m / Superficie : 12,96 km²

Vis à vis avec Hautaget et Seich. Village ancien groupé en terrasses sur le plateau agricole de la vallée du Nistos et château de Bize. Extensions urbaines diffuses le long de la RD 75. Hameau agricole de la Serre en balcon sur les gorges du Nistos. Impact visuel des nouveaux bâtiments agricoles implantés sur les hauteurs de la Serre.
Points de vue lointains sur la vallée de la Neste et sur les deux vallées Nistos et Larize vers le Sud. Carrière : exposition à l'église de Bize des différents marbre de la Barousse.



Nistos

Habitants : 215 / Alt. : 520 à 1853 m / Superficie : 32,59 km²

Bas-Nistos

Vis à vis avec Seich. Village ancien groupé sur un éperon rocheux, sentinelle de la vallée du Nistos et de l'Arize. Extensions urbaines diffuses le long de la RD 75 avec le hameau de Hont Nère. Vues lointaines sur la vallée du Nistos et vers la vallée de l'Arize. Paysage de versants pierreux calcaire, gouffre et passage du col du Sausset.



Haut-Nistos

Village ancien en terrasse sur un éperon rocheux, sentinelle de la vallée du Nistos. Extensions urbaines diffuses importantes le long de la RD 75. Vallée du haut Nistos encaissée avec un versant ouest boisé de conifères, successions de crêtes et de cols. Vues lointaines remarquables sur la vallée du Nistos et vers les estives sur les crêtes et ponctuelle sur le Pic du Midi depuis la RD 75.
Paysage montagnard de vallée encaissée très boisée, de randonnées et passages liés à l'activité agro-pastorale vers les nombreux cols.



Seich

Habitants : 80 / Alt. : 512 à 1493 m / Superficie : 7,17 km²

Étymologie : latin saxum = pierre, rocher. Vis à vis avec Nistos, Bize, Hautaget. Village ancien linéaire implanté le long de la route sur le plateau agricole et en belvédère sur les vallées du Nistos et de l'Arize. Points de vue lointains sur la vallée de la Neste et plateau de Bize et vallée du Nistos. Territoire communal de la vallée de l'Arize et passages vers le plateau de Générest, le val de St-Bertrand-de-Comminges et la Barousse. Accès aux estives des crêtes agro-pastorales du Pic de Belloc.
Ouvrages hydrauliques de l'Arize canalisés, moulins et gouffre Pied de Bouche.



Lombrès

Habitants : 100 / Alt. : 454 à 600 m / Superficie : 1,42 km²

Étymologie : origine basco-aquitaine Ilumberri (= ville neuve). Vis à vis avec Aventignan, Mazères-de-Neste et Montréjeau. Village ancien groupé en terrasses sur le ruisseau du Nistos. Village sentinelle d'entrée de la vallée du Nistos et du plateau de Générest. Pisciculture.



Générest

Habitants : 101 / Alt. : 480 à 1247 m / Superficie : 11,83 km²

Étymologie : nom de personnage celtique (Gener) et suffixe aquitain Est.

Village ancien groupé sur le ruisseau de Larise, au centre du plateau agricole ouvert et protégé par la ceinture de petits monts boisés de conifères et feuillus.

Espace public du plantier intéressant autour du ruisseau. Pont ancien. Gouffre de Poudac.



Tibiran-Jaunac

Habitants : 312 / Alt. : 415 à 783 m / Superficie : 6,38 km²

Deux villages au seuil de la vallée de la Neste avec Montréjeau et en entrée de la vallée de la Garonne.

Étymologie : personnage latin Tiberius et an = propriété de Tiberius).

Riche patrimoine : grotte ornée de mains de Tibiran, présence de l'aqueduc romain de St-Bertrand-de-Comminges.

Village ancien de Jaunac groupé sur les rebords du val de Garonne.Vis à vis avec sur Mazères-de-Neste, Montréjeau, St-Bertrand-de-Comminges et Tibiran.

Vues lointaines sur la vallée pyrénéenne de la Garonne et perspectives profondes sur la vallée de la Neste. Vue sur le château de Valmirande.

Village ancien de Tibiran étagé sur le piedmont en entrée sur le site de St-Bertrand-de- Comminges.

Points de vues sur la vallée pyrénéenne de la Garonne et point de vue remarquable depuis la RD 26 sur St-Bertrand-de-Comminges.

Extensions urbaines autour d'un lotissement excentré sur la RD 26.





Vue sur la station de ski de Nistos Cap Nestès





P***aysage :*** Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (art. 1, Convention européenne du paysage).

Caractérisation des paysages : Dans un Atlas des paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. Ce sont par exemple les éléments de description retraduits de manière synthétique dans les blocs-diagrammes.

Dynamiques paysagères : Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. Ces éléments sont développés dans la partie dynamique des paysages de chaque unité paysagère.

Écologie du paysage : L'écologie du paysage désigne la part de l'écologie scientifique qui s'intéresse aux organisations spatiales des structures écologiques. Son objectif est définitivement orienté vers la description et la compréhension du fonctionnement écologique des systèmes étudiés. Elle n'a pas les mêmes objectifs que la connaissance des paysages engagée par la réalisation ou l'actualisation des Atlas de paysages.

Éléments de paysage : Les éléments de paysage sont des éléments matériels participant au caractère et aux qualités d'un paysage. Ils ont, en ce sens, une signification paysagère. Ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres culturels et sont associés à des systèmes de valeurs. Ce sont, d'une part, les objets matériels composant les structures paysagères et, d'autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas organisés en système (un arbre isolé par exemple). Cette expression fait aussi référence à un outil du code de l'urbanisme permettant au règlement du plan local d'urbanisme « d'identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration » (L151-19 du CU).

Enjeux du paysage : Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs évolutions. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire.

Évolutions des paysages : Les évolutions des paysages sont les effets perceptibles des dynamiques des paysages. Certaines évolutions résultent d'une modification radicale, voire une disparition, des structures paysagères antérieures au profit de nouvelles structures paysagères. On parle alors de transformation d'un paysage.



* GLOSSAIRE DES TERMES LIÉS AU PAYSAGE

Identification des paysages : Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère.

Objectifs de qualité paysagère : Aux termes de la Convention européenne du paysage, les objectifs de qualité paysagère sont « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. » (art 1).
Patrimoine : Le patrimoine est l'ensemble des biens d'un groupe, d'une communauté, d'une collectivité. Le patrimoine est indissociable de la notion de transmission aux générations futures d'un héritage reçu des générations passées. Dans ce sens, le paysage, qu'il soit remarquable, du quotidien ou dégradé est un patrimoine qui sera transmis aux générations futures.

Paysages dégradés : Les paysages dits dégradés sont ceux auxquels les populations n'attribuent pas de valeurs positives. La dégradation d'un paysage peut être causée par l'évolution des systèmes de valeurs des populations qui perçoivent alors une partie de leur territoire de manière négative. Elle peut être causée par l'évolution lente ou rapide de la matérialité du territoire dans laquelle les populations ne retrouvent plus de lien avec leurs systèmes de valeurs.

Paysages d'intérêt local : les paysages d'intérêt local sont des paysages ou les parties de paysage auxquels les populations locales attribuent une valeur particulière à l'échelle des unités paysagères. Ils sont, parmi les paysages du quotidien, ceux que les populations locales considèrent comme importants pour la qualité de leur cadre de vie.

Paysages du quotidien : Les paysages dits du quotidien désignent ceux qui correspondent au cadre de vie de la plupart des populations. Ils sont en évolution permanente sous les effets des dynamiques sociales, économiques et environnementales. Les valeurs que leur attribuent les populations sont d'abord liées au bien-être.

Paysages remarquables : Les paysages considérés comme remarquables désignent les paysages auxquels les populations ont attribué une valeur patrimoniale. C'est pourquoi ils sont le plus souvent l'objet d'une protection au niveau le plus approprié (national, régional, local). Il faut noter que les appréciations d'un paysage sont variables et évolutives dans l'espace et dans le temps.

Perceptions et représentations du paysage : Les perceptions et représentations sociales du paysage désignent les différentes manières dont une partie de territoire est perçue et interprétée par les populations. Elles rendent compte des différents modèles et systèmes de valeurs mobilisés pour interpréter un paysage.

Qualification des paysages : Dans un Atlas ou un plan de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leurs évolutions et des dynamiques associées. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage.

Structures paysagères : Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique.

Unité paysagère : Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisée par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

Valeurs du paysage : Le paysage est porteur de différents systèmes de valeurs, qu'ils soient évidents ou qu'ils doivent être mis en évidence. Les valeurs du paysage peuvent être économiques, sociales, patrimoniales, esthétiques, éthiques,... Certaines peuvent être monétarisables et d'autres ne le peuvent pas.



ETUDE RÉALISÉE PAR :

Arts des Villes et des Champs - Mandataire

Atelier Paysages Graziella Barsacq

Pivadis

POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes de Neste-Barousse



PLAN DE PAYSAGE
NESTE BAROUSSE

PHASE 2
ENJEUX ET OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE



JUIN 2021

NESTE BAROUSSE Communauté de Communes
Arts des Villes Et des Champs
Atelier Paysages Graziella Barsacq
PIVADIS
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



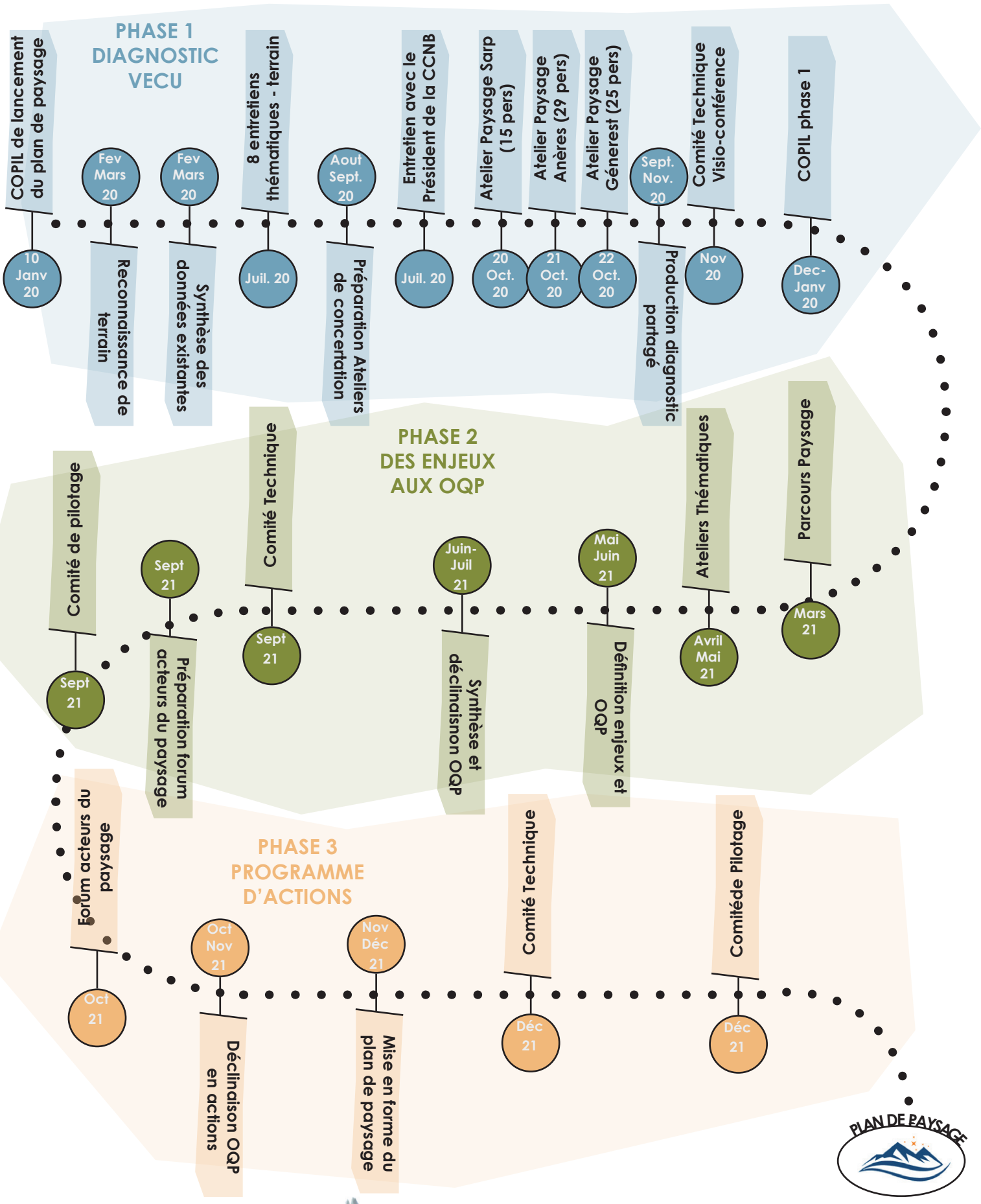
Sommaire

La méthode du plan de paysage.....5
Qu'est ce qu'un plan de paysage ?.....5
Une méthode d'élaboration collaborative.....5
Vers une définition des objectifs de qualité paysagère.....6
Un parcours paysage pour débattre des enjeux in situ et 3 ateliers pour imaginer des paysages de qualité.....7

4. DES ENJEUX AUX OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE.....9
4.1. Enjeux paysagers.....10
4.2. Objectifs de qualité paysagère.....18



Le déroulé du Plan de Paysage





Panorama sur la vallée de la Neste depuis l'entrée des grottes de Gargas - Aventignan

LA MÉTHODE DU PLAN DE PAYSAGE

Qu'est ce qu'un plan de paysage ?

« Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien (…) il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social (…) sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».

Préambule de la Convention européenne du paysage, Florence, 20 octobre 2000

« Le plan de paysage est une **démarche volontaire**, portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire. Cette démarche vise à remettre au coeur du processus ce qui fait l'originalité et la richesse d'un territoire et qui par ailleurs est porteur de sens pour les populations : le paysage.

Elle permet à une collectivité de **se donner les moyens d'articuler et de décliner une politique cohérente à l'échelle de son territoire**, en matière d'urbanisme, de transports, d'infrastructures, d'énergies renouvelables, etc., au regard des objectifs de qualité paysagère qu'elle s'est fixée.
Le plan de paysage permet en effet d'**appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective**, transversalement aux différentes politiques à l'oeuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution. C'est pourquoi le Plan de paysage a vocation à être réalisé en amont des documents sectoriels ou d'aménagement et de planification, sur le territoire concerné.

Fondé sur la définition d'**Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)**, le plan de paysage traduit la stratégie paysagère du territoire, laquelle tient compte des « aspirations des populations », ce qui **se traduit plus concrètement par un plan d'action**. Élaboré ainsi en concertation avec les acteurs du territoire - habitants, acteurs socio-économiques.

Le plan de paysage permet de guider les décisions d'aménagement et les évolutions du paysage, en faisant dialoguer en amont les acteurs sur un territoire pour qu'ils **dessinent, ensemble, les contours du paysage de demain.**»
La démarche du plan de paysage s'appuie sur la connaissance et la reconnaissance des paysages et de leurs évolutions et met en avant la co-construction pour définir une stratégie d'aménagement du territoire.

Une méthode d'élaboration collaborative, le plan de paysage sera ce que nous ferons ENSEMBLE

La méthode d'élaboration est fondamentalement participative et privilégie l'échange avec les acteurs et usagers du territoire pour comprendre les paysages mais aussi faire émerger des porteurs de projets ou d'actions. Elle se décline en trois temps qui peuvent se chevaucher pour s'adapter aux besoins du processus de réflexion et d'élaboration plus ou moins dans le processus d'élaboration du plan de paysage.

Phase 1 : Un diagnostic vécu et prospectif qui met en exergue les enjeux du territoire

Ce diagnostic s'appuie sur trois points principaux : une **synthèse des études existantes**, une **reconnaissance physique du territoire** ainsi que l'**identification des dynamiques paysagères**. Il met à contribution les acteurs du territoire et ses habitants à travers des ateliers de réflexion destinés à faire émerger les grandes valeurs paysagères du territoire, appréhender les perceptions des dynamiques paysagères et envisager le devenir des paysages. Ce diagnostic insiste sur les usages du territoire pour comprendre comment ils participent à la construction ou la transformation des paysages et en font la richesse. Il permet l'identification des évolutions et opportunités du territoire tout en mettant en avant les leviers de cette construction.

Phase 2 : La définition du projet aux travers d'Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)

A partir du constat réalisé et partagé dans le diagnostic, des ateliers de travail avec élus et acteurs du territoire et de l'identification des enjeux de l'évolution des paysages (ce que l'on gagne ou ce que l'on perd) sont définies les grandes orientations stratégiques. Il s'agit notamment d'envisager le paysage de demain pour en guider les évolutions afin de définir une stratégie politique avec des objectifs de qualité paysagère (OQP) pour le territoire. Ces OQP pourront trouver une traduction directe dans les documents de planification (PLUi - SCOT).

Phase 3 : Définir un programme d'actions pour le paysage

Tout le travail avec les partenaires durant cette phase consiste à décliner les OQP en actions opérationnelles. Il s'agit véritablement de cibler les acteurs qui peuvent engager matériellement, financièrement, logistiquement ou politiquement pour mettre en oeuvre des actions qui doivent permettre d'atteindre les OQP définis au préalable. La concertation et l'échange dans cette phase de travail permettra aux élus et techniciens de prendre en main l'outil opérationnel de la communauté de commune

en matière de paysage et d'aménagement du territoire.

Vers une défintion des objectifs de qualité paysagère du territoire

Le plan de paysage de la communauté de communes Neste Barousse devra répondre à plusieurs objectifs. Il a pour but d'initier un projet collectif et bâtir un référentiel commun sur le paysage à l'échelle du territoire de Neste et Barousse, dans une optique d'enrichessement du PLUi. Il s'agira par ailleurs d'aider l'ensemble des acteurs du territoire à se saisir de la question paysagère : « que souhaitons nous demain comme paysage et que pouvons-nous faire pour y parvenir ? »

Plus concrètement pour les élus de la communauté de communes, l'objectif est de déterminer une stratégie autour du paysage et d'identifier des leviers à l'échelle d'action la plus pertinente. Le plan de paysage doit s'envisager comme le fondement de l'aménagement du territoire avec des traductions directes sur les projets, la planification et la transition climatique.
Chaque phase devra permettre de répondre à des problématiques stratégiques pour protéger, gérer ou aménager les paysages de manière qualitative pour l'avenir.

***Les objectifs de qualité paysagère** constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages*

Une fois le diagnostic et les enjeux paysagers partagés, il convient ensuite de hiérarchiser ces enjeux et de formuler des objectifs de qualité paysagère, qui traduisent de manière stratégique les aspirations des acteurs en matière d'évolution des caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. Ce sont ces objectifs de qualité paysagère qui constitueront la base du projet de paysage de ce territoire. La notion de projet est importante, car elle permet de positionner le paysage en tant qu'élément transversal des politiques territoriales.

Ainsi placée au cœur de ces politiques, l'approche paysagère permet de les mettre en cohérence. Le projet de paysage s'attache à définir un ou plusieurs objectifs de qualité paysagère, sur lesquels s'accordent les acteurs du territoire et les populations et qui seront ensuite traduits concrètement en un programme d'actions.

Le passage des objectifs de qualité paysagère aux actions passe généralement par leur déclinaison selon des thématiques particulières ou sur des territoires spécifiques, sans pour autant déconnecter ces projets particuliers du projet stratégique global.



Donne-moi ta main © CC Neste Barousse

Un parcours paysage pour débattre des enjeux in situ et 3 ateliers pour imaginer des paysages de qualité

Cette seconde phase d'étude s'est appuyée sur de nombreux échanges avec les acteurs du territoire à la fois en face à face, collectivement sur le terrain ou sous forme d'ateliers stratégiques. Une dizaine d'entretiens avec les élus et acteurs du territoire (agriculteurs, représentants culturels ou associatifs…) a permis d'échanger plus finement sur les enjeux et les perspectives d'avenir pour la qualité des paysages.

Le parcours paysage du 13 mars 2021 :

Pour donner suite au COPIL de présentation du diagnostic (fin de phase 1) du 11 mars 2021, une journée de terrain a été organisée le 13 mars 2021 pour échanger sur site avec les élus du territoire. Ce parcours paysager a permis de relier des lieux emblématiques des enjeux identifiés dans le diagnostic :L'entrée de Mauléon Barousse

- Le belvédère du rocher de Troubat
- Le parc thermal de Siradan et la vallée habitée de la Garonne à Sainte Marie
- Le site des Grottes de Gargas
- La place de Bas Nistos
- La place de Cantaous et ses promontoires paysagers
- Vieux bourg et projets urbains à Saint Laurent de Neste

Sur chaque point d'arrêt il s'agissait de créer le débat avec les élus et conforter ou non ces enjeux avec la réalité de ce qui est perçu sur le terrain. Par ailleurs, les élus ont pu se positionner sur la hiérarchisation de ces enjeux au regard de la capacité d'action de la collectivité et des communes. Les échanges sur le terrain ont permis de faire ressortir les éléments suivants qui ont fait l'objet de nombreux débats lors des points d'arrêt :

- Repenser la place de la voiture dans les bourgs et villages pour remettre le piéton au coeur de la conception des espaces publics
- Concilier fonctionnalité des espaces publics (mobilités, stationnement, locaux techniques, poubelles...) et la mise en valeur du patrimoineRendre plus lisible dans l'espace l'accès aux points d'intérêts touristiques ou paysagers
- Rouvrir les vues sur les vallées et les villages et les valoriser
- Repenser la place de l'arbre dans les bourgs avec une approche différente de celle des espaces ruraux et montagnards
- Respecter l'identité architecturale et urbaine des bourgs et de leurs extensions
- Se réapproprier les accès à l'eau et valoriser l'eau dans le paysage des bourgs et des vallées
- Retrouver des espaces publics à l'échelle du piéton en retrouvant les marqueurs identitaires de chaque vallée

3 ateliers pour débattre de la qualité des paysages les 19 et 20 mai 2021

A partir des enjeux du territoire, ces ateliers, qui ont rassemblé chacun une douzaine d'élus et acteurs des paysages, ont permis de débattre sur les objectifs de qualité paysagère

- **Atelier 1 :** Affirmer l'identité agro-pastorale et forestière et partager les cultures et modes de vie montagnards. (Mercredi 19 mai à 17h30 – Zone PPi à Saint-Laurent-de-Neste)
- **Atelier 2 :** Valoriser les paysages des montagnes, de l'eau et des patrimoines architecturaux ; structurer l'offre touristique autour des identités du territoire. (Jeudi 20 mai à 14h00 – Zone PPi à Saint-Laurent-de-Neste)
- **Atelier 3** : Accompagner le développement urbain du territoire et requalifier les espaces publics de manière plus identitaire en accord avec les usages contemporains. (Jeudi 20 mai à 17h30 – Zone PPi à Saint-Laurent-de-Neste)



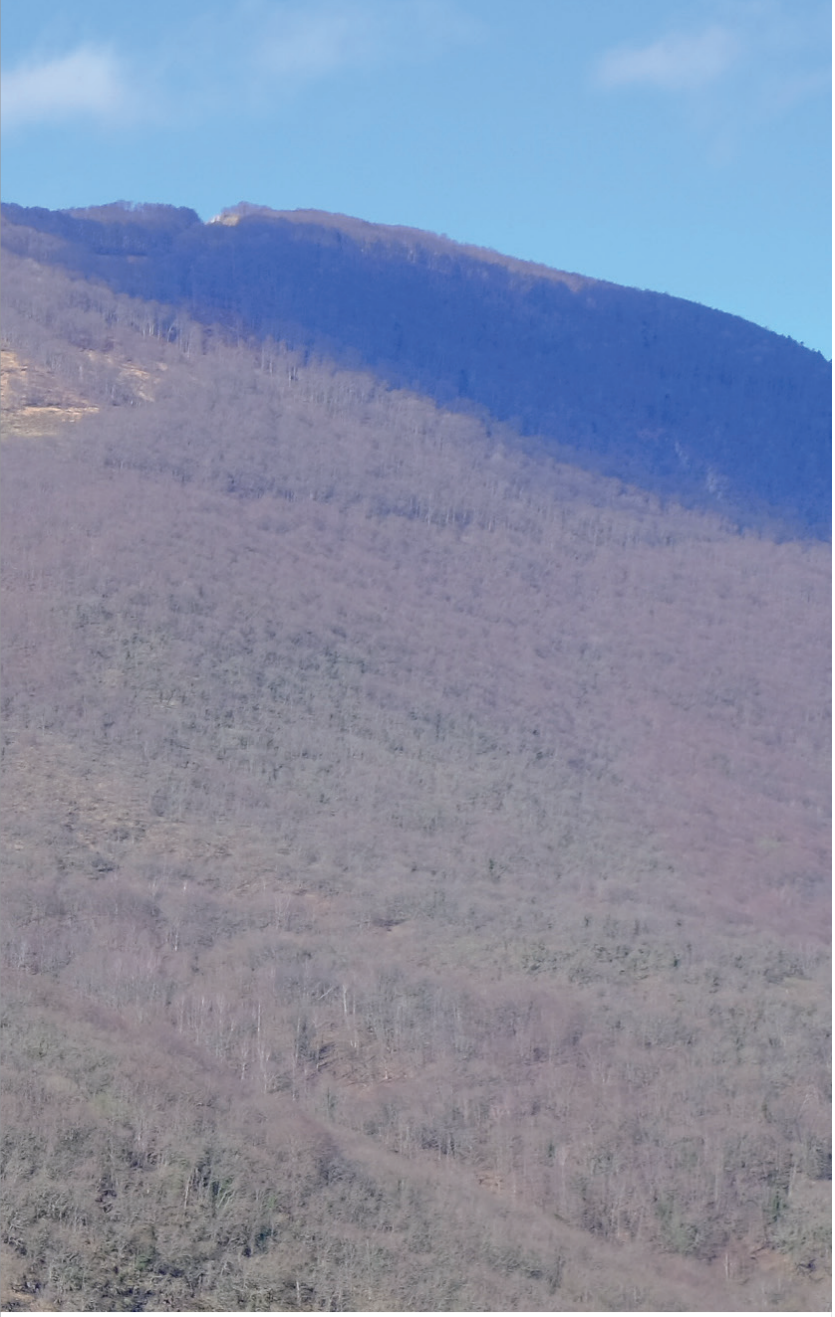
Parcours paysages dans les callées de Neste et Barousse avec les élus pour évaluer in situ les enjeux et perspectives.





4

Lecture de paysage avec les élus depuis le promontoire de la roche de Troubat dans le cadre de la journée in situ



DES ENJEUX AUX OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

Ce volet d'étude s'appuie sur les enjeux révélés dans le cadre du diagnostic de la phase 1 à partir du travail de terrain, d'analyse et de synthèse documentaire ainsi que du retour des premiers ateliers et des entretiens. Ces éléments ont constitué le point de départ de la seconde phase où, remis en débat, ils ont permis d'élaborer l'arbre des objectifs de qualité paysagère. Ce dernier constitue la base d'une véritable stratégie politique en matière d'amélioration de la qualité des paysages sur le territoire de Neste Barousse.

Renforcer la qualité de la perception du territoire

Une grande partie de la qualité des paysages du territoire tient à la diversité des points de vue qui le mettent en perspective parfois de façon remarquable. Tout l'enjeu est non seulement de les mettre en valeur mais aussi d'en tenir compte dans l'aménagement du territoire pour assurer d'une part l'accès à ces points de vue et d'autre part la qualité des perspectives. La déclinaison de ces enjeux de perception du territoire implique de :

Préserver la qualité des sommets, des cols et des serres

- Valoriser le paysage remarquable des estives sur les crêtes (préserver la qualité des grands horizons montagnards)
- Mettre en place des coupures inter urbaines et des protections spécifiques sur les crêtes, serres et les terrasses glaciaires ou alluviales à poser dans le PLUI (val de Neste, de Garonne, serres et sommets du Nistos et de la Barousse)
- Accompagner l'évolution du Site du Port de Balès passage vers le sud et Luchon et des autres cols sur le territoire comme points de bascule visuelle d'une vallée à l'autre à valoriser de manière discrète.

Valoriser les points de vue remarquables

- Préserver les points de vue panoramiques sur les Pyrénées depuis la vallée de la Neste.
- Préserver les points de vue remarquables sur St Bertrand de Comminges à la sortie de Tibiran depuis la RD, et à préserver en général depuis l'ensemble du plateau agricole de Loures Barousse, Sarp et Izaourt.
- Revaloriser la perception de la vallée de la Neste depuis le site des grottes de Gargas.
- Préserver les points de vue remarquables depuis la RD sur la vallée de la Garonne et la silhouette des Pyrénées à préserver sur Bertren, Ste Marie, Siradan, Saléchan.
- Valoriser le site d'escalade et point de vue et grotte de Troubat.

Prendre en compte les covisibilités dans l'aménagement du territoire

- Points de vue sur la vallée de la Neste et vis à vis entre les bourgs à préserver de chaque côté de la vallée
- Valoriser les points de vue des villages balcon sur la vallée et les vis à vis de clochers en clochers / châteaux et Grottes (basse Barousse)
- Développer la notion d'itinéraire touristique sur les routes offrant les panoramas les plus intéressants sur le paysage
- Prendre appui sur les anciennes liaisons pastorales de vallées à vallées pour développer des sentiers des crêtes

Accompagner le développement du territoire

Améliorer la qualité des extensions urbaines et de l'habitat diffus

Si le territoire ne présente pas globalement des pressions urbaines très fortes comparativement à d'autres secteurs du département, le développement pavillonnaire n'en est pas moins lisible dans le paysage du fait notamment de sa diffusion et de sa faible densité. En parallèle on assiste progressivement à une perte de vitalité (vacance du bâti, abandon des commerces) dans les centres bourg. Par ailleurs l'accompagnement des élus dans la programmation urbaine et la stratégie de développement équilibrée des bourgs reste relativement faible ce qui constitue en soi un enjeu. Il s'agit donc pour renforcer la qualité du développement du territoire en matière de paysage et la rendre cohérente avec ses identités spécifiques de :

Améliorer la qualité des extensions urbaines et de l'habitat diffus

- Extensions urbaines à limiter sur les villages en balcon et sur les crêtes avec des impacts très importants dans le grand paysage et des problèmes de mitage dans le territoire agricole.
- Etalement urbain important sur les terrasses de la Neste en balcon sur les Pyrénées, au nord du territoire notamment autour de la D817 (Cantaous, Le Boila / St-laurent-de-Neste, Saint Paul, Mazères-de-Neste, Escala, Tuzaguet)
- Diffusion urbaine sur la route d'accès à la station de Cap Nestès (Nestiers, Bize, Nistos)

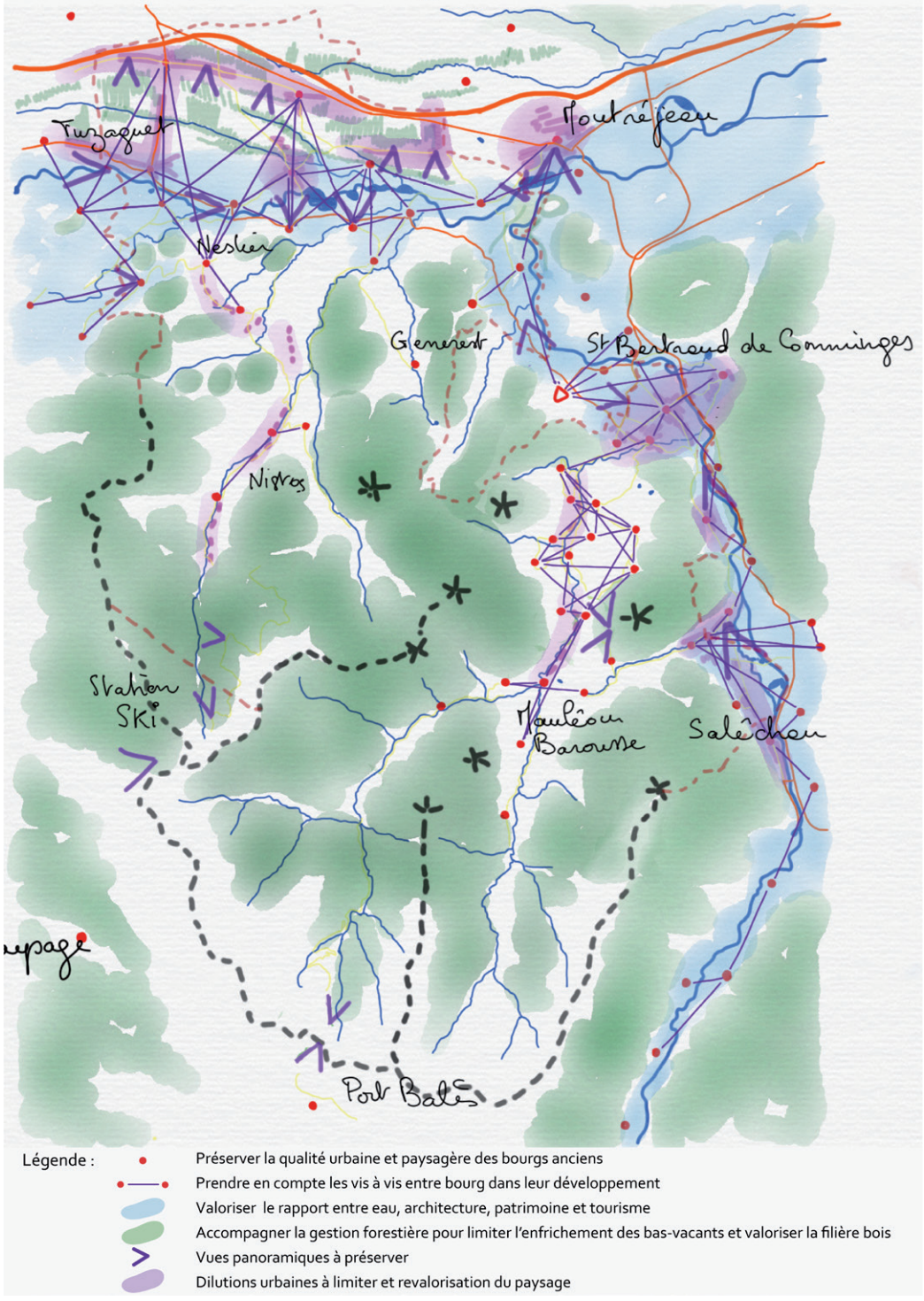


- Etalement urbain sur la RD 825 et RD26 en appui de la route RN 125 d'accès à la station thermale de Luchon : Extensions urbaines le long des voies (val Garonne) et dans les espaces agricoles de la vallée, problème de consommation des terres agricoles et fermeture du paysage (Loures-Barousse, Izaourt, Bertren, Siradan, Saléchan)
- Etalement urbain sur la route RD 925 Traversée de la vallée de la haute Barousse le long de l'Ourse (Créchets, Troubat, Mauléon Barousse)

Assurer la lisibilité des bourgs et qualité des espaces publics :

- Valoriser la qualité des espaces publics : simplicité et qualité de traitement, plantation d'arbres, équiper pour les usages partagés, coordonner la signalétique
- Valorisation des entrées de bourg par les plantations d'alignements d'arbres à préserver et créer (En vallée de Garonne notamment)

Carte des enjeux paysagers liés au développements urbains et forestiers



- Plantations d'arbres au milieu des carrefours et des croix à préserver
- Valorisation des bourgs et de leurs espaces publics comme lieu de vie, de services et commerces, d'accueil du tourisme.

Renforcer la qualité paysagère des activités économiques, relier l'économie au territoire

- Influence de Lannemezan et Montréjeau et de l'autoroute à évaluer sur le développement du territoire, les flux et des zones d'activités
- Développer les filières autour de l'Eau, énergie, Bois et forêt

Coordonner et assurer la lisibilité de l'offre touristique :

- Développement du tourisme vert et des randonnées avec des sentier qui racontent le territoire
- Valorisation de l'accès à la station de ski et à la vallée du Nistos : Station de Ski mal signalée depuis la vallée de la Neste. Altitude très basse problèmes d'enneigement, mais des randonnées à mieux signaler, des crêtes et des séries de cols avec des points de vue sur les autres vallées à valoriser -- Randonnées du Cimetière Anglo canadien - Arrêt sur la route point de vue et départ de randonnées à valoriser
- - Randonnées et accueil à évaluer et signaler en haute Barousse : Départ de randonnées - Circuit de randonnées à baliser avec un récit paysager autour de l'agro pastoralisme

Mettre en réseau l'offre en logements touristiques :

- Accueil touristique gites et chambre d'hôtes en Nistos

  et accueil touristique (yourtes, cabanes et autres …)

Valoriser les paysages liés à l'eau

L'eau est un élément majeur de la structuration des paysages du territoire et elle constitue l'un des points forts dans la représentation des habitants de leur cadre de vie. Alors qu'elle a conditionné l'implantation humaine et la composition des quartiers et des bourgs, elle n'est plus aussi centrale dans la perception des paysages et dans le quotidien des habitants qu'autrefois. Il y a donc un véritable enjeu à s'appuyer sur cet atout pour :

Restructurer le paysage des basses vallées

- Préserver les saligues et valoriser les points d'accès à l'eau (pêche, promenade, détente, baignade…)
- Préserver la structure paysagère des fonds de vallée en limitant leur fermeture
- Préservation des zones inondables et agricoles du fond de vallée
- Valoriser le bâti qui compose avec l'eau et le petit patrimoine autour de moulins, usines, ruisseaux canalisés, biefs, rigoles, abreuvoirs … Redonner leur valeur aux fontaines et lavoirs qui se retrouvent bien souvent derrière le stationnement ou les poubelles.

Révéler le paysage de la pierre et de l'eau : (karst = eau et pierre)

- Accompagner la mutation des gravières, sablières et carrières : assurer la restauration des lacs artificiels et la gestion des abords de la Neste.
- Intégrer les fronts de taille des Carrières ou leur interface avec les bourgs proches (entrées à valoriser Izaourt) , valoriser le patrimoine des carrières de marbre
- Se réapproprier les paysages emblématiques des parois, gouffres et rochers très présents, contes et légendes.
- Développer la culture de l'eau en Barousse autour de la maison des sources (reconfiguration du site pour une meilleure lisibilité et fonctionnalité)

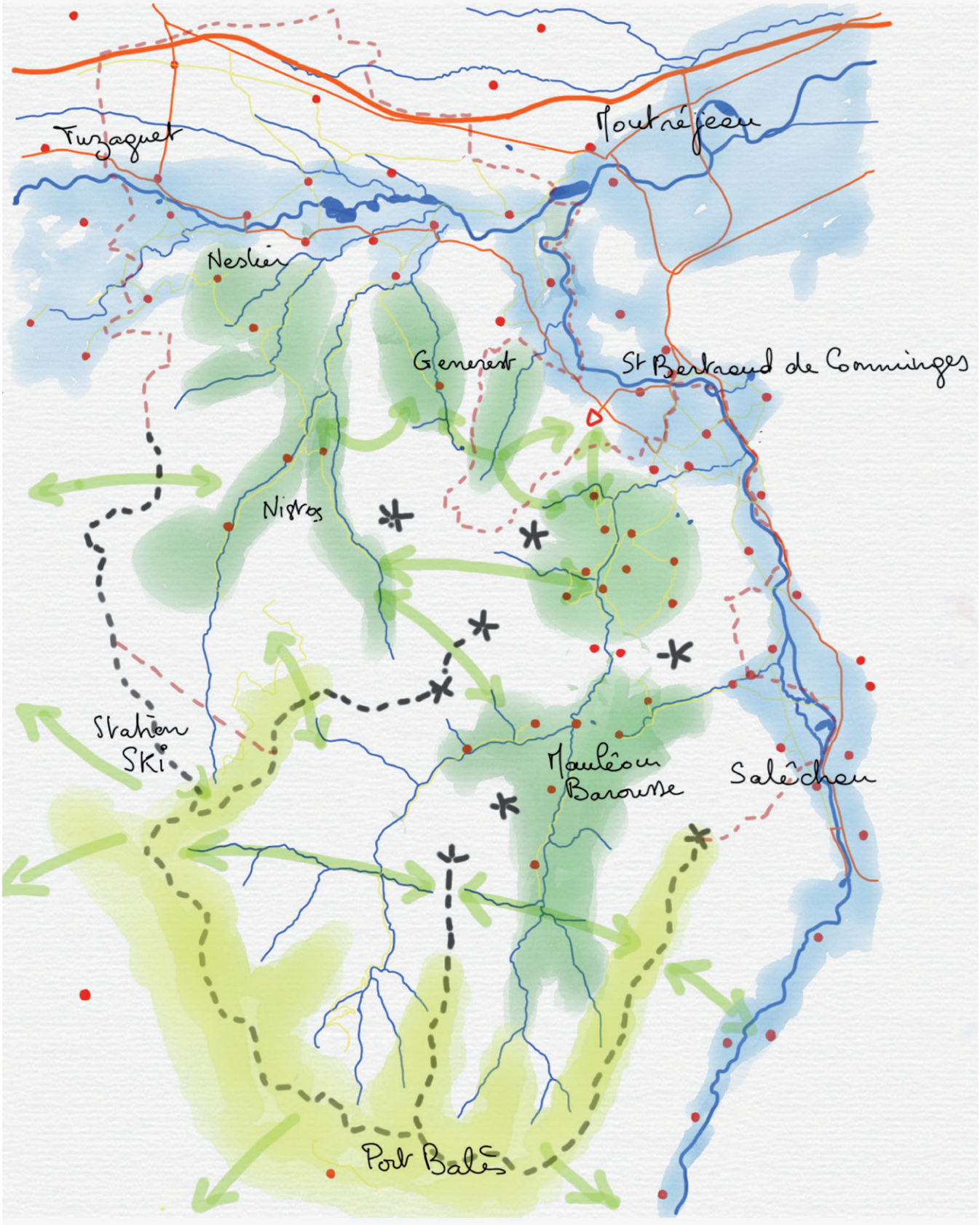
Affirmer l'identité agro-pastorale et forestière

L'agriculture et la sylvitculture tiennent une part majeure dans la qualification des paysages du territoire. Elles concentrent donc des enjeux stratégiques dans l'équilibre qu'elles peuvent assurer pour la gestion demain des paysages. il s'agit notamment de :

Préserver et valoriser une forme moderne de l'agro-pastoralisme porteuse d'un héritage

- Préserver la continuité et la qualité des estives (face au surpâturage et à la pression touristique notamment)

Carte des enjeux paysagers de l'agropastoralisme et des espaces naturels



Légende :

- Maintien des terres agricoles de fond de vallée en renforçant la biodiversité
- Valorisation des bas-vacants, lutte contre l'enfrichement et la déprise agricole
- Trouver un équilibre des estives entre tourisme et surpâturage
- Valoriser les connexions entre les vallées par les chemins pastoraux
- Crêtes et sommets

- Accompagner l'évolution des zones intermédiaires et du piémont pour limiter leur fermeture et la disparition des réseaux de chemins, murets et canaux. (Retrouver une gestion agro pastorale ou une alternative sur les zones intermédiaires où on observe l'abandon des terrasses)
- Préserver les terrains plats de fond de vallée, indispensables à l'autonomie fourragère des exploitations d'élevage.
- Valoriser et accompagner l'évolution des exploitations agricoles dans le paysage (notamment des nouveaux bâtiments d'élevage)
- Encourager et accompagner l'installation de jeunes agriculteurs
- Favoriser les circuits courts et l'image qualitative du terroir des produits agricoles

Accompagner la gestion de la forêt pour valoriser les paysages sylvestres :

- Développer les filières autour du bois (labellisation-artisanat)
- Valoriser les modes de gestion en futaie jardinée en limitant les coupes à blanc qui marquent le paysage
- Encadrer les activités de loisirs dans les forêts

Intégrer la dimension écologique et patrimoniale des fonds de vallée

- Préserver les pâtures hivernales des fonds de vallée
- Assurer les continuités écologiques par un maillage de trame verte boisée et bleue de rigoles et ruisseaux qui soit cohérent avec l'activité agricole et la fonctionnalité naturelle des vallées.

Valoriser le patrimoine et structurer l'offre touristique

Le territoire présente de réels atouts à valoriser dans le cadre d'un offre en éco-tourisme avec un positionnement plutôt familial et sportif. C'est à mettre en relation avec le PNR naissant et à inscrire dans une vision stratégique d'avenir où le réchauffement climatique peut changer la donne en matière de fréquentation touristique de la montagne et des nouvelles pratiques de la neige sans remontées mécaniques. Les enjeux en matière de valorisation touristique du territoire peut se décliner de la manière suivante :

Restaurer et valoriser le patrimoine :

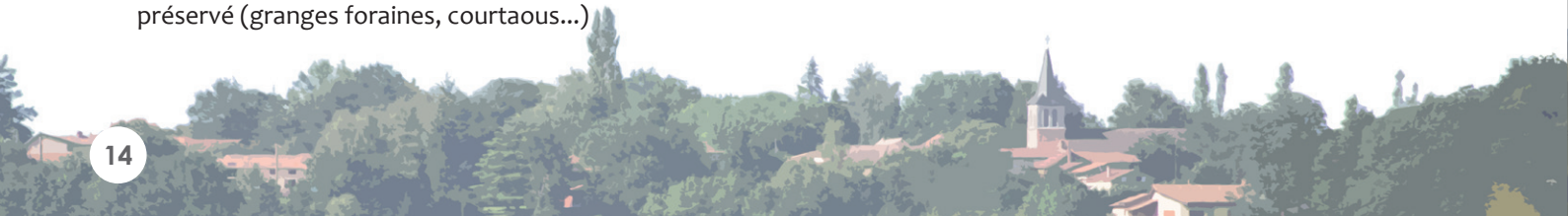
- Inventorier, restaurer et valoriser le patrimoine bâti remarquable : Châteaux (Bize – Bramevaque …), Eglises et chapelles, maisons bourgeoises et le bâti rural ou montagnard traditionnel encore bien préservé (granges foraines, courtaous...)
- Valoriser le patrimoine lié à la roche : les grottes, gouffres gorges et carrières
- Préservation et valorisation du petit patrimoine rural (murs, calvaires, abris, courtaous)
- Valoriser le patrimoine lié à l'eau et à la forêt.

Développer des aires cohérentes de mise en valeur en fonction de l'identité des vallées

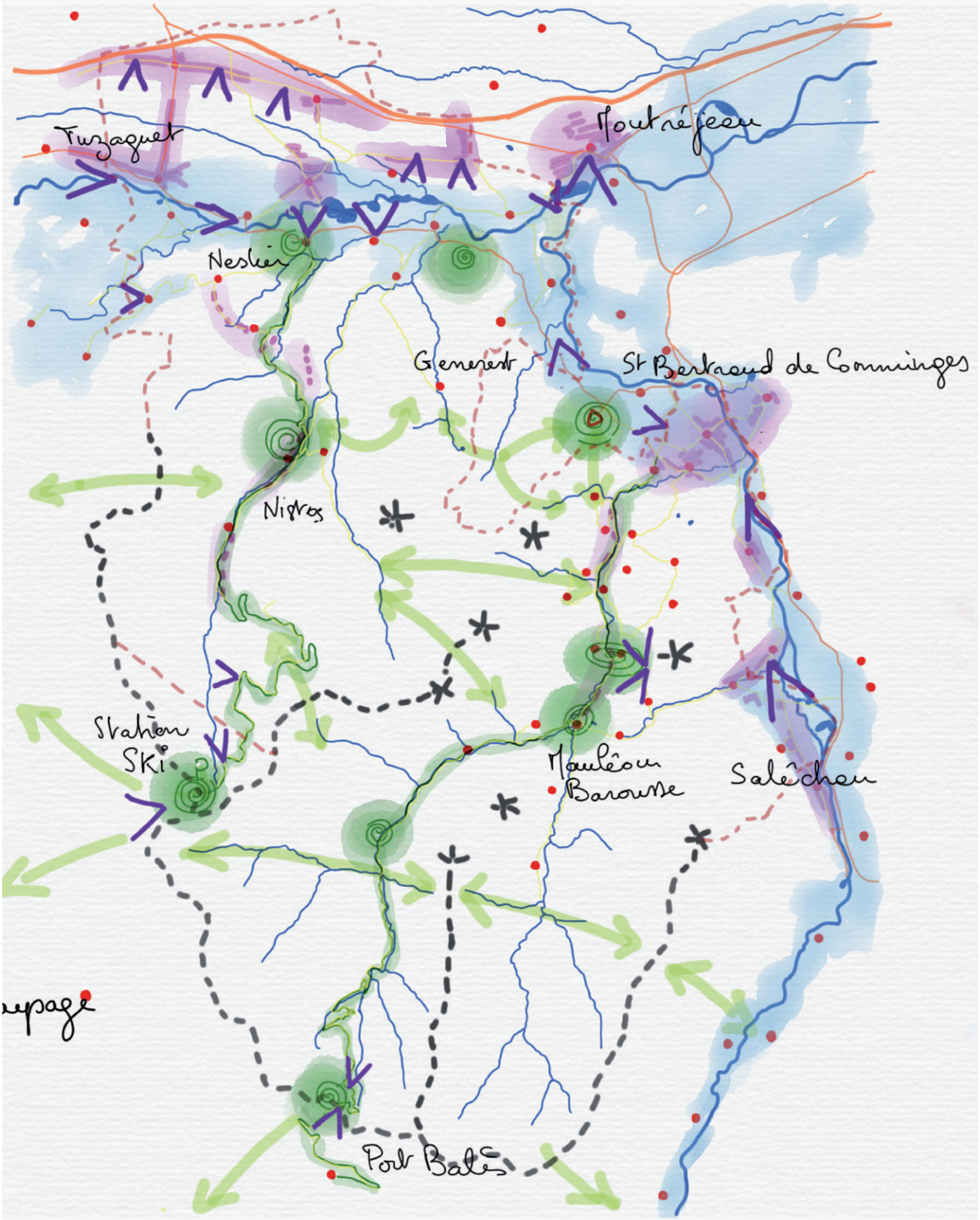
- Valorisation du site de la plaine paysagère autour de St Bertrand de Comminges / Valcabrère
- Loures Barousse, Sarp, Izaourt, Tibiran Jaunac et culture fruitières de pommiers
- Valoriser le pôle de Mauléon Barousse : Site de l'ancienne tuilerie autour de l'Ourse, rocher et baignades naturelles ; promenade de la Maison des sources accueil des campings cars à valoriser; Suppression des décharges de végétaux et stockage matériaux sur le bord de l'eau
- Reconnecter le site de Gargas à son paysage : revalorisation des infrastructures d'accueil autour de la grotte – mise en lecture du belvédère sur la vallée
- Mise en réseau des bourgs de la Neste : parcours des cités jardins de l'eau, valorisation des panoramas et sites patrimoniaux (Mont Arès, Cap des Pènes à Montsérié, terrasses des la Neste...)
- Mise en réseau des bourgs sentinelles du piémont et de leur patrimoine bâti remarquable(bourgs du sud de la vallée de la Neste)
- Valorisation des vallées du Nistos et de Générest

Assurer la transmission culturelle des traditions montagnardes et accueillir de nouveaux regards

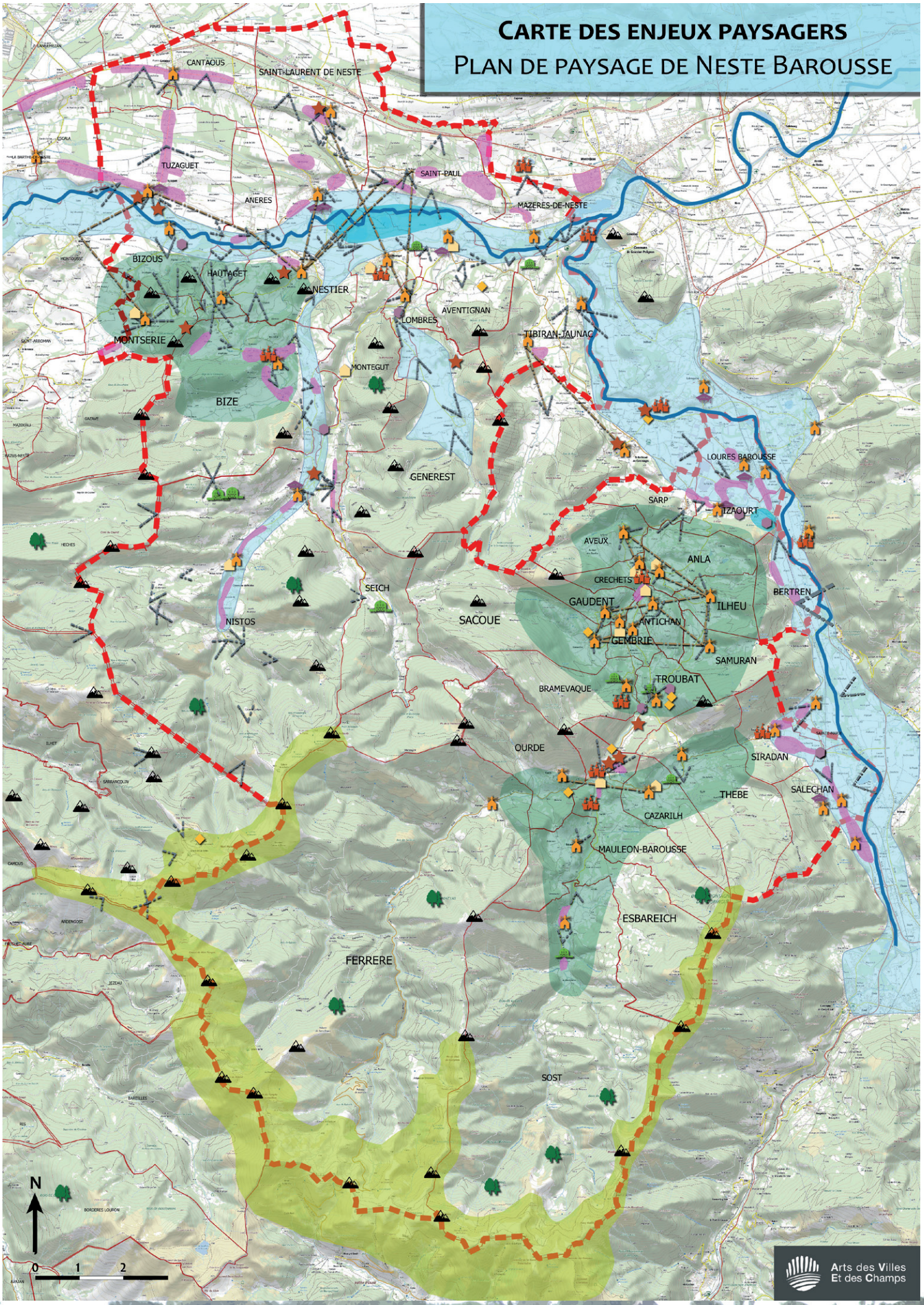
Cet enjeu s'appuie sur le constat d'un attachement fort des habitants lors des ateliers à la culture montagnarde et aux traditions locales tout en pointant la problématique d'une transmission souvent difficile : elle se pose à la fois de manière transgénérationnelle mais aussi dans la relation entre les habitants présents depuis plusieurs générations sur le territoire et les nouveaux arrivants. Outre ces enjeux de transmission il y a également un travail de mutualisation et valorisation des initiatives intéressantes en matière de médiation et animation culturelle afin de les étendre à l'ensemble du territoire (Maison du savoir, Grottes de Gargas, Maison des Sources, Café Associatif d'Anères…).



Carte des enjeux de valorisation paysagère et touristique



Carte des enjeux paysagers
Plan de paysage de Neste Barousse



Arts des Villes Et des Champs

CARTE DES ENJEUX PAYSAGERS - LÉGENDE
PLAN DE PAYSAGE DE NESTE BAROUSSE

RENFORCER LA QUALITÉ DE PERCEPTION DU TERRITOIRE


Préserver la qualité des sommets, des cols et des serres


Valoriser les points de vue remarquable

Prendre en compte les covisibilités dans l'aménagement du territoire

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE


Améliorer la qualité des extensions urbaines et de l'habitat diffus


Renforcer la qualité paysagère des activités économiques


Equipements scolaires et enseignement

Coordonner et assurer la lisibilité de l'offre touristique


Activités de loisirs et de tourisme


Logements touristiques

VALORISER LES PAYSAGES LIÉS À L'EAU

Préserver les saligues et valoriser les points d'accès à l'eau


Préserver la structure paysagère des fonds de vallée en limitant leur fermeture


Accompagner la mutation des gravières, sablières et carrières

AFFIRMER L'IDENTITÉ AGRO-PASTORALE ET FORESTIÈRE DU TERRITOIRE

Préserver la continuité et la qualité des estives

Accompagner l'évolution des zones intermédiaires et du piémont


Accompagner la gestion de la forêt pour valoriser les paysages sylvestres


Valoriser et accompagner l'évolution des exploitations agricoles dans le paysage

VALORISER LE PATRIMOINE ET STRUCTURER L'OFFRE TOURISTIQUE

Restaurer et valoriser le patrimoine bâti


Bâti remarquable ou site patrimonial


Châteaux


Eglises

ASSURER LA TRANSMISSION CULTURELLE DES TRADITIONS MONTAGNARDES ET ACCUEILLIR DE NOUVEAUX REGARDS

42 LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

A partir de propositions de pistes d'actions répondant aux enjeux du territoire, les ateliers stratégiques ont permis de dégager et de hiérarchiser les points suivants :

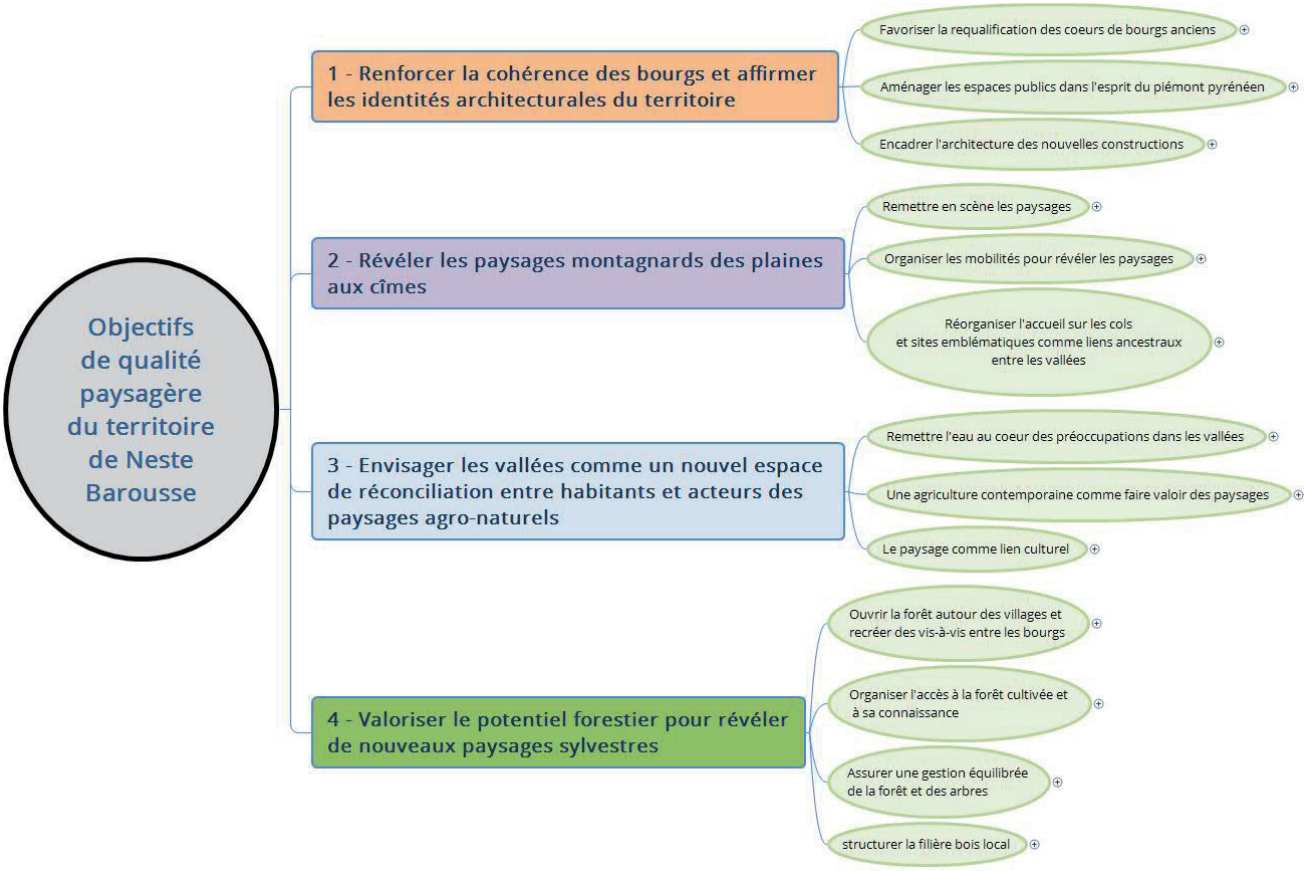
- L'objectif de qualité paysagère à atteindre et sa localisation sur le territoire
- Les leviers et les freins pour l'atteindre
- Les actions qui peuvent être mises en œuvre pour y parvenir (planification, aménagement, animation pédagogie)

Un travail de synthèse de ces ateliers et de réflexion sur la stratégie à mettre en œuvre a permis de dégager 4 objectifs de qualité paysagère pour le territoire déclinés en 13 axes stratégiques qui seront développés dans la phase 3 de l'étude sous forme d'actions.

L'Arbre des 4 objectifs de qualité paysagères déclinés en 13 axes stratégiques.



Vue du bourg de Bas Nistos depuis la Côte

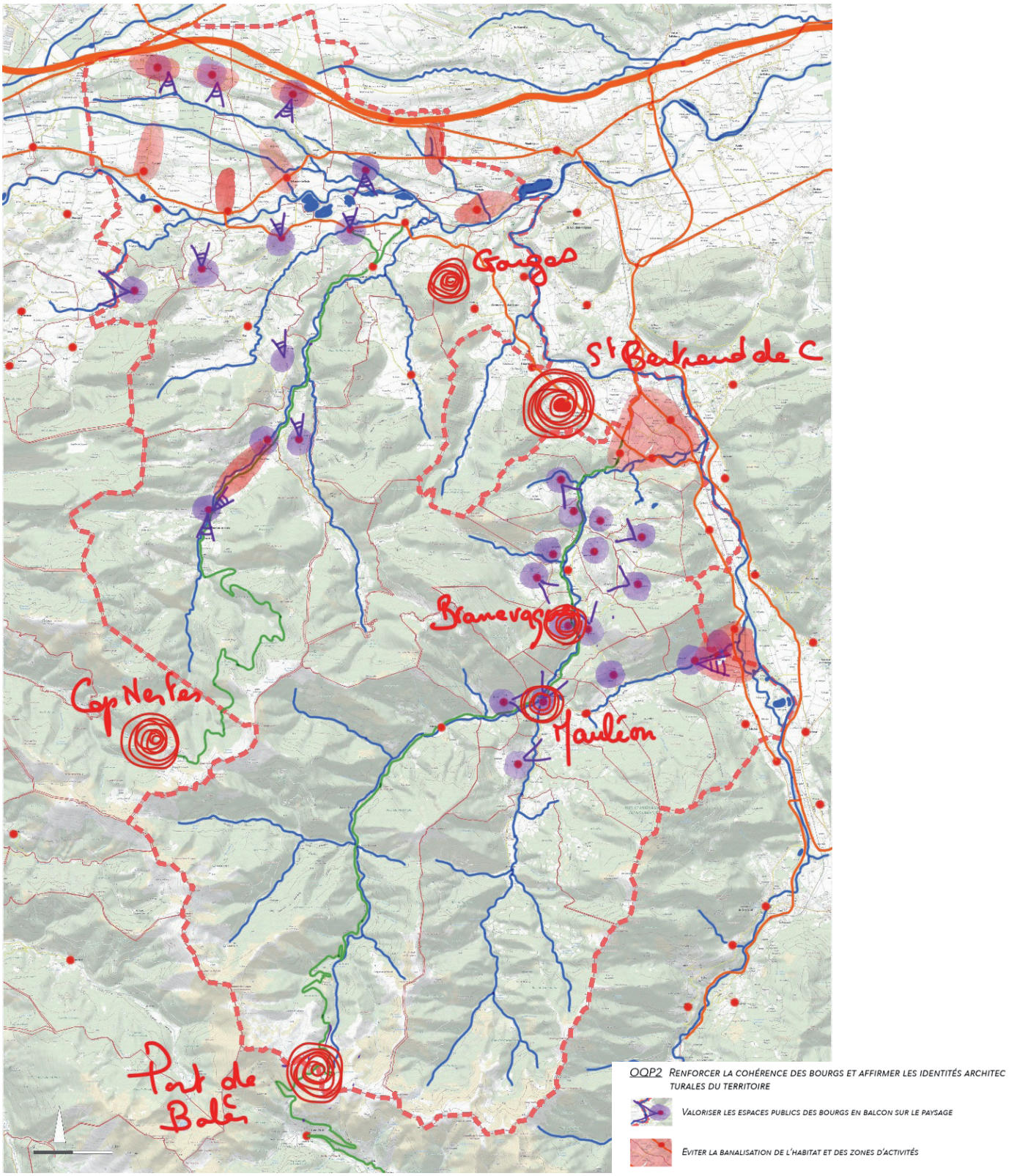


Arbre des objectifs de qualité paysagère décliné en 13 axes stratégiques de mise en oeuvre des actions

1 - Renforcer la cohérence des bourgs et affirmer les identités architecturales du territoire

Les bourgs anciens présentent une vraie typicité architecturale et une compacité urbaine remarquables. Les extensions urbaines récentes faites au coup par coup de manière diffuse ou par petites opérations parfois isolées amènent un nouveau modèle pavillonnaire qui banalise les espaces bâtis.

Ce second objectif de qualité paysagère développe trois axes stratégiques pour accompagner les extensions urbaines et assurer une évolution des espaces publics des bourgs respectueuse des identités locales.



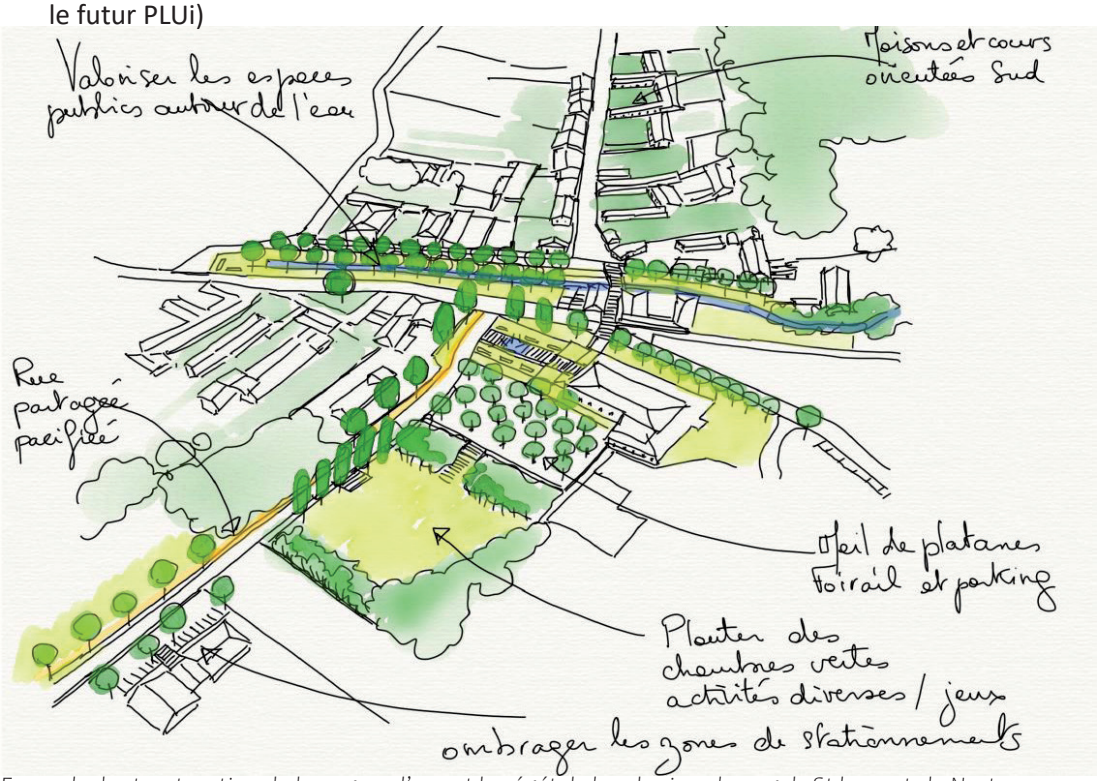
Carte stratégique de l'obectif de qualité paysagère 2

1-1 Favoriser la requalification des cœurs de bourgs anciens

- **Lutter contre les ruines** (Lutte conrte la vacance, restauration du bâti, Inciter à la restauration par des mises en demeure pour les ruines les plus dangereuses)
- **Limiter la diffusion urbaine en dehors des bourgs** (quantifier les besoins réels en nouveaux logements et donner la priorité au réinvestissement des logements déjà existants avant de recourir à des constructions neuves sur des espaces agro-naturels).
- **Valoriser la place du végétal et des jardins dans les bourgs** (notamment par le recensement et la protection des éléments végétaux du paysage dans le futur PLUi)



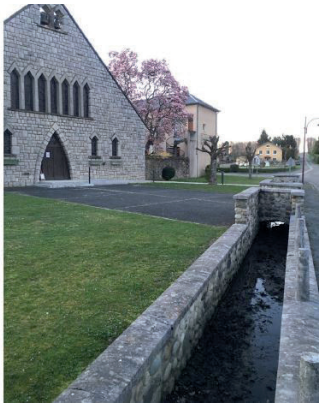
Du bâti en ruine qui pénalise la perception des centres bourgs (Bas- Nistos / Seich)



Exemple de structuration du bourg par l'eau et le végétal dans le vieux bourg de St laurent-de-Neste









Hautaget et le plateau agropastoral de Bize

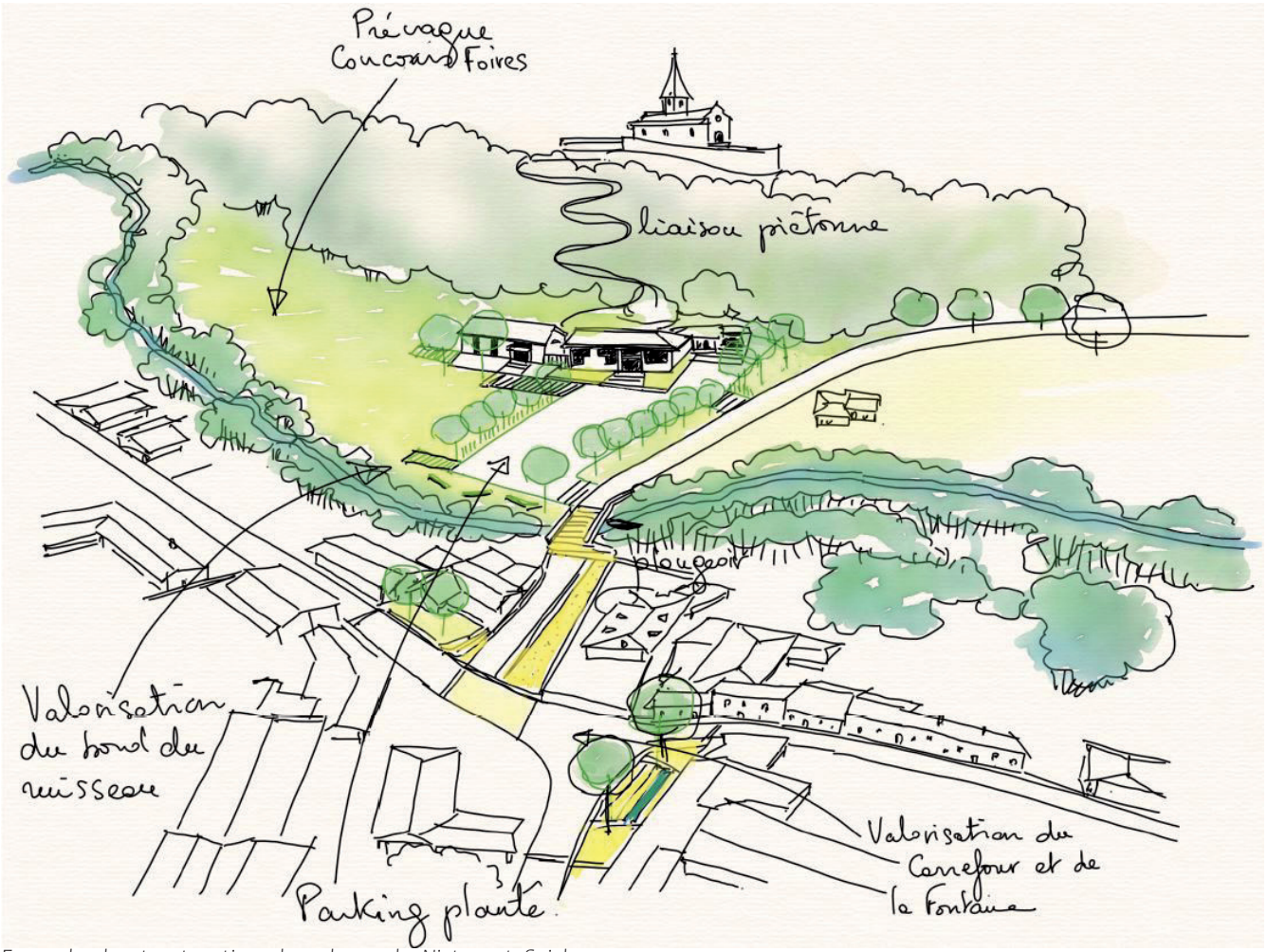
Le végétal et l'eau, éléments structurant l'espace public des bourgs et créant des liaisons entre le bourg et le grand paysage (Plantade et canal de Cantaous, Hautaget...)

1-2 Aménager les espaces publics dans l'esprit du piémont pyrénéen

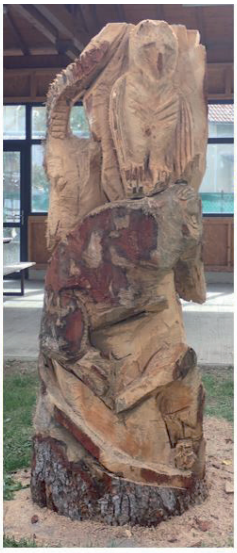
- **Réaffirmer les espaces publics des centre-bourgs comme lieux de vie locale** (Organiser les services à la population (répurgation...) - ventes locales – Local d'accueil public – fêtes) garant de leur attractivité
- **Partage de l'espace public** (Prioriser les piétons/vélos dans l'espace public et mettre les flux routiers et le statoinnement en second plan, partager l'espace public équitablement suivant les piétons/vélos/voitures - Recomposer l'axe de l'ancienne RN (Bertren Saléchan...) pour redonner une place au piéton et apaiser le paysage urbain - Valoriser les places et les espaces festifs rustiques par rapport notamment aux fêtes de la tonte des moutons, des béliers...)
- **Utiliser les matériaux locaux dans l'aménagement des espaces publics afin de sortir du tout bitume et préserver la place de l'arbre dans les bourgs** (Préserver les arbres carrefours - Aménager des parkings paysagers)
- **Valoriser et dégager les vues depuis les balcons publics**



Canaliser la voiture dans l'espace pour redonner une place au piéton et au végétal dans l'esprit des bourgs anciens



Exemple de structuration des places de Nistos et Seich pour valoriser les usages sans compromettre le paysage

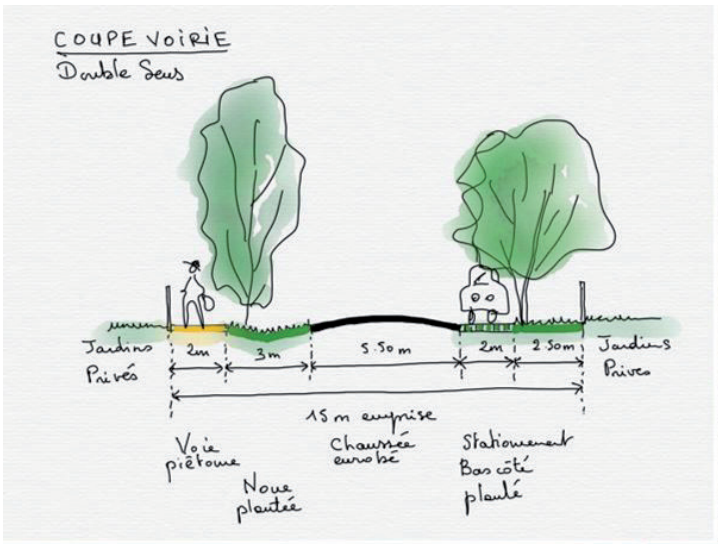



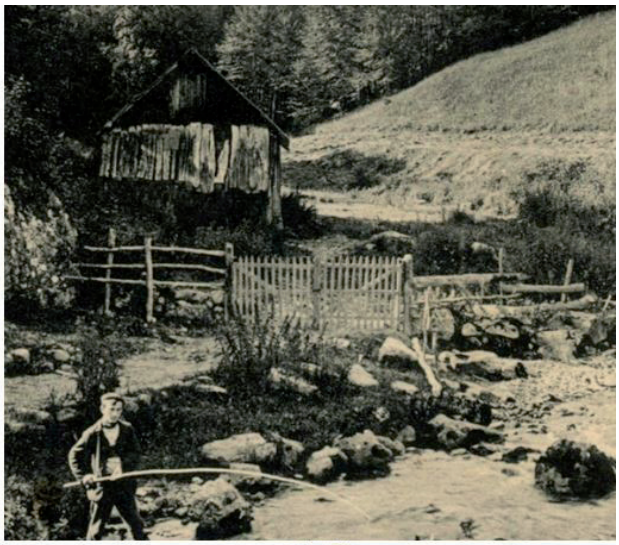


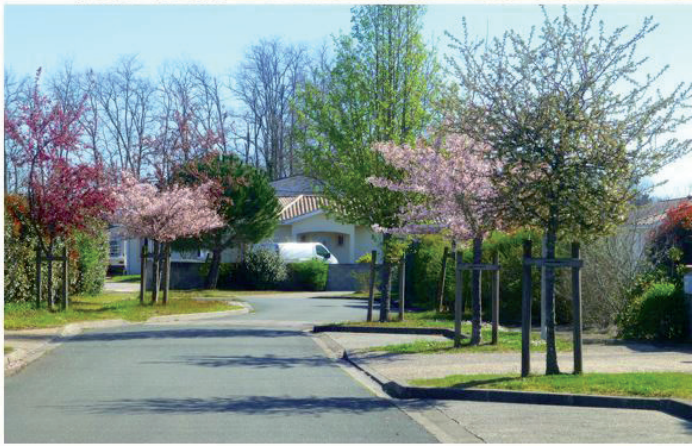




Valorisation des éléments identitaires et de matériaux locaux dans l'aménagement des espaces publics





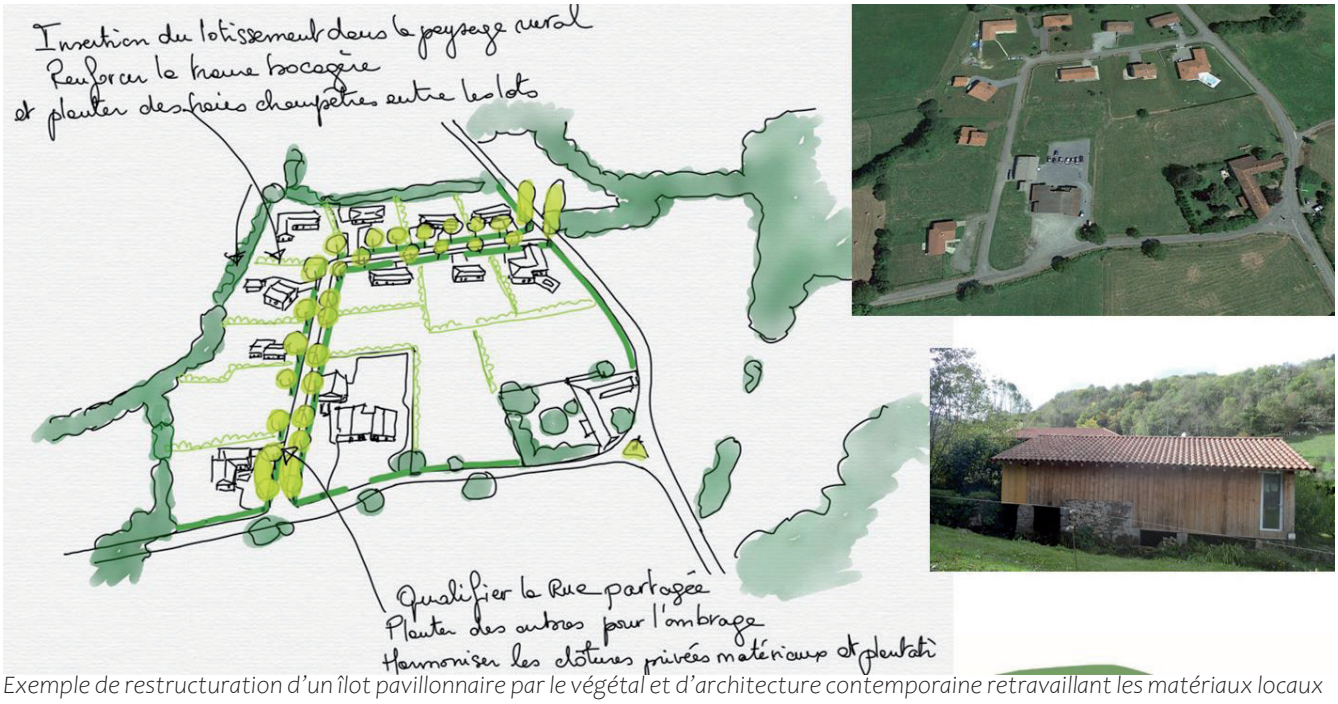
Exemple de composition des rues avec le végétal et l'eau en mettant la voiture au second plan

1-3 Encadrer l'architecture des nouvelles constructions

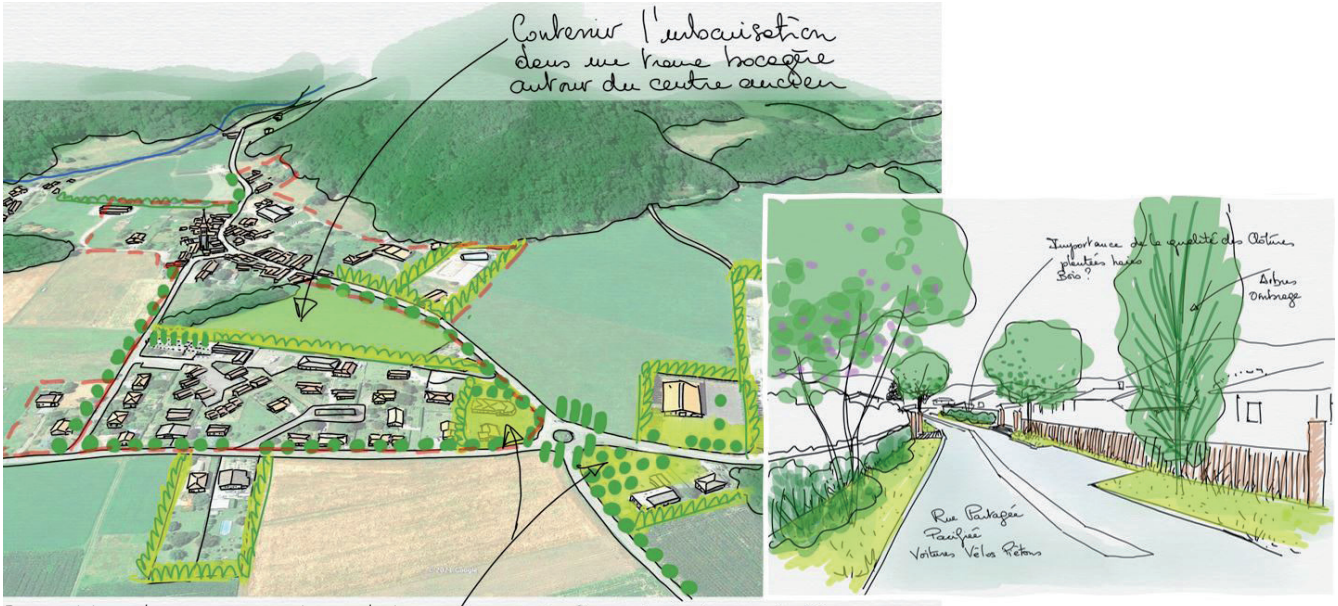
- **Définir une identité visuelle et architecturale pour chaque secteur** (faire des typologies adaptées à chaque terroir en fonction des secteurs parimoniaux– encadrer les matériaux de toitures selon les vallées- interdire volets roulants -Interdire bac acier sur dépendances sauf agricoles – Proposer un nuancier des façades)
- **Eviter la banalisation de l'habitat** (Privilégier l'utilisation des matériaux locaux - Encadrer l'implantation sur la parcelle et la volumétrie du bâti selon les situations paysagères - réglementer les clôtures - Privilégier l'utilisation des matériaux locaux (bois-Chaux-pierre))
- **Encadrer le bâti d'activités**



Une standardisation du bâti pavillonnaire qui participe de la perte de l'identité architecturale du territoire



Exemple de restructuration d'un îlot pavillonnaire par le végétal et d'architecture contemporaine retravaillant les matériaux locaux



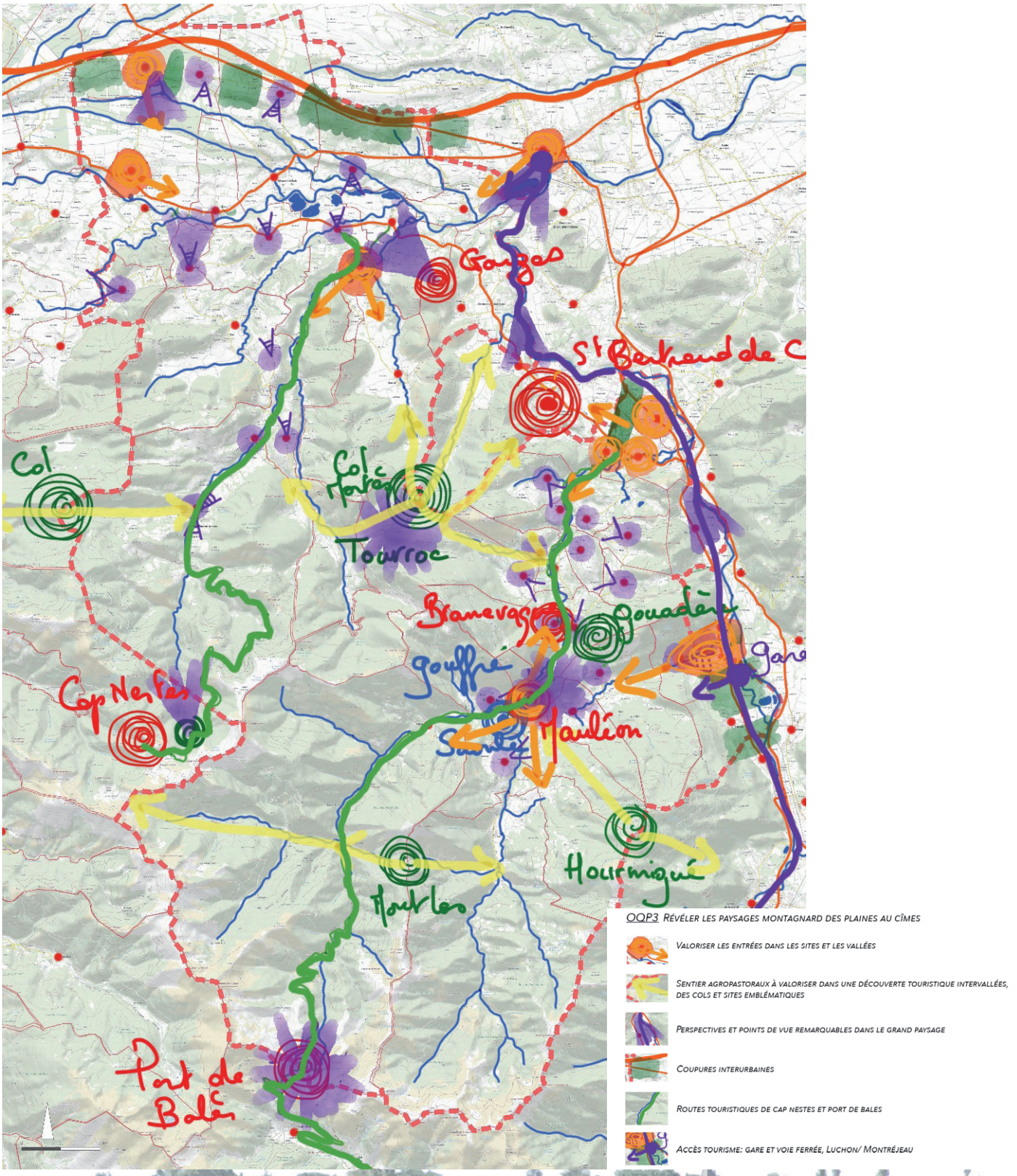
Proposition de restructuration urbaine et des zones d'activités pour requalifier l'entrée dans la vallée par Sarp

2 - Révéler les paysages montagnards des plaines aux cimes

Par son positionnement dans le piémont pyrénéen, le territoire de Neste Barousse offre une diversité de paysages remarquable et une mise en scène des points de vue particulièrement variée. Ce troisième objectif de qualité paysagère vise à s'appuyer sur cette diversité pour mieux la révéler et en faire un atout pour le cadre de vie des habitants, des actifs ou des touristes sur le territoire.

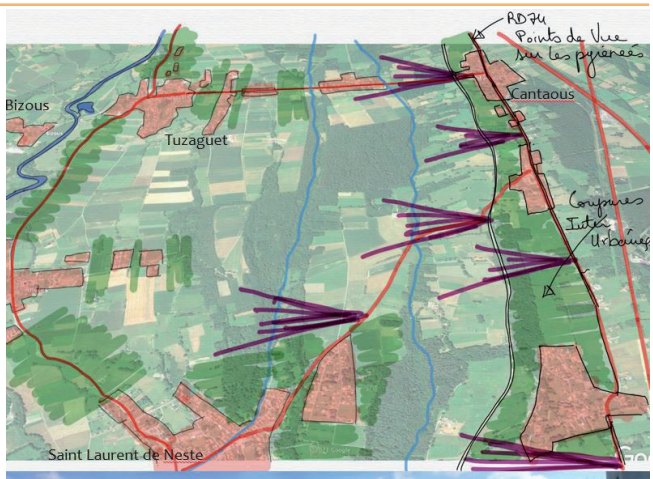
Il se décline en trois axes stratégiques qui doivent pouvoir assurer non seulement la qualité des sites et paysages remarquables ou quotidiens mais aussi garantir la qualité de leur perception depuis les principaux points de vue.

Carte stratégique de l'obectif de qualité paysagère 3



2-4 Remettre en scène les paysages

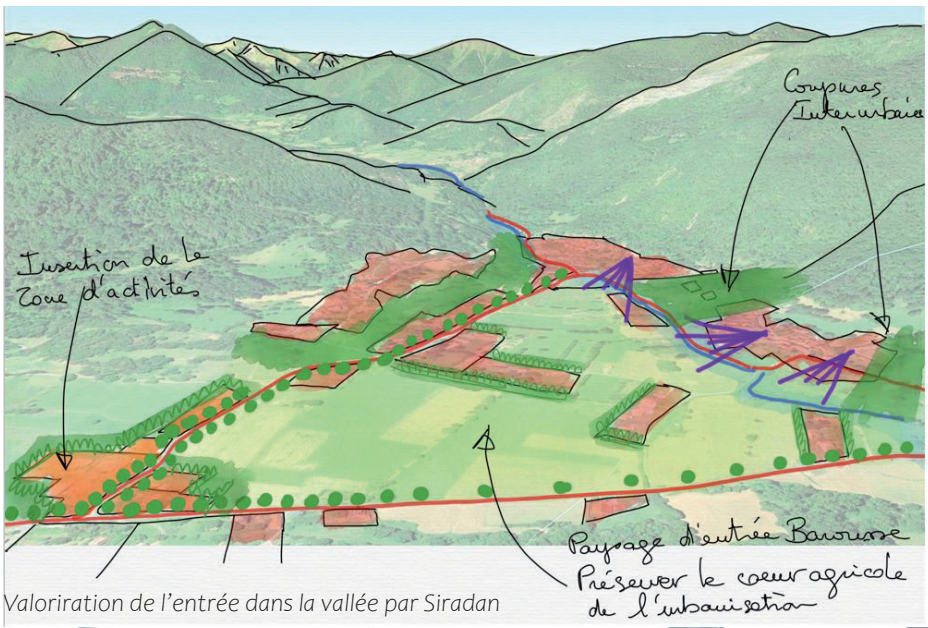
- **Aménager et réglementer les cônes visuels et les panoramas remarquables**
- **Valoriser les entrées dans les sites des grandes vallées** (Barousse, Nistos, Neste, Generest) et redonner à voir la vallée notamment depuis les sites d'entrée tels que Sarp, Siradan, Mazères-de-Neste, Tuzaguet...)
- **Créer des coupures interurbaines exemptes de diffusion urbaine à l'appui des grands axes routiers** (qui peuvent se retraduire dans une OAP paysage dans le PLUi)



Création de coupure d'urbanisation pour valoriser les panoramas sur les Pyrénées depuis les terrasses de Cantaous

Exemples de traitements qualitatifs de belvédères

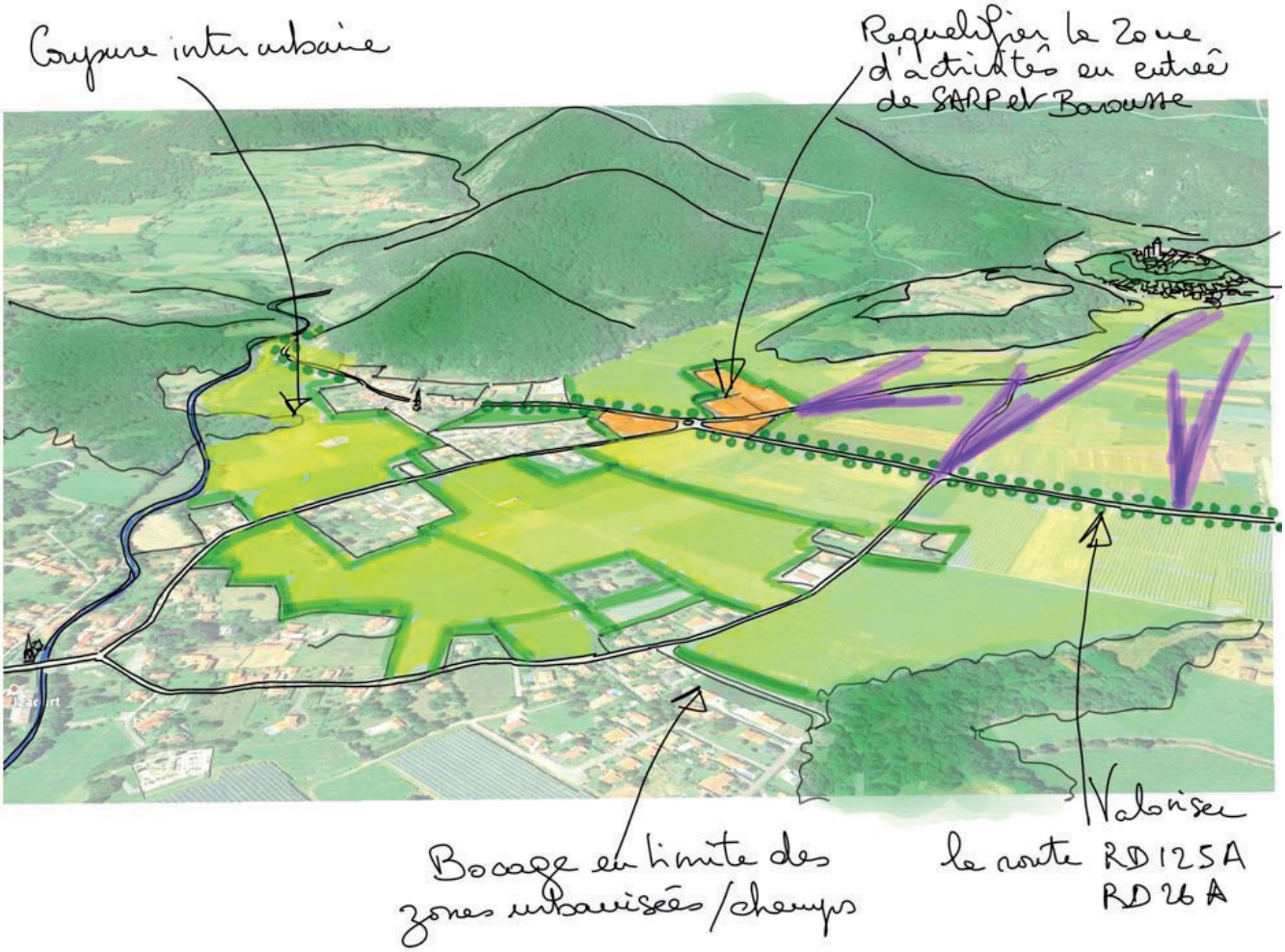




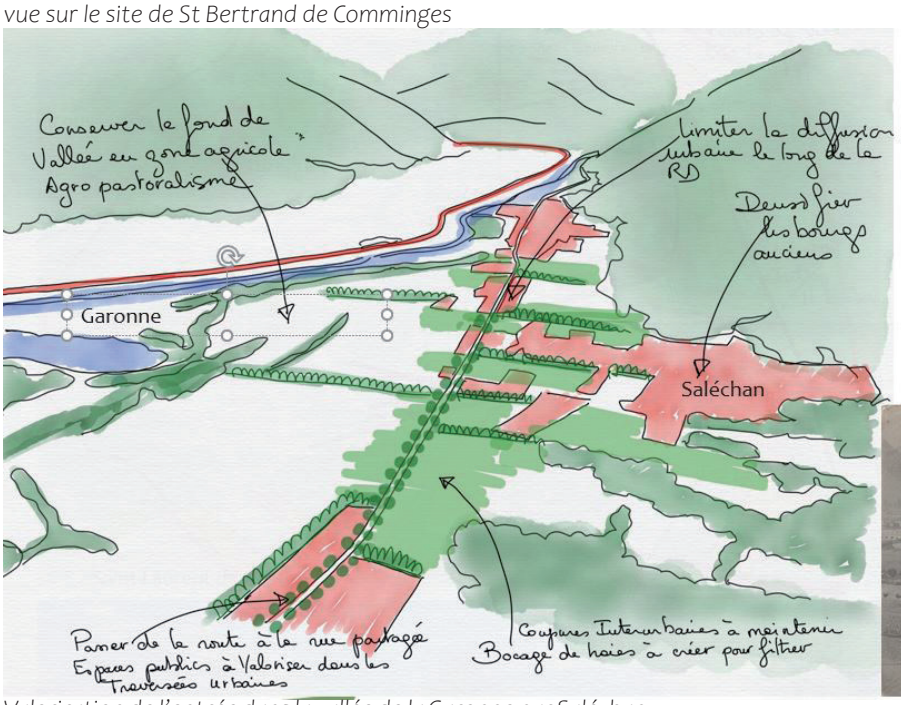
Valoriration de l'entrée dans la vallée par Siradan



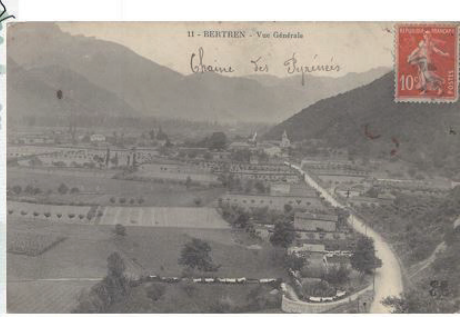




Valoriration de l'entrée dans la vallée de la Garonne par Sarp en préservant des coupures d'urbanisation pour remettre en scène les vue sur le site de St Bertrand de Comminges



- Etalement urbain sur la RD 825 et RD26 en appui de la route RN 125 d'accès à la station thermale de Luchon : Extensions urbaines le long des voies (val Garonne) et dans les espaces agricoles de la vallée, problème de consommation des terres agricoles et fermeture du paysage (Loures-Barousse, Izaourt, Bertren, Siradan, Saléchan)



Valoriration de l'entrée dans la vallée de la Garonne par Saléchan en préservant des coupures d'urbanisation pour remettre en scène les vue par le végétal

2-5 Organiser les mobilités pour révéler les paysages

- **Balisage et entretien des chemins de randonnée thématiques montrant la diversité des paysages** (gestion raisonnée des chemins - gérer les itinéraires et les conflits d'usages-Proposer des sites à valoriser-Développer les contenus thématiques sur les sentiers)
- **Organiser l'intermodalité à l'appui de la nouvelle ligne ferrée Luchon/Montréjeau en révélant les paysages du val de Garonne** (travailler la connexion aux bourgs - Aménager les gares comme des lieux d'accueil - Développer les liaisons douces (cycles) entre la gare et les bourgs et les vallées - Mettre en scène de paysage pour les voyageurs.
- **Accueil de l'itinérance douce dans les cœurs de bourg +traction animale**



Remise en fonction de la ligne Montréjeau / Luchon avec un train à hydrogène.

2-6 Réorganiser l'accueil sur les cols et sites emblématiques comme liens ancestraux entre les vallées

- **Mettre en place une stratégie de valorisation des cols et sites emblématiques**
- **Créer des aires d'accueil touristique dans le respect de l'activité agro-pastorale** (améliorer la signalétique - respecter l'activité pastorale - Gérer les conflits d'usages - Travailler sur des délimitations naturelles - canaliser le stationnement)






Des traitements très routiers et peu incitatifs de l'accueil sur les cols ou les sites remarquables d'altitude

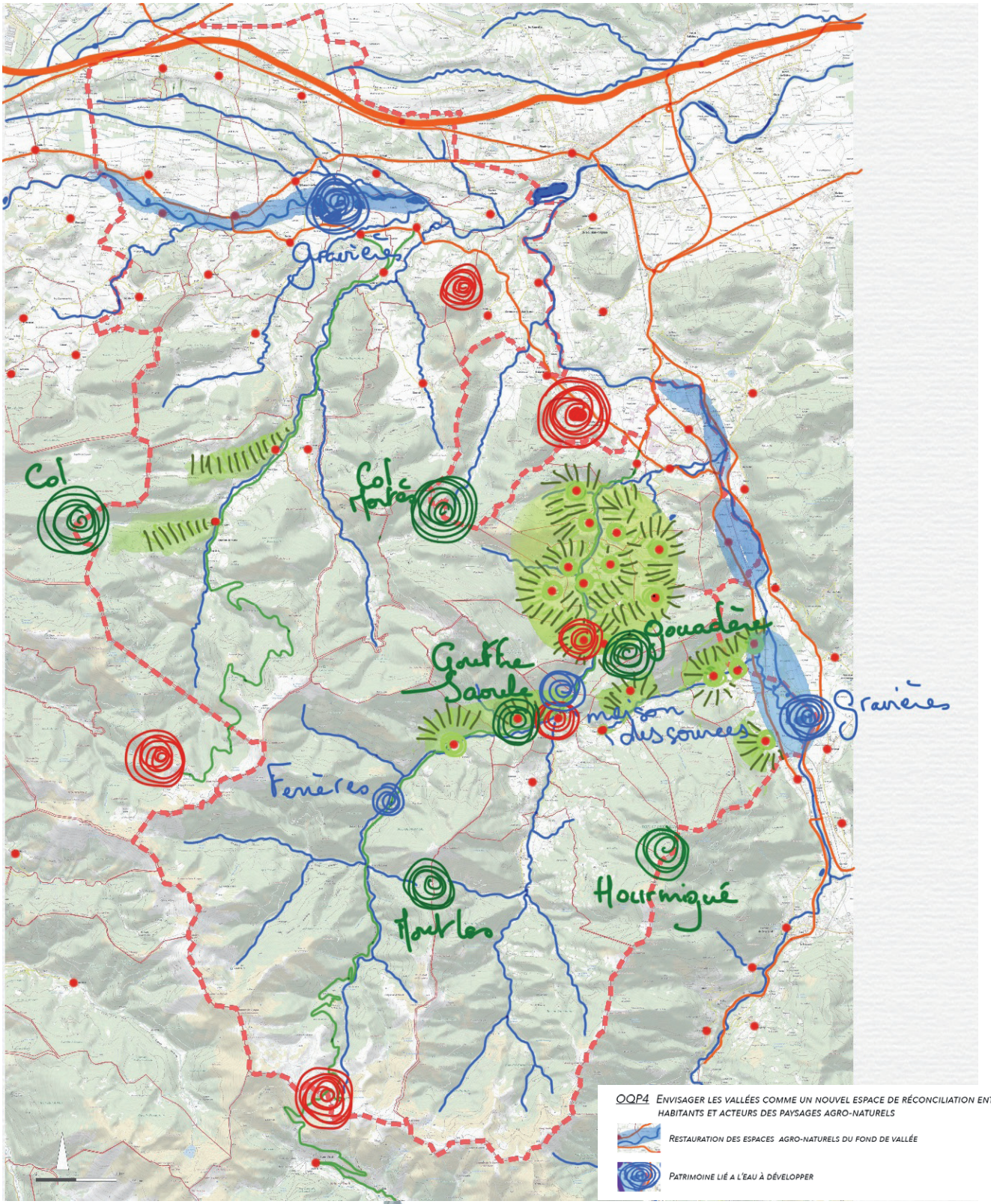

exemple de traitement des stationnements ou de canalisation du public sur le col de Bavella en Corse

3 - Envisager les vallées comme un nouvel espace de réconciliation entre habitants et acteurs des paysages agro-naturels

Les grandes vallées du territoire constituent des entités qui sont identifiées tant géographiquement que sociologiquement. Si elles présentent des enjeux similaires leur fonctionnement parfois dissocié ne permet pas toujours de trouver les synergies d'acteurs, les coopérations ou les coordinations territoriales.

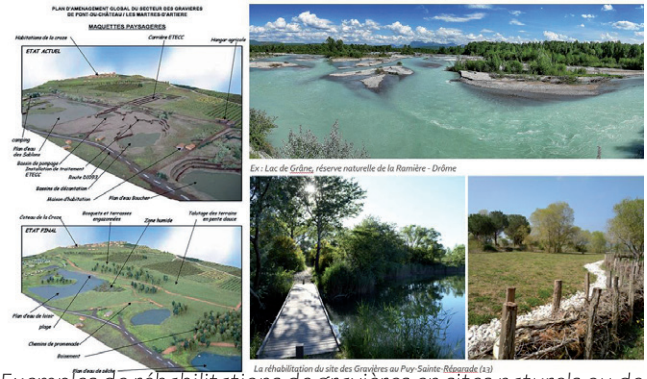
Ce quatrième objectif de qualité paysagère s'appuie sur trois axes stratégiques qui doivent permettre de trouver du lien et de valoriser ces diversités culturelles en révélant les atouts spécifiques de chaque vallée.

Carte stratégique de l'obectif de qualité paysagère 4



3-7 Remettre l'eau au cœur des préoccupations dans les vallées

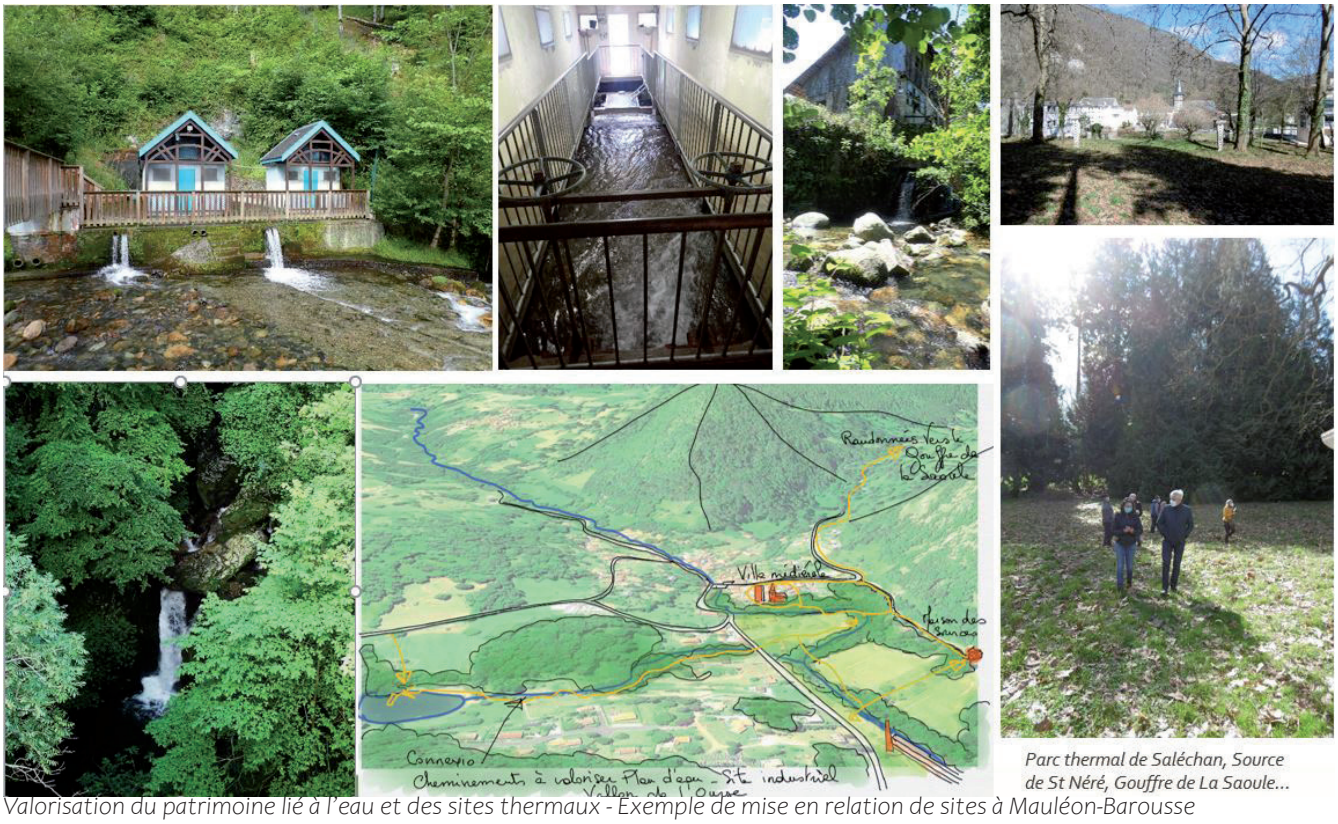
- **Intégration et gestion du risque inondation pour la restauration des espaces agro-naturels de fond de vallée**
- **Anticipation des effets du réchauffement climatique et limitation de la pression sur la ressource en eau**
- **Revalorisation des friches industrielles en lien avec l'eau** (usine d'embouteillage, Scierie de Mauléon, Gravières de la Neste et de la Garonne)
- **Préservation du patrimoine matériel et immatériel lié à l'eau** (moulins, biefs, microcentrales, centres thermaux)



Ex : Lac de Grâne, réserve naturelle de la Ramière - Drôme

La réhabilitation du site des Gravières au Puy-Sainte-Réparade (13)

Exemples de réhabilitations de gravières en sites naturels ou de loisirs



Parc thermal de Saléchan, Source de St Néré, Gouffre de La Saoule...

Valorisation du patrimoine lié à l'eau et des sites thermaux - Exemple de mise en relation de sites à Mauléon-Barousse

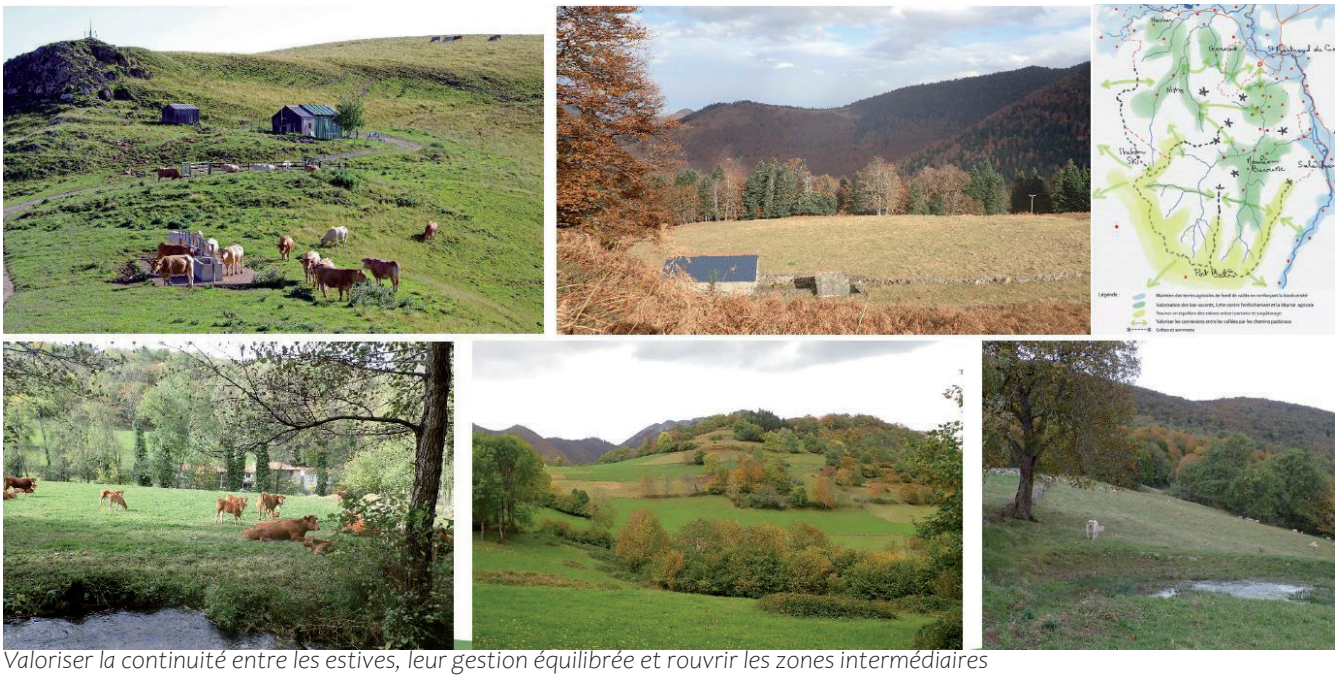
3-8 Une agriculture contemporaine comme faire valoir des paysages



Renforcer la valorisation des filières courtes et produits locaux


Assurer la qualité du bâti agricole récent dans le paysage

- **Continuer le développement et la valorisation des filières courtes** (filière fromage à Sost)
- Améliorer la qualité du bâti agricole (Améliorer les cabanes pastorales utilisées - bâtiments d'élevages ou hangars)
- Assurer la reconquête des zones intermédiaires par les agriculteurs (AFP)
- Mettre en place une fête de la montagne (Exemple de la fête pastorale de l'estive de Paloumère - Eco-Musée de Cagire)
- Restaurer les réseaux de haies bocagères dans les fonds de vallées, sur les terrasses en interface avec les villages



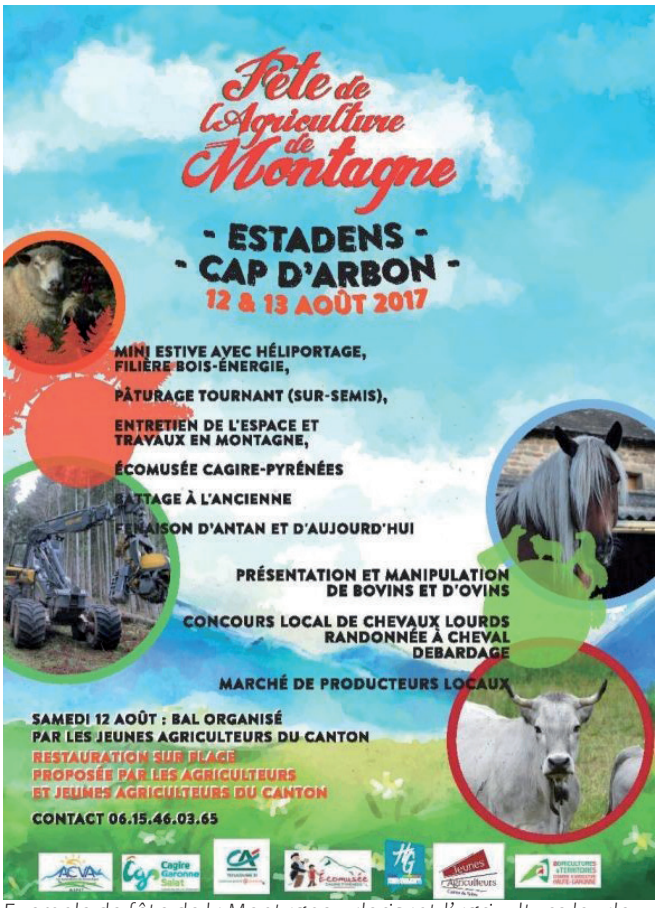
Valoriser la continuité entre les estives, leur gestion équilibrée et rouvrir les zones intermédiaires

3-9 Envisager le paysage comme lien culturel vivant

- **Retrouver un dialogue entre agriculteurs, forestiers et habitants** (Fêtes de la vallée et de la montagne - Portraits paysans/paysages)
- **Développer les sensibilités et les connaissances du paysage** (Cycle de conférences en lien avec la maison des sources, Gargas ou la maison du savoir)
- **Développer un programme pédagogique avec enfants** (malle pédagogique sur le paysage)
- **Coordination des guides et des promenades contées**



Fête de la transhumance dans le Nistos (OT Neste Barousse)

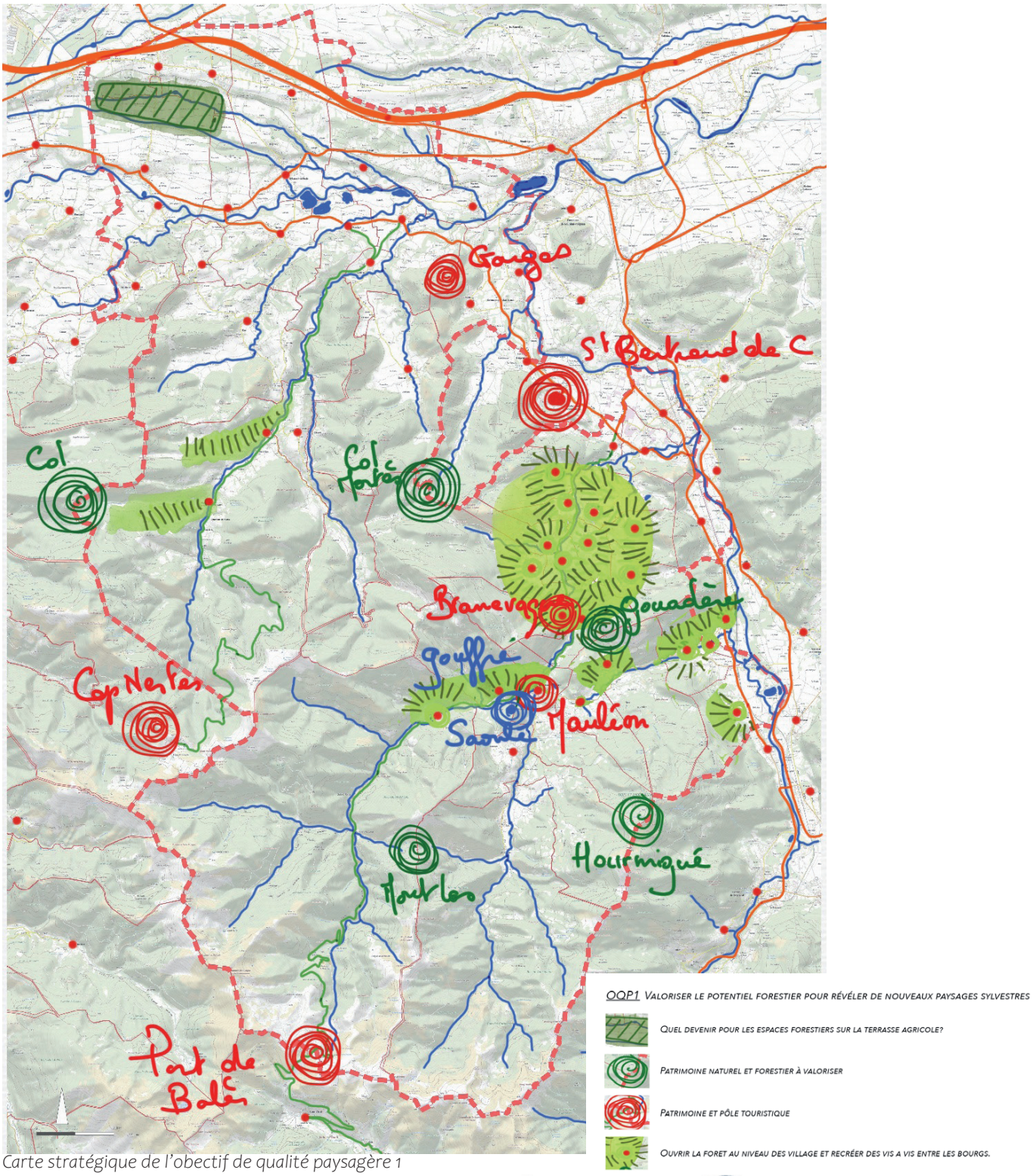


Exemple de fête de la Montagne valorisant l'agriculture locale

4 - Valoriser le potentiel forestier pour révéler de nouveaux paysages sylvestres

Le territoire de Neste Barousse révèle une forte identité forestière ancrée dans une tradition sylvicole et des savoir faire locaux particulièrement marqués. Ce premier objectif de qualité paysagère se concentre sur le développement non seulement d'une filière de valorisation de la forêt et des ses produits mais aussi de l'artisanat lié au bois et sa déclinaison dans l'identité du bâti.

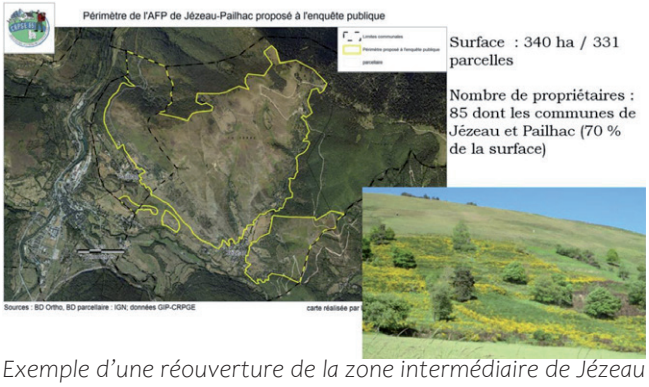
Les actions qui se déclineront s'appuieront principalement sur les acteurs clé du territoire que sont l'ONF, les Commissions Syndicales Forestières, les communes, les Associations de propriétaires privés et le Parc Naturel Régional émergeant. Elles concrétiseront les 4 axes stratégiques suivants :



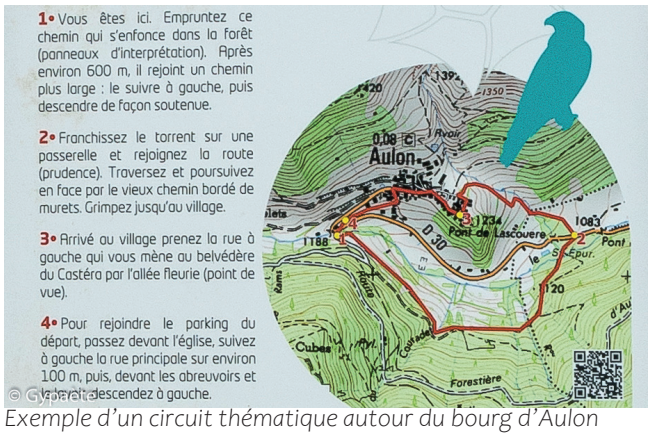
Carte stratégique de l'obectif de qualité paysagère 1

4-10 Ouvrir la forêt autour des villages et recréer des vis-à-vis entre les bourgs

- **Inciter à la coupe de bois sur les parcelles privées** (exemple incitatif sur des territoires voisins d'entretien sur des parcelles privées en échange du bois, intérêt de la mise en place de scieries mobiles)
- **Retrouver une gestion des zones intermédiaires par les agriculteurs** (par la réouverture de pâturage ou la mise en place de nouvelles cultures avec jeunes agriculteurs ce qui peut induire la mise en place d'associations foncières pastorales pour libérer le foncier)
- **Ouverture et entretien des chemins thématiques entre les villages** (relancer les journées citoyennes de nettoyage des chemins – remettre en place balisage des sentiers de randonnées – signaler les arbres remarquables, les sources (Siradan/St Néré, autres) et le patrimoine ancien (croix, lavoirs...) qui peuvent faire l'objet de protections spécifiques dans le PLUi)



Exemple d'une réouverture de la zone intermédiaire de Jézeau Pailhac par la mise en place d'une Association Foncière Pastorale



Exemple d'un circuit thématique autour du bourg d'Aulon



Des boisements qui ont fermé le âysage de la zone intermédiaire autour de Bramevaque

4-11 Organiser l'accès à la forêt cultivée et à sa connaissance



Exemple de valorisation de la forêt au travers du sentier des Géants du col de Portes dans le massif de la Chartreuse

- **Préserver les usages multiples des pistes** (Structurer le massif forestier et gérer les accès)
- **Limiter les intrusions des véhicules dans le massif**
- **Balisage et entretien des chemins de randonnée**
- **Sensibilisation du public sur la gestion des paysages forestiers**
- **Création d'une maison de la forêt**



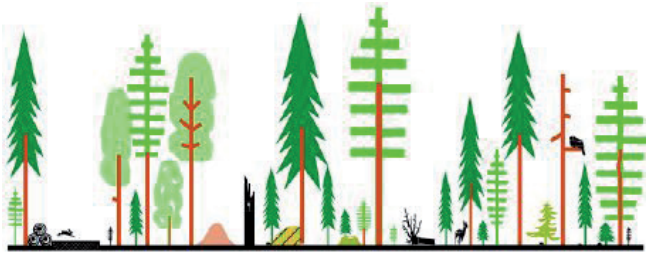
Valorisation thématique des chemins de randonnée du territoire par l'office du tourisme à renforcer

4-12 Assurer une gestion équilibrée de la forêt et des arbres

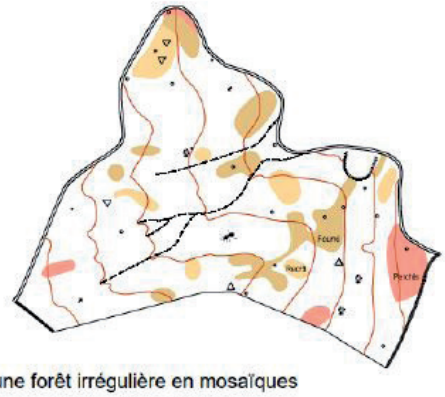
- **Fédérer les différents acteurs et propriétaires pour mettre en place une gestion durable et raisonnée** de la forêt qui permette de concilier tous les usages.
- **Mieux appliquer le devoir de police (**notamment par l'état) pour maîtriser les coupes de bois et éviter les grandes coupes rases
- **Gérer la friches et les ronciers pour préserver la biodiversité, proposer de nouveaux usages et ouvrir des points de vue remarquables**
- **Repérer, préserver et valoriser les arbres remarquables et développer les conservatoires les vergers anciens** (développer les expérimentations sur le territoire : vieux vergers de Sost / Conservatoire de Sacoué - Journées de la pomme)



Exemple du verger conservatoire de Sacoué à diffuser (Association des Vergers retrouvés du Comminges)



Profil d'une forêt jardinée pied par pied



Situation d'une forêt irrégulière en mosaïques

Exemple de gestion d'une forêt jardinée en mosaïque à mettre en oeuvre par une sensibilisation des propriétaires privés

4-13 structurer la filière bois local



Exemple de scierie mobile associative



Un savoir faire ancien de mise en oeuvre du bois lisible dans l'architecture locale



Exemple de l'AOC bois de Chartreuse qui a permis de structurer

- **Sensibiliser des propriétaires sur la gestion de la forêt privée**
- **Valoriser la marque/label bois des Pyrénées** (Favoriser la prescription du bois local notamment par les architectes et les bureaux d'études)
- **Valoriser les savoir-faire locaux pour développer la filière bois** (Recenser la filière et l'animer)
- **Mise en œuvre du plan de gestion du massif dans une vision globale du territoire** (coordination des acteurs)
- **Développer les ateliers de transformation du bois et l'implantation de scieries mobiles** (à coordonner avec des chantiers de déboisement – Intérêt d'envisager la mise en place d'une usine lamellé collé sur le territoire pour mieux valoriser le bois produit sur le territoire)

ETUDE RÉALISÉE PAR :

Arts des Villes et des Champs - Mandataire

Atelier Paysages Graziella Barsacq

Pivadis

POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes de Neste-Barousse



PLAN DE PAYSAGE
NESTE BAROUSSE

PHASE 3
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE
ET FICHES ACTIONS



NOVEMBRE 2022

NESTE BAROUSSE Communauté de Communes

Arts des Villes Et des Champs

Atelier Paysages Graziella Barsacq

PIVADIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Sommaire

Le déroulé du plan de paysage 4

La méthode du plan de paysage 5

Qu'est ce qu'un plan de paysage ? 5

Une méthode d'élaboration collaborative 5

Vers une définition des objectifs de qualité paysagère 6

Des objectifs de qualité paysagère aux actions sur le paysage 7

OQP 1. RENFORCER LA COHÉRENCE DES BOURGS ET AFFIRMER LES IDENTITÉS ARCHITECTURALES DU TERRITOIRE 10

OQP 2. FORET, EAU, AGRO-PASTORALISME : VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES POUR EN FAIRE UNE FORCE LOCALE 32

OQP 3. RÉVÉLER LES PAYSAGES MONTAGNARDS DES PLAINES AUX CIMES 58



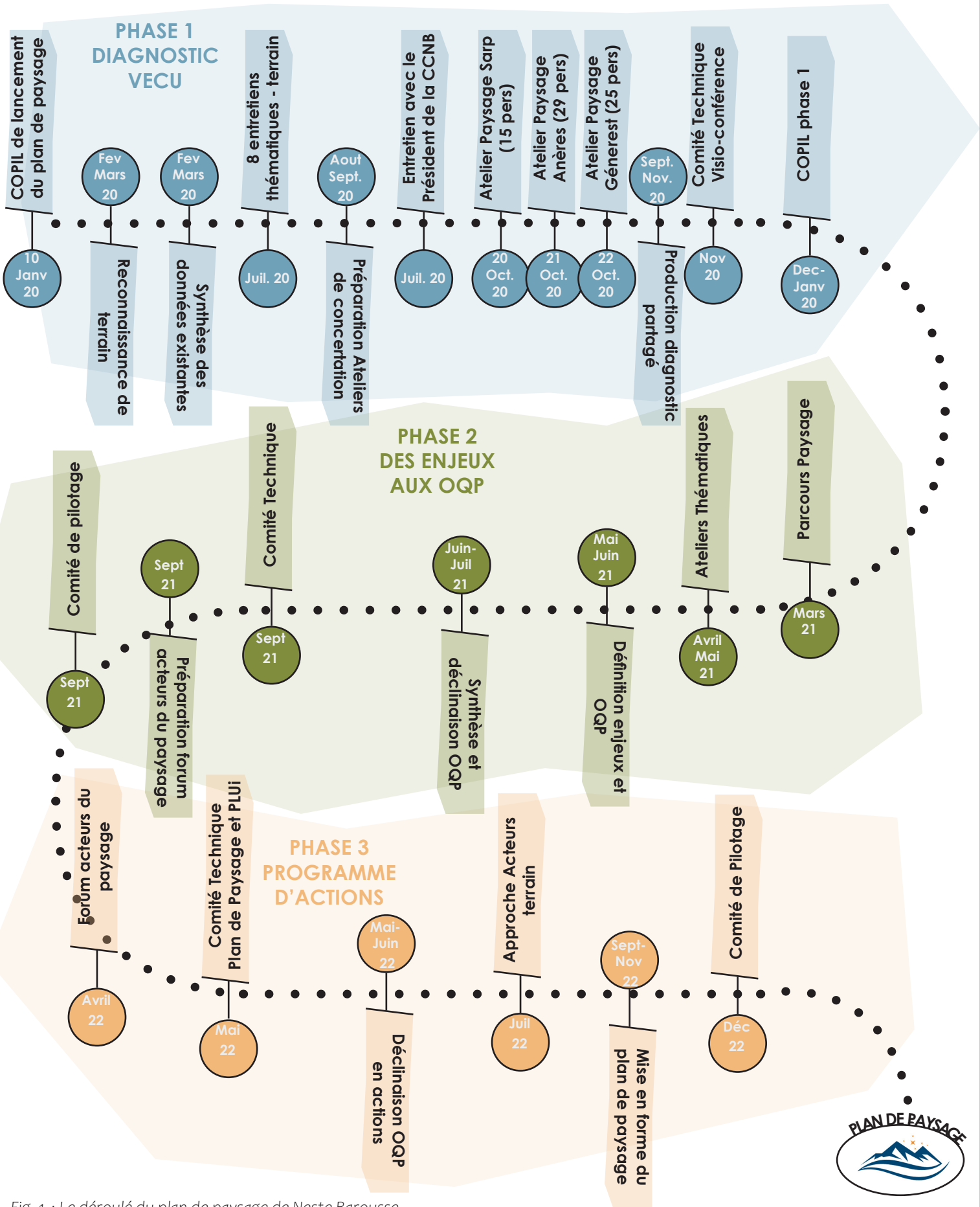


Fig. 1 : Le déroulé du plan de paysage de Neste Barousse

LA MÉTHODE DU PLAN DE PAYSAGE

Qu'est ce qu'un plan de paysage ?

« Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien (…) il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social (…) sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».

Préambule de la Convention européenne du paysage, Florence, 20 octobre 2000

« Le plan de paysage est une **démarche volontaire**, portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire. Cette démarche vise à remettre au cœur du processus ce qui fait l'originalité et la richesse d'un territoire et qui par ailleurs est porteur de sens pour les populations : le paysage.

Elle permet à une collectivité de **se donner les moyens d'articuler et de décliner une politique cohérente à l'échelle de son territoire**, en matière d'urbanisme, de transports, d'infrastructures, d'énergies renouvelables, etc., au regard des objectifs de qualité paysagère qu'elle s'est fixée.
Le plan de paysage permet en effet d'**appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective**, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution. C'est pourquoi le Plan de paysage a vocation à être réalisé en amont des documents sectoriels ou d'aménagement et de planification, sur le territoire concerné.

Fondé sur la définition d'**Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)**, le plan de paysage traduit la stratégie paysagère du territoire, laquelle tient compte des « aspirations des populations », ce qui **se traduit plus concrètement par un plan d'action**. Élaboré ainsi en concertation avec les acteurs du territoire - habitants, acteurs socio-économiques.

Le plan de paysage permet de guider les décisions d'aménagement et les évolutions du paysage, en faisant dialoguer en amont les acteurs sur un territoire pour qu'ils «**dessinent, ensemble, les contours du paysage de demain.**»
La démarche du plan de paysage s'appuie sur la connaissance et la reconnaissance des paysages et de leurs évolutions et met en avant la co-construction pour définir une stratégie d'aménagement du territoire.

Une méthode d'élaboration collaborative, le plan de paysage sera ce que nous ferons ENSEMBLE

La méthode d'élaboration est fondamentalement participative et privilégie l'échange avec les acteurs et usagers du territoire pour comprendre les paysages mais aussi faire émerger des porteurs de projets ou d'actions. Elle se décline en trois temps qui peuvent se chevaucher pour s'adapter aux besoins du processus de réflexion et d'élaboration plus ou moins dans le processus d'élaboration du plan de paysage.

Phase 1 : Un diagnostic vécu et prospectif qui met en exergue les enjeux du territoire

Ce diagnostic s'appuie sur trois points principaux : une **synthèse des études existantes**, une **reconnaissance physique du territoire** ainsi que l'**identification des dynamiques paysagères**. Il met à contribution les acteurs du territoire et ses habitants à travers des ateliers de réflexion destinés à faire émerger les grandes valeurs paysagères du territoire, appréhender les perceptions des dynamiques paysagères et envisager le devenir des paysages. Ce diagnostic insiste sur les usages du territoire pour comprendre comment ils participent à la construction ou la transformation des paysages et en font la richesse. Il permet l'identification des évolutions et opportunités du territoire tout en mettant en avant les leviers de cette construction.

Phase 2 : La définition du projet aux travers d'Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)

A partir du constat réalisé et partagé dans le diagnostic, des ateliers de travail avec élus et acteurs du territoire et de l'identification des enjeux de l'évolution des paysages (ce que l'on gagne ou ce que l'on perd) sont définies les grandes orientations stratégiques. Il s'agit notamment d'envisager le paysage de demain pour en guider les évolutions afin de définir une stratégie politique avec des objectifs de qualité paysagère (OQP) pour le territoire. Ces OQP pourront trouver une traduction directe dans les documents de planification (PLUi - SCOT).

Phase 3 : Définir un programme d'actions pour le paysage

Tout le travail avec les partenaires durant cette phase consiste à décliner les OQP en actions opérationnelles. Il s'agit véritablement de cibler les acteurs qui peuvent engager matériellement, financièrement, logistiquement ou politiquement pour mettre en œuvre des actions qui doivent permettre d'atteindre les OQP définis au préalable. La concertation et l'échange dans cette phase de travail permettra aux élus et techniciens de prendre en main l'outil opérationnel de la communauté de commune en matière de paysage et d'aménagement du territoire.

Vers une définition des objectifs de qualité paysagère du territoire

Le plan de paysage de la communauté de communes Neste Barousse devra répondre à plusieurs objectifs. Il a pour but d'initier un projet collectif et de bâtir un référentiel commun sur le paysage à l'échelle du territoire de Neste Barousse, dans une optique d'enrichissement du PLUi. Il s'agira par ailleurs d'aider l'ensemble des acteurs du territoire à se saisir de la question paysagère : « que souhaitons nous demain comme paysage et que pouvons-nous faire pour y parvenir ? »

Plus concrètement pour les élus de la communauté de communes, l'objectif est de déterminer une stratégie autour du paysage et d'identifier des leviers à l'échelle d'action la plus pertinente. Le plan de paysage doit s'envisager comme le fondement de l'aménagement du territoire avec des traductions directes sur les projets, la planification et la transition climatique.
Chaque phase devra permettre de répondre à des problématiques stratégiques pour protéger, gérer ou aménager les paysages de manière qualitative pour l'avenir.

Les objectifs de qualité paysagère *constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages*

Une fois le diagnostic et les enjeux paysagers partagés, il convient ensuite de hiérarchiser ces enjeux et de formuler des objectifs de qualité paysagère, qui traduisent de manière stratégique les aspirations des acteurs en matière d'évolution des caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. Ce sont ces objectifs de qualité paysagère qui constitueront la base du projet de paysage de ce territoire. La notion de projet est importante, car elle permet de positionner le paysage en tant qu'élément transversal des politiques territoriales.

Ainsi placée au cœur de ces politiques, l'approche paysagère permet de les mettre en cohérence. Le projet de paysage s'attache à définir un ou plusieurs objectifs de qualité paysagère, sur lesquels s'accordent les acteurs du territoire et les populations et qui seront ensuite traduits concrètement en un programme d'actions.

Le passage des objectifs de qualité paysagère aux actions passe généralement par leur déclinaison selon des thématiques particulières ou sur des territoires spécifiques, sans pour autant déconnecter ces projets particuliers du projet stratégique global.

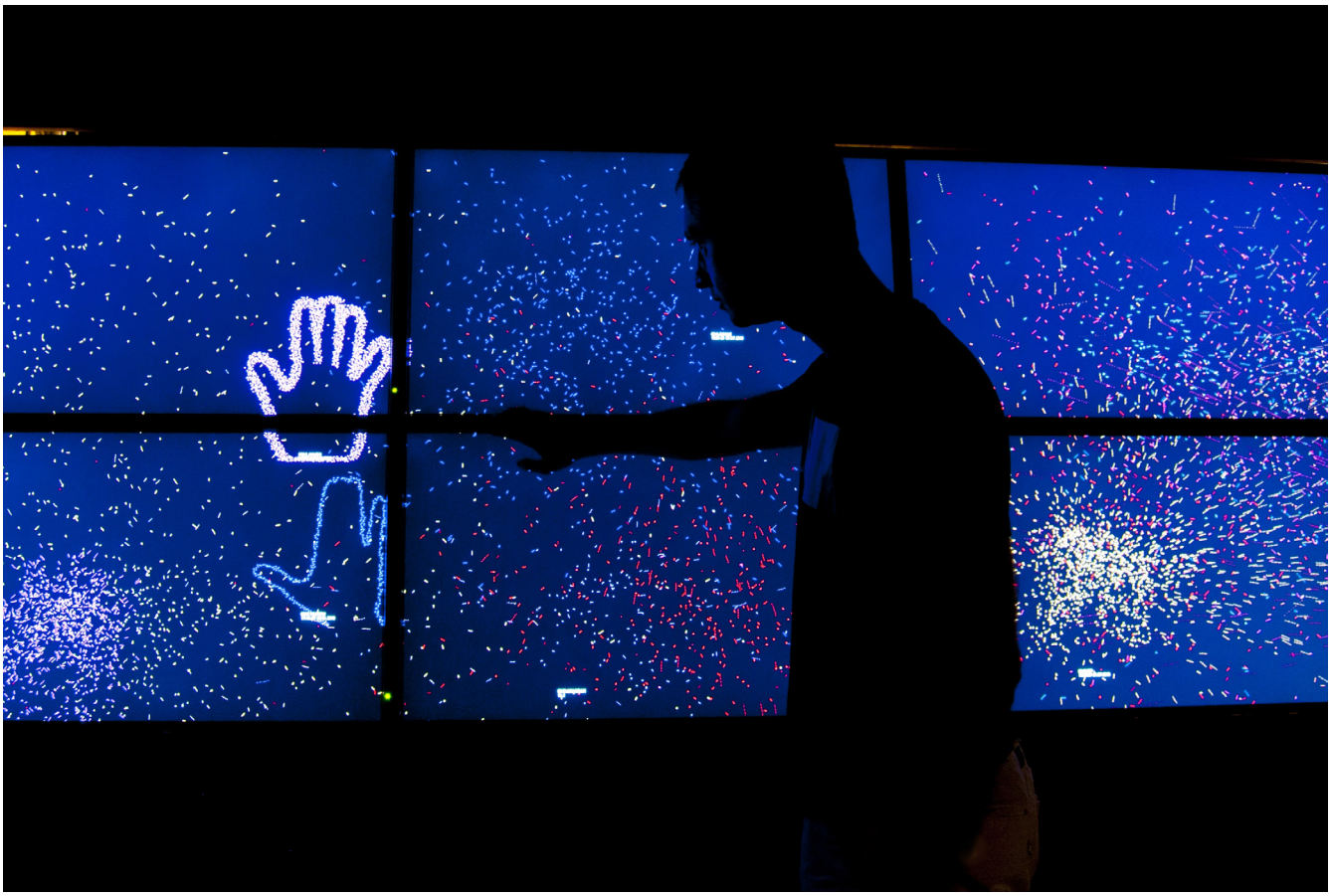


Fig 2 : Donne-moi ta main © CC Neste Barousse

Des objectifs de qualité paysagère aux actions sur le paysage

Les objectifs de qualité paysagère :

La Convention européenne du paysage engage les territoires à mettre en place des politiques de paysage qui visent à la fois la protection, la gestion et l'aménagement des paysages. Les objectifs de qualité paysagère constituent l'explicitation de ces politiques et expriment la stratégie paysagère du territoire. Les actions et interventions paysagères regroupées au sein de programmes d'actions, viennent en réponse à ces objectifs de qualité paysagère formulés intervenant sur trois champs : la protection, la gestion ou l'aménagement des paysages.

Par définition, les objectifs de qualité paysagère (OQP) constituent des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages

Dans ce troisième volet du plan de paysage de Neste Barousse, il s'agit de passer des Objectifs de Qualité Paysagère aux dispositions opérationnelles. La stratégie du territoire va en effet se traduire dans un programme d'actions, qui constitue l'outil de mise en œuvre du plan de paysage pour le territoire. Au regard des objectifs de qualité paysagère que le territoire porte, et qui ont été définis en lien avec les parties prenantes, il devra en particulier être en appui à la communauté de communes pour préciser et justifier les actions qui permettront de répondre à ces objectifs. Ces actions interviendront dans trois champs opérationnels qui seront clairement distincts :

- L'urbanisme et la planification
- L'aménagement et la valorisation
- L'animation, la sensibilisation et la communication

Une mise en débat autour d'un forum d'acteurs du paysage

A partir d'exemples concrets présentés dans le cadre d'un forum acteurs organisé sur le territoire les 20 & 21 avril 2022, les élus de la communauté de commune ont pu affiner leur réflexion et retenir les propositions de pistes d'actions répondant aux enjeux du territoire.

Dernier temps fort d'échange du plan de paysage de la communauté de communes de Neste Barousse, ce forum sur l'avenir des paysages du territoire a été l'occasion de mobiliser les acteurs[1] du paysage en les informant sur les pistes et degrés d'actions possibles pour assurer la qualité des paysages de la vallée. Ce fut l'occasion d'échanger et débattre ensemble pour envisager les outils et les projets à mettre en œuvre en faveur des paysages. Les éléments issus du débat et les outils présentés qu'ont retenu les acteurs présents ont ensuite été remobilisés sous forme de fiches actions dans le plan de paysage. Ces dernières constitueront la feuille de route pour agir et conforter demain la qualité des paysages de la communauté de communes de Neste Barousse.

[1] *On entend par acteurs les élus du territoires ou représentants d'organismes susceptibles de porter financièrement, matériellement, logistiquement, en termes de responsabilité ou de prise en charge totale ou partielle toute action ciblée dans le plan de paysage*



Fig. 3 : Participants à la table ronde agriculture et paysage du forum

Un nouvel arbre des objectifs de qualité paysagère pour une meilleure mise en action

Le 16 mai 2022, un comité technique spécifique sur la portabilité du plan de paysage dans le PLUi en cours d'élaboration a été organisé pour aider les élus à faire des arbitrages sur le niveau d'intégration de la politique du paysage territoriale dans leur document d'urbanisme. Après débats, ils ont fait évoluer l'arbre des objectifs en retenant les 3 objectifs de qualité paysagère suivants déclinés en 11 axes stratégiques déclinés en actions.

Chaque action est présentée de manière synthétique et uniforme afin de faciliter sa mise en œuvre : description, pilotes et acteurs mobilisables, niveau de réalisation, capacité de mise en œuvre, importance, priorité, indicateur, actions liées. Certaines fiches actions sont complétées par une fiche illustrative d'un exemple de mise en œuvre sur le territoire ou sur d'autres secteurs permettant de faciliter la compréhension ou la mise en œuvre de l'action. Ces fiches illustratives sont présentées dans un second document afin de ne pas alourdir la présentation du plan d'action.

Une feuille de route proposée par les élus permettra d'envisager le processus de mise en œuvre du plan de paysage sur le territoire sur les deux premières années après sa livraison.

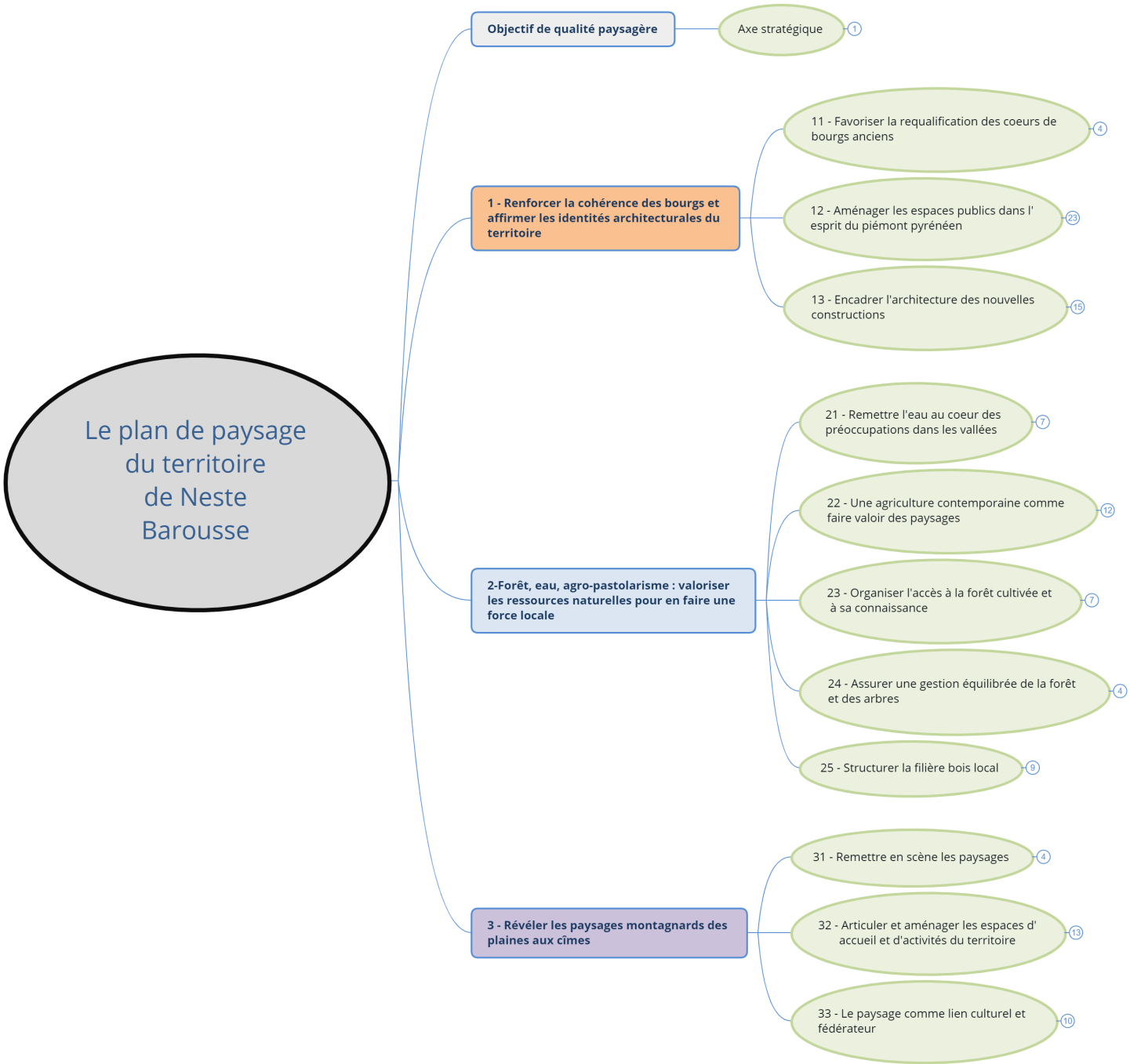


Fig. 4 : Arbre des objectifs du plan de paysage de Neste Barousse



Fig. 5 : Chaîne des Pyrénées vue depuis les terrasses de la Neste

OQP1



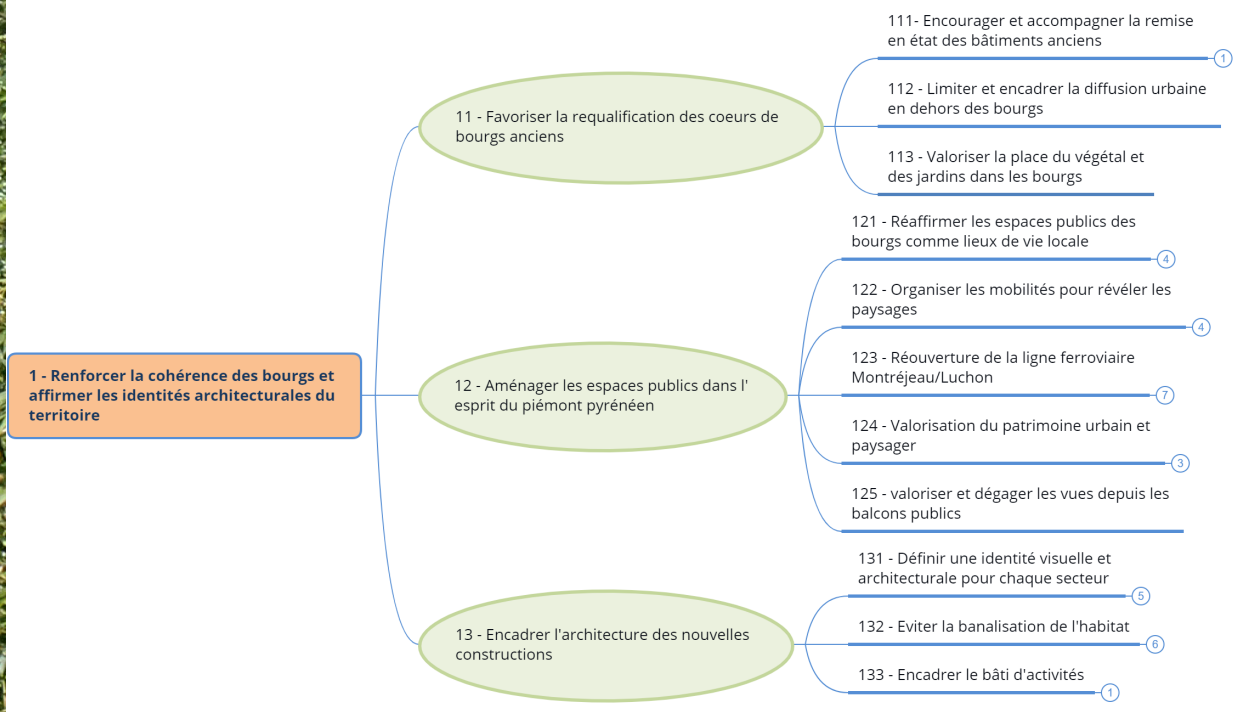




RENFORCER LA COHÉRENCE DES BOURGS ET AFFIRMER LES IDENTITÉS ARCHITECTURALES DU TERRITOIRE

Les bourgs anciens présentent une vraie typicité architecturale et une compacité urbaine remarquables. Les extensions urbaines récentes faites au coup par coup de manière diffuse ou par petites opérations parfois isolées amènent un nouveau modèle pavillonnaire qui banalise les espaces bâtis.

Ce premier objectif de qualité paysagère développe trois axes stratégiques pour accompagner les extensions urbaines et assurer une évolution des espaces publics des bourgs respectueuse des identités locales.



AXE 1.1 FAVORISER LA REQUALIFICATION DES CŒURS DE BOURGS ANCIENS

Le territoire compte de nombreux bourgs anciens implantés soit dans les grandes vallées de piémont, soit étagés sur les versants montagnards qui contribuent tous à l'identité spécifique du territoire. Ces vieux bourgs à la trame urbaine dense et l'architecture typée renvoient à un mode de vie social resserré en relation étroite avec les activités agropastorales. Victimes de l'exode rurale du siècle dernier et des problématiques de transmissions, ces bourgs ont perdu de leur vitalité mais aussi de leur caractère avec de la vacance de logements importante et des espaces publics voués à la voiture. Cet axe stratégique vise donc à prioriser les actions vers une reconquête de ces bourgs anciens dans le respect de leur identité.

111. ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LA REMISE EN ETAT DES BÂTIMENTS ANCIENS

Description de l'action :

La présence dans de nombreux bourgs de bâti ancien vacant voire en état de délabrement pose aujourd'hui deux problèmes : la perception négative d'un bourg qui se vide voire tombe en ruines et l'inoccupation de logements qui induisent par ailleurs des développements urbains en extension alors que la réglementation nationale le restreint fortement aujourd'hui.
Cette action vise à intégrer cette problématique pour avoir dans un premier temps une vision plus précise de ce phénomène par un repérage et ensuite engager les mesures nécessaires pour réinvestir ces espaces bâtis qui permettront de fait de revitaliser les centre bourgs.



Fig. 6 : Maison en ruine dans le bourg de Generest

Localisation : Ensemble des bourgs du territoire.



Urbanisme et planification :

- Recenser les logements vacants et les maisons secondaires, identifier les actions possibles

- Rénover et/ou réaffecter les logements et bâtiments vacants et insalubres

- Démolir les logements en ruine ou dangereux



Aménagement et valorisation :

- Opération de restauration et embellissement de façades

- Lancer des opérations de renouvellement de cœur de bourg avec des périmètres stratégiques pour intervenir sur l'habitat et l'espace public



Animation, sensibilisation, communication :

- Sensibilisation des propriétaires pour mobiliser les maisons secondaires pour éviter les volets fermés sur de longues périodes dans les communes



Ressources :

- Habitat insalubre

- Conseils sur les opérations façade CAUE 13



Pilotes et acteurs :

Mairie, Communauté de communes, notaire, DGFIP, CC, OPAH, Renov Occitanie, ANAH, Soliha, EPF, Banque des territoires



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- Étude logements vacants

- Sensibilisation des propriétaires avec l'OPAH

- OPAH, Renov Occitanie

Prévues :

- Créer une base de données pour les logements et bâtiments vacants

- Mesures fiscales (TLV),

- Aides directes : RHI- THIRORI, OPAHRU,

- DUP logements insalubres, arrêtés mises en péril

- Autres mesures coercitives,

- Rachats de logements vacants pour réorientation ou rénovation



Capacité de mise en œuvre :

Cette action est très liée à la mise en place de programmes de rénovation urbaine et aux actions de sensibilisation de la population. Elle ne peut commencer que par un inventaire de la situation dans chaque bourg afin d'engager les actions les plus adaptées.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : mise en œuvre des inventaires

Moyen terme (3-5 ans) : lancement des programmes de rénovation

☐ Long terme (6-10 ans)

Indicateur : pourcentage de rénovations effectuées à l'année, taux d'occupation des logements



Actions liées : 121

112. LIMITER ET ENCADRER LA DIFFUSION URBAINE EN DEHORS DES BOURGS

Description de l'action :

L'urbanisation des bourgs est traditionnellement compacte tant dans les vallées du piémont que celles des montagnes. Les nouvelles extensions urbaines sous forme de lotissements ou de diffusion pavillonnaire ne suivent pas forcément ce modèle ancien économe et vertueux, ce qui pose non seulement des problèmes de fonctionnement mais aussi et surtout une dénaturation nette de la perception des bourgs dans le paysage. Cette action s'inscrit directement dans le PLUi pour mettre en place les outils afin de limiter cette « hémorragie urbaine » et surtout mieux organiser la greffe des nouveaux logements de manière harmonieuse avec les bourgs ou hameaux anciens.



Fig. 7 : Intégration d'une frange urbaine pavillonnaire par le végétal (St Paul)

Localisation : Ensemble des bourgs du territoire.

Urbanisme et planification :

Dans le cadre du PLUi, il s'agit de définir des limites claires et durables à l'urbanisation en limitant l'éparpillement du bâti et surtout en privilégiant la compacité des formes urbaines, en s'appuyant sur :

- Des lignes de front bâti ancien, en intégrant à la réflexion la perception de la silhouette du bourg dans sa globalité depuis les points de vue majeurs ou les zones de covisibilités

- Des éléments de topographie : terrasses, talus, ruptures de pente

- Des éléments d'hydrographie (rivières, ruisseaux, canaux)

- Des structures végétales (franges boisées, haies, alignements, plantades…)

- Des voies de circulation (routes, chemins, sentiers…)

Au-delà de la limite à l'urbanisation portée sur le règlement graphique du PLUi, il est fondamental de qualifier et traiter les interfaces entre les zones construites et les espaces agro-naturels par :

- Des plantations locales (haies bocagères, bandes boisées)

- Des bandes de jardins

- Un chemin public

- Un traitement qualitatif de clôture uniforme (mur de pierre, haie de charmille taillée, talus planté)

Animation, sensibilisation, communication :

Une approche intéressante pour la mise en place des limites d'urbanisation est de faire travailler les élus sur le terrain avec 2 à 5 bourgs voisins pour appréhender la réalité de l'effet de la construction d'extensions urbaines et d'en débattre in situ. L'intérêt de cette méthode est de ne pas focaliser la réflexion sur le cadastre qui ne donne pas la lecture de cette dimension paysagère et surtout privilégie une lecture de l'intérêt privé des propriétaires de futurs terrains constructibles au lieu de faire valoir l'intérêt public d'une structuration réfléchie du territoire sur la valeur paysagère. L'intérêt de mettre en place ces visites de manière intercommunale à l'échelle des covisibilités des bourgs est de partager et débattre entre élus des arguments communs à mettre en avant pour défendre cet intérêt collectif (l'ultime arbitrage restant aux élus du bourg concerné).

Pilotes et acteurs :

- Pilotage : Communauté de Communes de Neste Barousse via le PLUi, Bureau d'étude PLUi

- Appui et conseil des architectes urbanistes et Paysagistes de la DDT65, CAUE65

Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : PLUI

Prévues : A compléter par des visites sur le terrain et hors territoire (appui sur le Club PLUi Occitanie animé par la DREAL)

Capacité de mise en œuvre :

Si cette action s'inscrit directement dans la démarche du PLUi, son principal frein est la méthode de définition de ces limites d'urbanisation qui peut faire prévaloir des approches plus quantitatives que qualitatives (répartition arithmétique de la construction sur le territoire), des logiques d'opportunisme collectif (on s'étend sur les propriétés communales) ou individuel (on privilégie la constructibilité des terrains de la famille X).

La difficulté aujourd'hui est de changer de règles de planification avec des communes qui étaient majoritairement sous le régime du règlement d'urbanisme national ou de la carte communale et qui doivent passer à un PLUi avec de surcroit l'application du Zéro Artificialisation Nette.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Intégration dans le PLUi et animation

☐ Moyen terme (3-5 ans) :

☐ Long terme (6-10 ans)

Indicateur : Coefficient d'étalement urbain ou indices de dilution urbaine sur les bourgs, observatoire photographique de paysage

Actions liées : 313 – 331 - 332

113. VALORISER LA PLACE DU VÉGÉTAL ET DES JARDINS DANS LES BOURGS

Description de l'action :

Bien que la structure urbaine des bourgs anciens soit très compacte, elle laisse une place importante au végétal avec des structures caractéristiques qu'il convient de préserver voire développer dans les bourgs :

- Les plantades et les mails
- Les « champs de foire » ou prairies dédiées aux rassemblements festifs
- Les parcs publics
- Les saligues, haies et talus plantés
- Les cimetières végétalisés
- Les arbres isolés remarquables ou les arbres jalons de carrefours



Fig. 8 : Plantade qualifiant l'entrée de bourg de Cantaous, un élément de paysage fort à préserver

Par ailleurs les jardins privés (ornementaux ou potagers) et les vergers en terrasses souvent visibles depuis l'espace public constituent une trame végétale importante qui fait la transition entre le bourg et l'espace agricole ou naturel périphérique du bourg ou des hameaux. C'est notamment le cas dans le val de Neste où cette culture du jardin est largement développée et forge l'identité spécifique de ce territoire. L'objectif est de préserver ces continuités de jardins et ce patrimoine végétal singulier de toute construction car ils participent non seulement du paysage des bourgs mais aussi de la limitation de l'imperméabilisation des sols, de la qualité des ambiances climatiques urbaines et du cadre de vie.



Fig. 9 : Des jardins privés à préserver qui participent de la qualité paysagère des bourgs (Mazères-de-Neste)

Localisation : Ensemble des bourgs du territoire avec une priorisation des bourgs des vallées de Neste et de Garonne sur l'engagement des protections réglementaires.

Urbanisme et planification :

Le PLUi offre des outils de protection des éléments de paysage intéressante avec des niveaux gradués :

- Boisement classé (protection la plus dure) : cette protection peut être intéressante pour les mails, plantades et des haies ou certains arbres isolés majeurs dans le paysage

- Elements de paysage (protection la plus souple) : cette protection permet la mise en place de protections sur les jardins et vergers (trames jardins) en ceinture des bourgs, longeant un cours d'eau ou constituant un ensemble vert dans un cœur d'îlot ; elle peut aussi repérer et protéger des éléments isolés (arbres, parcs, prairies…)

- Le coefficient d'imperméabilisation qui peut limiter sur les parcelles la surface imperméabilisée et de fait préserver un espace jardiné (protection quantitative mais pas qualitative)

Cette action impose un repérage préalable à l'échelle de chaque commune des éléments à préserver et au-delà du classement un contrôle pour rendre efficientes ces protections.

Aménagement espace public et valorisation :

La mise en œuvre d'aménagements d'espaces publics dans les bourgs devra pouvoir intégrer la place du végétal pour éviter la tendance du tout bitume et permettre le maintien voire la création de petits parcs ou de jardins publics.



Fig. 10 : Exemple de structuration du bourg par l'eau et le végétal avec des continuités espaces publics et privés à St Laurent de Neste

Animation, sensibilisation, communication :

Trois axes d'actions sont envisageables pour soutenir et dynamiser la prise en compte du végétal dans les bourgs :

- Le premier concerne les communes avec le conditionnement d'aides intercommunales sur les aménagements d'espaces publics à la mise en place de végétal de manière significative. Cela peut aussi passer par l'incitation à l'obtention du Label villes et villages fleuris qui intègre la notion de développement durable, de biodiversité, d'accompagnement pour les bonnes pratiques et le choix de végétaux adaptés...

- Le second concerne les particuliers avec la mise en place de concours de plus beaux jardins à l'échelle intercommunale avec remise officielle de prix en fin d'année. La mise en place de foires aux plantes ou de réseaux de trocs de plantes de jardiniers peut également aider au développement qualitatif des jardins sur le territoire

- Le dernier axe s'appuie sur une action plus pédagogique à trois niveaux :

- La formation des élus à la prise en compte et l'intégration du végétal dans les aménagements par des demi-journées de formation par un professionnel et des visites de terrain sur des communes qui ont mis en place des aménagements exemplaires hors territoire (Maubourguet, Aulon, Garlin...)
- La formation des agents techniques à l'entretien et la gestion du végétal dans l'espace public
- La sensibilisation et l'éducation des enfants avec la mise en place de carrés potagers dans ou à proximité des écoles

Pilotes et acteurs :

- Pilotage : Communauté de Communes de Neste Barousse via le PLUi, Bureau d'étude PLUi, communes pour les aménagements

- Appui, conseil et formation des architectes, urbanistes et paysagistes de la DDT65, CAUE65, ingénierie départementale, CNFPT (pour la formation)

Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : PLUI

Prévues :

- Labellisation communes «vertes», Label villes et villages

fleuris

- Formations et visites terrain pour sensibilisation élus et techniciens

Capacité de mise en œuvre :

Si cette action s'inscrit directement dans la démarche du PLUi, son principal frein est l'implication au même niveau des élus et techniciens dans l'inventaire des éléments de paysage à préserver à l'échelle communale. Ce travail peut d'ailleurs être collaboratif avec la population. Dans un second temps le niveau de protection appliqué dans le PLUi à chaque élément de paysage répertorié devra être cohérent à l'échelle de la communauté de communes, ce qui implique un consensus politique préalable.

Les actions de sensibilisation sont relativement faciles à mettre en œuvre dans un court terme ce qui permettra de plus facilement initier les actions de mise en œuvre d'aménagements intégrant le végétal dans les communes.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : mise en œuvre des inventaires et classement dans le PLUi – Actions de sensibilisation

Moyen terme (3-5 ans) : lancement des programmes d'aménagement

☐ Long terme (6-10 ans)

Indicateur : Coefficient d'imperméabilisation des parcelles, surfaces et nombre d'éléments paysagers végétaux protégés au PLUi par communes.

Actions liées : 121 – 124 - 243

Fiche illustrative 1 : Préserver, avec les outils du PLUi le végétal, les jardins et les vergers dans et autour des bourgs



Fig. 11 : Patrimoine végétal et urbain remarquable du parc thermal de Siradan

AXE 1.2 AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS DANS L'ESPRIT DU PIÉMONT PYRÉNÉEN

Le constat d'une standardisation des aménagements des espaces publics dans les communes, privilégiant des projets plutôt routiers et fonctionnels, est à l'origine de la mise en œuvre de ces actions pour sortir d'une forme de banalisation des paysages. Il s'agit notamment de redonner une place à la vie publique sur les places, les rues et les esplanades des bourgs en sortant du modèle « tout voiture ». Ces actions, au-delà de retrouver une diversité d'usages, traduisent par ailleurs une volonté de s'appuyer sur les marqueurs identitaires du piémont pyrénéen au travers notamment de :

- La valorisation des éléments forts du site d'aménagement pour mettre en scène les paysages urbains singuliers de bourgs en relation avec le grand paysage de montagnes et de vallées dans lequel ils s'inscrivent
- Le recours privilégié à des matériaux locaux (bois, roche…) et des plantes indigènes avec des savoir-faire de mise en œuvre traditionnels ou inspirés de la tradition pour caractériser et identifier plus fortement les aménagements d'espaces publics
- La prise en compte des modes de vie et des activités spécifiques du territoire (passages de transhumance, fêtes locales, us et coutumes des bourgs…)

121. RÉAFFIRMER LES ESPACES PUBLICS DES BOURGS COMME LIEUX DE VIE LOCALE

Description de l'action :

Il s'agit ici de penser les aménagements d'espaces publics différemment de la démarche prépondérante actuelle où l'on pense l'accès et le stationnement de la voiture en priorité sur le reste. Cela se traduit par des aménagements fonctionnels pour les véhicules, souvent exclusivement minéraux (souvent surfaces en enrobé) et peu pensés pour le piéton. La méthode d'approche des aménagements à venir vise donc dans un premier temps à privilégier les usages et les modes de vie liés aux habitants et plus largement aux piétons avant de concevoir ceux liés à la voiture :

- Favoriser l'accès aux commerces et aux équipements en les reliant par des accès piétons sécurisés et en leur aménageant des parvis suffisants qui ne soient pas des parkings
- Répertorier et aménager les lieux potentiels de rencontre (carrefours majeurs des bourgs, places et placettes, fontaines…) ou d'activités communes (jeux traditionnels, boulodromes…) et les aménager en conséquence (avec mobilier adapté, bancs, arbres pour l'ombrage…)

Localisation : Ensemble des bourgs du territoire avec une priorisation d'aménagement des espaces publics des polarités touristiques.

Aménagement et valorisation :

- Organiser les infrastructures d'équipements urbains (exemple de l'intégration paysagère des containers de tri sélectif en entrée de bourg qui peuvent être associés à d'autres fonctions : casier de livraison ou de dépôt d'affaires, parkings vélos, recharges électriques… et aménagés pour en limiter l'impact)

- Regrouper les services et équipements (bâtiments d'équipements ou équipements d'extérieur : école et aire de jeux pour enfants, salle des fêtes et esplanade plantée ou terrasse panoramique…)

- Animer les places avec des locaux d'accueil public (bar, locaux, halle ou préau mis à disposition pour la vente directe, lieu de rencontre des associations, tiers lieu : exemple du remue-Méninges d'Anère…)

- Utiliser les matériaux locaux dans l'aménagement des espaces publics, sortir du tout bitume, préserver l'arbre et autres éléments naturels ou végétalisés dans les bourgs

- Valoriser la biodiversité existante au cœur ou en frange de bourg





Fig. 12 : Illustration d'une réorganisation de l'entrée de bourg d'Ourde masquant les containers et proposant un espace d'accueil touristique et de boxes de livraison

Animation, sensibilisation, communication :

- Communication et information auprès des habitants et des visiteurs sur les circuits de vente locale (circuits courts, valorisation des produits locaux…)

- Structuration et coordination des points de vente locale et de ces informations avec la stratégie d'accueil touristique et de circuits touristiques sur le territoire. (Rôle d'animation de l'intercommunalité pour mettre en relation les producteurs, les points de ventes en partenariat ou non avec les commerçants et l'accueil touristique)

- Valoriser les places et les espaces festifs déjà présents sur certains bourgs : esplanades, plantades, foirails (fêtes de la transhumance, concours ovins…)

Pilotes et acteurs :

- Pilotage : communes.

- Animation communauté de communes de Neste Barousse

- Appui, conseil et formation des architectes, urbanistes et paysagistes de la DDT65, CAUE65, ingénierie départementale

- Bureaux d'études maîtrise d'œuvre paysagiste

Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- Benchmarking (Monléon-Magnoac, Lannemezan parking du Guérissa ouvrant sur la plantade)

Prévues :

- Formations et visites terrains pour sensibilisation élus

- Études aménagements urbains communes



Fig. 13 : Réaménagement de la place de la Mairie de Monléon-Magnoac laissant une plus grande place à la vie publique

Capacité de mise en œuvre :

Cette action est directement liée à la capacité de mise en œuvre des projets des communes. La communauté de communes pourra jouer un rôle prépondérant dans la sensibilisation et éventuellement la coordination des dossiers pour des recherches de financements.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Actions de sensibilisation – recherche de financement

Moyen terme (3-5 ans) : lancement des programmes d'aménagement

☐ Long terme (6-10 ans)

Indicateur : Nombre de projets lancés par an

Actions liées : 122 – 124 - 125

Fiche illustrative 2 : Réaffirmer les espaces publics des bourgs comme lieu de vie locale

122. ORGANISER LES MOBILITÉS POUR RÉVÉLER LES PAYSAGES

Description de l'action :

Cette action vient en complémentarité de l'action précédente avec le développement d'une méthode d'aménagement qui privilégie le piéton sur l'espace public et donne une place secondaire à la voiture dans les bourgs. Cela induit non seulement le recalibrage des voies de circulation automobile pour laisser une place plus sécurisée aux piétons et réduire les vitesses de traversée de bourg mais aussi une réflexion sur les poches de stationnement mesurées dans le bourg pour retrouver des places publiques et plus développées à l'extérieur de bourg (exemple de Bramevaques et de son parking en entrée nord du bourg avec des liaisons piétonnes vers le château à partir de ce parking).



Fig. 14 : Illustration d'un aménagement de recalibrage de rue pour le piéton sur la RD825 à Bertren

Localisation : Ensemble des bourgs du territoire avec en priorité ceux sur la RD825, la RD938 et la RD26 qui doivent faire l'objet d'un recalibrage.

Urbanisme et planification :

- Réflexion à l'échelle du bourg sur les déplacements pour créer des réseaux de cheminements piétons dissociés de la voie ou sécurisés et dédiés le long des voies

- Réflexions à l'échelle du bourg sur les possibilités de stationnement

- Mise en place d'emplacements réservés sur le règlement graphique du PLUI pour garantir à l'avenir des continuités piétonnes ou des possibilités de délocalisation d'aires de stationnement

Aménagement et valorisation :

- Prioriser les piétons/vélos dans l'espace public et mettre les flux routiers en second plan : possibilité sur les rues les moins larges de mettre en place des zones de rencontre à 20km/h où le piéton est prioritaire sur les cycles eux-mêmes prioritaires sur les voitures

- Recalibrer les voies trop larges pour redonner de l'espace au piéton et rendre lisible sur les revêtements de sols l'affectation des zones de circulation (exemple: voirie automobile enrobé, trottoir en pavé ou béton désactivé)

- Organiser le stationnement : conserver un stationnement de courte durée dans le cœur de village et déplacer le stationnement longue durée à l'entrée ou la sortie du village, avec possibilité de parkings verts engazonnés sur mélange terre-pierre

- Aménager des parkings paysagers (utilisation de matériaux locaux, respect de l'identité locale, sortir du tout bitume…)

- Mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau dans les bourgs : canaux, fontaines, lavoirs… et créer des lieux de vie à proximité de ce patrimoine (bancs, table d'observation…)

- Développer et aménager les infrastructures liées aux transports publics (TAD, scolaire, covoiturage)

- Développer les voies cyclables entre les bourgs et les possibilités de stationnement des vélos voire organiser la recharge des vélos électriques



Pilotes et acteurs :

- Pilotage : communes

- Animation communauté de communes de Neste Barousse

- Appui, conseil et formation des architectes urbanistes et Paysagistes de la DDT65, CAUE65, ingénierie départementale

- Bureaux d'études maîtrise d'œuvre paysagiste



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- Programme Petites Villes de Demain et programme Bourgs-Centres pour St-Laurent-de-Neste et Loures-Barousse

- Étude mobilités et micro missions Agence Régionale Energie Climat

- Élément protégé dans le PLUi (privé et public)

- Circuits St Laurent-de-Neste/PETR

Prévues :

- Partage d'expérience (mutualiser les projets pour mieux capter les subventions), visites de terrain

- Prioriser le plan d'action, travail en interne de choix et de décision par les élus

- Sensibiliser la population à la place de l'arbre dans l'espace public et privé

- Insérer des totems ou autres supports d'information

- Sensibiliser les concepteurs (architectes, paysagistes, maîtres d'œuvre…) et entrepreneur à l'usage de matériaux locaux et à la désimperméabilisation des sols



Capacité de mise en œuvre :

Cette action est directement liée à la capacité de mise en œuvre des projets des communes. La communauté de communes pourra jouer un rôle prépondérant dans la sensibilisation et éventuellement la coordination des dossiers pour des recherches de financements.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Actions de sensibilisation – recherche de financement

Moyen terme (3-5 ans) : lancement des programmes d'aménagement

☐ Long terme (6-10 ans)

Indicateur : nombre de projets lancés par an



Actions liées : 122 – 124 - 125

123. RÉOUVERTURE LIGNE FERROVIAIRE MONTREJEAU/LUCHON

Description de l'action :

Le projet de remise en service de la ligne ferroviaire Montréjeau Luchon avec un train à hydrogène offre des perspectives de desserte à la fois pour la vie quotidienne des habitants mais aussi pour le tourisme. Cela induit de restructurer le paysage autour des gares du territoire sur la vallée de la Garonne non seulement pour accueillir les voyageurs mais aussi de leur permettre d'accéder aux bourgs par des modes doux sécurisés et de préférence dissociés de la route. L'intérêt est également de mettre en valeur les perspectives remarquables sur les sommets pyrénéens depuis la vallée de la Garonne.



Fig. 15 : Plan du projet de tracé de la ligne ferroviaire et des arrêts envisagés dans la vallée de la Garonne (source SNCF réseau)

Localisation : Communes du territoire dans la vallée de la Garonne.



Urbanisme et planification :

- Planifier la connexion des gares aux bourgs et aux vallées (traduction dans le PADD et emplacements réservés si nécessaire)



Aménagement et valorisation :

- Aménager les gares comme des lieux d'accueil : Anticiper l'intermodalité au niveau des gares : parkings de covoiturage avec bornes électriques de rechargement, parkings vélo

- Développer les liaisons douces (cycles et piétons) entre la gare et les bourgs et les vallées

- Rester vigilant aux aménagements en franges de la ligne de train pour la mise en scène du paysage pour les voyageurs et pour limiter la perception de la voie ferrée par les riverains



Animation, sensibilisation, communication :

- Points infos touristiques au niveau des gares



Pilotes et acteurs :

- Voie ferrée et gares : région

- Aménagement des points d'accueil et liaisons douces : communauté de communes et communes



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- Programme Petites Villes de Demain et programme Bourgs-Centres pour St-Laurent-de-Neste et Loures-Barousse

Prévues :

- Prévoir des cheminements pédestres ou cyclo sécurisés avec les communes limitrophes

- Soin d'aménagement des arrêts et des axes bourg/gare



Capacité de mise en œuvre :

Cette action est directement liée à la réalisation du projet par la Région.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

☐ Court terme (1-2 ans) : Actions de sensibilisation – recherche de financement

Moyen terme (3-5 ans) : lancement des programmes d'aménagement

Long terme (6-10 ans)

Indicateur : Niveau de maillage du réseau cyclo piéton entre les bourgs proches et les gares



Actions liées : 122 – 125

124. VALORISER ET DÉGAGER LES VUES DEPUIS LES BALCONS PUBLICS

Description de l'action :

Les bourgs du territoire par leur situation en promontoire dans les montagnes ou en belvédère sur les vallées présentent des espaces publics qui parfois ouvrent sur des panoramas remarquables. Ces derniers ne sont pas forcément mis en valeur. Cette action vise à repérer ces espaces les plus intéressants dans les bourgs et les aménager pour les rendre lisibles et permettre d'en bénéficier confortablement (pour les habitants et les touristes).

Localisation : Points de vues ciblés et valorisés sur tout le territoire.

Urbanisme et planification :

- Repérage des points de vue remarquables depuis les bourgs et intégration dans le PLUi d'un fuseau de perspective remarquable (OAP Paysage)

Aménagement et valorisation :

- Aménager des espaces publics en lien avec les belvédères en mettant en place :

- Un parvis avec un revêtement de sol spécifique avec possibilité d'assise à l'ombre
- Un point de lecture du paysage / tables d'orientation, signalétique informative ou flashcode
- Un soin particulier à l'environnement urbain pour éviter les premiers plans fâcheux (ordures, signalisation routière, réseaux, arrières de parcelle…)

Animation, sensibilisation, communication :

- Intégration des points de vue remarquables du territoire dans le repérage des circuits de randonnée

- Géocashing (les mille et une vues de Neste Barousse)

Pilotes et acteurs :

- Aménagements portés par les communes

- Intégration PLUi et coordination des aménagements (ligne signalétique, dossiers de financements conjoints…) par la communauté de communes de Neste Barousse

- Conseil et appui : CAUE 65

- Maîtrise d'œuvre : Paysagiste concepteur

Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Prévues :

- Repérage des espaces dans les bourgs avec point de vue

- Actualisation des documents d'itinéraires de randonnée

Capacité de mise en œuvre :

Cette action est directement liée à la réalisation du projet par les communes et de leur repérage de ces espaces.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Repérage et intégration dans le PLUi

Moyen terme (3-5 ans) : Recherche de financement et coordination des projets

Long terme (6-10 ans) : Mise en œuvre des projets

Indicateur : Nombre d'aménagements de belvédères urbains

Actions liées : 121 – 122 - 311

Fiche illustrative 3 : Préserver les vues remarquables depuis les bourgs au travers du PLUi

AXE 1.3 ENCADRER L'ARCHITECTURE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Le développement des bourgs se fait aujourd'hui sur un modèle pavillonnaire relativement standardisé qui renvoie à une forme d'industrialisation des matériaux et des modes constructifs. Le territoire offre pourtant une diversité architecturale qui permet de distinguer au minimum 3 secteurs (Val de Neste et Garonne, Barousse, Nistos) aux caractéristiques propres tant dans les matériaux de construction, dans leur mise en œuvre dans l'architecture que dans les implantations du bâti principal et de ses dépendances sur la parcelle. L'objectif n'est pas de revenir à une architecture pastiche des époques de construction précédentes mais plutôt de s'inspirer de ces modèles pour les intégrer à l'architecture contemporaine et faire perdurer ces identités territoriales (ou au minimum ne plus les diluer).

131. DÉFINIR UNE IDENTITÉ VISUELLE ET ARCHITECTURALE POUR CHAQUE SECTEUR ET ÉVITER LA BANALISATION DE L'HABITAT



Description de l'action :

Cette action s'appuie dans un premier temps sur la constitution d'un référentiel de typologies architecturales en fonction de chaque grand terroir. La définition de ces caractères architecturaux permettra de définir des orientations pour l'implantation urbaine, la volumétrie du bâti, les aspects extérieurs des façades, ouvertures, toitures pour chacun d'eux (couleurs, matériaux, style architectural).

Localisation : Ensemble du territoire.



Urbanisme et planification :

- Réglementer l'aspect extérieur des constructions pour éviter la réalisation de constructions trop standardisées, interdire sur certains secteurs les toitures terrasses (sur les secteurs patrimoniaux), les volets roulants (dans les centres anciens), les bacs acier sur dépendances sauf agricoles.

- Encadrer l'implantation sur la parcelle et la volumétrie du bâti selon les situations paysagères

- Réglementer les clôtures en fonction du contexte

- Privilégier l'utilisation des matériaux locaux (bois, chaux)

- Mettre en place un nuancier local pour les constructions auquel le règlement du PLUi doit faire référence



Aménagement espace public et valorisation :

- Être exemplaire sur l'architecture des bâtiments publics et équipements



Animation, sensibilisation, communication :

- Privilégier l'utilisation des matériaux locaux (bois, chaux)

- Envisager l'intégration de construction bioclimatique (biosourcé) (qui répondent aux nouvelles normes) et travailler sur des fiches pour accompagner les élus et particuliers dans leurs projets

- Formation des instructeurs des permis d'aménager et des permis de construire / règlement spécifique du PLUi

- Mettre en place en partenariat avec le CAUE 65 un guide de construction sur la Neste Barousse sur le principe des guides « Bien Construire en Pays de … » élaborés par le CAUE 85

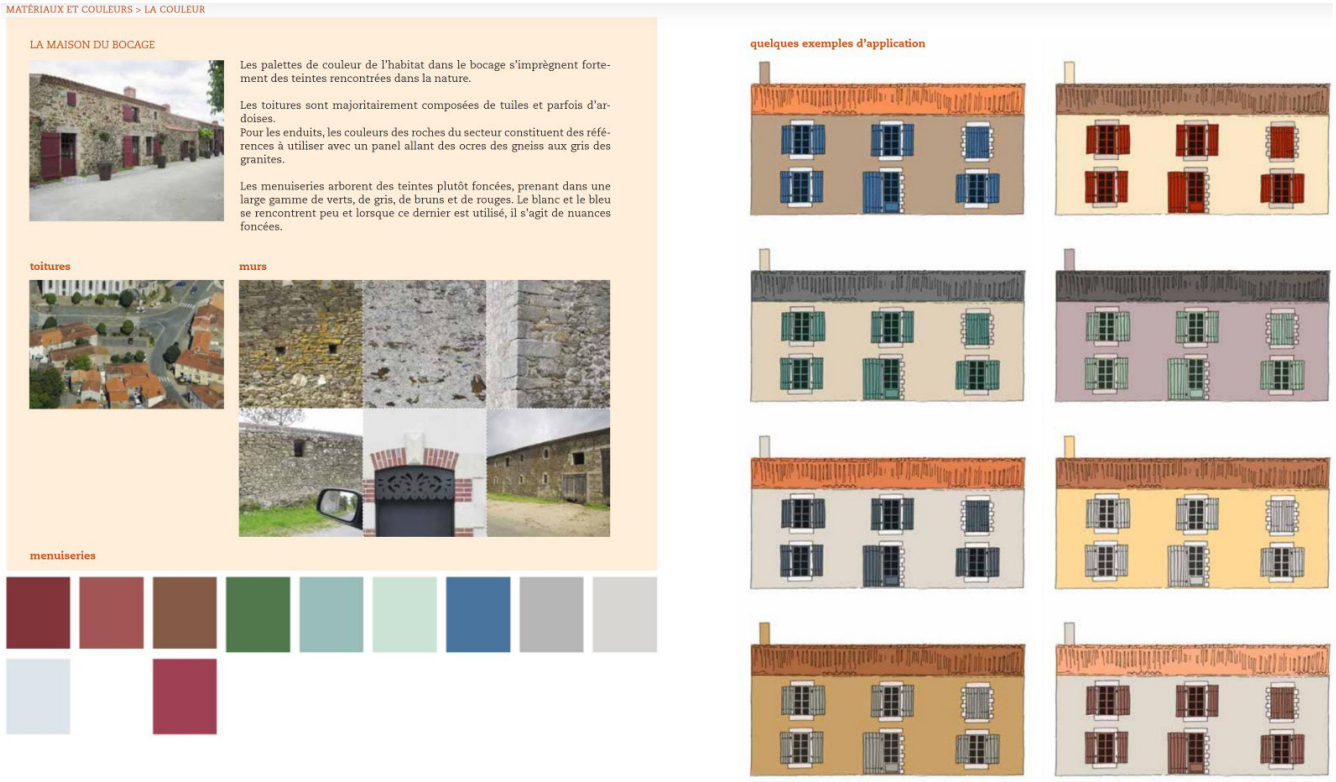


Fig. 16 : Extrait du guide « bien construire en Boulogne, Maine et Vie » édité par le CAUE 85

Pilotes et acteurs :

- Communauté de communes pour l'intégration dans le PLUi

- Partenariat avec le CAUE65 pour le montage du guide et du référentiel

Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- A traiter dans le règlement du PLUi, voire plus si souhaité

Prévues :

- Communiquer auprès des collectivités, des artisans locaux, REX PNR Ariège par exemple ?

Capacité de mise en œuvre :

Cette action est directement liée à la réalisation d'un référentiel préalable (coût approximatif de 15 à 30 k€) qui permettra dans un premier temps une sensibilisation des pétitionnaires pour la construction puis une intégration dans le PLUi.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Repérage et intégration dans le PLUi de règles spécifiques

Moyen terme (3-5 ans) : Constitution d'un référentiel

Long terme (6-10 ans) : Communication, sensibilisation et intégration de règles plus spécifiques dans la révision du prochain PLUi

Indicateur : Observatoire de l'architecture

Actions liées : 121 – 122 - 311

Fiche illustrative 4 : Préserver les identité urbaines et architecturales du territoire au travers du PLUi

132. ENCADRER LE BÂTI D'ACTIVITÉS

Description de l'action :

L'architecture des bâtiments d'activités est souvent très fonctionnelle et avec des matériaux en général économiquement avantageux (boites en bac acier). Ces bâtiments sont de fait très prégnants dans le paysage du fait de leur volumétrie, leur positionnement et également la présence d'infrastructures importantes : zones de manœuvres et de stockage. Cette action vise à mettre en avant une image positive et qualifiante des activités économiques dans les paysages du territoire.

Localisation : Zones d'activités existantes ou en projet sur le territoire.

Urbanisme et planification :

- Définir une stratégie paysagère propre à chaque zone d'activités (selon la vocation et le besoin de visibilité) en l'inscrivant dans le PLUi au travers d'une OAP sectorielle qui intégrera une mise en scène paysagère de la zone : traitement des franges et façades (gestion des effets de vitrine depuis les axes), préservation du patrimoine naturel et arboré autant que possible, intégration paysagère des zones de stockage, gestion qualitative des façades, modalités de gestion des déblais remblais pour imiter les talus trop importants (intégration des activités harmonieuses dans les pentes)

- Définir les modalités d'insertion pour les activités diffuses sur les principes énoncés précédemment pour les zones d'activité en y ajoutant un soin particulier à l'insertion urbaine et architecturale dans le contexte paysager environnant, en prenant soin d'étudier le projet non seulement sur les vues proches mais aussi sur les vues lointaines

Aménagement espace public et valorisation :

- Assurer des aménagements qualitatifs des espaces publics et penser à un niveau de service pour les salariés des entreprises de la zone d'activités

Animation, sensibilisation, communication :

- Sensibilisation des entreprise à la qualité paysagère de leur bâtiment et de leur site via les réseaux de clubs d'entreprises ou d'entrepreneurs



Fig. 17 : Principes de reconquête qualitative du paysage de la zone d'activités de Sarp, en porte sur les vallées de la Barousse

Pilotes et acteurs :

- Communauté de communes pour l'intégration réglementaire dans le PLUi

- Sensibilisation : CAUE 65

Capacité de mise en œuvre :

Le principal frein de cette action est avant tout politique dans la mesure où il est souvent difficile de structurer une stratégie qualitative en matière de paysage sur les zones d'activités et d'imposer des contraintes spécifiques pour répondre à cette stratégie à des acteurs économiques qui peuvent peser lourd sur le territoire.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Mise en place d'une stratégie sur les zones d'activités et traduction dans le PLUi

Moyen terme (3-5 ans) : Sensibilisation et incitation

Long terme (6-10 ans) : Intégration réglementaire plus contraignante

Indicateur : Observatoire de l'architecture

Actions liées : 311

Fiche illustrative 5 : Conception paysagère qualitative des zones d'activités

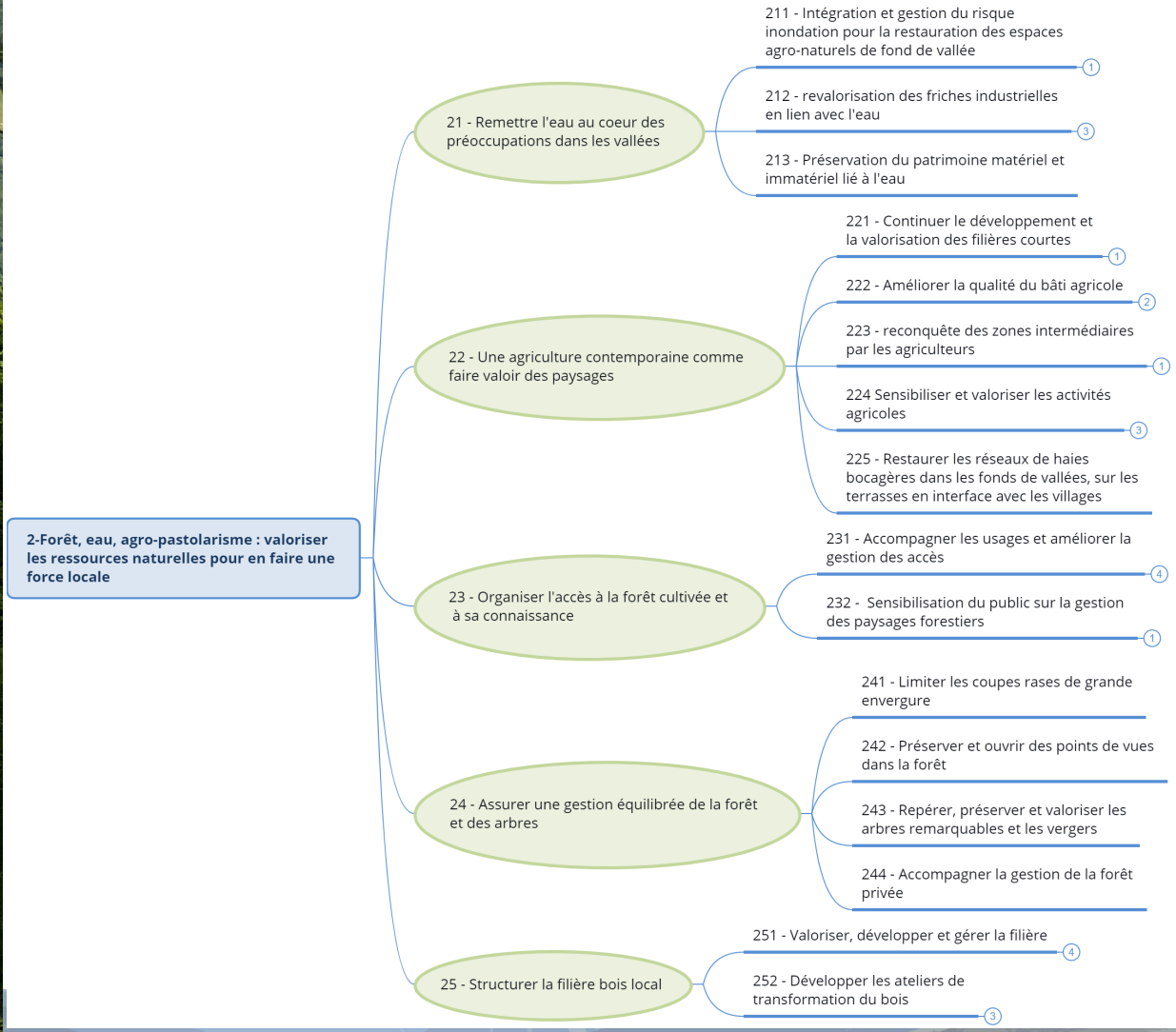
OQP2



FORET, EAU, AGRO-PASTORALISME: VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES POUR EN FAIRE UNE FORCE LOCALE

Les grandes vallées du territoire constituent des entités qui sont identifiées tant géographiquement que sociologiquement. Si elles présentent des enjeux similaires, leur fonctionnement parfois dissocié ne permet pas toujours de trouver les synergies d'acteurs, les coopérations ou les coordinations territoriales.

Cet objectif de qualité paysagère s'appuie sur les valeurs agro-naturelles fortes du territoire non pas comme ressource mais avant tout comme autant de richesses à préserver et valoriser. Il met en avant trois axes stratégiques fédérant les actions autour de l'eau, l'agriculture et la forêt. Ce triptyque doit permettre de trouver du lien et de valoriser ces diversités culturelles en révélant les atouts spécifiques de chaque vallée.



AXE 2.1 REMETTRE L'EAU AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DANS LES VALLÉES

Comme dans tout le massif Pyrénéen l'eau joue un rôle décisif dans la structuration des paysages mais aussi dans l'organisation du territoire. A la fois ressource et facteur de risque, l'eau a façonné un patrimoine spécifique et des identités culturelles profondément valléennes. L'eau n'est cependant pas facilement accessible dans les paysages et a progressivement été oubliée dans les processus d'aménagement du territoire, devenant plus une contrainte qu'un élément vital. Cet axe stratégique vise au travers de ses actions à repenser l'eau comme un élément fondateur de l'aménagement du territoire, ce qui induit une appréhension transversale de ses problématique par les acteurs du paysage à l'échelle des vallées.



Fig. 18 : Vue sur les plans d'eau laissés par les gravières de la Neste



Fig. 19 : Dynamique des berges de la Neste entre érosion et alluvionnement

211. INTÉGRATION DU RISQUE INONDATION POUR LES ESPACES AGRO-NATURELS

Description de l'action :

Les crues torrentielles avec des épisodes parfois marquants (destruction du pont de Saint Laurent de Neste en juin 2013) redessinent régulièrement le cour des rivières dans leur lit majeur. Cette divagation bien que naturelle pose aujourd'hui la question de la gestion des occupations humaines de ce lit majeur. Si cela peut toucher de manière spectaculaire des infrastructures ou des habitations, cela a également des incidences fortes sur les espaces agro-naturels : un agriculteur peut ainsi perdre de la surface d'exploitation par effondrement de berge ou déplacement spontané du cour de la rivière. Cette action vise à induire des coopérations à l'échelle du lit majeur des vallées les plus touchées par ces phénomènes de divagation (la Neste et la Garonne en particulier) pour envisager non seulement des solutions de prévention mais aussi de solidarité, pour permettre progressivement de vivre avec le régime naturel des rivières sans passer par des solutions court terme d'endiguement ou de canalisation, qui en plus d'être très coûteuses pourraient amplifier ou déplacer le problème.

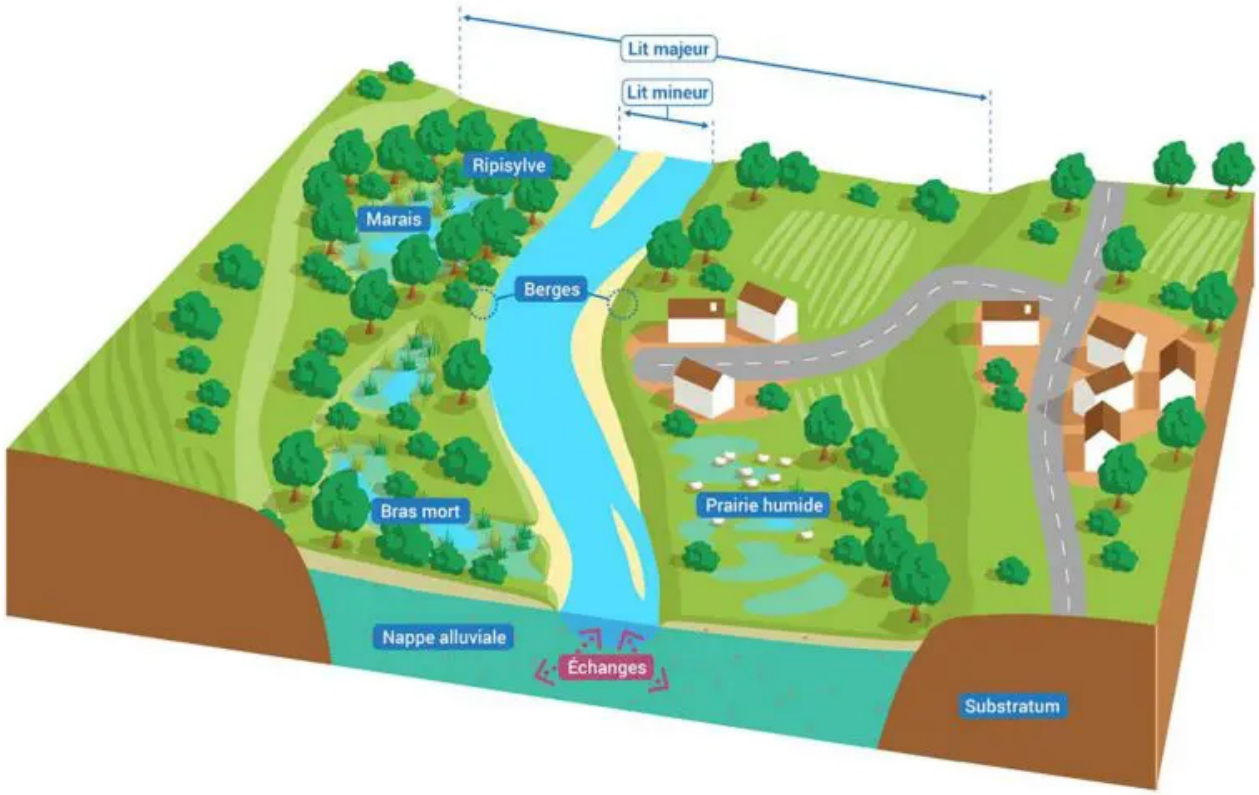


Fig. 20 : Schéma de principe des éléments paysagers structurels du lit majeur d'une rivière (source : www.eaufrance.fr)

Localisation : Lit majeur de la Neste et de la Garonne et affluents.

Urbanisme et planification :

Il s'agit de repartir des espaces de prévention des risques pour en faire des espaces de projet de territoire. L'objectif est de prévoir des espaces de divagation et faire des zones inondables (en relation avec le plan de prévention des risques naturels) des espaces de projets collectifs :

- Reconstitution d'espaces indivis de fond de vallée (à l'instar des estives) avec un groupement foncier de propriétaires et un syndicat de gestion de vallée

- Mise en place d'un plan guide de recomposition de la vallée en s'appuyant sur une étude de terrain et une approche diachronique de l'évolution des espaces du lit majeur de la rivière

- Intégration dans le PLUi de la protection des saligues, haies bocagères, prairies humides fondamentales pour limiter l'exposition des populations et des biens aux aléas et atténuer leur vulnérabilité

- Création d'un plan d'actions coordonnées de gestion de crise en cas d'inondation et de gestion collective du territoire

Aménagement espace public et valorisation :

La mise en œuvre d'un plan guide permettrait d'engager des actions de protection mais aussi de valorisation pour :

- Remailler les saliques et le réseau bocager qui structurent les prairies de fond de vallée en constituant des espaces tampons et de ralentissement des inondations

- Aménager des points d'accès à l'eau pour les usagers (pêcheurs, habitants, touristes) en les coordonnant avec les aires de stationnement dédiées et surtout les circuits de randonnée ou les sentiers les reliant aux bourgs. Il y a là un potentiel très fort de valorisation du territoire puisque ces points d'accès sont aujourd'hui très peu lisibles : en dehors des quelques bases de loisirs du territoire les lieux d'accès à l'eau restent très confidentiels

- Gérer ces espaces notamment au niveau des déchets pour la qualité de l'eau et la suppression des embâcles pouvant induire des dégâts majeurs en cas de crues



Fig. 21 : Saligue de la Neste à Anère

Animation, sensibilisation, communication :

- Organiser un espace de discussion : réunion d'un groupe de pilotage rivière rassemblant les acteurs concernés (agriculteurs, riverains, pêcheurs, chasseurs, communes…) pour trouver les partenaires et les synergies utiles afin de cibler les problématiques et envisager les solutions possibles. Cela peut conduire à la mise en place d'un syndicat mixte de gestion des communs s'ils se mettent en place

- Mettre en place des chantiers citoyens ou des actions pédagogiques (avec les enfants notamment) pour nettoyer les rivières ou les points d'accès

Pilotes et acteurs :

Animateur : communauté de communes

Acteurs : communes, services de l'état (DREAL, DDT), SDAGE, SAGE, association de l'eau, syndicat d'eau, syndicat de gestion de bassin versant, Agriculteurs, fédération de pêche et de chasse, associations de riverains ou de propriétaires, office de tourisme…

Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : PLUi

Capacité de mise en œuvre :

La mise en place d'un groupe de pilotage est dans un premier temps une action prioritaire qui permettra de jauger le niveau d'acceptabilité ou d'engagement des différents partenaires afin de porter des actions transversales. Le principal frein sera la mobilisation des différents propriétaires et agriculteurs pour lancer une action de mise en place d'une gestion commune des terrains sur les espaces inondables de fond de vallée.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Mise en place d'un groupe de pilotage et cadrage d'un cahier des charges

Moyen terme (3-5 ans) : Mise en place d'un plan guide de vallée avec premières actions

Long terme (6-10 ans) : Aménagements

Indicateur : Mise en œuvre d'un plan guide ou schéma directeur des vallées

Actions liées : 112, 122, 212, 213, 225, 331

Fiche illustrative 6 : Intégration et gestion du risque inondation pour la restauration des espaces agro-naturels de fond de vallée

212. REVALORISATION DES FRICHES INDUSTRIELLES EN LIEN AVEC L'EAU

Description de l'action :

Véritable ressource du territoire, l'eau a fait l'objet d'aménagements parfois conséquents pour l'exploiter soit directement, soit pour sa force motrice ou soit indirectement (comme dans les gravières). Si certains de ces usages persistent encore aujourd'hui (comme les captages d'eau de St Néré, gravières de la Neste et de la Garonne…), d'autres ont complètement disparu, laissant des traces dans le paysage. Cette action vise à remobiliser ces anciens espaces industriels dans le projet de territoire.

Localisation : Sites d'extraction de matériaux passés ou en cours, anciennes scieries et vieux moulins, usine d'embouteillage de Ferrère.

Urbanisme et planification :

- Vérification de la mutation possible des sites industriels désaffectés dans le PLUi

Aménagement espace public et valorisation :

Les sites suivants concentrent des enjeux paysagers majeurs et peuvent devenir par leur réaménagement des projets exemplaires :

- Gravières de la Neste et de la Garonne : enjeux de réhabilitation des sites post exploitation et de renaturation, importance de mettre en place une relation en amont avec les carriers pour faciliter la remise en état dans le sens du projet de territoire défini pour la rétrocession des carrière (**Fiche illustrative 7:** Insertion et réhabilitation paysagère de gravières)

- Scierie de Mauléon : réfléchir aux possibilités d'acquisition maintenant ou plus tard pour ce site avec un enjeu stratégique de retraitement de l'entrée de bourg et de relation entre la maison des Sources et de la base de loisirs du lac et les gorges de la Soule : potentiel de devenir une porte touristique majeure sur la haute Barousse en mettant en synergie tous ces sites

- Usine d'Embouteillage : Bâtiment industriel à remettre en fonction avec un projet lié directement à l'eau ou sinon démantèlement et renaturation du site (bâtiment prégnant dans la vallée)



Parc thermal de Saléchan, Source de St Néré, Gouffre de La Saoule…

Fig. 22 : Structuration autour de l'ancienne scierie et interconnexion des sites de Mauléon au carrefour de la Barousse

Animation, sensibilisation, communication :

- Mise en place d'échanges entre la collectivité et les industriels ou les propriétaires des sites

Pilotes et acteurs :

- Communes, communauté de communes, propriétaire privé ou industriel en fonction des cas de figure

Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- Avoir une vigilance sur ces espaces qui sont stratégiques parce qu'ils sont visibles et parce qu'ils pourraient avoir un potentiel de développement

Prévues :

- Développer une veille financement sur ce type de projets pour la capacité de mise en œuvre

Capacité de mise en œuvre :

La mise en œuvre des projets est très liée au propriétaire du site qui peut soit lui-même porter un projet de réhabilitation soit céder à la collectivité son site pour sa valorisation. Ces projets nécessitant d'importants moyens financiers (acquisition, étude, restauration ou transformation, animation…) le principal frein est d'arriver à monter ces projets de manière partenariale.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Veille sur les sites et mise en relation avec les propriétaires

Moyen terme (3-5 ans) : Étude et programmation des projets pour financement et mise en œuvre

Long terme (6-10 ans) : mise en œuvre des projets

Indicateur : Nombre de projets mis en œuvre

Actions liées : 211, 213

Fiche illustrative 7: Insertion et réhabilitation paysagère de gravières

213. PRÉSERVATION DU PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL LIÉ À L'EAU

Description de l'action :

L'ensemble du territoire présente un riche patrimoine lié à l'eau parfois très ancien qui participe de la qualité des paysages des vallées. L'objectif de cette action est de non seulement les répertorier mais aussi les protéger et les remettre en valeur.

Localisation : Patrimoine sur l'ensemble des cours d'eau des communes du territoire.

Urbanisme et planification :

- Recensement à l'échelle intercommunale au niveau de chaque commune du patrimoine lié à l'eau (base de données SIG, thématique, localisation, état de conservation, propriété, histoire associée…) :

- Eau énergie : Moulins avec ses retenues d'eau canaux et biefs, anciennes centrales hydroélectriques
- Eau agricole : Canaux et fossés d'irrigation, abreuvoirs, mares
- Eau domestique : Fontaines, puits et lavoirs, canaux de desserte urbaine
- Eau thérapeutique : infrastructures thermales, sources aménagées
- Eau sauvage : sources singulières, cascades, sites pittoresques liés à l'eau

- Choix politique du niveau de classement et de protection au titre des paysages dans le PLUi

- Possibilité d'intégration de ce volet dans une OAP thématique du PLUi

Aménagement espace public et valorisation :

- Mise en place d'un programme de remise en valeur des éléments de patrimoine lié à l'eau (animation à l'échelle intercommunale) avec un portage communal ou privé



Fig. 23 : Valorisation du patrimoine lié à l'eau : l'exemple des fontaines de Tuzaguet

Animation, sensibilisation, communication :

- Constitution d'un centre de ressource du patrimoine immatériel des histoires liées à l'eau (relation évidente à la maison des sources et au futur PNR)

- Animations autour de l'eau et de son patrimoine : balades contées, expositions, conférences

- Développer une veille financement sur ce type de projets pour la capacité de mise en œuvre

Pilotes et acteurs :

- Animation coordination : communauté de communes (intégration dans le PLUi), communes (recensement)

- Pilotage : communes (projets sur espace public), privés (propriétaires)

Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : recensement dans le PLUi de certains éléments de patrimoine (homogénéiser le niveau d'inventaire de chaque commune)

Capacité de mise en œuvre :

La mise en œuvre des projets est très liée au propriétaire du site qui peut lui-même porter un projet de réhabilitation.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Recensement patrimonial et protection dans le PLUi

☐ Moyen terme (3-5 ans) : Mise en œuvre des restaurations

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Mise en place de la base de données et mise à jour avec intégration des projets de restauration

Actions liées : 323, 331, 332, 333

AXE 2.2 UNE AGRICULTURE CONTEMPORAINE COMME FAIRE VALOIR DES PAYSAGES

L'agro-pastoralisme a façonné le paysage pyrénéen depuis plus d'un millénaire de manière progressive. Cependant les évolutions des pratiques agricoles et du nombre d'agriculteurs a profondément modifié cette structure en moins d'un siècle, abandonnant notamment les zones montagnardes intermédiaires et modifiant l'échelle de culture des vallées. Les actions de cet axe stratégique visent à soutenir les filières agricoles tout en valorisant les activités agricoles contemporaines vectrices de qualité paysagère.

221. CONTINUER LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DES FILIÈRES COURTES

Description de l'action :

Le territoire présente déjà un certain dynamisme sur la mise en place de vente directe de produits locaux (vente à la ferme ou sur les lieux de transformation : exemple des producteurs de fromage de Sost) mais aussi sur des points de vente de circuits courts (Epiceries Locales type O Panier Nestois, croquez local). Véritables atouts pour valoriser l'agriculture et les productions locales, ces espaces font non seulement le lien entre les producteurs et les habitants mais aussi avec les touristes. C'est une réelle plus-value qu'il s'agit de maintenir voire développer.

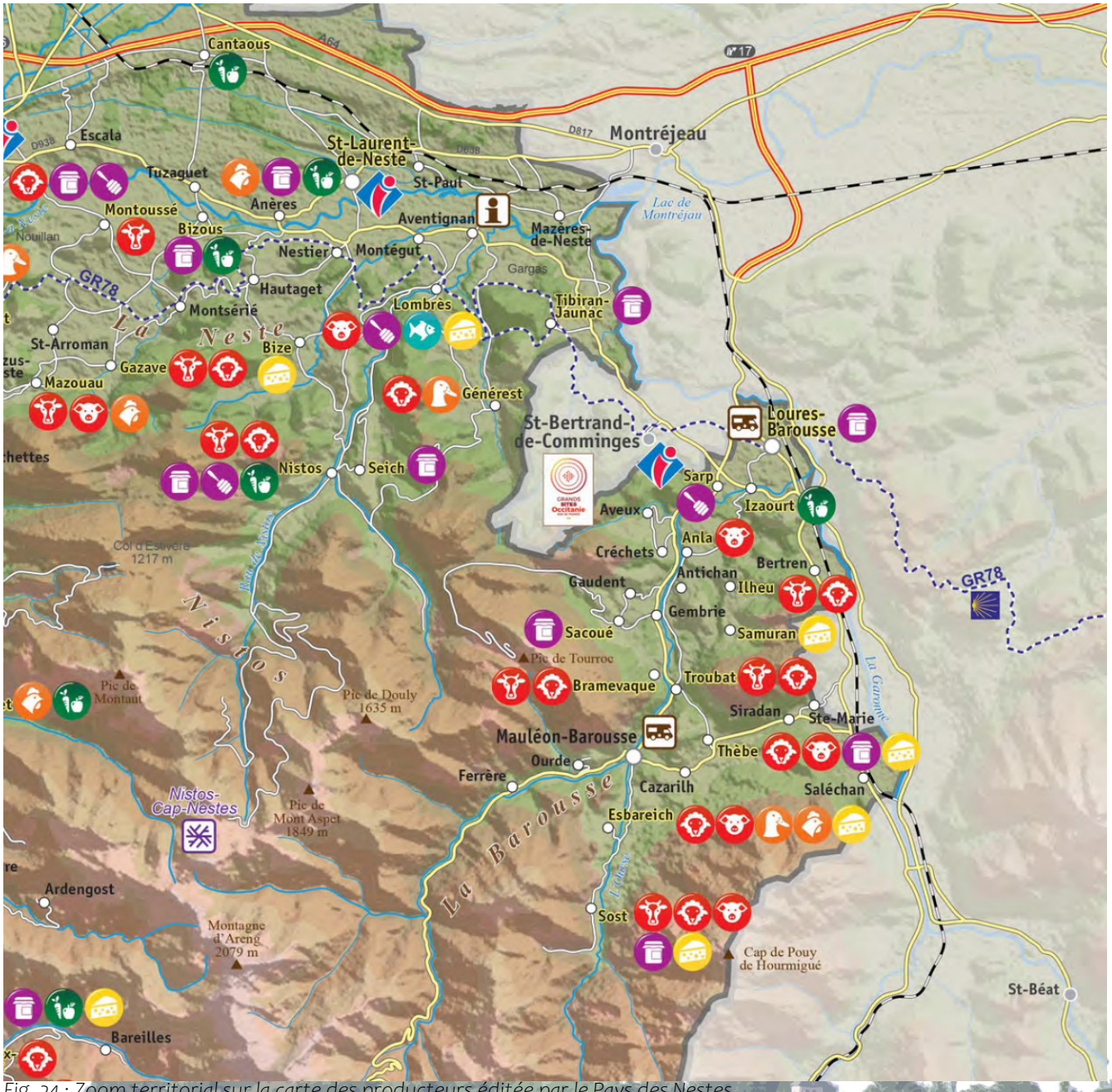


Fig. 24 : Zoom territorial sur la carte des producteurs éditée par le Pays des Nestes

Localisation : Ensemble du territoire.



Aménagement espace public et valorisation :

- Possibilité de valoriser des nouveaux points de vente en restaurant du patrimoine notamment dans les cœurs de bourg ou sur les secteurs passants

- Aide à l'installation d'entreprises ou d'initiatives de transformation ou de valorisation de produits agricoles (ex abattoir…)



Animation, sensibilisation, communication :

- Soutenir les initiatives existantes par la diffusion d'information (site internet centralisateur) ou la valorisation signalétique des points de vente (indication des points de vente du territoire sur les cartes touristiques)

- Labellisation produits avec marque parc qui pourrait se mettre en place dans le futur PNR (ex : Soutien de la Filière fromage à Sost)

- Rencontres du producteur au consommateur (moyen de pacifier parfois les relations agriculteurs et habitants du territoire en cas de relations tendues)

- Valorisation des produits locaux dans les manifestations portées par les collectivités



Pilotes et acteurs :

Communauté de communes, communes, agriculteurs, chambre d'agriculture, représentants du monde agricole et de la distribution, offices de tourisme



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- O panier nestois

- Croquez local



Capacité de mise en œuvre :

Cette action est très liée à la structuration des filières locales et au dynamisme des producteurs. Elle ne peut être que soutenue par la collectivité qui peut dans ses actions touristiques ou de communication locale lui donner de la visibilité ou être facilitatrice dans l'implantation des points de vente.

Importance :

☐ Forte

☐ Moyenne

Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Repérage des filières et animation en relation avec la stratégie de valorisation touristique du territoire

☐ Moyen terme (3-5 ans) : Mise en œuvre des restaurations

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Niveau de développement des points de vente sur le territoire



Actions liées : 331

222. AMÉLIORER LA QUALITÉ DU BÂTI AGRICOLE

Description de l'action :

Le dynamisme agricole du territoire se traduit directement dans le paysage par de nouvelles constructions (bâtiments d'élevage, de stockage) dans le paysage. Ces derniers se font souvent dans un registre industriel (hangar en bac acier) qui est particulièrement visible dans le paysage non seulement par ses matériaux de construction et ses couleurs mais aussi par son positionnement et des terrassements générés. Cette action vise donc à plus de vigilance et de soin dans la qualité architecturale des nouveaux bâtiments agricoles et de leur bonne intégration dans le paysage. L'objectif est également, au-delà de l'aspect extérieur des bâtiments, de privilégier la fonctionnalité et le confort des usagers comme pour les logements de bergers notamment.



Fig. 25 : Une qualité inégale d'intégration du bâti agricole dans le paysage de la vallée du Nistos

Localisation : Ensemble du territoire.

Urbanisme et planification :

- Encadrer la qualité des bâtiments agricoles dans le PLUi

Animation, sensibilisation, communication :

- Sensibilisation, accompagnement et conseil (appui sur le CAUE) pour :

- Améliorer la qualité des bâtiments d'élevage ou hangars en veillant à :
  * Le choix du terrain
  * L'implantation sur la parcelle
  * Le choix de la volumétrie
  * Les matériaux de façades
  * Les matériaux de toitures
  * L'aménagement des abords
- Accompagner les réparations des cabanes et améliorer les cabanes (logement de berger)

Pilotes et acteurs :

- Coordination animation territoriale : communes et communauté de commune

- Conseils : CAUE 65, chambre d'agriculture

- Mise en œuvre : Agriculteurs

Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- GIP/CRPGE

Prévues :

- Recenser les cabanes, mettre une signalétique d'information d'usage (refuge, cabane de berger…), identifier les actions, géolocaliser les cabanes pour les identifier.

- Documentation ressource CAUE 65 :

- Réussir l'insertion paysagère d'un bâtiment agricole
- Les granges foraines des Hautes Pyrénées

Capacité de mise en œuvre :

La mise en œuvre de cette action est très liée à la mobilisation et la prise de conscience du monde agricole et la capacité de la collectivité à infléchir les pratiques actuelles par l'intégration d'un règlement spécifique dans le PLUi tout le faisant respecter à la fois à l'instruction mais aussi dans le contrôle des projets.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Intégration réglementaire dans le PLUi

Moyen terme (3-5 ans) : Sensibilisation et accompagnement des porteurs de projet

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Observatoire des paysages

Actions liées : 331

223. RECONQUÊTE DES ZONES INTERMÉDIAIRES

Description de l'action :

Cette action vise à entretenir les zones intermédiaires ouvertes prioritairement autour des bourgs. La fermeture des zones intermédiaires par embroussaillement impacte directement le cadre de vie des habitants (risques d'incendies, qualité de l'ensoleillement, ouverture des vues sur la vallée…). Il s'agit de retrouver des usages agricoles pour redynamiser l'exploitation de ces zones plus difficiles.
Les zones intermédiaires sont un trait d'union entre les territoires des communes de la vallée, des communes des hauteurs et des estives. Elles constituent un véritable enjeu intercommunal.



Fig. 26 : Fermeture des zones intermédiaires de la Barousse dans le secteur de Bramevaques

Localisation : Versants des vallées de la Barousse et du Nistos.

Urbanisme et planification :

- Préserver au PLUi l'espace agricole autour des bourgs ainsi qu'une ceinture de jardins et de prés vergers (zonage à préciser dans le PLUi en fonction des usages possibles) – Affiner l'inventaire des terrasses prairiales autour des bourg et les préserver en tant qu'élément de paysage

- Préserver les principaux chemins dans leur état ou si absolue nécessité recalibrés pour le passage d'engins en préservant toujours le côté du chemin le mieux conservé (conservation des murets, talus rigoles et plantations), préserver le petit patrimoine qui les accompagne (végétation, lauzes, murets, abris, fontaines, points de vues)

Aménagement espace public et valorisation :

- Renforcement de la diversité des productions agricoles en développement sur les zones intermédiaires reconquises (installations de jeunes agriculteurs)

- Mise en place d'une incitation à la ré-exploitation des zones intermédiaires pour retrouver des usages agricoles et une ouverture permanente du paysage (mise en place d'Associations Foncières Pastorales…)

- Restaurer et organiser l'entretien des terrasses et de leur patrimoine associé

Animation, sensibilisation, communication :

- Accompagnement des reprises d'exploitations ou de l'installation de jeunes exploitants (éviter les

agrandissements), terre de liens, AFP

- Organiser le suivi par la mise en place d'un observatoire foncier des zones intermédiaires qui peut se coupler à un observatoire cartographique et paysager

- Mise en place de chantiers citoyens pour la restauration du petit patrimoine lié aux terrasses et aux chemins



Pilotes et acteurs :

- Création d'une cellule intercommunale d'aide au défrichement et à l'entretien des haies avec des contrats de gestion (éventuellement investissement en matériel et personnel)

- Appui et animation par le futur PNR Comminges Barousse à l'instar des actions menées par le PNR Pyrénées Ariégeoises

- PETR Pays des Nestes et Charte forestière



Ressources :

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises a mis en ligne de nombreux guides et retours d'expérience sur le sujet qui constituent des ressources précieuses pour la mise en œuvre d'une telle action : fiche pratique / mener un projet d'ouverture paysagère



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : PLUi

Prévues : Cibler les espaces à reconquérir



Capacité de mise en œuvre :

Comme l'a montré l'expérimentation du PNR des Pyrénées Ariégeoises, un des gros leviers d'action sur ce sujet est la mobilisation d'un animateur qui aide à la sensibilisation et au montage des projets. Leur retour d'expérience montre également que la maîtrise foncière est un facteur important dans la réussite du projet.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Intégration réglementaire dans le PLUi et ciblage des secteurs prioritaires

Moyen terme (3-5 ans) : Mise en œuvre d'actions ponctuelles d'ouverture de milieux

Long terme (6-10 ans) : Mise en œuvre d'actions conséquentes avec réactivation de l'usage agricole sur les zones intermédiaires.

Indicateur : Observatoire foncier et des paysages



Actions liées : 331

224. SENSIBILISER ET VALORISER LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Description de l'action :

Le constat d'une rupture entre les habitants du territoire et les réalités du monde agricole a conduit à la mise en place de cette action qui vise à rendre plus visible et positive la place des agriculteurs dans la gestion et la valorisation des paysages.



Fig. 27 : Brandons au Port de Balès : une occasion de se réconcilier avec la culture agropastorale

Localisation : Ensemble du territoire.



Animation, sensibilisation, communication :

- Mettre en place une fête de la montagne (exemple de la fête pastorale de l'Estive de Paloumère)

- Renforcer la transmission de la culture agropastorale sur les sites touristiques du territoire comme la maison des sources (exemple de l'Eco-Musée de Cagire)

- Valoriser les fermes pédagogiques sur le territoire et les visites de écoles (ex : ferme pédagogique des jours heureux à Saléchan)

- Témoignages et cycles de conférence sur l'agropastoralisme



Pilotes et acteurs :

- Services touristiques et culturels de la communauté de communes ou des communes

- Appui du futur PNR, chambre d'agriculture

- Valorisation des produits agricoles dans les fêtes locales : Brandons, Barréjades, ronde des nestes



Capacité de mise en œuvre :

Cette action est très liée à la mobilisation du monde agricole.

Importance :

☐ Forte

☐ Moyenne

Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Mobilisation du monde agricole

Moyen terme (3-5 ans) : Mise en œuvre d'une première fête commune de la montagne

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : nombre de manifestations en lien avec les agriculteurs



Actions liées : 331

225. RESTAURER LES RÉSEAUX DE HAIES BOCAGÈRES DANS LES FONDS DE VALLÉES, SUR LES TERRASSES EN INTERFACE AVEC LES VILLAGES

Description de l'action :

Cette action vise spécifiquement la préservation ou le développement par le monde agricole d'une trame boisée dans les fonds de vallée afin de recomposer un maillage structurant pour le paysage mais surtout pour les régimes d'eau (ruissellement, inondation, stockage) : cette trame devra s'appuyer sur les grands boisements structurants que sont les saligues et les bois de revers de terrasses. Les haies doivent pouvoir composer avec les canaux et fossés encore existants et articuler à la fois les zones de grandes cultures et les prairies du fond de vallée.



Fig. 28 : Un maillage bocager à structurer sur les grands boisements linéaires du Val de Neste

Urbanisme et planification :

- Repérage et protection du maillage structurant des saligues et des boisements de revers de terrasses dans le PLUi (traduction réglementaire EBC ou élément de paysage)

- Intégration du plan guide de vallée (cf. action 211)

Aménagement espace public et valorisation :

- Mise en place de campagnes de boisement ou de plantations de haies à l'échelle de chaque vallée à l'appui des chemins et des voies d'eau (chantiers citoyens)

- Entretien des haies et boisements (engagement dans la filière bois et mise en place de contrat de gestion)

- Mise en place de filières énergie bois

Animation, sensibilisation, communication :

- Financement de plants, groupements d'achat

- Soutien pour la mise en place d'une pépinière de plants locaux

- Troc de plants et fêtes de plantes à la Sainte Catherine

- Actions de formation à la plantation et l'entretien de haies

Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : - Classement de boisements dans le PLUi

Prévues : - Entretien énergie bois (minime)

Capacité de mise en œuvre :

Cette action est très liée à l'animation des campagnes de plantation et au partenariat mis en œuvre avec les agriculteurs et propriétaires fonciers.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Mobilisation du monde agricole et intégration des protections dans le PLUi

Moyen terme (3-5 ans) : Mise en œuvre des premières plantations

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : surface et linéaire plantés par an et niveau d'interconnexion du maillage

Actions liées : 211, 331

AXE 2.3 VALORISER LE POTENTIEL FORESTIER POUR RÉVÉLER DE NOUVEAUX PAYSAGES SYLVESTRES

Le territoire de Neste Barousse révèle une forte identité forestière ancrée dans une tradition sylvicole et des savoir-faire locaux particulièrement marqués. Ce premier objectif de qualité paysagère se concentre sur le développement non seulement d'une filière de valorisation de la forêt et de ses produits mais aussi de l'artisanat lié au bois et sa déclinaison dans l'identité du bâti.
Les actions qui se déclineront s'appuieront principalement sur les acteurs clé du territoire que sont l'ONF, les Commissions Syndicales Forestières, les communes, les Associations de propriétaires privés et le Parc Naturel Régional émergeant.

231. ORGANISER L'ACCÈS A LA FORET CULTIVÉE ET A SA CONNAISSANCE

Description de l'action :

Cette action vise avant tout à valoriser la forêt dans sa multifonctionnalité et complémentarité entre :
- Exploitation économique du bois (bois d'œuvre, énergie)
- Le maintien d'une forme de biodiversité inféodée à la forêt
- Une offre de loisirs et d'espaces récréatifs (randonnée, pique-nique, découverte)
- Un rôle climatique et de stabilisation de certaines pentes

Il s'agit notamment d'assurer une gestion cohérente des accès à la forêt pour tous les usagers à l'échelle du massif (que l'on soit sur des forêts domaniales ou privées). L'objectif est de régler les conflits d'usages notamment au niveau de l'utilisation des pistes. Plus largement la diffusion d'une connaissance de la forêt et une reconnaissance culturelle associée devrait permettre de mieux partager les savoirs et éviter les comportements conflictuels.

Localisation : Massifs forestiers du territoire.



Fig. 29 : Piste forestière du Mont Sacon, des usages sur l'accès des véhicules à mieux réglementer pour limiter les conflits entre exploitants et promeneurs

Urbanisme et planification :

- Préserver les usages multiples des pistes et les continuités de parcours en fonction des différents types d'usagers (envisager des emplacements réservés si besoin pour boucler des continuités)

Aménagement espace public et valorisation :

- Planifier à l'échelle de chaque massif forestier les réseaux d'accès et les niveaux d'accès en fonction des usagers : accès réservés au gestionnaire, aux exploitants, au propriétaire, aux randonneurs ou à tous

- Limiter les intrusions des véhicules motorisés dans le massif (sanctuariser certains espaces du massif pour la biodiversité)

- Mettre en place une signalétique claire et lisible pour rendre effective la compréhension des droits d'accès

- Aménager des portes d'entrée des massifs forestiers et des aires de stationnement naturelles sur les points d'arrêts des pistes forestières (ex : aire du Mont Sacon)

Animation, sensibilisation, communication :

- Balisage et entretien des chemins de randonnée

- Sensibilisation du public sur les multiples usages et la gestion des paysages forestiers (conflits d'usages…)

- Création d'un espace/permanence d'information adossé à une structure existante (espace d'accueil touristique, musée, point info…)

- Communication dans le cadre d'événements

- Conférences et démonstration auprès des habitants, touristes et public scolaire

Pilotes et acteurs :

- Gestion des chemins, animation et signalétique : communes, communautés de communes, ONF commissions syndicales forestières

- Partenaires : ONF, CRPF

Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : Inventaire des chemins et balisage

Capacité de mise en œuvre :

Le plus gros frein sur cette action concerne les gestionnaires de la forêt privée ainsi que la coordination pour une action commune à l'échelle de multiples acteurs.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Gestion en priorité des points de conflit avérés (MT Sacon…)

Moyen terme (3-5 ans) : Mise en place d'un schéma directeur de l'accès à la forêt avec signalétique associée

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Linéaire de sentiers forestiers balisés

Actions liées : 232, 331



Fig. 30 : Signalétique et halte en bois local sur le sentier des géants en Chartreuse (land art forestier)

232. ASSURER UNE GESTION ÉQUILIBRÉE DE LA FORET ET DES ARBRES

Description de l'action :

Cette action vise à intégrer la dimension paysagère dans la gestion forestière, qu'elle soit publique ou privée. Il s'agit notamment de limiter les coupes rases de grande envergure qui sont en général très mal perçues par la population pour les balafres qu'elles font dans le paysage. Par ailleurs une gestion raisonnée des coupes de bois peut permettre aussi d'ouvrir de larges panoramas remarquables depuis les sentiers de randonnée permettant de les animer : un point de vue ouvert dominant alternant avec des ambiances forestières fermées.
Il s'agit par ailleurs de repérer, préserver et valoriser les arbres remarquables au sein de la forêt mais aussi sur le territoire notamment au travers des arbres « domestiques » que sont les vergers qui ceinturent souvent les bourgs et hameaux.



Fig. 31 : Vue sur Troubat depuis une percée forestière du Mont Sacon

Localisation : Massifs forestiers du territoire.

Urbanisme et planification :

- Mieux appliquer le devoir de police pour maîtriser les coupes de bois et éviter les grandes coupes rases (notamment des services de l'état)

- Repérer au PLUi les points de vue remarquables et adapter la gestion forestière pour les maintenir ouverts

- Mise en place et application de la charte forestière et du plan de développement de massif

- Identification et préservation des forêts patrimoniales (paysage et/ou biodiversité)

- Repérer, préserver et valoriser les arbres remarquables (pourquoi une exposition itinérante en lien avec une maison de la nature)

- Repérer, préserver et valoriser l'arbre nourricier (pommiers, poirier, châtaigniers, chênes…) au travers de vergers conservatoires ou d'arboretums remarquables comme :

- Les vieux vergers de Sost privé recensé dans le PLUi
- Le verger conservatoire communal de Sacoué
- Arbres remarquables du parc thermal de Siradan

Aménagement espace public et valorisation :

- Appréhender la fermeture des paysages pour maintenir les points de vue ouverts (lien avec l'action d'ouvrir les zones intermédiaires) et y aménager des belvédères pour les points de vue permanents.

- Gérer les friches et les ronciers pour préserver la biodiversité, proposer de nouveaux usages des espaces forestiers et sensibiliser le public aux nouveaux modes de gestion

Animation, sensibilisation, communication :

- Pointage des arbres remarquables dans les sentiers de randonnée

- Journées de la pomme (production collective de jus) : pressoirs mobiles et kits de pasteurisation

- Sensibilisation des propriétaires sur la gestion de la forêt privée

- Sensibilisation des exploitants et du public à la gestion de la forêt jardinée

Pilotes et acteurs :

- PETR Pays des Nestes Charte forestière

- ONF – CRPF – commissions syndicales forestières

- Animation : Communauté de communes, communes, PNR

Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : Révision de la charte forestière pour certains massifs

Prévues : Sensibiliser les propriétaires privés

Capacité de mise en œuvre :

Le plus gros frein sur cette action, outre la mobilisation de tous les acteurs et notamment ceux de la forêt privée, est l'intégration de la dimension paysagère dans la gestion forestière. La montée en puissance des services de l'état sur le contrôle et les mesures coercitives pour éviter les coupes franches est également fondamentale.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Application du devoir de contrôle de l'état, repérage et intégration des vues majeures dans le PLUi

Moyen terme (3-5 ans) : Ouverture et aménagement des points de vue

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Observatoire de paysages

Actions liées : 311, 312, 321, 331

233. STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS LOCAL

Description de l'action :

Compte tenu de la richesse forestière du territoire qui possède une grande ressource de bois, il est important d'envisager la structuration, le développement et le soutien d'une filière bois diversifiée qui participe de la gestion forestière sur le territoire. Il s'agit notamment d'aller au-delà de la production de grumes mais d'aller sur une économie de la transformation et de la valorisation notamment au travers de l'architecture.

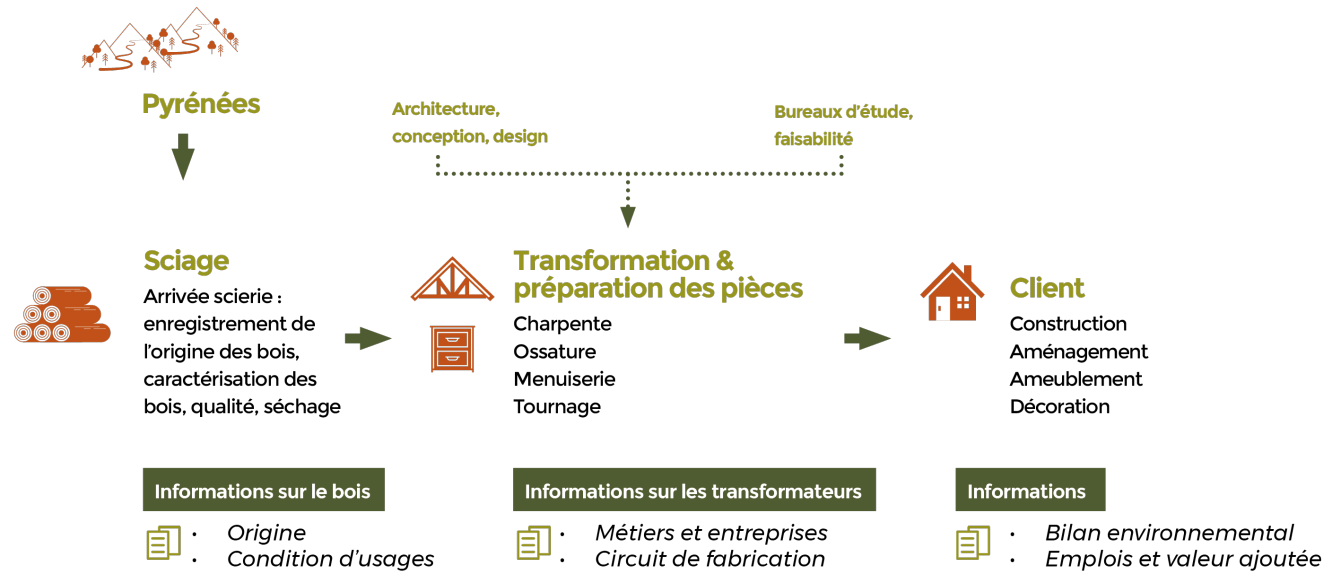


Fig. 32 : Schéma de certification Marque Bois des Pyrénées

Localisation : Ensemble du territoire.

Urbanisme et planification :

- Favoriser la prescription du bois préférentiellement local (notamment auprès des architectes, maîtres d'œuvre et bureaux d'étude) dans la construction au travers du PLUi

- Mise en œuvre du plan de gestion du massif dans une vision globale du territoire

- Favoriser les circuits du bois et montrer ses différents usages

- Développer une zone d'activité dédiée aux métiers du bois et de sa transformation

Aménagement espace public et valorisation :

- Retour au bois local pour la rénovation et la construction individuelle

- Développer les règlements de boisements : privilégier les plantations mixtes, les essences adaptées au changement climatique…

- Accompagner les entreprises sciage dans leur installation ou la pérennisation (ZA bois)

- Mettre en œuvre des bâtiments publics exemplaires dans l'utilisation et la mise en œuvre du bois local

Animation, sensibilisation, communication :

- Valoriser la marque/label bois des Pyrénées

- Mettre en place des DTU (Documents Techniques Unifiés) spécifiques pour favoriser l'utilisation du bois local dans la construction sur des mises en œuvre contemporaines (exemple Label AOC Bois de Chartreuse)

- Favoriser les circuits du bois et montrer ses différents usages

- Inciter les communes à valoriser leurs coupes de bois localement

- Valoriser les savoir-faire locaux pour développer la filière bois

- Recenser la filière et l'animer

- Organiser des ateliers de transformation du bois

Pilotes et acteurs :

Ensemble des organisations professionnelles de la filière

Collectivités territoriales

Futur PNR

Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours :

- Charte forestière PETR

- PLUi

Prévues :

- Relais communauté de communes vers le PETR

Capacité de mise en œuvre :

La difficulté de cette action réside dans la capacité à mobiliser l'ensemble d'une filière sur un temps long (à titre d'exemple l'AOC bois de Chartreuse a mis 20 ans à voir le jour) et la capacité à financer un animateur pour le faire (cela peut passer par le biais d'un PNR avec une marque Parc).

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Intégration dans le PLUi de règlement favorisant le bois (local de préférence)

Moyen terme (3-5 ans) : Repérage des acteurs de la filière et d'un animateur consensuel

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Observatoire de la filière

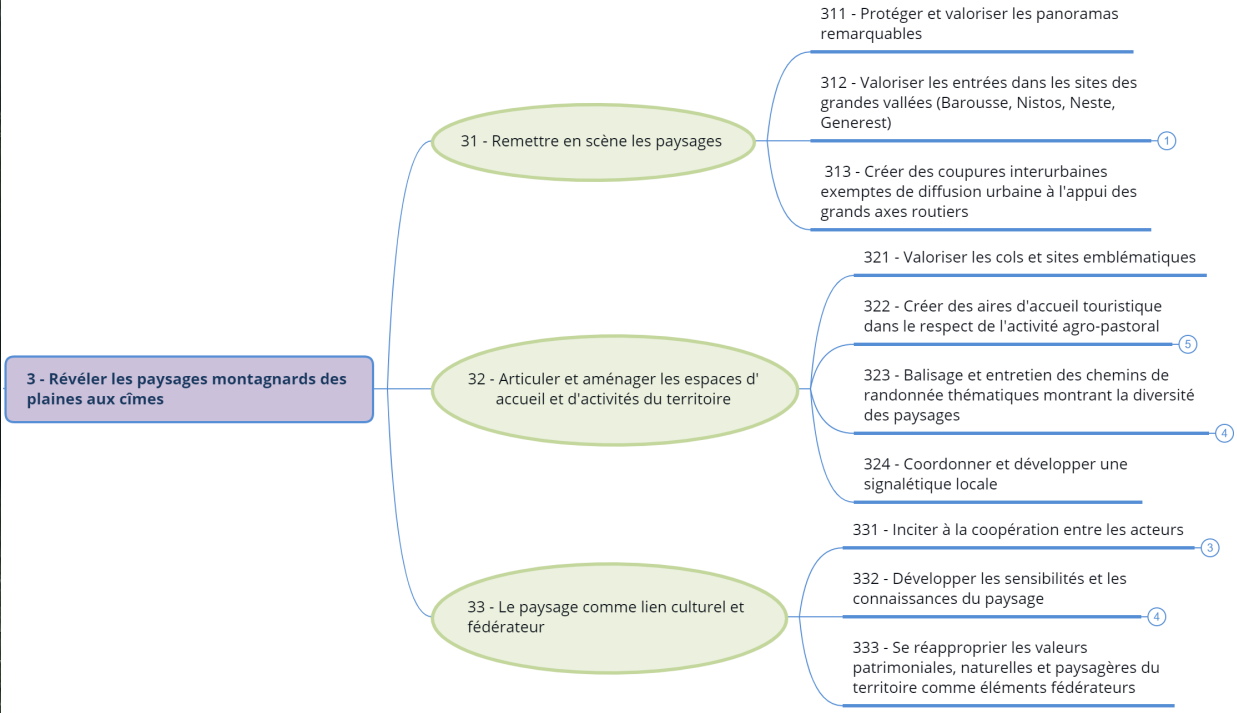
Actions liées : 111, 131, 331


OQP3

RÉVÉLER LES PAYSAGES MONTAGNARDS DES PLAINES AUX CIMES

Par son positionnement dans le piémont pyrénéen, le territoire de Neste Barousse offre une diversité de paysages remarquables et une mise en scène des points de vue particulièrement variée. Ce troisième objectif de qualité paysagère vise à s'appuyer sur cette diversité pour mieux la révéler et en faire un atout pour le cadre de vie des habitants, des actifs ou des touristes sur le territoire.

Il se décline en trois axes stratégiques qui doivent pouvoir assurer non seulement la qualité des sites et paysages remarquables ou quotidiens mais aussi garantir la qualité de leur perception depuis les principaux points de vue.



AXE 3.1 REMETTRE EN SCÈNE LES PAYSAGES

Si le territoire présente des paysages agro-naturels préservés remarquables par rapport à d'autres massifs montagneux, ces derniers n'en sont pas moins confidentiels et souvent très peu mis en valeur. Cet axe stratégique vise donc à mettre en place des actions qui concourent à la mise en scène de ces paysages contrastés du piémont et des premiers massifs pyrénéens.

311. PROTÉGER ET VALORISER LES PANORAMAS REMARQUABLES

Description de l'action :

La configuration géomorphologique du territoire offre des promontoires et belvédères remarquables qui ouvrent souvent sur des panoramas à couper le souffle. Pourtant, ces derniers ne sont pas très connus et surtout peu mis en valeur. Cette action vise donc à repérer dans un premier temps ces points de vue remarquables pour pouvoir les protéger et les aménager. L'objectif n'est pas d'aller forcément dans des aménagements complexes ou coûteux mais plutôt de révéler les sites, de décrypter le panorama et de pouvoir s'y poser. Ces panoramas doivent pouvoir être connectés par des routes touristiques de découverte du territoire ou des sentiers de randonnée répertoriés et entretenus régulièrement.



Fig. 33 : Belvédère et sa table panoramique du Mont Sacon

Localisation : Ensemble du territoire.



Urbanisme et planification :

- Repérage sur chaque commune des points de vue majeurs à préserver (appui sur la carte de repérage des points de vue et covisibilités du diagnostic du plan de paysage)

Ces éléments peuvent être retraduits de façon cartographique et réglementaires dans les documents d'urbanisme suivant :

- SCOT : Intégration des fuseaux visuels dans le PADD et le document d'orientations générales avec possible référence directe au plan de paysage

- PLUi : mise en place d'une OAP thématique sur les repères (protection d'éléments de paysage) et aires visuelles de protection avec une déclinaison sur le règlement

- Volet paysager du permis de construire : vigilance accrue sur les volets paysagers des PC dans les fuseaux visuels protégés avec l'imposition de vues d'intégration du projet depuis les points d'observation lointains du fuseau visuel concerné



Aménagement espace public et valorisation :

Les sites majeurs repérés par les collectivités peuvent faire l'objet d'un aménagement de belvédère (Le panorama de Troubat, Port de Bales , Plateau de Nistos, Chemin des Pyrénées de Cantaous, Mt Sacon, Mont d'Arès à Nestier…). Ces aménagements doivent répondre aux objectifs suivants :

- Entretien des masses végétales pour dégager la vue et masquer les éléments discordants

- Aménagement d'un espace de détente (banc…) et d'observation avec éventuellement une table panoramique (dans un esprit sobre et rustique qui s'intègre au contexte environnemental)

- Aménagement de l'accès au belvédère et signalétique de repérage depuis les bourgs proches ou les principales voies de desserte du territoire (ce peut être des grands itinéraires de randonnée)

- Envisager les possibilités ou non de stationnement (cycles, voitures…) sur site ou à proximité pour ne pas grever le premier plan du belvédère

Le plan de paysage localise par ailleurs les principaux itinéraires touristiques ou de transhumance (cf. cartes phase 2) qui doivent faire l'objet d'une vigilance accrue quant au dégagement des perspectives depuis ces voies et l'aménagement de points d'arrêt spécifiques, ouvertures visuelles ainsi que la résorption de points noirs paysagers : enlèvement des enseignes, aménagement des carrefours, des abords de la voie.



Animation, sensibilisation, communication :

La veille et surtout la communication sur cet objectif peut se faire par la mise en place d'un observatoire des paysages avec des points de vue dans les axes visuels protégés. Un travail diachronique à partir de vues d'archives et actuelles pourra être mené en amont en guise de sensibilisation.



Pilotes et acteurs :

Coordination et appui : communauté de communes (intégration dans le PLUi)

Aménagement : communes

Partenariat : CAUE 65, futur PNR



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Prévues : repérage des points de vue majeurs dans le PLUi



Capacité de mise en œuvre :

Cette action doit impérativement se porter de manière coordonnée pour faciliter la recherche de financement. Elle passe également par la motivation des collectivités pour la réalisation des ces points de vue.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Intégration dans le PLUi de points de vue protégés (au moins un par commune serait idéal)

Moyen terme (3-5 ans) : Aménagement des belvédères

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Observatoire de la filière



Actions liées : 231, 232, 313

Fiche illustrative 8 : Protéger les panoramas remarquables au travers du PLUi

Fiche illustrative 9 : Exemples contemporains d'installations pour voir découvrir et parcourir le paysage

312. VALORISER LES ENTRÉES DANS LES SITES DES GRANDES VALLÉES (BAROUSSE, NISTOS, NESTE, GENEREST)

Description de l'action :

Les zones de confluences de vallées constituent des lieux stratégiques dans la mesure où elles constituent de véritables portes d'entrée sur les vallées secondaires qui permettent d'accéder à la haute montagne. Ces points de passage obligés sont sensibles car ils offrent une première image forte (ou faible) du parcours dans la vallée. Ce sont en général des lieux de mise en scène du paysage comme un avant-goût de ce qui va se passer ensuite, jouant des transitions douces (entrée en entonnoir dans la vallée comme à Siradan ou Sarp) ou au contraire de contraste (entrée dans la vallée de Generest ou du Nistos par un cordon morainique boisé qui agit comme un rideau de théâtre dissimulant la vallée). Cette action pointe donc ces endroits stratégiques pour en prendre plus particulièrement soin dans la composition du paysage urbain, agricole et naturel.

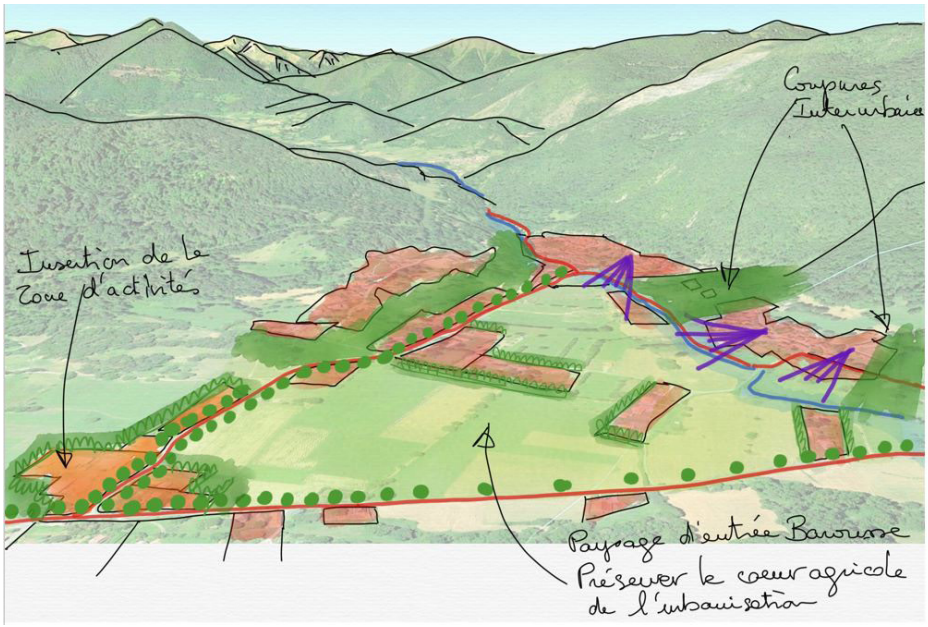






Fig. 34 : Schéma de valorisation de l'entrée en Barousse depuis la vallée de la Garonne par Siradan

Localisation : Siradan/Ste Marie, Sarp, Tibiran Jaunac, Lombrès, Hautaget, Bize, Montsérié

Urbanisme et planification :

- Vigilance sur le développement urbain de ces secteurs pour éviter les arrières de zones pavillonnaires ou d'activités en premier plan de la silhouette de bourg

- Préserver des dégagements visuels (fuseaux de protections ou coupures interurbaines)

- Soigner les entrées et sorties de bourgs par les axes principaux

- Préserver les grands éléments de paysage marquants : cordons boisés, éléments de micro-relief de premier plan, hydrographie…

- Interdire la publicité non réglementée sur les axes entrants (Mettre en place un règlement de publicité dans le PLUi)

Aménagement espace public et valorisation :

- Valoriser les entrées dans les sites des grandes vallées (Barousse, Nistos, Neste, Genérest) en redonnant à voir la vallée par :

- Mise en scène des axes visuels
- Replantation sur des franges urbaines ingrates (zones d'activités, pavillons)
- Tailler pour dégager certains points de vue
- Soigner les premiers plans depuis les axes principaux (désencombrer les accotements, limiter le mobilier superflu, supprimer la publicité anarchique)
- Valoriser les silhouettes de bourgs et les sommets

Animation, sensibilisation, communication :

- Sensibilisation des élus à la qualité de ces espaces

Pilotes et acteurs :

Communauté de communes pour l'intégration dans le PLUi

Communes pour la mise en œuvre

Partenariats avec certains propriétaires privés à développer

Capacité de mise en œuvre :

Cette action doit impérativement se porter de manière coordonnée pour intégrer ces espaces spécifiques dans les réflexions du PLUi et mettre en œuvre les aménagements au niveau de chaque commune.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Intégration dans le PLUi

Moyen terme (3-5 ans) : Aménagement des bourgs concernés

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Observatoire des paysages des entrées de vallées

Actions liées : 313, 331

Fiche illustrative 10 : Valoriser les entrées dans les sites des grandes vallées

313. CRÉER DES COUPURES INTERURBAINES EXEMPTES DE DIFFUSION URBAINE A L'APPUI DES GRANDS AXES ROUTIERS

Description de l'action :

Les franges nord et est du territoire s'appuient sur deux grandes vallées qui offrent des belvédères ou des couloirs visuels remarquables sur le massif pyrénéen. Ce sont aussi des espaces sous une forte pression urbaine qui grignote progressivement ces points de vue panoramiques. Cette action vise à juguler ces développements urbains linéaires qui masquent les vues en mettant en place des coupures d'urbanisation à l'instar des coupures d'urbanisation de la loi littorale. Cela permettra de préserver pour l'avenir ce patrimoine de vues remarquable comme un bien commun et non comme une valeur privatisable.



Fig. 35 : Schéma de principe des coupures d'urbanisation sur le balcon pyrénéen de Cantaous

Localisation : Terrasses nord et fond de vallée de la Neste (balcons pyrénéens) , contreforts ouest et fond de vallée de la Garonne.



Urbanisme et planification :

- Créer des coupures interurbaines exemptes de diffusion urbaine à l'appui des grands axes routiers dans le cadre d'une OAP thématique paysage



Pilotes et acteurs :

Communauté de communes



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Prévues : Repérage des coupures pour intégration dans le PLUi



Capacité de mise en œuvre :

Le PLUi offre tous les outils pour garantir l'inconstructibilité de ces espaces. Il faudra veiller cependant à ne pas trop contraindre le bâti agricole si certains sièges d'exploitations sont concernés (à vérifier au cas par cas).

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Intégration dans le PLUi

Moyen terme (3-5 ans) : Aménagement des bourgs concernés

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Observatoire des paysages des entrées de vallées



Actions liées : 312, 331

Fiche illustrative 11 : Créer des coupures interurbaines pour préserver les grands panoramas au travers du PLUi

AXE 3.2 ARTICULER ET AMÉNAGER LES ESPACES D'ACCUEIL ET D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

Le territoire présente aujourd'hui des infrastructures touristiques importantes et un maillage de chemins de randonnées conséquent qu'il s'agit de mieux valoriser en les coordonnant et les thématisant. La réunion des deux anciennes communautés de communes offre l'opportunité de mieux coordonner la politique touristique sur les pôles d'accueil et de mettre en réseau de manière thématique les sites pour rendre les paysages plus lisibles et compréhensibles. Les actions de cet axe stratégique vise donc à améliorer l'existant pour mieux percevoir, vivre et comprendre le territoire.

321. VALORISATION DES COLS ET SITES EMBLÉMATIQUES DANS LE RESPECT DE L'ACTIVITÉ AGRO-PASTORALE

Description de l'action :

Sites emblématiques du territoire pour les panoramas qu'ils offrent, les cols sont avant tout des lieux de passage très anciens qui renvoient à la tradition pastorale du territoire. Ils ne sont en général pas aménagés (en dehors de la voie d'accès) et pourtant très fréquentés. Cela conduit pour certains sites comme le Port de Balès à présenter en période estival des dysfonctionnements notables liés entre autres au stationnement (voitures et campings cars) et aux conflits d'usages entre les activités touristiques et de pastoralisme. Cette action vise à canaliser les activités au niveau des cols, à mieux les mettre en valeur et à y proposer une lecture des usages et des paysages.



Fig. 36 : Une mise en valeur nécessaire patrimoniale et paysagère du col de Mortis

Localisation : Principaux cols et points de départ des randonnées avec notamment les cols de Mortis, du Port de Balès, de Bayelle, d'Estivère,de l'Aouet, le plateau des cabanes de l'Artigous, le cap Nestès.



Urbanisme et planification :

Ces espaces sont en général dans des secteurs protégés ; la qualité de leurs panoramas peut être cependant préservée dans le cadre d'une OAP thématique paysage.



Aménagement espace public et valorisation :

Cette action s'appuie sur la mise en place d'une stratégie de valorisation des cols et sites emblématiques avec pour objectif :

- Organiser les départs de randonnée et les points de vue panoramiques

- Respecter et valoriser l'activité pastorale ou agricole

- Travailler sur des délimitations naturelles

- Canaliser le stationnement pour le contenir et le rendre moins impactant sur ces sites exposés à l'ensemble de la vallée

- Améliorer la signalétique (il pourrait être intéressant de développer une signalétique inspirée des brandons…)



Animation, sensibilisation, communication :

- Mettre en place des groupes de travail pour réfléchir sur les cols qui peuvent nécessiter un pilotage intercommunal ou interdépartemental avec de nombreux acteurs concernés

- Respecter et valoriser l'activité pastorale au travers de la signalétique ou de la sensibilisation au niveau des offices et points d'accueil touristiques

- Anticiper et gérer les conflits d'usages



Pilotes et acteurs :

Animation partenariat : intercommunalité(s), appui du PNR, DDT, Département (route), CAUE

Pilotage : communes, commissions syndicales, associations de randonneurs, …



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Prévues : discussion avec les communes voisines, les usagers, la ddt…



Capacité de mise en œuvre :

Le principal frein sur cette action est la multiplicité des acteurs qui interviennent sur ces espaces « frontière » et la domanialité. Ces sites sur ces secteurs sensibles nécessiteront par ailleurs un niveau d'études spécifiques pour proposer des aménagements respectueux de l'environnement fragile et faciliter l'instruction des dossiers.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Lancement des comités de pilotage des projets

Moyen terme (3-5 ans) : Conception des projets

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Observatoire des paysages des cols



Actions liées : 311, 331

Fiche illustrative 12 : Valoriser les cols et sites emblématiques

322. COORDONNER ET DÉVELOPPER DES CHEMINS MONTRANT LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES

Description de l'action :

La communauté de communes et les communes ont développé un réseau de chemins de randonnées remarquable et reconnu par les habitants ou les visiteurs. Cette action vise avant tout à coordonner le maintien de l'existant et le développement des chemins de manière lisible et cohérente sur tout le territoire. La présentation aujourd'hui de ces chemins est très « sportive » (elle donne distance, temps, dénivelé, indications géographiques de repérage) mais doit pouvoir trouver avec cette action une dimension plus culturelle et de mise en lecture des paysages.



Fig. 37 : Balisage de circuits de randonnées thématiques

Localisation : Ensemble du territoire.

Urbanisme et planification :

- Créer un plan de signalétique locale (équipements publics, structures touristiques, commerces et artisanat…) (mise en place d'un règlement local de publicité)

- Réflexion sur une thématisation des chemins pour mieux mettre en avant leurs atouts (contes et légendes, vues à couper le souffle, défi sportif, patrimoine bâti ou naturel, ambiances paysagères, histoire locale, patrimoine industriel, présence de l'eau…)

- Proposer des sites à valoriser

Aménagement espace public et valorisation :

- Gestion et entretien des sentiers de façon raisonnée (chantiers écocitoyens)

- Mise en place d'une signalétique commune

Animation, sensibilisation, communication :

- Gérer les itinéraires et les conflits d'usages

- Animation de groupes de réflexion sur la création de chemins ou la valorisation de chemins existants

Pilotes et acteurs :

Communauté de communes, associations de randonneurs, communes, PNR

Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : Inventaire du réseau de sentiers intercommunal, édition de cartes et guides de sentiers

Prévues : Développement de sentiers thématiques

Capacité de mise en œuvre :

La mobilisation sur le sujet étant bonne sur le territoire et la communauté de communes ayant déjà mis en œuvre des actions dans ce domaine, la capacité à mettre en œuvre cette action est bonne.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Mise en place d'un groupe de réflexion sur les thématiques de randonnée

Moyen terme (3-5 ans) : Mise en place de la nouvelle signalétique sur les premiers circuits

☐ Long terme (6-10 ans) :

Indicateur : Longueur de circuits de randonnées équipés

Actions liées : 311, 331

AXE 3.3 LE PAYSAGE COMME LIEN CULTUREL ET FÉDÉRATEUR

Toute la démarche d'animation dans le cadre du plan de paysage a permis de révéler le caractère fédérateur du paysage. Il constitue un véritable thème d'échanges constructifs autant pour les élus entre eux qu'avec les habitants. Le paysage est par ailleurs une thématique transversale qui aborde toutes les dimensions de l'aménagement du territoire. Dans ce territoire de piémont pyrénéen, on est à la fois vu et observateur, ce qui met en relation des sites parfois lointains et met en covisibilité les bourgs. Cet axe stratégique retraduit au travers de ses deux actions à la fois la nécessité d'une vision commune pour un territoire de coopérations et l'importance de mettre les paysages au cœur des débats afin de valoriser autant leur qualité que leur diversité.

331. INCITER LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS



Description de l'action :

Cette action est fondamentale pour l'ensemble des actions du plan de paysage. Elle pose d'emblée le caractère transversal du paysage qui induit la mobilisation de multiples acteurs pour engager chaque action. La communauté de communes doit pouvoir se poser comme animatrice ou coordinatrice d'un bon nombre d'actions. Elle peut également se poser comme facilitatrice non seulement par la mise en relation ou la mise à disposition de salles mais aussi comme ressource pour former et informer les élus (notamment sur le PLUi).



Animation, sensibilisation, communication :

Cette action principalement d'animation peut s'appuyer sur :

- Le renforcement de la notion de complémentarité entre les acteurs (développement d'un carnet d'adresse à jour des acteurs du paysage et de leur champ d'intervention)

- Coordination d'actions inter acteurs au travers de la mise en place de comités de pilotage et de séance de créativité sur certains projets

- Création d'une structure de services pour les propriétaires de locations saisonnières (accueil, ménage…)

- Proposer des visites de terrain type éductour pour les différents acteurs



Pilotes et acteurs :

Communauté de communes



Capacité de mise en œuvre :

Cette action doit, pour se mettre en œuvre, s'appuyer sur une vraie reconnaissance politique de la communauté de communes dans son rôle de coordination et d'animation.

Importance :

Forte

☐ Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Ciblage des acteurs et lancement de comités de pilotage sur les projets prioritaires dans la feuille de route du plan de paysage. Mise en place d'un premier éductour à destination des élus

☐ Moyen terme (3-5 ans) :

☐ Long terme (6-10 ans) :



Actions liées : Ensemble des actions du plan de paysage

332. SE RÉAPPROPRIER LES VALEURS PATRIMONIALES, NATURELLES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE COMME ELEMENTS FÉDÉRATEURS

Description de l'action :

Les ateliers citoyens ont révélé, dans le cadre du diagnostic, une vraie sensibilité des habitants du territoire aux paysages et aux valeurs patrimoniales qu'ils véhiculent. La qualité paysagère de ce piémont pyrénéen est tellement évidente qu'elle n'est pas forcément valorisée à sa juste mesure. Cette action vise à faire des paysages un support de médiation et de révélation des valeurs patrimoniales, naturelles et culturelles du territoire. Il semblait au travers des témoignages qu'il y avait une forme de rupture de lien de transmission de ces valeurs entre les anciens et les jeunes ainsi qu'entre les habitants originaires du territoire et les nouveaux arrivants. L'objectif de cette action est de faire du paysage un vecteur de lien social.



Fig. 38 : Lecture de paysage avec les élus dans le cadre de l'animation du plan de paysage : un temps d'échange les pieds sur terre et de débat avec les élus

Aménagement espace public et valorisation :

- Créer des espaces favorisant l'art (chevalet de peinture, point photo…) : mise en place d'un sentier land art

- Valoriser la découverte de la biodiversité au travers des paysages

- Mise en place d'une exposition in situ : visages et paysages (portraits d'habitants et d'acteurs et du paysage qu'ils gèrent ou investissent)

- Financement d'un artiste en résidence pour la production d'un carnet de croquis du territoire (montage d'une collection paysages du piémont)

- Valorisation des sites avec des concerts et spectacles extérieurs

Animation, sensibilisation, communication :

Cette action peut passer par la mise en place de divers événements, en complément de ceux qui existent déjà, en s'appuyant sur le tissu associatif déjà présent sur le territoire :

- Fêtes de la vallée et de la montagne

- Cycle de conférences sur le pastoralisme, histoires et préhistoire, patrimoine, paysages… : Universités de Neste Barousse

- Invitation d'artistes en résidence sur le territoire

- Programme pédagogique avec enfants (création d'une malle pédagogique sur les paysages)

- Promenades contées

- Utiliser le patrimoine comme un élément fédérateur, remettre à la portée des habitants ce qui fait l'identité du territoire : promenades guidées

- S'appuyer sur les valeurs paysagères (patrimoniales, culturelles, naturelles…) pour révéler le territoire et construire « demain »



Pilotes et acteurs :

Communauté de communes, communes, associations, PNR, CAUE65



Actions réalisées, en cours de réalisation, prévues :

Réalisées ou en cours : Atlas biodiversité



Capacité de mise en œuvre :

Cette action s'appuie principalement sur la vitalité associative du territoire et la possibilité pour la communauté de communes de lancer une première action significative.

Importance :

☐ Forte

Moyenne

☐ Faible

Priorité :

Court terme (1-2 ans) : Mobilisation des associations du territoire, lancement de premières actions d'animation

☐ Moyen terme (3-5 ans) :

☐ Long terme (6-10 ans) :



Actions liées : Ensemble des actions du plan de paysage

VERS UNE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PAYSAGE

Fruit d'un véritable travail de co-construction, le plan de paysage définit de manière consensuelle, à l'échelle de l'ensemble des communes de l'EPCI qui s'y sont engagées, une vision stratégique du territoire avec des objectifs de qualité paysagère déclinés en orientations opérationnelles. Ce travail transversal offre une vision politique en faveur de la qualité des paysages ainsi qu'un guide pour agir en matière d'aménagement du territoire et de communication ou d'animation. Après 3 ans d'élaboration marqués par la crise du COVID et des élections communales, avec une période finale intense de 6 mois impliquant l'ensemble des acteurs du paysage sur le territoire, vient le temps de la mise en œuvre de ce plan de paysage. Il s'agit maintenant de passer de la réflexion à l'action sur les paysages.

Elle pose clairement la gouvernance et l'animation de ce plan de paysage dans le cadre des commissions de la communauté de communes de Neste Barousse qui devront permettre de prolonger la dynamique en cours en relevant les défis suivants :

Une gouvernance claire au service du projet de paysage

Si le portage de l'étude du plan de paysage s'est fait de manière étroite avec les principaux élus délégués à la communauté de commune de Neste Barousse, l'implication directe des communes concernées par le projet a été et sera déterminante dans la mise en œuvre de ces actions pour atteindre de manière tangible les objectifs de qualité paysagère. La prise en charge de l'ensemble des volets du plan de paysage n'est à ce jour pas encore complètement définie : il y a un véritable travail à mener pour clarifier le portage des actions de l'échelle opérationnelle communale à celle de l'intercommunalité, voir plus largement avec l'avènement du Parc Naturel Régional de Comminges Barousse Pyrénées. Cela implique d'envisager le portage politique de cette vision stratégique à ces trois échelles.

Les objectifs de qualité paysagère couvrent un large spectre des compétences communales ou intercommunales et posent d'emblée la question de la mobilisation concomitante de commissions différentes, d'élus de différentes communes et de techniciens pour rendre véritablement efficientes les actions sur le terrain.



La capacité d'adapter la gouvernance au projet de paysage et pas l'inverse est déterminante pour ce plan de paysage dans la mesure où ses orientations ne se mettront en œuvre que si la collectivité a la capacité de mobiliser les forces vives du territoire. Dans le cas présent cela peut se traduire par la création d'une instance spécifique au sein de la communauté de communes.

Une vigilance sur la planification et son application

Un premier niveau de traduction des orientations du plan de paysage va devoir s'intégrer dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration en même temps que le plan de paysage. L'objectif est de rester vigilant à terme dans la future mise en place du document de planification. Il s'agit d'y assurer l'intégration des orientations du plan de paysage de manière harmonieuse et dans le respect de la vision politique impulsée dans le plan de paysage.

Une capacité d'animation territoriale à mettre en œuvre

Le plan de paysage a su fédérer les communes autour d'un projet commun. Il s'agit de prolonger cette coopération autour des actions opérationnelles pour permettre une meilleure mobilisation et une mutualisation des financements. Les orientations définies pour l'aménagement des espaces, leur reconnaissance ou leur gestion peuvent facilement permettre de faire émerger des projets transversaux ou des sujets communs qui fédèrent plus facilement les possibilités de financement ou de subventionnement. A ce titre, la mise en place d'un animateur ou d'une animatrice du plan de paysage est déterminante pour aider les élus à continuer de porter et mettre en œuvre ces actions sur leurs territoires. L'idéal serait de mobiliser un.e agent.e ayant suivi l'ensemble de la démarche d'élaboration du plan de paysage, ce qui permettrait de capitaliser durablement cet investissement (financier logistique et humain).

Le plan de paysage a montré la nécessaire évolution des pratiques et approches en matière d'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne le volet urbanisme et le volet agricole. Les exemples existent sur le territoire dans ces domaines et la mobilisation des forces vives du territoire doit permettre de converger vers des objectifs communs de qualité et de diversité des paysages. Ces changements d'approches sont à prolonger et surtout à accompagner pour permettre d'engager de vraies démarches de préservation mais aussi d'amélioration et d'innovation sur ces domaines éminemment stratégiques (urbanisme, économie, agriculture, patrimoines culturels et naturels).

Cette démarche d'élaboration exemplaire du plan de paysage, tant à l'échelle régionale qu'à celle des territoires pyrénéens, doit permettre de faire rayonner le territoire de Neste Barousse pour sa capacité à mettre en œuvre ses projets en matière de paysage.

Vers une feuille de route pour la mise en œuvre du plan de paysage



La mise en œuvre du plan de paysage passe dans un premier temps par la validation politique du document et principalement des objectifs de qualité paysagère ainsi que les axes stratégiques en séance plénière de la communauté de communes de Neste Barousse. Il s'agira par ailleurs de remobiliser le comité de pilotage au moins deux fois par an pour recadrer et valider la feuille de route afin que la bonne gouvernance s'installe sur tous les axes du plan de paysage. Au regard des échanges dans les différents ateliers et des débats entre élus, les principes de la feuille de route suivante ont été posés sur les deux années à venir.

2023

Premier semestre

1. Présentation au conseil communautaire du plan de paysage pour validation politique des objectifs de qualité paysagère et des axes stratégiques
2. Sensibilisation des futurs élus (éductour sur le territoire et pédagogie illustrée par le plan de paysage) pour qu'ils portent le message de la qualité urbaine en milieu rural auprès de leurs administrés ou porteurs de projets.
3. Travail sur la feuille de route pour planifier les actions et envisager les financements et partenariats / techniciens élus
4. Présentation pour validation politique de la feuille de route
5. …
6. …

Deuxième semestre

7. …
8. …
9. …

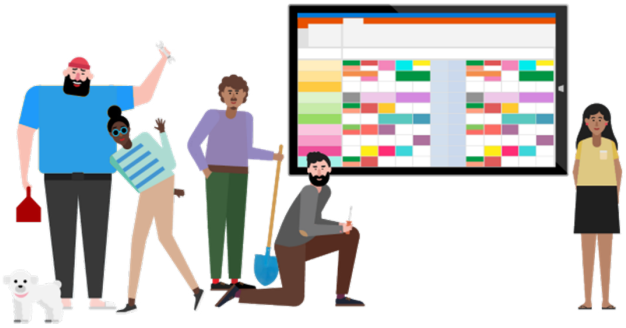
2024

Premier semestre

10. ….
11. ….
12. …

Deuxième semestre

13. …
14. …
15. …



Les tableaux ci-après reprennent de manière plus technique (comme outil de pilotage) les orientations du plan de paysage et leur déclinaison en actions. Ils constitueront le tableau de bord de suivi du plan de paysage et permettront une évaluation progressive de son niveau de réalisation.



ETUDE RÉALISÉE PAR :

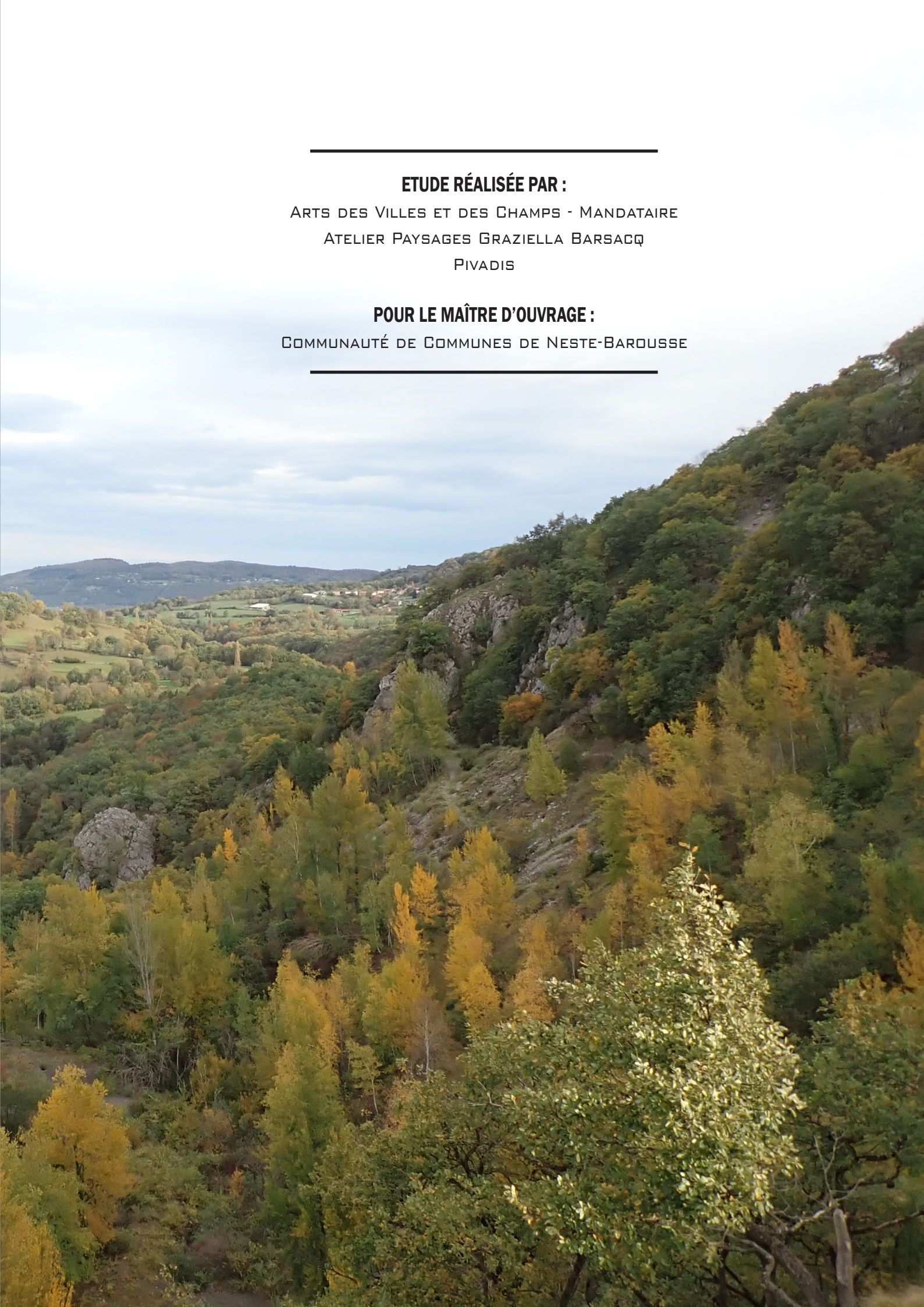
Arts des Villes et des Champs - Mandataire

Atelier Paysages Graziella Barsacq

Pivadis

POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes de Neste-Barousse



1.E.6 GRILLES ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

NESTE BAROUSSE
Communauté de Communes

COMMUNE : ANLA

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI-h :

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : Habitation**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Référence cadastrale : A 637

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : En cours.

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Aucune

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? ~~Oui~~ ~~Non~~

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? ~~Oui~~ ~~Non~~

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : Plus de 15 ans.

- Date approximative : XXX 2020

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui ~~Non~~
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre ~~Oui (préciser) : XXX~~ / les anciens bâtiments agricoles servent de garage et de
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) : débarras pour l'habitation.
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
    - Autre

      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? oui sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage inconu.
    - Autre

      (préciser) : .....


Galaxy S21 FE 5G


Galaxy S21 FE 5G

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : AVEUX

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : Habitation**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Référence cadastrale : A 410

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1980

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre Oui (préciser) : grange
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Non
    - Prairies Oui
    - Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
    - Autre

      (préciser) : ……..

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment oui
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre

(préciser) : ……

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnante Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui
- à un réseau d'assainissement ? Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : XXX
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ……
  ……
  …….

P

Photographie :



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : BIZE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

- **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
  - *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
  - *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
  - *Intérêt architectural présent*

- **Une nouvelle destination retenue : Habitation**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Référence cadastrale : **B 509**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : / (commune au RNU)

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? ~~Oui~~ Non

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? ~~Oui~~ Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1970

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui ~~Non~~
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre Oui (préciser) : XXX
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ **Non**
    - Prairies **Oui** ~~Non~~
    - Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
    - Autre

      (préciser) : ……Forêt……..

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui** ~~Non~~
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? **Non**
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre

      (préciser) : ……

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ **Non**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui** ~~Non~~
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui** ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ ~~Non~~

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui** ~~Non~~

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui** ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui** ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui** ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  ……
  ……

Photographies :



Projet habitation Bergerie 18m2



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : CAZARILH

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI-h :

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : Habitation**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Référence cadastrale : A 341

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : RNU

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Non

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : environ 2000

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui
  - Exploitation agricole Oui
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ? Hangar stockage
  - Autre Non
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Non
    - Prairies Oui
    - Landes/terres en friche Non
    - Autre

      (préciser) Zone humide à protéger en bordure de parcelle

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui et Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage : non
    - Autre

      (préciser) :Accord verbal pour exploitation des foins
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui chemin rural

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? réseau à proximité
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? réseau à proximité
- à un réseau d'assainissement ? Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : Grange traditionnelle, murs en pierre, façade arrière remontée en partie en parpaings, toiture tuile. Bon état
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ……

Photographie(s) :



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

NESTE BAROUSSE
Communauté de Communes

COMMUNE : ESBAREICH

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI-h :

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : Habitation**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Référence cadastrale : A 406

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : XXX 1990.

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) : XXX
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? ~~Oui~~ Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : Ne sait pas
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : XXX

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

  .....

Photographie(s) :









GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : IZAOURT

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : Habitation**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Référence cadastrale : A 723

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : XXX

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui**
  - Exploitation agricole **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre Oui (préciser) : XXX
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
    - Autre

      (préciser) : ……..

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Non**
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre

      (préciser) : ……

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ?

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : XXX
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ……
  ……
  …….

Photographies :





1.E.7 PATRIMOINE BATI A PROTEGER

NESTE BAROUSSE
Communauté de Communes

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ANLA

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

-

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Rue de la Chapelle 65370 ANLA

Référence cadastrale : A 471 Propriétaire Privé.

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : En cours.

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Pas de contraintes

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état et entretenu régulièrement (voir photos).

- Description sommaire du bâtiment : Forges à la Catalane

Photographie(s): 2 photos envoyées


Galaxy S21 FE 5G


Galaxy S21 FE 5G

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ANTICHAN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Lavoir**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin d'Arriouat

Référence cadastrale : A 19

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :

  Lavoir communal, toiture en tuile

Photographie :



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ANTICHAN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Métier à ferrer**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : RD 125, Route de Houssat

Référence cadastrale : A 287

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :
  Petit bâtiment en mur plein et toiture en tuile

Photographie(s):



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : ANTICHAN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Chapelle**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Au croisement Rue du Centre et Route de Houssat

Référence cadastrale : A 282

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Très bon état

- Description sommaire du bâtiment :
  Chapelle en pierre, voir photo

Photographie(s):



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : AVEUX

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« **le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

-

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse :

Référence cadastrale : A 164

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment :non habitable pour le moment pas de toit
  Travaux en cours suite a vente du bien par Monsieur BORIE

- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : BRAMEVAQUE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ». »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Fontaine**

LOCALISATION DU BATIMENT : LA FONTAINE

Adresse : PLACE DU TILLEUL

Référence cadastrale : Sur la voirie publique

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : RNU EN ATTENTE PLUI

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : SOUMIS AUX ARCHITECTES DES BATIMENTS DE France

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : A REFAIRE BASSIN POREUX
- Description sommaire du bâtiment :

  MURS EN PIERRE ET BASSIN ENTOURÉ DE PIERRES TOMBALES DE CIMETIERE AREFAIRE

Photographie(s):



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : BRAMEVAQUE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« **le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Eglise**

LOCALISATION DU BATIMENT : EGLISE

Adresse : 2 Rue Dame Marguerite

Référence cadastrale : A 284

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : RNU EN ATTENTE PLUI

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : SOUMIS AUX ARCHITECTES DES BATIMENTS DE France

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : crépi abîmé qui se désagrège et des fissures qui réapparaissent à l'intérieur (malgré une rénovation datant d'il y a 33 ans), chrisme au-dessus de la porte d'entrée fissurée.

- Description sommaire du bâtiment : église paroissiale du XII siècle, avec des éléments inscrits au patrimoine des bâtiments de France, entretenue correctement et régulièrement par la commune, en pierre taillée, flanquée d'un clocher voûte (support de la cloche

classée), ceinte de l'ancien cimetière aménagée en jardin.

- Une pierre tombale datée de 1329 est classée, située à l'entrée de l'église.
  Elle est sculptée de 2 gisants : une silhouette féminine encore visible **(mais en danger de disparition)**. Et une silhouette masculine repérable en lumière rasante ou par comblement des traits.

Photographie(s):





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : BRAMEVAQUE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« **le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Lavoir**

LOCALISATION DU BATIMENT : LAVOIR

Adresse : PORTE DE VILLE

Référence cadastrale : A 256

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : RNU EN ATTENTE PLUI

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : SOUMIS AUX ARCHITECTES DES BATIMENTS DE France

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : TOITURE A REFAIRE

- Description sommaire du bâtiment :

  Murs en pierre et toit en tuile avec des poissons à l'intérieur

Photographie(s):


Bienvenue
à
Bramevaque

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : CANTAOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Croix**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : au croisement entre la rue de la Neste et la rue de Bigorre

Référence cadastrale : Sur la voie publique

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :
  Pilier en ciment, surmonté d'une croix en métal

Photographie:

Le Boila
D74

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : CANTAOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **CROIX**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin rural dit de la Croix (à la limite avec la commune Villeneuve-Lécussan (31580)

Référence cadastrale : Non cadastré (au niveau de la parcelle A 193)

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :
  Pilier en bois surmonté d'une croix en métal

Photographie:



NESTE BAROUSSE
Communauté de Communes

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : CANTAOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **CROIX**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : au croisement entre chemin du Pont neuf et rue du Pont neuf

Référence cadastrale : Non cadastré (au niveau de la parcelle B 869)

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :
  Pilier en béton surmonté d'une croix en métal

Photographie:




Google

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : CANTAOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **LAVOIR**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : D 75, bord de route

Référence cadastrale : Sur la voie publique, non cadastré

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Proximité voie ferrée

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Etat d'usage

- Description sommaire du bâtiment :
  Lavoir surmonté d'une toiture en tuile
  Trois murs en dur et ouverture en façade avec des poutres en bois.

Photographie:



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : CANTAOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Lavoir**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Voie publique. RD 24
Rue de la Gare

Référence cadastrale : /

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Etat d'usage

- Description sommaire du bâtiment :
  Lavoir entouré de trois murs en pierre.

Photographie:



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : CRECHETS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : *« **le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

-

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin de Guilhem

Référence cadastrale : A 19 0127

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N/A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : N/A

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :

  Eglise

Photographie(s):





NESTE BAROUSSE
Communauté de Communes

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEMBRIE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI-h :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

-

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Route de Mauléon / chemin Peyrego
65370 - GEMBRIE

Référence cadastrale : A 579

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

INTERET ARCHITECTURAL :

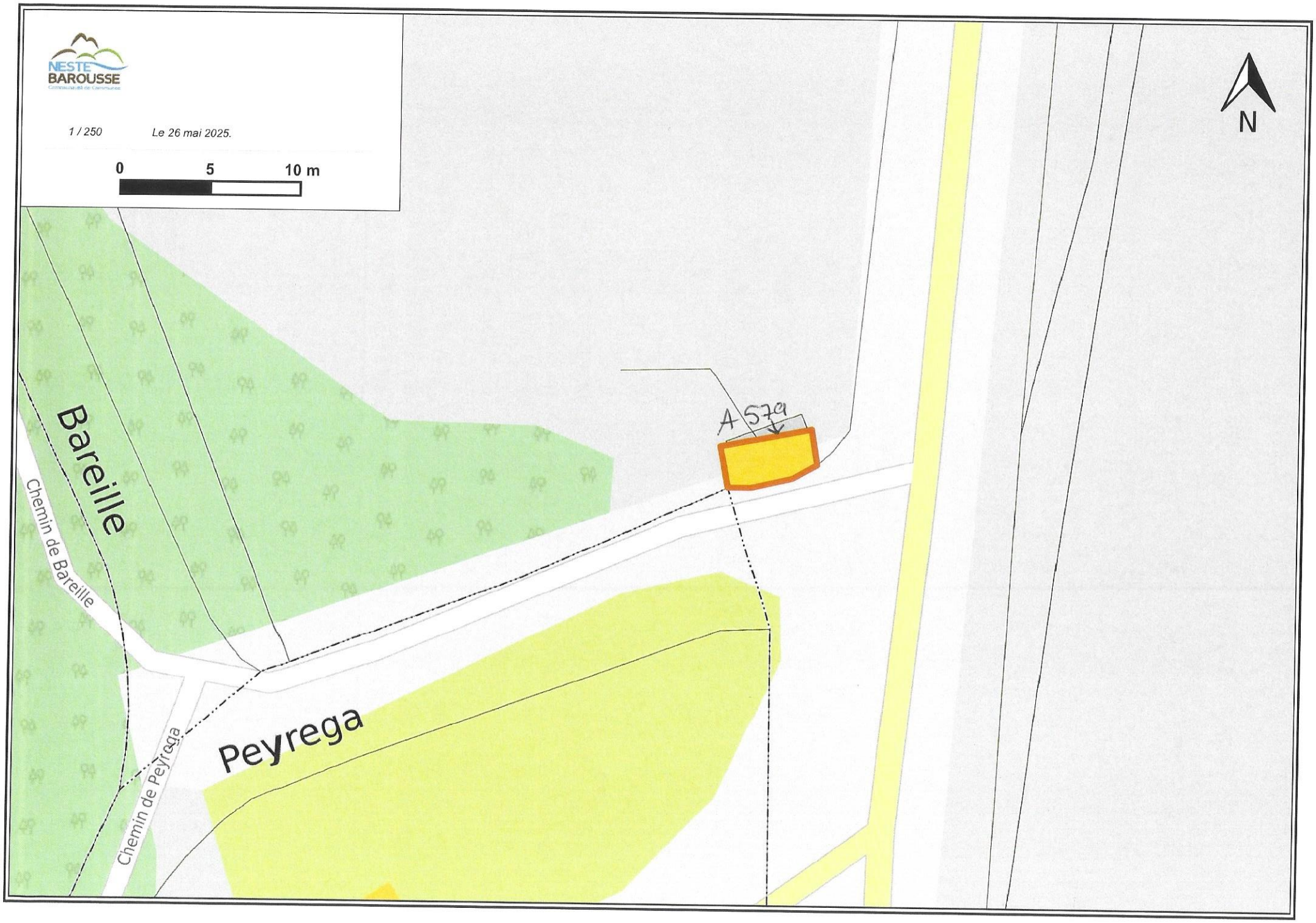
- Etat du bâtiment : Bon ETAT

- Description sommaire du bâtiment :

ABRI-BUS en béton / Pierre à toiture Tuile
Appartenant à la mairie de Genekie

Photographie(s):

Je vous joins les photos et le plan de situation.


NESTE BAROUSSE
1 / 250
Le 26 mai 2025.
0
5
10 m
N
A 579
Bareille
Chemin de Bareille
Peyrega
Chemin de Peyrega





Plui gembrie /Parcelle A 529 MAIRIE DE GEMBRIE /ABRI BUS

Route de Mauléon

NESTE BAROUSSE
Communauté de Communes

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEMBRIE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Calvaire**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Au croisement entre Route de Troubat et Rue de l'Eglise

Référence cadastrale : sur l'espace public

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :
  Calvaire et fontaine

Photographie :



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEMBRIE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Fontaine**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Au croisement entre Route de Troubat et Chemin de Sarlongues

Référence cadastrale : sur l'espace public

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :

Photographie :



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEMBRIE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Fontaine**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Rue du Général De Gaulle

Référence cadastrale : sur l'espace public

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :
  fontaine

Photographie :



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEMBRIE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Fontaine**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Au croisement entre Chemin de Cabaou et Route de Troubat

Référence cadastrale : sur l'espace public

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :
  fontaine

Photographie :



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GEMBRIE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Lavoir**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Route de Mauléon

Référence cadastrale : sur l'espace public

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :
  Bâtiment avec toiture en tuile

Photographies :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : GENEREST

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Bélier Hydraulique mécanique**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Route de Plan de Pouts

Référence cadastrale : C 264

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :
  Local bétonné avec un système de pompage d'eau dans le cours d'eau

Photographies :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : IZAOURT

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **moulin**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Rue du Moulin

Référence cadastrale : B 124

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Très bon état

- Description sommaire du bâtiment : Forges à la Catalane

Photographie(s):



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : MAULEON-BAROUSSE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Maison à colombage**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin de Saorgue, Mauléon-Barousse

Référence cadastrale : AB 471

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : ZC (secteur ouvert à la construction)

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Très bon état

- Description sommaire du bâtiment :
  Maison avec poutres en bois apparentes. Bâti surplombant la voirie

Photographie(s):





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : MAULEON-BAROUSSE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Cheminée en brique**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Rue de la Christinie, RD 925

Référence cadastrale : AB 195

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : ZC (secteur ouvert à la construction)

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Très bon état

- Description sommaire du bâtiment :
  Cheminée en brique en type industrielle

Photographie(s):



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : MONTSERIE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
Motte féodale

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Cap du village

Référence cadastrale : A 441

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : pas de bâti, forte probabilité de ruines. Préservation des vestiges

- Description sommaire du bâtiment :

Photographie(s):





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : NESTIER

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Mur en pierre**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Rue de la Placette

Référence cadastrale : Mur de clôture de la parcelle B 327

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques : Calvaire du Mont Arès

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :

  Mur en pierre

Photographie :



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : SALECHAN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Muret**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Camin de Campagnac

Référence cadastrale : A 81-80-79-78-77-1002-1001

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Etat d'usage
- Description sommaire du bâtiment : Muret de clôture de pierre sèche

Photographie :



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : SALECHAN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Muret**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Camin die Sages

Référence cadastrale : A 159

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Périmètre de la Chapelle Saint-Julien

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Etat d'usage

- Description sommaire du bâtiment : Muret de clôture en pierre

Photographie :



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : SALECHAN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Chapelle**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Au croisement du Camin de Goutaou et du Camin de Malhoc
sur l'espace public

Référence cadastrale : A 680

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Dans le périmètre de la Chapelle Saint Julien

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Etat d'usage, bâti entretenu

- Description sommaire du bâtiment : Mur en pierre et murs maçonnés.
  Toiture en ardoise
  Mur pignon en bois

Photographies :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : SALECHAN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Chapelle**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Camin de Matiouat

Référence cadastrale : A 707

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Dans le périmètre de la chapelle Saint Julien

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :

  Chapelle blanche, murs et toit existants

Photographie :



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : SALECHAN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Muret en pierre**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Camin de Campagnac

Référence cadastrale : A 81-80-79-78-77-1002-1001

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Périmètre de la Chapelle Saint-Julien

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Etat d'usage

- Description sommaire du bâtiment : Muret de clôture de pierre sèche

Photographie(s):



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : SALECHAN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **LAVOIR**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : LANNE DES BARATS , Camin Die Sages

Référence cadastrale : A 160

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Dans le périmètre de la chapelle Saint Julien

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Etat d'usage

- Description sommaire du bâtiment :

  Lavoir public en pierre, toiture présente

Photographie(s):



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : THÈBE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Calvaire**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Sur la D 924 au croisement avec le ruisseau de Gouhouron

Référence cadastrale : non cadastré

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :

  Croix en bois avec une statue du Christ

Photographie(s):



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : THÈBE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Fontaine**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : dans les bois

Référence cadastrale : non cadastré (sur la parcelle A 386)

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment :

- Description sommaire du bâtiment :
  Fontaine

Photographie(s):

Non desservi

NESTE BAROUSSE
Communauté de Communes

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : TROUBAT

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
-

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Impasse de la Larriouère

Référence cadastrale : A 437

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état

- Description sommaire du bâtiment :

  Édifice en pierre

Photographie :





GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : TROUBAT

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Fontaine**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Rue de la fontaine

Référence cadastrale : sur la voirie publique

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Bon état, fontaine bâtiment architectural

- Description sommaire du bâtiment :

  Fontaine publique

Photographie :



NESTE BAROUSSE
Communauté de Communes

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : TROUBAT

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- **Muret en pierre**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin du Saradet

Référence cadastrale : Mur de clôture des parcelles A 784-785-786

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Très bon état

- Description sommaire du bâtiment :
  Muret de clôture en pierre

Photographie :



GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI
ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : TROUBAT

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI :

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

-

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Place du Tilleul

Référence cadastrale : A 383

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : Façade maison, bon état

- Description sommaire du bâtiment :
  Maison de type bourgeoise

Photographie ,:

